This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07136026 1

MEMOIRES

SECRETS

DU MARQUIS DE LOUVILLE.

IMPRIMERIE DE FAIN, PLACE DE L'ODÉON.

MÉMOIRES SECRETS

SUR L'ÉTABLISSEMENT

DE

LA MAISON DE BOURBON

EN ESPAGNE,

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

DU MARQUIS DE LOUVILLE,

GENTILHOMME DE LA CHAMBRE DE PHILIPPE V, ET CHEF DE SA MAISON FRANÇAISE.

« Il semble que Dieu.... ne veult point qu'un royaume
» se moque de l'autre, car aucune mutation ne peut
» être en un royaume, qu'elle ne soit bien douloureuse
» pour la plus part. »

MÉM. DE COMMINES, LIV. VIII, CHAP. XVII.

TOME SECOND.

PARIS,
MARADAN, LIBRAIRE, RUE GUÉNÉGAUD, N°. 9.
1818.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
530338
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
R 1911 L

MÉMOIRES

SECRETS

DU MARQUIS DE LOUVILLE.

CHAPITRE XIII.

Intrigues de cour. Le cardinal d'Estrées à Madrid. Cas de conscience politique.

Le jeu de la cabale ayant donc pleinement réussi, et le roi catholique étant ainsi déposé en lieu de sûreté, sous bonne et vigilante garde, à la pleine satisfaction des grands, qui voyaient déjà revivre Philippe III, Philippe IV et Charles II, madame des Ursins se trouvait en position de tout entreprendre; et, comme elle avait autant de hardiesse que de ruse, elle entreprit de rompre le despacho, qui, depuis le retour du roi, avait été rétabli; car elle ne se contentait pas d'en avoir exclu le cardinal d'Estrées. C'était confis-

quer d'un coup, à son profit, le gouvernement tout entier, et faire en un jour ce que les plus hardis ambitieux ne font qu'avec le temps. Ce projet une fois arrêté, que fallait-il pour le succès? 1°. Empêcher que le cardinal Porto-Carrero et le président de Castille, qui étaient fort bien disposés pour la France, ne s'entendissent avec l'ambassadeur de France; 2°. donner une explication plausible de cette édifiante ardeur de gouverner seul, qui aurait subitement enflammé un prince, reconnu jusqu'alors incapable de prendre seul un parti sur son vêtement. Rien de plus simple : le cardinal d'Estrées avait le sentiment de sa naissance, de son mérite et de sa dignité; on le représenta comme un vieillard bouffi d'orgueil, qui croyait au-dessous de lui de travailler avec Porto-Carrero et Arias, à moins qu'ils ne vinssent humilier à ses pieds, l'un sa pourpre, l'autre sa robe de justice. Quelques mots du prélat-ambassadeur, son maintien, et jusqu'à son silence, furent interprétés dans ce sens. (Eh! que ne peut-on pas interpréter en tout sens?) Voilà du froid établi entre ceux qu'il s'agissait de diviser. Parler hautement de ce froid, pour produire la division désirée : et, cette bien-

heureuse division une fois venue, exposer à madame de Maintenon, d'une part, la nécessité d'expédier les affaires; de l'autre, l'impossibilité de mettre en contact des hommes qui ne se convenaient plus : enfin, conseiller à Philippe la rupture du despacho, et l'obtenir de sa faiblesse, soutenue d'un peu de vanité : tout cela fut le travail de quinze jours. Restait à faire agréer cette singulière détermination à la cour de Versailles. On écrivit encore à madame de Maintenon, que le jeune monarque, développé par la vie active des camps, était sorti de son oisiveté première, et que l'amour de la gloire, puisé dans les combats, avait fait naître en lui le courage des affaires, que le roi très-chrétien cherchait à lui inspirer depuis si long-temps, par son exemple autant que par ses conseils. Madame de Maintenon et Chamillart donnèrent dans le piége, d'autant plus facilement, qu'ils y voulaient donner, et la chose allait passer sans contestation, si M. de Torcy ne s'était rencontré sur le chemin. Pour le roi catholique, il plia de bonne grâce sous le joug qu'on lui présentait. Le changement de sa position n'était pas si grand, sous ce rapport, qu'il

dût s'en apercevoir beaucoup ; tout se réduisait à ne décider sur rien chez la reine, au lieu de ne décider sur rien chez lui, et à signer, sur la présentation de don Louis d'Aubigny, le travail préparé par Ribas, au lieu de le signer sur celle de ses ministres ; mais il fut sensible aux entraves qu'on mit à ses plaisirs. Il aimait fort la chasse, et chassait presque tous les jours. On eut l'imprudence de l'obliger à se retrancher aussi sur cet article, de peur que Louville, qui ne le voyait plus qu'à la dérobée, ne profitât de l'occasion pour faire arriver à ses oreilles de bonnes vérités dont la cabale ne se serait pas arrangée. Ce ne fut pas sans peine que Philippe consentit à ce sacrifice, comme il parut un jour par la confidence qu'il trouva moyen de faire à Louville et à l'abbé d'Estrées à ce sujet. Il leur dit qu'il était bien malheureux ; que la reine ne voulait plus le laisser chasser ; que chaque fois qu'il devait sortir, elle lui disait : « *Est-il possible qu'après un si long voyage, vous soyez toujours loin de moi, à courir la pretantaine !* » Et là-dessus il se mit à contrefaire cette princesse, d'un ton qui fit conjecturer aux confidens que tout n'était pas encore perdu. On peut juger, par ce seul fait,

Louville à Torcy, 3 février 1703.

de la tyrannie exercée sur le pauvre prince, puisque, après tout, cette *pretantaine*, dont on se plaignait si aigrement, consistait en six ou sept heures de non présence absolue, sur les sept fois ving-quatre heures de la semaine.

Cependant, que devenaient les affaires au milieu de ces déplorables manéges? elles devenaient ce qu'elles pouvaient, ou plutôt, insensiblement, ce que voulait Medina-Celi, qui avait su se ménager, par madame des Ursins, ses entrées chez la reine, et qui, pour prix de cette distinction, entretenait, disaient les gens bien intentionnés, des relations secrètes avec l'Amirante afin de donner incessamment une leçon sévère à ses protecteurs comme à ses ennemis. En attendant le moment d'agir à découvert, il s'appliquait à embarrasser les démarches de la France et à la discréditer dans l'esprit des Espagnols. C'est ainsi que lors de la saisie-emprunt des marchandises échappées au désastre de Vigo, opération du reste qui n'était ni juste ni bien calculée, quoiqu'elle eût été approuvée par une consulte judiciaire et ecclésiastique, il s'opposa, d'abord de tout son pouvoir, comme président du conseil des Indes, à

l'envoi si légitime d'un subside en France; il voulut ensuite réduire ce subside à 300,000 écus, et enfin lorsque le cardinal d'Estrées l'eut fait régler à 6,000,000 liv., il offrit sa démission en homme qui menace, plutôt qu'en ministre qui se retire.

— Orry ne laissa pas, durant toutes ces intrigues, il faut l'avouer, de mettre quelque bon ordre dans le trésor royal, et d'y faire rentrer des sommes assez considérables par la recherche des nombreuses usurpations que l'incurie des conseils avait autorisées depuis longues années; mais ces sommes passèrent depuis, dans l'opinion, pour s'être épuisées en grande partie comme elles étaient venues, et cette nouvelle dilapidation fut le secret du financier ainsi que de la cabale dont il s'était constitué le serviteur d'office.

Un chapitre sur lequel on ne pouvait arrêter la vue sans effroi, dans un moment où l'Europe s'embrasait, où l'Espagne, menacée déjà de tant de côtés, paraissait devoir l'être encore incessamment du côté du Portugal, c'était celui des troupes. Personne ne s'en occupait activement et cependant tout était à créer en ce genre, ou, ce qui est pire, à réparer. Orry et le cardinal d'Estrées ne

s'entendaient point aux affaires de la guerre, et dans le conseil espagnol on n'aurait pas trouvé un homme qui pût organiser un régiment sur le pied français. La seule pensée de voir arriver de France quelques officiers qu'on y avait demandés, et le prince de Sterclaes qui n'était ni de la Vieille ni de la Nouvelle-Castille puisqu'il était des Pays-Bas, causait un émoi indicible dans le sénat castillan. Le bon sens de Philippe était encore à cet égard la meilleure ressource de son royaume. Il se méfiait depuis quelque temps du duc de Savoie et du roi Don Pedro. Il s'ouvrit à Louville de ses craintes et lui témoigna son regret de ce qu'en cas d'invasion il n'avait point d'armée avec laquelle il pût défendre lui-même ses états. Louville ne laissa pas mourir, chez le roi, cette étincelle d'un noble feu, et le voyant embarrassé sur le choix d'un général, et d'officiers capables de bien conduire ses troupes, il lui dit qu'il ne devait consulter que lui-même pour ce choix capital en repoussant toute instigation de coterie. — « Mais où trouver » des sujets, répondit le roi? — Où, sire? » dit Louville, dans le pays où les rois de » Portugal, qui n'étaient pas fils de France, Louville à Beauvilliers, 8 février 1703.

» n'ont pas laissé d'en trouver pour battre » les Espagnols ; en France, où il y a des » milliers de soldats, d'officiers et de géné- » raux prêts à sacrifier leur vie pour votre » gloire. » Fort de l'ouverture que le roi venait de lui faire, le marquis se hâta de récrire à Versailles pour demander de nouveau l'envoi de gens habiles au métier des armes, qui ne le fussent point du tout aux intrigues du palais, et profita de l'occasion pour porter un second coup à la grande camériste, en ajoutant, aux renseignemens qu'il avait donnés déjà, le récit de l'affaire du despacho, et plusieurs découvertes faites récemment ; car il avait mis tant de gens en campagne, et il dormait lui-même si peu, qu'il découvrait chaque jour quelque particularité cachée. Par exemple, il mit M. de Beauvilliers au fait des menées du duc Victor Amédée.

Ce prince, ayant enfin pardonné au petit Masserano, venait de l'engager au service de sa politique secrète, ainsi que l'abbé Cortesi, gouverneur de ce jeune seigneur, et de lier, par son intermédiaire et celui de l'envoyé de Savoie, partie intime avec madame des Ursins. Le canal était bien choisi,

car Masserano était aussi joli cavalier que jeune et galant ; et madame des Ursins, qui l'avait jugé tel et avait fait convenir la reine de cette vérité, se l'était depuis peu attaché par mille bontés particulières, comme celle de le mener par les petits appartemens jouer et babiller chez la reine, ce qui lui valut bientôt la clef de gentilhomme de la chambre. Le duc de Medina-Sidonia, qui se conduisait en galant homme, et que sa place mettait à portée de connaître bien des mystères, vint fortifier ces détails de quelques révélations analogues à ce qui précède ; et le tout, fidèlement rapporté à Versailles, et fortement exprimé, produisit l'effet qui suit.

J'ai dit que M. de Torcy eut, le premier, l'éveil sur les nouveaux scandales de Madrid ; on peut s'en convaincre par ce qu'il avait répondu au marquis, à la réception de ses premières lettres. « Je les ai montrées au roi notre » maître, y disait-il entre autres choses ; il » trouve ces scènes bien étranges. Tout l'hon- » neur de la campagne viendroit-il se flétrir » dans le palais de Madrid ! Le roi n'entend » pas cela. Il entend qu'on respecte son am- » bassadeur et qu'on le reçoive dans le des- Torcy à Louville, 4 février 1703.

» pacho sans délai. En vérité, madame des » Ursins ne se conçoit pas : une pareille con- » duite nous forcera peut-être à vous aban- » donner tout-à-fait, et à conclure notre » paix à part. » Ces paroles menaçantes n'é- taient que les avant-coureurs d'une résolu- tion sévère. Les dépêches que Louis XIV avait reçues du cardinal d'Estrées, sur ces entrefaites, et qui confirmaient, en style plus amer, celles de M. de Louville, avaient ému la fierté de son âme royale. Justement indigné que, pour prix du dévouement avec lequel il se précipitait avec son peuple dans une guerre dont l'issue devenait de jour en jour plus incertaine, une personne que sa faveur avait placée auprès des souve- rains ses enfans pour guider leur jeunesse, pût résister à ses vues, méconnaître les or- ganes de sa prudence, et s'oublier jusqu'à lui faire injure dans son ambassadeur, ce prince avait sur-le-champ prononcé le rappel de madame des Ursins, sans écouter cette fois ni madame de Maintenon, ni M. d'Harcourt, ni personne, et ce fut à l'instant même où cet arrêt venait d'être prononcé, que le cour- rier de madame des Ursins arriva à Ver- sailles, tout chargé de récriminations, de

relations bien fausses et bien humbles, et de protestations solennelles, qu'il devait expressément corroborer par ses discours. Ce bagage eût été mieux reçu, selon toute apparence, s'il fût arrivé vingt-quatre heures plus tôt; mais pour lors il ne servit à rien, et d'autant moins que le porteur, qui était homme à toutes mains, se jugeant bientôt intempestif, exécuta promptement sa demi-volte, et se mit à compromettre tant qu'on voulut la réputation qu'il était venu défendre et dont il tenait le secret au fond de sa bourse. Cet homme se nommait Vazet. Son emploi de valet de chambre du roi catholique l'avait bien moins recommandé auprès de la cabale, que la bassesse, l'astuce, l'activité tournée au mal, et l'avarice, qui formaient le fond de son caractère. Il servait en qualité d'espion de madame des Ursins, sous les ordres immédiats du chevalier d'Espennes, lequel servait à son tour de premier ministre à d'Aubigny. Pendant qu'il remplissait ainsi sa mission, à la satisfaction du plus fort, le chevalier d'Espennes lui-même arriva pour être témoin de la déconvenue de sa princesse, et se charger des ordres rigoureux qui la concernaient. Les deux missionnaires n'eu-

rent que le temps de s'entendre furtivement avec les correspondans de la cabale, et reprirent en toute hâte le chemin d'Espagne.

Qu'on se figure l'effet que leur retour produisit à Madrid ; les gémissemens, les larmes, que leurs lettres arrachèrent ; la consternation dont le palais fut rempli ! car les cris d'un champ de bataille, après le combat, ne sont rien auprès de ceux de l'intrigue blessée. Madame des Ursins, surtout, ne pouvait comprendre comment le ciel avait permis tant d'injustice. A l'entendre, il ne tarderait pas certainement à venger sa cause, à confondre ses calomniateurs ; mais serait-il encore temps ! Que deviendrait, après son départ, l'état qui commençait à se rétablir ? Qu'allaient dire les Espagnols, dont elle se glorifiait d'être aimée ? qu'allait devenir la reine ? Pourvu du moins que cette aimable reine n'en mourût pas de douleur ! Ah ! sans doute elle saurait tout supporter, hormis le désespoir d'une personne si chère et si accomplie ! c'était là le trait le plus sanglant de sa fortune ! Quant à elle, une retraite ne l'effrayait point ; au contraire, son ambition, depuis long-temps, ne faisait autre chose que de s'en créer l'image. On la servait donc en

pensant lui nuire. Grâce à Dieu, son rang et son existence ne dépendaient de personne ! Rome entière pouvait l'attester..... l'Univers ne manquerait pas certainement de la plaindre ! Quoi ! c'était donc là le prix du sacrifice qu'elle avait fait de sa liberté qui avait été l'unique passion de sa vie, et de ses amis, dont l'absence était la plaie cachée de son cœur ! Non jamais il ne s'était rien vu de plus ingrat à la fois, de plus injuste, de plus perfide ni de plus barbare que ses persécuteurs !

Ces touchantes plaintes, si puissantes sur le roi et la reine d'Espagne, ne faisaient négliger, d'ailleurs, à leur auteur, aucune mesure de prudence. L'adroite princesse était faite au danger d'être démasquée, et les ressources ne lui manquaient jamais en pareille occasion. Sa première démarche fut donc de détacher un de ses agens auprès de M. de Louville, pour lui insinuer d'abandonner le cardinal d'Estrées, avec promesse, en ce cas, de lui donner de promptes et d'éclatantes marques de la faveur royale ; ou de préparer, entre la reine et l'ambassadeur, les voies d'une réconciliation, dont la grâce de la victime fût le prix ; mais cette

tentative n'aboutit qu'à dicter au marquis une nouvelle lettre dans laquelle il conjurait M. de Beauvilliers de ne point faiblir. « Osez

Louville à Beauvilliers, 24 février 1703.

» poursuivre courageusement, écrivait-il, » ce que vous avez si noblement commencé ! » Déjà la cabale est en déroute ; Medina-» Celi lui-même, a baissé le ton. Il se re-» pent d'avoir proposé sa démission du con-» seil des Indes, depuis qu'il voit qu'on va » l'accepter. Encore une fois, tenez bon. » Faites partir madame des Ursins ; faites » juger l'Amirante ; puis, dès qu'il sera jugé, » faites-le tuer où qu'il soit, et la France » demeurera la maîtresse de sauver l'Es-» pagne. »

Un autre stratagème de la princesse fut d'appeler les grands à son secours, de lier sa cause à la leur, de mettre en jeu leurs préjugés contre la France, en donnant toutefois à ceux-ci une couleur d'esprit national qui ne pût nullement offusquer la cour de Versailles, et d'obtenir, à force de caresses, des dames les mieux famées de la vieille cour, telles que la comtesse d'Aguire et autres, de prendre officiellement sa défense auprès du roi ; elle alla jusqu'à remuer la reine d'Angleterre, au fond de sa retraite de St.-Germain,

en lui laissant entrevoir des desseins favorables à la cause des Stuarts. Enfin, elle essaya de la souplesse et d'une résignation feinte; et, tandis qu'elle faisait adresser en sa faveur, des lettres anonymes fort vives, au roi et à la reine, pour les mieux engager l'un et l'autre à soutenir sa cause avec obstination, elle prit, dans sa correspondance, l'air et le ton dignement douloureux de la vertu opprimée, en se bornant à demander que l'on ménageât sa délicatesse et son honneur aux yeux du monde; qu'on ne l'obligeât point à partir précipitamment, ainsi qu'une misérable; et qu'on lui laissât le choix du moment où elle quitterait la cour, permission dont elle n'abuserait guère, car elle n'avait que trop d'impatience de consommer son douloureux sacrifice. Ce dernier tour, donné à sa disgrâce, était fort bien imaginé. Elle gagnait par là le temps de faire agir toutes ses batteries, tant à Versailles et à Madrid qu'à Rome, par l'abbé de La Trimouille. En effet, au bout de quelques jours, elle reçut déjà des nouvelles moins fâcheuses. Ses amis de France lui mandaient qu'elle eût à ne pas perdre l'espérance; que le roi s'était fort adouci sur

son compte, depuis que madame de Maintenon avait travaillé à le désabuser, et que la chance pouvait tourner d'un instant à l'autre à son avantage : ranimée par ces encouragemens, elle continua de plus belle à faire dans Madrid ses adieux de Médée, et dans ses lettres, des adieux d'Ariane ; mêlant ainsi les larmes avec la fureur, et l'abandon d'elle-même avec la plus déterminée et la plus active intrigue qu'on puisse concevoir.

Au milieu de tant d'embarras, elle avait pourtant perdu quelque peu de despotisme ; soit tactique, soit négligence, il s'était fait du jour dans les appartemens, et Louville s'y était aussitôt glissé. La lettre suivante contient à ce sujet quelques détails qui nous ont paru mériter d'être rapportés.

28 février 1703. Louville à Beauvilliers.

..... « Vazet, m'a avoué, monseigneur, que l'on donnoit au roi et à la reine de fortes préventions contre la France. Néanmoins le roi, malgré sa faiblesse, n'a point encore oublié sa patrie, sa naissance, ni son éducation. Vous allez en juger par un entretien que j'eus hier avec lui. Vous savez qu'on lui a fait une espèce de devoir de porter la go-

lille ; j'étois à son lever comme on lui mettoit cette fraise. Hersan, qui l'habilloit, ne pouvant venir à bout de quelque chose, dit en s'impatientant : *quel diable a inventé cet habillement-là?* Je répondis en riant, que c'étoit sans doute un prince qui n'aimoit ni à monter à cheval, ni à aller à la guerre, et j'ajoutai, pour piquer le roi, que le roi de Suède, tout jeune qu'il étoit, ne s'en accommoderoit pas ; le roi parut surpris, et ne dit mot. J'ajoutai, toujours en plaisantant, que les rois d'Espagne me faisoient souvenir de la fable de Jupiter et du Destin, que j'avois lue dans Lucain ; que de même que Jupiter, qui commandoit aux dieux et aux hommes, obéissoit cependant au Destin, les rois d'Espagne, quoique les plus absolus monarques du monde, soumettoient leur autorité à celle de l'étiquette. Le roi se mit à rire à ces mots, et s'étant habillé, il dit à son confesseur : « Avez-vous entendu Louville ? » A quoi le père d'Aubenton lui ayant répondu que j'étois toujours le même, toujours sincère, il convint que cela étoit vrai ; ce qui me fut rapporté sur-le-champ, et m'enhardit à chercher les occasions de lui parler à cœur ouvert de choses plus importantes. Il

ne tarda pas lui-même à en faire naître une, et m'ayant pris à part pour me parler du procès de l'Amirante qui le tourmentoit, il me donna la facilité de lui dire qu'il avoit raison d'être inquiet de cette affaire; que toutes les fois qu'il auroit un procès contre un grand, il le perdroit, parce que les grands, bien que divisés entre eux, étoient tous réunis contre son autorité; mais qu'il n'avoit rien à en craindre, pourvu qu'il se sentît le maître, parce que le peuple étoit pour lui contre eux, et que, par le peuple, je n'entendois pas la seule multitude, mais aussi tout le clergé, et toute la noblesse qui n'étoient pas à la cour. Vous voyez que la matière s'engageoit insensiblement; mais écoutez : je demandai alors à sa majesté si elle me permettroit encore de lui parler avec mon ancienne liberté. Elle me répondit qu'oui, qu'elle me le permettroit toujours. Je commençai donc en ces termes : « A quoi » votre majesté songe-t-elle, sire, de mé- » nager aussi peu qu'elle le fait le roi son » grand-père ? — Ce n'est pas mon inten- » tion de l'offenser en rien, répondit-il. — » Qu'importe, sire, que ce soit ou non votre » intention, repris-je, si votre conduite le

» fait penser ? Est-ce ménager le roi de » France que de refuser votre confiance à » ceux à qui ce grand roi la donne auprès » de vous ? que d'entrer, contre eux, dans » des cabales secrètes ? que de respecter une » étiquette folle qu'il réprouve ? que de » passer toute la journée dans un palais, » comme dans un sérail, au milieu de deux » cents femmes avec lesquelles vous donnez » des combats qui sont la risée de ceux » mêmes qui vous les conseillent ? J'avoue, » sire, continuai-je, que j'ai le cœur percé » quand j'entends partout répéter ce que » vous me cachez si soigneusement, et que » je songe à l'éloignement où ces choses peu- » vent jeter le roi votre grand-père. Hé ! » sire, que deviendrez-vous, s'il vous aban- » donne ! vos grands, vos femmes, vos » nains, et toute la cour de Savoie, auront » beau vous soutenir ; s'il retire sa main et » qu'il cesse de vous défendre avec les nom- » breuses armées qui ruinent son état pour » l'amour de vous, vous deviendrez le plus » petit et le plus malheureux prince de la » terre. Votre majesté ne convient-elle pas » de cela ? et avec le bon esprit qu'elle a, » comment pourroit-elle n'en pas convenir ?

» mais si elle en convient, quel autre parti » lui reste-t-il à prendre, que celui de croire » les gens que le roi son grand-père lui en- » voie, et de regarder comme des ennemis » cachés tous ceux qui la détournent de ce » sage parti ? La reine, que cette conduite » affligera peut-être d'abord, sire, vous en » saura gré un jour, lorsqu'elle vous verra » honoré et chéri, et par là même plus digne » d'elle. » Il s'attendrit à ce discours, et les larmes lui coulèrent des yeux avec tant de force, que le cardinal Porto-Carrero, qui nous regardoit, s'en aperçut. Je sentis que l'impression étoit forte, et qu'il étoit temps de l'adoucir. Je me hâtai donc de lui dire qu'il devoit juger de la violence de mon zèle par la hardiesse avec laquelle je lui parlois ainsi au risque de lui déplaire; que quant à ce qui me concernoit, je m'en embarrassois peu, mais que je ne pouvois passer légèrement sur des choses qui l'empêchoient d'être un grand roi; qu'il avoit des qualités admirables et bien rares dans le rang suprême; de la piété, de la justice, de la vérité, du courage et de la douceur (toutes choses qui sont vraies); qu'il y avoit de quoi faire mourir de dépit, de voir des dons naturels si pré-

cieux, se ternir par la paresse et par une facilité extrême de caractère ; qu'il falloit enfin imposer silence à ceux qui disoient qu'il étoit fort au-dessous du feu roi Charles II. A ces mots, il m'interrompit par des sanglots entrecoupés, et me fit enfin toucher le fond de son âme, en m'avouant (voyez la perfidie de ses nouveaux conseillers !) que ce qui l'irritoit contre la France, étoit qu'on y disoit qu'il étoit poltron. Sur quoi, je m'écriai qu'on lui avoit menti devant Dieu, et que je ne le quitterois pas qu'il ne m'eût nommé les criminels auteurs de ce propos, afin que je pusse les confondre en sa présence, et le forcer d'en tirer une justice exemplaire ; qu'au surplus, il devoit être en repos sur cet article, et songer uniquement à donner autant de preuves de fermeté dans la conduite des affaires qu'il en avoit donné de son courage dans les combats, à la face des deux armées, et avec l'admiration des plus braves généraux de France, dont l'estime faisoit loi sur ce point. Je lui dis à ce sujet les choses les plus tendres dont je pus m'aviser, comme, que j'étois bien fâché de n'être pas dans un endroit où je pusse lui baiser la main mille fois ; que je lui étois

dévoué au point de regretter de n'être pas mort pour lui en Italie ; et je terminai ce discours en lui demandant s'il ne me vouloit pas de mal de ma franchise. « Non, me ré» pondit-il, je ne vous en veux pas, au con» traire ; et je vous ordonne de me parler » toujours ainsi. — Hé bien, sire, je m'en » vais finir ainsi que j'ai commencé, re» pris-je aussitôt ; il n'y a pour votre ma» jesté de moyen de salut et de gloire que » dans la ferme résolution de laisser, pen» dant la guerre, le roi de France maître » absolu de vos affaires. Seul, de tous les » princes de l'Europe, il peut vouloir et faire » votre bien. Ne cherchez point d'autre hon» neur que celui d'exécuter avec force et cé» lérité tout ce qu'il aura conçu dans l'intérêt » de votre cause, qui est la sienne. » — Il m'a juré qu'il le feroit.

» Comme il étoit excessivement ému, je demeurai quelque temps auprès de lui en silence pour le laisser remettre, et puis je le quittai. Le cardinal d'Estrées étoit arrivé sur ces entrefaites, et il avoit voulu s'approcher de nous ; mais le cardinal Porto-Carrero l'en avoit empêché en disant qu'il jugeoit bien que je parlois au roi comme il conve-

noit, et qu'il ne falloit pas nous troubler. Ce procédé est d'un si excellent homme que je ne doute plus maintenant de ce que j'avois toujours soupçonné, à savoir qu'il n'eût été soufflé par la cabale, toutes les fois qu'il avoit été mal pour le cardinal d'Estrées, et qu'au fond il ne fût bon Espagnol et fort attaché à la France. En effet, de ce jour il a redoublé de grâce pour nous, et m'a dit qu'il s'étoit réservé directement les affaires qui concernoient les François, de peur des subalternes. Nous lui avons donné l'inspection des mousquetaires, sous prétexte qu'il est déjà colonel du régiment des gardes. Il m'a grondé de ce que je m'étois adressé à Ribas plutôt qu'à lui pour le paiement de la maison françoise, et s'est chargé spécialement de faire payer l'arriéré des gages civils et de la solde des mousquetaires. Ainsi ces pauvres gens ne pâtiront plus de m'avoir pour patron.

» Venons à madame des Ursins. En dépit de tous ses manéges, elle compte moins que jamais s'en aller. Medina-Celi lui fait de plus en plus sa cour. L'audace de la princesse s'en augmente. Elle s'avisa l'autre jour, dans la crainte que le roi qui aime beaucoup les mousquetaires, ne les vît de trop près, de

lui en faire passer la revue de sa fenêtre ; et dernièrement encore, c'étoit la fête de la Gollile, c'est-à-dire, l'anniversaire du jour où Philippe IV institua cette collerette ; la cour alla dévotement à une chapelle qui se trouve au bout du pont de l'Ange gardien. Madame des Ursins ne voulut jamais souffrir qu'aucune escorte du régiment des gardes de M. le cardinal Porte-Carrero, ni des mousquetaires, coupât son carrosse. »

A Tercy, 9 et 11 mars 1703.

..... « Ne croyez pas un mot des lettres que vous recevrez du roi et de la reine d'Espagne à son sujet, c'est elle qui les a dictées ; ne croyez pas non plus ce qu'elle vous fera dire d'autre part sur la commotion que produira sa disgrâce. Elle prétend que l'Espagne se soulèvera pour elle, et moi je vous réponds que son départ ne fera pas un pli. N'avoit-elle pas dit aussi qu'on me tueroit ? et vous voyez bien qu'on ne me tue point. N'avoit-elle pas prophétisé que le peuple s'ameuteroit contre les mousquetaires ? eh bien, le peuple ne se lasse point de courir les voir au Retiro lorsque le duc d'Havré les fait manœuvrer, tant on les trouve beaux, et déjà la jeunesse demande à force à y entrer. Soyez-en sûr, il n'y a qu'à vouloir et

donner de l'élan à cette nation, pour produire de grandes choses. On est encore mieux intentionné qu'à notre arrivée et cependant nous venons de disposer de l'argent de la flotte du Mexique, et Orry a fait supprimer les *juros* (1).

» La cabale est désolée du choix du duc d'Albe pour l'ambassade de France; elle vouloit le connétable de Castille, ce qui me persuade encore plus que l'autre vaut mieux. A ce propos, je vous engagerai à vous défier de l'envoyé d'Espagne à Lisbonne, marquis de Capicciulatro; il est, dit-on, lié avec l'Amirante; sa femme est une des plus jolies femmes de Madrid, et M. Rouillé, l'envoyé de France en Portugal, en est amoureux.

» Je vous dirai en finissant, que la reine me flatte; elle a su que j'avois écrit à Paris qu'on renfermoit le roi, car je ne me cache pas, et elle m'a fait demander pourquoi je ne me trouvois jamais sur son passage lorsqu'elle se rend à la messe. J'ai répondu que je n'avois pas l'insolence de me justifier autrement que par une respectueuse réserve, mais que dès

(1) Pensions sur la cassette.

qu'elle me le permettoit je ne manquerois aucune messe ; et ainsi ferai-je. »

Les exhortations de Louville avaient agi sur l'âme du roi catholique, et, sans y faire naître de l'énergie (car rien ne vient sans germe), elles avaient produit en lui une sorte de honte de sa faiblesse, et de défiance de ses nouveaux conseillers, deux effets également salutaires dans la situation des choses. On s'aperçut de cet heureux changement à l'occasion d'un de ces écrits anonymes que madame des Ursins faisait chaque jour jeter dans le public, depuis qu'il était question de sa disgrâce, et où elle était désignée avantageusement, comme de coutume, par des comparaisons et des passages de l'Écriture sainte. Le cardinal d'Estrées ayant porté cet écrit au roi, Philippe se permit d'en rire et de dire d'un ton de raillerie fort marqué, *qu'il n'y avoit rien à objecter aux titres qu'on prodiguoit à la princesse, si ce n'étoit pourtant la comparaison de la Sunamite qui ne lui convenoit guère, et beaucoup moins que celle de Judith qui lui convenoit très-bien.* Mais ce qui fit concevoir le plus d'espérance au bon parti fut la scène suivante. Une

Louville à Beauvilliers, 24 mars 1703.

nuit, le roi et la reine étant couchés, la conversation s'engagea entre eux sur le chapitre de la princesse (car ce chapitre était la seule affaire d'état depuis le retour du chevalier d'Espennes et de Vazet). « Si le roi » de France persiste à me vouloir ôter ma » camériste, » dit la reine, et elle choisit bien son moment pour faire cette demande, au rapport du P. d'Aubenton de qui M. de Louville apprit tout ce détail, « qui met- » trez-vous auprès de moi? — Je n'en sais » rien, dit le roi, mais je pense qu'il sera » bien de prendre une Françoise. — Une » Françoise! reprit la reine avec une colère » qu'on ne lui connoissoit pas encore, une » Françoise! point du tout, monsieur, ce » sera une Piémontoise. — C'est selon, ré- » pliqua le roi le plus doucement du monde; » ce sera une Piémontoise si le roi mon » grand-père y consent, mais s'il insiste » pour une Françoise, je n'y mettrai pas » d'opposition. — Vous n'y mettrez pas » d'opposition, dit alors la reine, eh bien » donc, monsieur, sortez d'ici! » Et là-dessus, elle poussa le roi de côté et le fit sortir de son lit. Le pauvre prince étourdi de l'aventure, s'en alla tristement s'asseoir en

chemise dans un fauteuil à l'autre bout de la chambre, et y passa quatre heures ainsi en silence. A la fin pourtant, la petite reine, confuse de sa violence et de tant de longanimité, se leva sans mot dire, alla reprendre son roi par la main, le replaça dans le lieu d'où elle l'avait chassé si impitoyablement, et puis on s'endormit de part et d'autre, sans s'être parlé. Mais le lendemain, le confesseur sut l'histoire, et s'étant rendu chez la reine, il parvint à la faire si bien pleurer, que le roi dit et fit ensuite tout ce qu'il voulut pendant plusieurs jours, en dépit de madame des Ursins.

Mais tandis que l'étoile de cette dame pâlissait ainsi visiblement à Madrid, quoi qu'elle en dît et qu'elle en pensât; que le peuple continuait à ne point s'occuper d'elle, malgré qu'elle en eût; que les grands affluaient déjà chez le cardinal d'Estrées, et que les bons Espagnols, pleins d'espoir, commençaient à croire à la fermeté du conseil français: on faisait à Versailles de tristes raisonnemens, qui eurent de plus tristes conséquences. Puisque le roi catholique est gouverné par la reine sa femme, y disait-on, c'est à la reine et non au roi qu'il faut

s'adresser pour conduire les affaires ; c'est la reine et non le roi qu'il s'agit de ménager. Donc il ne faut point irriter la reine en lui ôtant sa camériste. Ce sera bien assez de les avoir effrayées toutes deux. On pourra facilement profiter de cette frayeur pour amener une réconciliation entre les deux partis. Par ce moyen le cardinal d'Estrées entrera dans le despacho, et la prudence y entrant avec lui, bientôt un calme durable suivra cette tempête d'un jour.

Madame de Maintenon, M. d'Harcourt et Chamillart, à force d'art et de persévérance, parvinrent de cette manière à fléchir le roi de France, que l'âge et les infirmités rendaient de plus en plus ami des partis mitoyens, et bientôt toute cette affaire prit une face nouvelle. Louville en fut informé par madame de Beauvilliers dès le commencement de mars. « C'en est fait, je le pré-
» vois, mandait la duchesse, on va vous 5 et 9 mars 1701.
» abandonner, on va replâtrer les choses.
» Le ciel n'est pas plus éloigné de la terre
» qu'on ne l'est aujourd'hui de faire prévaloir
» vos conseils énergiques, tout sages qu'ils
» sont. Faites votre profit de ceci, et prenez
» vos mesures pour revenir sans accident. »

Les courriers de M. de Torcy apportèrent peu de jours après la confirmation officielle de ces dernières résolutions, de sorte que dans le moment où le départ de madame des Ursins n'était déjà plus un secret pour personne en Espagne, le spectacle de son triomphe y vint dérouter tous les esprits. Ce n'était pas, si l'on veut, un triomphe complet dans la forme. La princesse demeurait blâmée, admonestée quant au passé, prêchée et conseillée pour l'avenir; elle devait désormais se renfermer dans ses attributions de cour, déférer en tout pour les affaires au cardinal d'Estrées, le voir, l'accueillir comme il convenait, et renoncer absolument à lui soustraire le roi catholique : mais au fond, elle restait, et en pareil cas c'est le grand point que de rester. Elle le sentit bien, car lorsqu'il s'agit d'opérer le raccommodement, elle parut aux yeux du public dans tout l'éclat d'un orgueil inaccessible. Les priviléges de son sexe lui donnaient le droit d'attendre le cardinal d'Estrées; elle en abusa au point que cet ambassadeur, malgré son grand âge, se vit réduit à s'aller morfondre plusieurs jours de suite, inutilement, à sa porte; et quand le moment qu'elle avait

fixé pour lui donner audience fut venu, elle le reçut d'un air glacé, affectant de ne lui parler que de choses indifférentes, comme si rien ne s'était passé et que nul rapport nouveau ne dût s'établir entre eux à l'avenir. Soit accablement, soit vertu, le cardinal ambassadeur supporta ces humiliations sans se plaindre. Il alla chercher les reproches de la reine avec la même résignation qu'il avait mise à quêter les dédains de la grande camériste, et ce ne fut qu'à ce prix qu'il entra dans le despacho rétabli, pour y délibérer, avec le cardinal Porto-Carrero et Arias, sur des affaires que d'Aubigny, Orry et la princesse continuèrent à résoudre dans les appartemens. Pour couronner cette belle opération, Medina-Celi fut prié de retirer sa démission du conseil des Indes, et les grands apprirent par cette démarche ce qu'ils étaient bien loin d'oser concevoir, c'est-à-dire, qu'ils étaient aux yeux de la France des amis nécessaires ou des ennemis redoutables.

Il est difficile de se peindre la douleur dont l'âme de Louville fut alors brisée, à moins de lire les lettres qu'il écrivit à cette époque. En voici un échantillon.

24 mars 1703. Louville à Beauvilliers.

..... « Vous êtes obéi, les choses se sont passées comme vous l'aviez ordonné. Le crédit de la France est évanoui dans ce pays-ci et pour toujours. Chacun se met en devoir de vous mépriser, et moi je vous avertis que dès cet instant je vais me disposer à quitter l'Espagne, si non aujourd'hui, si non demain, le jour où il me plaira de le faire, car je ne songe plus qu'à mes intérêts. Cela est juste; le reste seroit sot. Comptez que vous venez de commettre une de ces fautes dont on ne se relève pas. Vous avez compromis votre autorité, cela n'est rien; mais vous avez compromis la justice et la raison, et cela est irréparable..... Je vais donc aviser aux moyens de me faire chasser avec honneur. Je demanderai un congé de six mois dans quelque temps, sous prétexte de m'aller marier en France; je demanderai en outre le gouvernement de Courtrai et quelque dédommagement en argent, si vous jugez que je puisse le faire et qu'on me doive quelque chose pour avoir dépensé inutilement au service du roi d'Espagne beaucoup de mon bien, risqué ma vie, et sacrifié toute

perspective de carrière dans mon pays. Concertez-vous là-dessus avec M. de Torcy, je ne ferai rien qu'avec votre permission. Je ne vous dirai pas, moi, que le roi catholique mourra de chagrin de mon départ, je vous dis qu'il m'oubliera sitôt que je serai parti. Du reste, ne craignez pas que je revienne à Versailles pour m'y pavaner de ma disgrâce, à l'exemple de certaines gens, et me montrer dans les galeries du château avec une clef au derrière qui n'ouvriroit plus aucune porte. Voilà, grâce à Dieu, de ces ridicules que je ne me donnerai jamais..... »

« Vous saurez que le marquis de Leganez 1er. avril 1703.
lui-même dit que puisque le roi très-chrétien n'a pas une confiance absolue dans son ambassadeur, et qu'il permet les intrigues de cour, comme on en voyoit sous Charles II, il n'a qu'à ne se plus mêler de l'Espagne et la laisser agir. Il a raison. Dès que vous êtes décidé, en dernière analyse, à faire ce qui leur plaît, ce que vous conservez ici d'influence n'est plus que nuisible, car cela vous expose à leur déplaire. Le cardinal Porto-Carrero et tous les bons Espagnols ont rougi pour vous et pour le cardinal d'Estrées.

Ce dernier s'est comporté mollement. L'abbé s'est cru obligé de l'imiter. Il a fait des avances de politesse à toute la cabale, dont la reine s'est beaucoup moquée, quoiqu'assurément il ait plus d'esprit et de bons sentimens que ses railleurs. Dernièrement encore il a envoyé à Orry un saumon énorme, et là-dessus madame des Ursins a dit devant leurs majestés : « Voilà de ces bassesses dont M. de » Louville ne seroit pas capable. On sait » toujours où l'on en est avec lui. » Je me suis pourtant conformé à vos instructions et j'ai fait comme un autre mes avances, mais je les ai faites sans génuflexion quelconque, et n'ai point demandé pardon *des malheureux coups de bâton* que j'ai donnés, ni même de ceux que j'ai reçus. Aussi ne puis-je regarder ma paix comme faite, et je ne me soucie point, d'après ce que je vous ai confié, qu'elle soit faite.

24 mars 1703.

» Une chose que je vous prie de communiquer à M. de Torcy, c'est que depuis notre retour, chaque ministre de France a son représentant direct à Madrid. M. de Pontchartrain a le sien, M. de Chamillart le sien, etc., de sorte que l'ambassadeur doit traiter avec eux, ce qui est offensant pour

M. de Torcy, ou ne rien faire, ce à quoi on veut le réduire. J'ai découvert aussi pourquoi MM. de l'Assiento se font tant tirer l'oreille pour payer ce qu'ils doivent; c'est que les mousquetaires étant assis sur ces fonds, et M. Orry ayant le mot de madame des Ursins pour faire tomber les mousquetaires, la ferme a reçu l'ordre secret de ne pas remplir ses engagemens, auquel cas il faut que vous fassiez sans pitié casser le bail, à moins qu'on ne paye..... »

« Je vous le répète, quoique je vous aie fort scandalisé, si l'Amirante est condamné, il faut le mettre à mort, fût-ce dans les rues de Lisbonne, et si vous doutez de ma logique, croyez-en le père d'Aubenton, qui pense comme moi. » 1er. avril 1703.

Arrêtons-nous ici; la matière mérite réflexion. M. de Louville pensait que la fuite ne soustrait point un coupable à sa peine, et que partout où le jugement peut atteindre, il peut frapper. M. de Beauvilliers soutenait le contraire, et se fondait, 1°. sur ces paroles de l'Écriture : *Vindicta mihi, à moi la vengeance*, qui interdisent la vengeance à l'homme; 2°. sur l'exemple de l'assassinat 1er. avril 1703.

du duc de Guise, ordonné par Henri III, action qui fut jugée inique dans sa forme, encore qu'elle fût très-juste au fond; 3°. sur ce que l'exécution d'un criminel, par voie de meurtre privé, entraînait un crime pour l'exécuteur, et qu'une action juste ne doit jamais impliquer d'injustice.

Cette discussion s'était élevée à l'occasion du procès de l'Amirante de Castille, qui était assurément un grand coupable et très-digne d'appeler contre lui toutes les rigueurs de la raison d'état, si la raison d'état eût été une raison pour des hommes qui avaient de l'équité; et il est bon de remarquer ici que ni M. de Louville, ni M. de Beauvilliers, n'admettaient la raison d'état. En général elle était bannie des conseils, en France, dans le beau siècle dont nous parlons. La législation, l'administration, la politique, pouvaient s'égarer, mais elles prévariquaient rarement. Sur beaucoup de points, la science manquait, la droiture non. Dans la controverse actuelle, M. de Beauvilliers avait raison; mais, chose singulière, il ne l'avait par aucun des motifs qu'il alléguait, et M. de Louville avait tort, bien que les siens fussent valables.

En effet, ce dernier était fondé à dire que le *vindicta mihi* ne pouvait être invoqué en faveur de l'Amirante, supposé que celui-ci fût une fois jugé coupable, sans l'être également en faveur de tous les criminels condamnés en justice réglée ; que, d'un autre côté, il n'y avait rien de semblable dans le cas de l'assassinat du duc de Guise, sans jugement, et l'hypothèse du meurtre de l'Amirante, après jugement ; qu'enfin, le meurtrier autorisé de l'Amirante condamné, n'était pas plus un assassin que ne l'est tout exécuteur des hautes œuvres, que ne l'est tout homme chargé par la loi *de courre sus*. Mais il ne fallait pas conclure de là que l'Amirante pût être légalement frappé sur un sol étranger, en vertu d'un jugement rendu par contumace, avant de montrer, 1°. que dans l'état de la législation criminelle en Espagne, les jugemens de contumace étaient souverains ; 2°. que l'extradition du condamné avait été accordée par le roi de Portugal : faute de quoi il y avait, dans le premier cas, violation du droit commun, et, dans le second, violation du droit des gens, encore que le roi don Pédro fût alors un allié perfide ; attendu que la perfidie n'autorise pas

la violence, et que la guerre seule l'autorise.

Pendant que cette question se traitait, le jugement de l'Amirante la résolut. Ce jugement, qui s'était fait si long-temps attendre, ne porta d'autre peine que le bannissement avec un simple séquestre des biens du coupable. C'était bien peu, ou beaucoup trop.

CHAPITRE XIV.

Réconciliations de cour. Nouvelles intrigues. Le courrier Lantineau, Louville et Orry à Versailles.

M. et madame de Beauvilliers, voyant madame des Ursins hors d'affaires, avaient, comme par un pressentiment des lettres que nous venons de rapporter, conçu de nouvelles inquiétudes des dispositions de Louville. « Mon ami, lui mandait-on de ce » côté, ne perdez pas courage quand il faut » en avoir plus que jamais. Vous savez que » nous ne biaisons en rien pour vous, et » que l'amitié que vous nous inspirez nous » fait souffrir cruellement; mais ce n'est pas » le cas de foiblir. Tout va passablement » pour vous ici. Cette fois, ce n'est pas con- » tre votre personne que sont dirigés les » traits qu'on lance. Contentez-vous donc » d'aller doucement et de patienter. Laissez » couler l'eau sous les ponts et continuez, » en nous informant de tout, à faire le bien

Madame de Beauvilliers, 24 mars 1703.

» que vous pourrez. Ne vous embarrassez
15 avril 1703. » pas de votre retour, ajoutait M. de Torcy;
» le roi vous l'accordera quand vous voudrez.
» Je lui ai parlé de vos projets comme d'une
» chose lointaine. Sa majesté ne mettra
» d'opposition à rien de ce qui vous sera
» utile, et vous autorise, dès ce moment, à
» demander la juste récompense de vos ser-
» vices. Ainsi, tenez-vous en repos; de-
» meurez encore quelque temps à Madrid,
» et nous aidez à soutenir le fardeau qui
» porte sur nos épaules, chaque jour da-
» vantage. »

Comme la patience n'engageait guère celui qui désormais avait la retraite pour perspective et pour but unique, Louville n'attendit pas les prières de l'amitié pour faire ses soumissions au vainqueur du mieux qu'il put, au demeurant, fort éloigné d'espérer que la réconciliation pût le conduire plus avant que les simples convenances ne font d'ordinaire en pareil cas; mais il retira de ses soumissions un profit imprévu, qui montre bien que dans l'empire de l'intrigue, les événemens se comptent par jour et par heure.

Nous avons vu que M. d'Harcourt s'était signalé parmi les défenseurs de la princesse;

mais, en la servant, il n'avait pas laissé de l'inquiéter beaucoup, ou plutôt il l'avait servie trop bien, sans le savoir. Dans la chaleur de son zèle, il ne s'était pas borné à battre en brèche le cardinal d'Estrées, il avait parlé d'un remplaçant; et ce remplaçant si nécessaire, qui devait achever la victoire de la cabale, c'était lui-même. Ainsi, du moins, l'avait-il calculé dans sa prudence, et madame de Maintenon avait souri à cette idée. Or voilà ce qui était de trop. Madame des Ursins voulait bien être soutenue de haut, sans qu'on s'en doutât et comme providentiellement; mais elle n'entendait pas voir de près sa providence. Elle avait plus d'esprit qu'il n'en fallait pour sentir que le bras qui soutient, est tout près de conduire ou même de comprimer; et cette prescience lui faisait redouter, autant que le triomphe d'un ennemi, la présence d'un libérateur. Il fallait, pour son goût, se résigner à trouver bon, de Versailles, ce qu'elle décidait à Madrid. Pour prix de cette confiance, elle ne demandait pas mieux que de se charger des finances d'Espagne, des troupes d'Espagne, de l'administration, de l'église et de la justice d'Espagne, pourvu

toutefois que le roi catholique demeurât sous sa clef, d'Aubigny sous son aile ; qu'on ne lui adjoignît pas de nouveaux aides, car on devait savoir qu'elle en avait déjà trop ; mais surtout, pourvu qu'on ne lui donnât point de maître, car elle n'était pas d'un rang à en souffrir.

Louville n'était pas avec M. d'Harcourt dans une mesure telle qu'il dût regarder le retour de ce duc en Espagne comme un événement heureux pour les affaires publiques ni pour les siennes. Dès lors il pouvait servir à conjurer l'orage qui menaçait, de ce côté, madame des Ursins, et ce fut assez. Pendant que le marquis s'apprêtait donc à endurer les mêmes humiliations que le cardinal d'Estrées, il reçut la permission de paraître, sans faire quarantaine, au baise-main de la cour (car il y eut baise-main solennel à l'occasion du triomphe de madame des Ursins); et, ce qui le surprit davantage, il se vit appeler à l'audience particulière de la princesse au sortir de l'audience royale. Ce fut alors qu'il put juger pleinement du joûteur qu'il avait en tête. Madame des Ursins était préparée pour cette scène, et elle y fut admirable. Elle commença d'un air

Louville à Beauvilliers, 8 avril 1703.

et d'un ton que les grâces n'auraient pas désavoués, quoiqu'elle eût alors soixante ans, par louer Louville de son esprit et de son courage. Il l'interrompit en lui disant que ses éloges le flattaient d'autant plus que, ne pouvant les attribuer qu'à sa bienveillance, il voyait par là qu'il n'était pas si mal dans sa faveur, qu'on le lui avait fait craindre. A ce mot de bienveillance elle se récria fort et protesta qu'elle ne croyait que lui rendre justice, tout en confessant néanmoins qu'il était un dangereux ennemi, et qu'il l'avait *estrapassée* de toute manière. A quoi Louville répondit que si les faits ne lui avaient pas été dénaturés, elle avait dû voir qu'il n'avait rien dit, ni rien fait qui ne fût conforme aux droits de la défense personnelle. Elle se jeta là-dessus dans des explications générales, et reprit l'affaire de ses brouilleries avec le cardinal d'Estrées depuis le commencement, en insistant finement sur le danger qu'il y avait d'appeler en Espagne des esprits superbes et dominateurs, sur l'avantage qu'on trouverait, au contraire, pour les réformes, à n'employer que des subalternes, autorisés sans appareil et surveillés par des personnes de la maison. « Je

Le même au même, 11 mai 1703.

» suis si convaincue de cet avantage, ajou-
» ta-t-elle, que je lui sacrifierois le bonheur
» de voir ici mon meilleur ami, par exem-
» ple, le duc d'Harcourt. Ainsi, vous voyez
» que ce n'est pas la haine du cardinal d'Es-
» trées qui me fait parler. » Ce mot fut un trait de lumière pour le marquis. Il comprit qu'il devenait un personnage nécessaire, et, profitant de sa nouvelle situation, dès que la princesse eut achevé son récit, qui fut long, car elle excellait dans les récits, il lui dit que la relation qu'elle venait de faire le confirmait de plus en plus dans l'opinion qu'elle avait tous les torts; qu'elle n'était point appelée à gouverner l'Espagne; que ce soin regardait ceux que le roi catholique et le roi de France nommaient pour cela; qu'elle ne serait responsable de leurs actions ni devant Dieu, ni devant les hommes, et qu'ainsi son zèle devait se tenir en repos au lieu de s'agiter comme il avait fait jusqu'alors. « Je ne saurois vous dissimuler,
» madame, continua-t-il, que vous avez
» beaucoup de censeurs, et je dois vous
» avouer que ce n'est pas sans raison. On ne
» vous reproche pas seulement votre conduite
» envers M. le cardinal d'Estrées, et l'envie

» que vous avez témoignée de vous emparer
» des affaires, mais encore l'adresse que
» vous avez mise à persuader en France que
» le cardinal Porto-Carrero ne pouvoit plus
» vivre avec l'ambassadeur, tandis que vous
» êtes la seule cause du refroidissement des
» deux prélats l'un pour l'autre. — Devois-je
» donc me tenir en repos, répondit vive-
» ment la princesse, tandis que le cardinal
» d'Estrées travailloit à gagner Urraca! —
» Madame, reprit Louville, il n'y a point
» de mal à gagner Urraca, puisqu'on ne peut
» gouverner l'Espagne sans le cardinal Por-
» to-Carrero, et que ce dernier ne fait rien
» sans Urraca. Le mal est de chercher à
» brouiller les deux cardinaux, pour élever
» une autorité illégitime sur les débris de
» la leur, et de les dire ennemis, quand ils
» ne le sont pas. — Allons, répliqua ma-
» dame des Ursins, je vois que l'on ne m'a-
» voit pas trompée, et que vous m'avez fait
» tout le tort que vous avez pu. — Jamais,
» madame, il ne m'est tombé en pensée de
» vous faire tort pour vous faire tort. Lors-
» que je vous ai heurtée, c'est que la justice
» et la vérité vous ont rencontrée sur leur
» chemin. Mais vous, madame, pourriez-

» vous m'en dire autant ? N'ai-je pas mille
» preuves que le malheur que j'ai eu de tom-
» ber dans votre disgrâce m'a servi de crime
» à vos yeux, et que vous m'avez traité en
» coupable, parce que vous m'avez regardé
» en ennemi ? — Voilà qui est faux, reprit-
» elle avec vivacité, je ne vous ai jamais
» calomnié ni haï, je le jure, et que toutes
» les fois que l'occasion s'en est présentée,
» j'ai publié que vous étiez un homme de
» courage. — De courage, madame, c'est
» beaucoup sans doute, et je vous remercie
» de ne m'avoir pas cru poltron ; mais ce
» n'est pas tout. La réputation d'honneur
» tient encore à autre chose qu'à la bra-
» voure. — Cependant, c'est le courage qui
» fait estimer les hommes. — Cela y contri-
» bue fort et à juste titre, mais, madame,
» il faut le dire, bien moins quand il s'agit
» de conduite dans les affaires de simple
» conseil, que lorsqu'il est question de com-
» battre. Il en est de cette vertu comme de
» la tempérance, de la modestie, de la dou-
» ceur, de la probité, toutes choses excel-
» lentes de soi, mais chacune en leur place ;
» par exemple, on ne les sauroit louer ex-
» clusivement dans un homme, sur le champ

» de bataille, sans faire sa critique presque » autant que son éloge. Convenez, madame, » qu'au Retiro, je n'ai nul mérite à ne pas » craindre la mort, car, apparemment, vous » ne voulez pas que je voye un danger dans » les lettres anonymes que je reçois journellement, où l'on me dit que je serai tué » ou empoisonné, et autres gaillardises semblables. — Ah! marquis de Louville, vous » ne savez pas les obligations que vous m'avez. Vous avez fait venir à Madrid, pour » le théâtre royal, deux créatures qui ont » pensé nuire terriblement à votre réputation, la petite chanteuse Marchand et la » femme du maître à danser, l'Évêque. Sans » moi, la reine, sur le rapport de vos ennemis, alloit se figurer que vous aviez pris » le soin d'attirer ces femmes dans des vues » malhonnêtes sur le roi et sur don Louis, » qu'il honore de sa confiance. »

(Or Philippe n'était pas l'amant de la petite chanteuse, mais d'Aubigny courtisait en effet la femme du maître à danser, et madame des Ursins profitait ici de l'occasion pour satisfaire sa curiosité jalouse.) Louville lui répondit : « Qu'elle ne devoit pas s'attendre à de » grands remercimens de sa part. Que de

» telles infamies tomboient d'elles-mêmes » ou ne tomboient point du tout, selon qu'el- » les étoient vraies ou fausses; que personne » dans Madrid ne le croiroit capable de faire » le joli métier dont il s'agissoit, quand » même tout le monde ne sauroit pas que le » soin du théâtre ne le regardoit nullement, » et que notamment les deux créatures dont » la reine prenoit de l'ombrage si injuste- » ment et d'une façon si injurieuse pour le » goût et les sentimens du roi et de don » Louis, avoient été appelées à la cour par » le duc de Medina-Sidonia, qui les avoit » fait venir sans aucune malice. »

Soit que ces derniers mots eussent ramené dans l'âme de la princesse la sécurité qu'elle cherchait, soit que sa coquetterie sexagénaire fût sensible à ce qu'ils contenaient de galant, Louville ne les eut pas plutôt prononcés, que madame des Ursins lui donna sa main à baiser; et le reste de l'entretien, qui dura deux heures, fut au moins assez intime pour son goût, car il ne voulait prendre d'engagement d'aucun genre. Cependant le sceau manquait encore à son raccommodement. La princesse ne l'avait pas conduit en particulier chez la reine, et tant que cette

démarche restait à faire, il ne pouvait pas se croire à l'abri des grands coups. Cette réserve de madame des Ursins avait pourtant à ses yeux un bon côté. Elle l'affranchissait de tout ménagement, soit dans ses conversations clandestines avec le roi catholique, soit dans sa correspondance avec MM. de Torcy et de Beauvilliers; car, après tout, il ne devait guère de reconnaissance pour quelques complimens, un baise-main et beaucoup d'indiscrétions. Il continua donc à rechercher toutes les occasions de mettre le jeune monarque en garde contre les intrigues dont on le rendait de plus en plus la dupe et la victime.

Hélas! jamais le malheureux prince n'avait eu plus besoin de secours. Chaque jour son esclavage lui devenait plus pesant, et chaque jour aussi, plus fatigué de son poids, il perdait de la force dont il avait besoin pour le secouer. Le sentiment de la reine, qui lui avait fait tout supporter, n'avait déjà plus pour lui la même douceur. Depuis la querelle nocturne que nous avons rapportée, l'aigreur, compagne éternelle du caprice, venait troubler sans cesse leur intérieur conjugal. Il ne s'agissait plus seulement de s'in-

terdire la chasse de deux fois l'une, la simple promenade n'était que rarement permise. Qu'on juge à quel point le couple royal était devenu sédentaire ! Non-seulement l'Escu-
Louville à Torcy, 4 avril 1703. rial et Aranjuez, mais encore le Prado, était inconnu à la reine. Les Français disparaissaient peu à peu du palais. L'antique et grave étiquette de Charles II y régnait sans partage ; on eût dit, à voir son morne cortége, qu'elle rendait les gens muets. *L'herbe croissoit dans les appartemens du monarque* ainsi que chez les cardinaux, tandis que les appartemens de la reine devenaient, grâce aux nains et aux femmes de l'intérieur, le théâtre de petites fêtes enfantines. Cependant d'Aubigny donnait à l'écart ses audiences fastueuses aux grands du royaume, dictait des ordonnances où le roi n'était pas même nommé, et conférait, au financier Orry, le droit de vendre tous les emplois de guerre, d'administration ou d'église, ainsi qu'on le vit par le choix que ce dernier fit de son valet, nouvellement reçu bachelier, puis docteur en théologie, pour diriger un des principaux séminaires.

Ce qu'il y a de plus étonnant dans l'abaissement où Philippe était tombé, c'est que ce

prince retenait encore, de son éducation, quelque idée confuse de la gloire et des devoirs de la royauté. Il demandait une fois tristement à Louville quand paraîtraient les médailles de sa campagne d'Italie, qu'il avait commandées. « Sire, lui répondit le mar- » quis, l'insouciance générale de votre ma- » jesté m'avoit fait craindre qu'elle n'eût » oublié la guerre, mais puisqu'elle s'en sou- » vient, les médailles de sa campagne seront » bientôt faites. » Ces paroles amenèrent entre le roi et Louville un nouvel entretien secret, où ce dernier apprit que les augustes époux avaient eu ensemble une scène fort chaude, à la suite de laquelle ils s'étaient battus. Marie-Louise de Savoie, malgré ses belles qualités, avait des passions impétueuses que la moindre contradiction exaltait jusqu'à la violence; rien ne l'arrêtait alors, pas même madame des Ursins; elle n'aimait guère cette dame, quoiqu'elle en eût fait sa favorite. Si la plupart du temps elle la laissait parler en maître, c'était pour mieux assurer son propre empire; elle la regardait comme un instrument nécessaire de sa volonté, et avec raison. Sans cette femme si savante dans l'art de séduire et

Louville à Beauvilliers, 8 avril 1703.

d'aller à ses fins, comment une reine de quatorze ans eût-elle pu se faire obéir? comment même eût-elle su commander? La petite reine avait adopté avec son époux une méthode qui devait réussir auprès d'un prince indécis sur les moindres choses; c'était, en lui proposant un parti, d'en exiger la décision sur-le-champ. Philippe, se voyant ainsi pris au dépourvu, n'essayait pas de trouver une détermination qu'il eût fallu chercher long-temps au dedans de lui, et le fatal consentement s'échappait de ses lèvres à l'insu presque de sa pensée. Il convint un jour de sa faiblesse avec une candeur singulière. C'était à l'occasion des mousquetaires de sa garde et de sa maison française, qu'on lui voulait faire renvoyer. « Je sens, dit-il à » Louville, que je dois garder ma maison » et mes mousquetaires, mais je vous avoue- » rai que la reine ne les aime pas, et que » j'aime la reine. » « Sire, cet aveu, répon- » dit Louville, me touche plus que toutes » les faveurs que vous pourriez me faire. Je » comprends sans peine ce qu'une première » passion peut sur un prince vertueux, sur- » tout quand l'objet qui la lui inspire est » si digne de la lui faire éprouver. Aussi,

Louville à Beauvilliers, 18 avril 1703.

» ne vous demandé-je pas de jamais refuser
» la reine, de peur d'altérer le bonheur de
» votre union chérie ; contentez-vous, en
» lui accordant ce qu'elle vous demandera,
» de soumettre toujours votre consentement
» à celui du roi votre grand-père. — Mais
» comment écrire au roi mon grand-père
» autre chose que ce que la reine voudra,
» repartit Philippe ? — Sire, c'est ici qu'il
» faut un peu de courage et de discrétion ;
» une correspondance filiale avec un si grand
» prince que l'est sa majesté le roi de France,
» ne peut vous causer aucun scrupule. La
» Roche et moi, nous vous sommes exclu-
» sivement dévoués ; choisissez l'un de nous
» pour intermédiaire. — J'y consens, dit le
» roi. — Ah ! sire, continua Louville, puis-
» que votre majesté m'honore d'une con-
» fiance si flatteuse, qu'elle daigne donc
» m'expliquer le motif si puissant qui fait
» désirer à la reine le renvoi des mousque-
» taires et de la maison françoise. — Elle
» trouve qu'il y a bien assez d'Espagnols en
» Espagne pour me servir, et que ce n'est
» pas un grand mal de renvoyer ceux d'entre
» les François qui n'étoient pas à moi quand
» j'étois duc d'Anjou. — Sire, c'est ainsi

» qu'on débute lorsqu'on veut détruire ; on » dit d'abord : voilà qui n'est guère d'im- » portance ; on porte une main imprudente » sur l'édifice, et tout s'écroule. Que votre » majesté daigne se ressouvenir, en son » temps, de ce que je vais lui annoncer. Ses » mousquetaires font la sûreté de sa per- » sonne, pourvu que leur nombre soit dou- » blé, qu'ils soient bien montés, bien ar- » més et bien commandés. Quant à la mai- » son françoise, elle tend à rapprocher, par » des usages communs, et par une fréquen- » tation habituelle, les deux nations l'une » de l'autre. Si votre majesté consent à ce » qu'on veut d'elle, bientôt elle n'aura plus » de garde, et la France ne sera plus rien » pour l'Espagne, qui pourtant ne peut se » passer de la France. Craignez, sire, crai- » gnez de devenir, ainsi que la reine, le » jouet de la politique de vos ennemis. »

En effet, le duc de Savoie, qui méditait une prochaine défection, avait espéré qu'en trahissant la France à propos, et en aidant l'Europe, de bonne grâce, à démembrer l'Espagne, il obtiendrait pour lui, des puissances alliées, une partie de la Lombardie, ainsi que du royaume de Naples, et, pour-

sa fille, la garantie d'une couronne qui ne ferait plus envie à l'empereur. C'était dans cette direction qu'il gouvernait, et son envoyé à Madrid pilotait sa barque avec beaucoup d'adresse. Ils étaient convenus tous deux d'isoler le roi d'Espagne de ses appuis naturels; savoir, des Français et des Espagnols. Pour y parvenir, ils favorisaient de toute leur force l'ambition de madame des Ursins qui ne pouvait jamais les inquiéter, et couvraient tous ces manéges par une aversion pour la princesse et ses agens, si active en apparence, qu'il était difficile de ne la pas croire véritable. Tandis qu'il était de mode à Turin, de faire sur madame des Ursins les plus grossières plaisanteries, et de dire d'elle jusqu'au mal qu'il n'y avait point à dire; tandis qu'à Madrid l'envoyé de Savoie affectait, depuis peu, de ne point aller à la cour, au point de contrefaire le malade, pour n'être point forcé, disait-il, de voir la princesse et d'Aubigny; Victor-Amédée correspondait journellement avec la cour d'Espagne, et son représentant passait une partie des nuits enfermé avec la favorite et don Louis, pour y cabaler tout à son aise. C'était dans ces conciliabules que se prépa-

raient chaque soir, contre le cardinal d'Estrées, les avanies du lendemain; car le plan était décidément de se débarrasser de lui à force de dégoûts. Le personnage ne gênait pas seulement par l'éminente dignité dont il était revêtu, et par son attachement à ses devoirs; la chronique (1), plus scandaleuse qu'infidèle, en rappelant les anciennes liaisons du cardinal de Bouillon avec la princesse, liaisons qui avaient valu à cette dernière la succession entière du prélat, laissait transpirer certains bruits d'une amitié du même genre qui aurait existé, jadis à Rome, entre la même dame et le cardinal d'Estrées. Ces bruits, que nous ne garantissons pas, rendent si parfaitement raison de l'acharnement de madame des Ursins contre le cardinal d'Estrées d'une part, et de l'autre, des airs de commandement que celui-ci avait d'abord voulu prendre avec la grande camériste (il en faut bien convenir), que nous ne saurions les passer sous silence.

La cabale comptait sur deux moyens principaux: le premier, était de faire agir Louville auprès de MM. de Beauvilliers et

(1) *V.* Saint-Simon dans ses *Mémoires*, édit. de 1790.

de Torcy, de telle sorte, 1°. que le cardinal fût rappelé; 2°. qu'il ne fût pas remplacé par M. d'Harcourt: nous venons d'en voir un essai. Le second moyen consistait à détacher l'abbé d'Estrées de son oncle, en lui présentant l'appât de l'ambassade en chef, et à lui persuader dans son intérêt d'acheter à tout prix le départ volontaire de Louville, sitôt que celui-ci aurait fait ce qu'on voulait qu'il fît. Ainsi l'abbé devait servir à débarrasser du cardinal et de Louville, et d'abord Louville, de M. d'Harcourt et de lui-même: après quoi, l'abbé restait seul avec une vilaine action publique pour toute recommandation, un ami sûr et un illustre patron de moins pour tout appui, ce qui rendait sa perte aussi facile qu'infaillible. Le père d'Aubenton avait aussi son rôle dans l'intrigue, sans être dans la confidence du dénoûment projeté. Il devait diriger l'esprit du roi catholique dans tous les sens où la cabale soufflerait, et, à l'aide de sa correspondance régulière avec le père la Chaise, concilier à madame des Ursins la bienveillance de ses confrères de Paris. En récompense de ses soins, un chapeau de cardinal éclatait de loin à ses regards, entre les mains de la

Louville à Beauvilliers, 18 avril 1703.

princesse romaine, et le triomphe des jésuites sur les dominicains, qui devait s'ensuivre en Espagne, lui faisait tout agréer pour la plus grande gloire de Dieu. Quant aux grands, on ne les craignait plus depuis qu'ils s'étaient compromis sans retour pour le service de la cabale auprès du cardinal d'Estrées, et qu'ils avaient fortifié la vieille antipathie de Porto-Carrero contre eux. Leur intervention étant ainsi jugée inutile, on ne se donna pas la peine de les ménager davantage et l'on s'en repentit bientôt. Telle était la nouvelle machine. Voici quel en fût le jeu. D'abord Louville, qui était sur ses gardes, découvrit une partie des ressorts secrets qu'on faisait mouvoir, et l'abbé d'Estrées, qui ne lui cachait rien, acheva de le mettre au fait. Tous les deux étant ainsi d'accord, le cardinal d'Estrées fut informé du complot, et dès lors l'intrigue fut rompue par le milieu, sans que la cabale en eût le moindre soupçon, car Louville et l'abbé convinrent de jouer au fin avec elle.

Madame des Ursins se prenait quelquefois elle-même dans ses filets. Depuis sa feinte réconciliation avec l'ambassadeur de France, elle affectait de ne plus correspondre avec

ce pays que par la voie des courriers de l'ambassade. Sans renoncer à son habitude d'en faire dévaliser au moins un sur trois, et d'envoyer les siens à part, elle apportait plus de mystère dans ses expéditions, et il passait pour constant qu'elle ne recevait plus de nouvelles de Versailles que par le cardinal d'Estrées. Un jour donc que son éminence donnait un grand dîner à une vingtaine de personnes illustres, espagnoles, françaises ou étrangères, parmi lesquelles se trouvait le nonce Aquaviva, le plus intrépide adorateur de la princesse; la compagnie en étant à ce moment du repas qui est toujours un peu animé, on annonce un courrier de France. Le cardinal fait entrer. Le courrier paraît en costume de courrier. C'est M. Lantineau, qui croit s'être glissé secrètement chez don Louis d'Aubigny. Il avait tant et si bien questionné les gens au coin des rues de Madrid, où il était entré à pied, suivant ses instructions mystérieuses, après avoir laissé ses mules à la dernière station, qu'on lui avait indiqué le palais de l'ambassadeur comme le but de ses perquisitions, sans lui expliquer qui l'habitait. Voilà donc le pauvre homme introduit et

demandant si monseigneur d'Aubigny n'est pas du nombre des convives. Le cardinal lui demande, à son tour, ce qu'il veut en faire. Il hésite; on le plaisante, et le cardinal mieux que personne, car il maniait fort bien la raillerie; enfin, Lantineau balbutie, et sa prudence étant à bout, il ne trouve rien de mieux, pour réparer son indiscrétion, que de tout dire. Il avoue donc qu'un banquier de Paris, nommé Beaumont, l'avait fait retenir pour l'envoyer à Rome, et qu'au moment du départ, on l'avait envoyé à Madrid en cachette, avec des lettres pour madame des Ursins et d'Aubigny: puis il tire son paquet, et raconte comme quoi il serait perdu si ce paquet n'allait pas à son adresse; comme quoi ce paquet renferme des secrets d'état, qu'il faut surtout cacher à M. le cardinal d'Estrées; enfin toute la kirielle de détails qu'il avait sur le cœur. A ce récit, la compagnie partit d'un éclat de rire, à l'exception du nonce qui rendait la scène de plus en plus comique par l'air triste et interdit que prenait son visage pendant que Lantineau parlait. Le cardinal avait beau jeu dans cette circonstance; il en profita galamment, et après avoir pris le paquet sans

l'ouvrir, il les envoya promptement à la princesse par un de ses valets de pied. Cette politesse réussit médiocrement, comme on croit, et la guerre secrète n'en fut que plus acharnée.

Le père d'Aubenton, selon le plan concerté, s'était mis en campagne. Pendant que madame des Ursins cajolait tous les matins Louville, en l'accablant de demi-confidences, et de mille promesses, données de l'air du monde le plus naturel, il pressait de son côté l'abbé d'Estrées d'engager le marquis à la retraite, en l'assurant que plus tôt il partirait, mieux il serait récompensé: « Qu'il ne se fie pas aux cajoleries de madame » des Ursins, disait-il, jamais elle ne s'ac» commodera d'un rival comme lui; mais » qu'il se hâte, puisqu'il en trouve l'occa» sion, de servir cette femme impérieuse, » qui doit, de toute nécessité, gouverner » l'Espagne; il n'a pas d'autre moyen de » partir avec honneur et profit. » Le confesseur n'avait pas plutôt fini son exhortation à l'abbé d'Estrées, qu'il courait la recommencer dans les mêmes termes au marquis. D'Aubenton n'était pas homme d'esprit, à beaucoup près; ambitieux par nature autant

que par position, il présentait, dans son caractère, un mélange presque égal de candeur et de subtilité, avec cette circonstance que la candeur était dans sa tête et la subtilité dans son cœur; ce qui le rendait aussi désagréable que facile à pénétrer. Il ne demandait jamais mieux que d'être fin ou même que d'être faux, que de changer de parti au moindre signe de la fortune, que de sacrifier ses amis, ou plutôt que de n'en point avoir; mais il ne voyait que devant lui, et de fort près, ne sachant servir les gens que lorsqu'ils étaient déjà montés à la faveur, ni leur nuire que lorsqu'ils étaient à peu près perdus. Aussi faisait-il beaucoup de platitudes inutiles, dont ensuite il avait des accès d'humeur fort plaisans, comme si chacun eût été obligé de le prévenir de sa destinée. Louville lui avait cru long-temps de la bonhomie, parce que le politique personnage, le voyant soutenu à Versailles, s'était d'abord conduit à son égard assez unîment. Dès le voyage d'Italie, c'est-à-dire, dès les premières atteintes portées à la faveur du marquis, le bon homme avait déjà changé, mais timidement, et seulement dans quelques lettres de précaution adressées à madame

dés Ursins. Cette première perfidie, Louville ne l'avait pas même soupçonnée, parce qu'elle n'avait duré qu'un moment, comme la crise qui la causait. Bientôt l'amitié du père d'Aubenton pour Louville, à qui, du reste, il devait sa place autant qu'au duc de Beauvilliers, s'était remontrée plus que jamais, et mille détails secrets sur l'intérieur du roi et de la reine, sur madame des Ursins et d'Aubigni, avaient couvert ses tromperies et, pour ainsi dire, recrépi à neuf sa mauvaise foi. Par parenthèse, il raconta au marquis, dans un de ses épanchemens, que le roi catholique lui faisait écrire ses billets d'amour à la reine, et les lui faisait mettre le matin sur sa toilette. Louville se fiant donc aux discours et à la reconnaissance de d'Aubenton, était aussi loin de le prendre pour un traître que pour un huguenot, lorsque ces conseils de départ et de retraite volontaire donnés si amicalement et avec tant d'affectation, firent tomber le masque du conseiller, et la vérité fut connue. Que fit alors Louville? au lieu de s'irriter, ce qui ne mène pas loin à la cour, il eut recours à l'adresse. Il prit le confesseur par son faible, feignit d'entrer dans ses vues, parut décidé à quitter

l'Espagne sans plus attendre, et se répandit en lamentations sur le sort qui menaçait ce beau royaume, si, comme il y avait lieu de le croire, Medina-Celi parvenait à son but, secrètement avoué de madame des Ursins, de faire donner le confessionnal au père Cloche, qui était son directeur, et de plus, général des dominicains. Ce stratagème innocent eut un plein succès. La seule idée de se voir supplanté par le père Cloche, épouvanta d'Aubenton. Il demeura confus, se crut la fable de ceux qu'il s'était engagé à servir, et, dans la peur du père Cloche, cessa, dès ce moment, de travailler au départ de Louville. Ce n'était point assez pour la sécurité du marquis. Comme il ne se soutenait plus à Madrid que par la crainte qu'avait la cabale d'y voir arriver le duc d'Harcourt, il ne devait rien négliger pour alimenter ces terreurs salutaires, et ce fut le père d'Aubenton qu'il choisit, dans cette vue, pour truchement. Chaque jour amenait une ruse nouvelle; tantôt c'était la confidence d'une lettre de madame de Beauvilliers, où cette dame annonçait que madame de Maintenon ne voyait plus de salut pour l'Espagne que dans M. d'Harcourt, et que ce dernier faisait déjà ses équi-

pages ; tantôt une charitable invitation de prendre son parti d'un mal que rien ne pouvait empêcher ; puis venaient des considérations adoucissantes sur le caractère de M. d'Harcourt, qui n'était pas, après tout, un homme intraitable, et qui s'accommoderait, sans doute, du confesseur et de la princesse, pourvu qu'il demeurât le seul arbitre des affaires, le régulateur suprême des grandes et des petites choses, que ses caprices fussent ménagés, ses goûts respectés, sa volonté suivie, enfin, pourvu que la princesse et le confesseur consentissent à n'être plus que ce qu'il voudrait les faire. Ces confidences et ces consolations malignes ne coûtaient, d'ailleurs, à la véracité du marquis, aucun sacrifice. Le fond des choses était véritable. Il était vrai que M. d'Harcourt pensait à retourner en Espagne ; que son caractère ne souffrirait aucun partage d'autorité avec des Français ; vrai encore que le duc de Medina-Celi avait rêvé la chute de d'Aubenton et l'élévation du père Cloche, comme un des moyens les plus efficaces de faire triompher la faction des grands, ou peut-être même le parti de l'archiduc. Il ne s'agissait donc que de rapprocher ces vérités les unes des autres,

et de les mettre en lumière, pour en faire un monstre capable de troubler les yeux de la cabale de Madrid; et c'est à quoi Louville réussit en peu de jours, si bien que l'abbé d'Estrées et lui, se virent tout d'un coup la ressource de ceux dont ils étaient auparavant l'effroi, le pivot de leurs espérances, le rempart de leur frayeur, et l'intermédiaire de toutes leurs démarches, tant vis-à-vis du cardinal d'Estrées, qu'auprès des ministres de Versailles. Ce fut alors que madame des Ursins proposa, pour la première fois directement, à l'abbé d'Estrées, de supplanter son oncle, en lui promettant l'entrée au despacho. Accepter une pareille proposition et se déshonorer, n'étaient qu'une même chose; refuser net un honneur qui paraissait si profitable aux intérêts de la France, ne semblait pas sage. L'abbé d'Estrées chargea Louville de sonder les dispositions du cardinal à cet égard, et de tenter de l'amener à des concessions, bien résolu, dans tous les cas (et c'est aux historiens, une calomnie gratuite, d'avoir (1) prétendu le contraire), bien résolu, dis-je, de ne rien accepter pour lui

(1) Voyez M. de Saint-Philippe et l'abbé Millot.

que d'accord avec son oncle. Le moment était favorable pour engager le cardinal d'Estrées à souffrir, en faveur de son neveu, un partage de ses prérogatives, d'abord parce que ce prélat voyait bien que, de gré ou de force, il lui faudrait toujours céder le terrain à la cabale, auquel cas il devait préférer un parent pour auxiliaire, à un étranger pour successeur; ensuite parce que, désespérant de pouvoir conduire la petite reine et madame des Ursins, il devait trouver lui-même plus convenable à son âge et à sa réputation de les laisser se débattre autour de lui, et d'intervenir uniquement dans les grandes délibérations, que d'entrer journellement en lice avec une si jeune souveraine et une coquette surannée. Ajoutons que le vieillard, tourmenté presque sans relâche des douleurs de la pierre, n'avait plus autant de présence d'esprit qu'avant son arrivée en Espagne. Le chagrin et le dépit, se mêlant à l'humeur que lui donnaient ses infirmités, le jetaient dans une morosité habituelle qui lui rendait ses devoirs aussi pénibles que difficiles. La vérité force à dire que, si la cabale avait eu les premiers torts envers lui, et des torts graves; depuis la réconciliation, il ne don-

nait à ses ennemis que trop sujet de penser qu'il était insuffisant pour sa place. Toujours triste, toujours mécontent, rebelle aux soins assidus de Louville et de l'abbé d'Estrées, s'il sortait de son état de langueur, c'était pour écumer de colère. On n'obtenait plus guère de lui que des complaintes ou des malédictions, et l'Espagne n'avait pas plus affaire des unes que des autres. En général, il eut des reproches à se faire, quant aux formes ; il affecta trop d'abord celles du commandement, tandis qu'on lui refusa trop l'autorité. Il eût fallu précisément le contraire. Il était donc aussi légitime que raisonnable de travailler à modérer l'exaspération du cardinal, et à le faire consentir au partage d'un emploi qu'il ne savait plus rendre respectable ni fructueux, et Louville n'avait pas à rougir de sa nouvelle mission. S'il s'entremit particulièrement dans cette affaire, c'est que ce rôle lui allait mieux qu'à l'abbé d'Estrées, à qui, sans doute, il ne convenait pas de parler pour lui-même. Du reste, la difficulté fut touchée avec tant de ménagement, que le cardinal, loin de se montrer jaloux de son neveu, s'en rapprocha davantage, et prononça même le mot de retraite ; ce mot

si dur, que la cabale avait désiré si ardemment, et que, dans cette occasion, elle eût été bien généreuse de payer, car il n'était pas obtenu pour elle, ainsi que notre correspondance nous l'apprend.

Louville au duc et à la duchesse de Beauvilliers. 11, 12 et 19 mai 1703.

« J'avois cru d'abord que madame des Ursins n'avoit fait avec moi qu'une trêve de courte durée, parce qu'elle ne m'avoit pas conduit chez la reine; mais je vois que le pacte sera plus long; car elle m'y a mené ce matin, et sa majesté a daigné me dire qu'elle me reconnoissoit pour un fort honnête homme, sur la parole duquel on pouvoit compter. Cela signifie que l'on compte sur moi pour écarter M. d'Harcourt de Madrid, et vraiment on a raison; car, tout habile et tout bien intentionné qu'est M. d'Harcourt, il ne se peut pas faire un plus mauvais choix que lui, dans la situation présente, et je répéterai cela tant que je le pourrai à tout le monde. La cabale ne sait aujourd'hui à quel saint se vouer; ce n'est pas qu'elle ne soit fort unie : la princesse, Orry et d'Aubigny ne font qu'un. Quant au père d'Aubenton, il marche par la peur qu'il a de

M. d'Harcourt, qui a fait ici le janséniste, pour plaire aux dominicains. Mais ce qui tourmente fort madame des Ursins, et ce qui la rend assez maniable, c'est que les grands qu'elle avoit cru pouvoir négliger impunément, agissent contre elle sous terre. Elle leur avoit d'abord prodigué de belles promesses, en cas qu'elle restât; elle est restée, et puis elle ne leur a rien tenu. Medina-Celi s'est mis à bouder de nouveau, le connétable aussi, Montalto pareillement. Ce dernier se démet de sa présidence, pour aller prendre les bains, dit-il, mais, en effet, parce qu'on vient d'ôter le gouvernement de Carthagène à un homme qu'il protégeoit. Cette humeur des grands n'est pas une petite affaire aujourd'hui, comme ce l'étoit il y a un an, parce qu'ils ont raison de trouver que tout va mal, et qu'ils sont d'ailleurs soutenus par notre foiblesse, par l'exemple de l'Amirante, et par les armées de l'Europe. Il faut nous envoyer des troupes sans retard, et disposer les nôtres de manière que les Espagnols servent en Flandre, les Flamands et les Italiens en Espagne. Le danger presse. Si vous saviez à quel point le roi catholique est méprisé, quel désordre règne dans les

troupes, dans les conseils et dans l'administration, vous tomberiez d'accord de ce que je vous dis. Le mal ne peut plus croître; avec dix hommes à cheval, un tant soit peu résolus (car les mousquetaires n'ont déjà plus de chevaux), on changeroit le gouvernement de Madrid, et on enleveroit le roi et la reine dans le Retiro.

» Savez-vous que pendant que vous vous reposez sur la neutralité du Portugal, il se répand ici d'étranges bruits. Où en serions-nous si les ennemis faisoient une forte expédition ! Le roi seroit pris et mené en Angleterre. Mais apparemment vous aimez mieux cela que de nous secourir comme il faut. Les cœurs s'aliènent de nous sensiblement. Il n'y a plus que deux partis dans les conseils, le premier qui veut du roi sans les François, et le second qui ne veut ni des François ni du roi; ce qui me fortifie dans ma première opinion, qu'il faut laisser faire les Espagnols sans se mêler d'eux, ou s'en mêler sans les laisser faire : et qu'on ne m'objecte pas contre cette dernière idée, que madame des Ursins se mêle de tout aujourd'hui, sans laisser rien faire aux Espagnols, et que les choses n'en vont pas mieux; car

vous ne l'avez pas autorisée à se conduire de la sorte; et je n'ai jamais prétendu que l'on dût laisser gouverner une telle femme.

» Quant à moi, je suis dans une position délicate. La princesse vouloit m'obliger à perdre le cardinal d'Estrées. Je lui ai répondu que je faisois plus de cas de son estime que de ses bonnes grâces, et qu'étant lié comme je l'étois avec ce prélat, je n'agirois jamais contre lui; que je me bornerois à dire de l'abbé d'Estrées tout le bien que j'en pensois. D'un côté, je ne veux point abandonner à la princesse le cardinal que j'honore et que j'aime fort; de l'autre, je vous avouerai qu'il est aujourd'hui bien différent de lui-même. J'essaie donc de concilier mon devoir avec mes opinions, et je ne me déguise point aux yeux de la princesse. Il faut que vous sachiez que, depuis le jour où elle m'accusa d'avoir voulu porter le roi à la débauche, ce qui me fit venir les cornes au front, je suis au mieux avec elle, et qu'elle m'écrit quand je suis un jour sans l'aller voir. Dans le fond elle a toujours envie que je parte, mais elle voudroit être auparavant sauvée du duc d'Harcourt, et certaine que je n'irai pas publier à Versailles ce

que je sais d'elle. Car il est aussi sûr que M. d'Aubigny est son amant et qu'il couche au Retiro dans l'appartement des femmes, attenant au sien, qu'il est faux que je produise des filles au roi dans ma maison de campagne. M. de Medina Sidonia et moi, avons vu le monsieur se lavant les dents à sa fenêtre. Je voudrois bien apprendre si cela est aussi dans l'étiquette. Ce que je vous dis là n'est que pour vous faire convenir que lorsqu'on a, comme madame des Ursins, des mœurs à l'*escarpolette*, on ne devroit pas attaquer son prochain à tort et à travers comme elle fait. Je ne suis pas le seul qu'elle attaque. Orry m'a dit que tout en traitant l'abbé d'Estrées à merveille, elle répand qu'il ne sort pas des méchans lieux, ce qui est aussi vrai que si elle disoit que vous y allez. Mais non, il faut, bon gré, malgré, qu'elle domine, qu'elle écrase et qu'elle flétrisse les gens. Le cardinal Porto-Carrero est indigné de cette conduite autant que nous, je vous le jure. Il est dans notre confidence au sujet du suppléant à donner au cardinal d'Estrées qui parle déjà de se retirer au printemps prochain.

» Pour vous donner une idée des préjugés

qu'on souffle contre nous, je vous dirai qu'Urraca et Ribas avoient persuadé au cardinal Porto-Carrero que la maison françoise étoit la sangsue de l'Espagne. J'ai fait voir, pièces en main, qu'elle ne coûtoit que dix-sept mille pistoles par an, y compris les gens de la bouche du roi, de la reine et de la princesse, et les pensions payées en France, comme celle de Grancey Medavy. En revanche, le cardinal d'Estrées prouva que l'Espagne coûtoit annuellement à la France, cent millions et cinquante mille hommes. Le résultat de ce rapprochement fut que le bon Porto-Carrero dit qu'après tout, quand la maison françoise coûteroit cent fois davantage, il les donneroit de grand cœur. Il nous amusa bien l'autre jour. Nous lui avions demandé de faire un mémoire au roi en faveur des François, il nous le promit, et quand ce mémoire fut achevé, il se trouva que l'auteur avoit fait justement comme le prieur d'Aulchy qui prouvoit le contraire de ce qu'il vouloit prouver; car à l'exception de l'abbé d'Estrées, de moi, et de quelques autres venus en Espagne avec le roi (ce qu'il appelle *primera planta*), il

démontroit passablement l'inutilité de tous les François.

» Je vous annonce en finissant qu'il est fortement question de m'envoyer à Versailles avec Orry, toujours pour prévenir l'envoi de M. d'Harcourt. La cabale voudroit bien que je partisse seul, si je consentois à desservir le cardinal d'Estrées. Elle auroit alors atteint son double but et se trouveroit débarrassée de moi par-dessus le marché. Mais comme je ne veux pas être leur résident à Paris, Orry m'accompagnera. Il faudra nous entendre pour que je vous voie ainsi que M. de Torcy, avant d'aller chez M. Chamillart, afin de nous concerter sur les réponses à lui faire et les détails à lui donner. Tenez-vous en garde contre ce qu'Orry vous débitera sur le cardinal d'Estrées; il est expressément chargé de l'achever, et quoiqu'il soit vrai que l'ambassadeur ne puisse plus faire le bien à lui tout seul, il est encore plus assuré qu'on le calomnie.

» Je vous avoue que je tressaille de joie, en pensant que je vous verrai peut-être bientôt. Que de choses à vous confier! car, vous le dites bien, on n'épanche point son cœur *par sarbacane*. En tout cas, j'ai fait mon

traité avec la princesse. Je lui ai signifié que j'entendois revenir à Madrid avant de quitter l'Espagne pour tout de bon, parce qu'il ne me convenoit pas d'en être ainsi chassé brusquement. Vous voyez que je me suis fait hurleur avec les loups. »

Le voyage que Louville prévoyait, ne tarda guère à s'effectuer. Madame des Ursins ayant reçu des lettres de France, qui lui parurent décidément annoncer M. d'Harcourt, Orry et le marquis furent dépêchés sur-le-champ en courriers. Ils arrivèrent à Versailles, dans les premiers jours de juin 1703.

L'air de la cour était alors assez serein. Les succès de MM. de Villars et de Bavière, en Allemagne; les dispositions savantes que M. de Vendôme faisait en Italie, pour les aller joindre par le Tyrol, et dont il se promettait, avec fondement, un succès que la seule trahison du duc de Savoie fit manquer; les efforts et le dévouement de la nation, qui semblaient croître avec la nécessité de vaincre : toutes ces choses avaient remonté les espérances, et l'on ne voyait plus de gros nuages que du côté de l'Espagne; mais, de cet endroit d'où partaient tous les maux, ja-

mais il ne venait la moindre consolation. C'était un perpétuel enchaînement de disgrâces méritées, de contradictions cruelles, mêlées de criailleries et de cailletages, où le ministère français ne comprenait plus rien. M. de Torcy, principalement, était ce qu'on appelle rendu. Il ne voulait plus entendre parler de ce malheureux gouvernement, qui ne gouvernait pas, et qui n'avait de force que pour ne pas se laisser gouverner. Si l'on eût alors suivi son penchant, l'abandon de Philippe V eût probablement été décidé du moins à en juger par les lettres qu'il écrivit à Louville, depuis la brouillerie du cardinal d'Estrées; et cette disposition ne fit qu'augmenter, lorsque le marquis lui eut rendu compte de l'objet de son message. « Que venez-vous nous demander encore, » cruelles gens que vous êtes? des troupes, » afin de vous garder de vous-mêmes! Quoi! » ce n'est pas assez de nous avoir légué vos » ennemis! et quels ennemis? Il faut, après » deux ans, faire sentinelle chez vous. Et » avec quoi? puisque notre population cou- » vre vos frontières d'Italie et de Flandre. » Et pourquoi? puisque vous nous détestez, » puisque vous n'écoutez aucun de nos avis,

» que vous ne tirez parti de rien, que vous » gaspillez tout avec un enfantillage et une » déraison qui ne se peuvent pas plus con- » cevoir que pardonner. Allez, continuez » de faire honte à notre amitié, de calom- » nier et d'abreuver d'humiliations nos am- » bassadeurs, de mépriser notre interven- » tion tout en la réclamant, et de nous fati- » guer de vos intrigues ; pendant que cette » année encore, et peut-être la suivante, » nous allons répandre notre sang et nos » trésors pour votre service, en Alle- » magne et en Italie ; mais ne nous deman- » dez rien autre chose, et prenez garde au » temps qui, avec la lassitude, amène » bien des changemens. » Tel fut, en peu de mots, le sens des discours que M. de Torcy tint à Louville, dans les conférences qu'ils eurent ensemble devant M. de Beauvilliers ; et le marquis eut beaucoup de peine à réfuter ces argumens *ab irato*. Cependant, de quoi se plaignait, en effet, la France? de sa propre faiblesse, de son tâtonnement funeste, de cette pudeur mal entendue qui lui faisait craindre de donner des ordres à Madrid, lorsque des ordres seuls pouvaient remédier au mal. Un mot suffisait, mais il

fallait avoir le courage de le dire, ou souffrir les conséquences du tort qu'on avait de ne point oser le prononcer. Que servait-il de récriminer, d'ailleurs? on devait aller au fait. Si, dans la conjoncture présente, on avait la lâcheté de sacrifier le cardinal d'Estrées à la cabale, on ferait une grande faute de plus; non que ce prélat fût alors de force à remettre le vaisseau à flot, mais parce qu'il suffisait de le suppléer, et qu'il était de la dernière importance de ne donner raison en rien à ses ennemis. Au milieu de tous ces embarras, divers moyens de salut restaient encore; mais il les fallait prendre sérieusement et sans retour. Ces moyens, voici quels ils paraissaient. Pousser la guerre vivement de tous les côtés à la fois; ne pas nommer les généraux selon le bon plaisir de madame la duchesse de Bourgogne et de madame de Maintenon; s'assurer du duc de Savoie, sans pitié pour ses filles; entourer le cardinal d'Estrées, à Madrid, de respects et de considération, jusqu'à ce qu'il lui plût de demander positivement sa retraite, et jusque-là lui adjoindre son neveu avec une autorité que l'oncle n'avait jamais eue; subordonner Orry à l'abbé d'Estrées; tenir en

bride la princesse, puisqu'on ne voulait pas causer à la reine la douleur de la voir chasser; donner congé au sieur d'Aubigny, envoyer sans délai, et quoi qu'en dît madame des Ursins, quelques régimens, avec un maréchal de France, en Espagne, pour couvrir la frontière de Portugal; enfin, organiser à Madrid une garde pour la sûreté du roi et celle de l'intérieur.

M. de Torcy résolut de parler dans ce sens, au conseil, de toute sa force; le duc de Beauvilliers se proposa de le soutenir, et Louville fut chargé de faire à MM. de Pontchartrain et Chamillart un tableau énergique des malheurs de l'Espagne, où il mêlerait adroitement un peu de cette flatterie dont les deux ministres ne savaient guère se passer, tout honnêtes gens qu'ils étaient. Les batteries ainsi dressées, les trois amis se mirent en mouvement.

Louville avait eu la précaution de se munir de lettres de la princesse, du style le plus honorable pour lui et le plus propre à faire oublier les calomnies dont il avait tant souffert de ce même côté. Il ne les laissa point inutiles. Louis XIV reconnut d'abord

qu'un homme dont les ennemis disaient en si peu de temps le pour et le contre, ne devait pas être bien coupable. Madame de Maintenon elle-même, chez qui la vertu triomphait quelquefois des préventions, se montra moins inaccessible. Quant à messieurs de Pontchartrain et Chamillart, ils n'étaient pas d'un caractère à tenir ferme, et encore moins à combattre la vérité lorsqu'elle leur était connue; ainsi les affaires prirent bientôt un cours favorable aux vues de la contre-cabale. Une chose très-heureuse et que madame des Ursins n'avait pas prévue, quoiqu'elle fût facile à prévoir, fut que le financier Orry, qui était un si grand personnage à Madrid, redevint tout naturellement à Versailles un simple commis des finances (car jusque-là personne en France n'avait eu l'idée d'en faire autre chose). En cette qualité donc, il n'eut qu'une courte audience du roi, tandis que son compagnon de voyage fut appelé souvent dans le cabinet, et par ce moyen les manœuvres particulières dont sa mission se composait en grande partie, tombèrent, pour la plupart, tout à plat. Dans ce désarroi subit, il n'eut pas même la ressource de M. d'Harcourt,

parce que ce seigneur ayant fort bien deviné l'intention qu'avait la princesse de se passer de lui, se trouvant d'ailleurs blessé de la confiance qu'elle avait accordée à Louville, sans l'en prévenir, après l'avoir fait agir si long-temps dans un sens tout contraire, refusa de s'entremettre davantage dans ces intrigues, et se tint sous sa tente avec un profond dépit.

Presque tout le mois de juin se passa de la sorte en conférences, dont le résultat fut que le cardinal d'Estrées resterait à Madrid jusqu'à ce qu'il témoignât le désir d'en revenir, ce à quoi l'on tâcherait de l'amener sous quelques mois; qu'au préalable l'abbé d'Estrées aurait, sous le patronage de son oncle, une part directe aux affaires; que le cabinet de Versailles avouerait tout ce qui serait arrêté dans le despacho, après avoir été délibéré de cette façon avec les ministres espagnols; et qu'au printems suivant on enverrait en Espagne une armée française avec un maréchal de France, mais non avant cette époque, parce que, d'une part, la France avait besoin de toutes ses forces pour frapper un grand coup en Allemagne, et que, de

l'autre, il n'était pas présumable que les Anglais, qui devaient porter l'archiduc en Espagne, fussent prêts pour cette expédition avant l'hiver.

CHAPITRE XV.

Correspondance. Scrupules du père d'Aubenton. Les quatorze ans de la reine d'Espagne. Recette de la duchesse d'Albe.

Comme Orry n'en finit point de ses préparatifs pour le voyage de madame Orry, « qui » ne peut, dit-il, paroître à la cour de Phi- » lippe sans représentation, » Louville s'est remis seul en route dans les derniers jours de juin, plein d'espoir dans les dispositions de ses amis, et réconcilié même avec MM. de Pontchartrain et Chamillart. Il croit les affaires d'Espagne définitivement réglées à Versailles; il se trompe; quinze jours après son arrivée à Madrid elles seront brouillées de nouveau. Madame des Ursins rassurée sur l'objet de ses craintes, et satisfaite d'avoir éloigné M. d'Harcourt, ne va plus songer qu'à précipiter le départ du cardinal d'Estrées. Elle ne voudra pas permettre que ce départ ait la couleur d'une

retraite spontanée ; il faudra, pour caresser sa vanité, que ce soit un rappel brusque et humiliant, et la chose se passera comme elle l'aura voulu. Ce n'est pas tout. Louville et l'abbé d'Estrées, inutiles désormais au succès de ses vues, redeviendront bientôt, sans qu'elle l'avoue d'abord, le double but de ses traits; elle cabalera contre le premier avec les jésuites, et avec les jansénistes contre le second, tandis que le maréchal de Tessé, le plus flatteur des courtisans, sera proclamé tout à coup l'homme de son choix pour l'ambassade, et demandé comme tel à madame de Maintenon. Au milieu de ces mouvemens que l'œil peut à peine suivre, la monarchie d'Espagne, livrée au brigandage du palais pour toute administration, n'ayant presque plus que des ennemis pour frontières, se verra sur le penchant de sa ruine. Dans l'attente du grand coup que l'Angleterre médite, et que les élémens ne lui permettront heureusement de frapper qu'au printemps de l'année suivante, de petites passions, d'autant plus actives qu'elles sont plus étrangères au bien public, rempliront seules la scène : mais ici l'histoire prend un caractère si étroit, que l'es-

prit fatigué s'en dégoûte, si l'on ne laisse presque toujours parler les témoins.

4 et 15 juillet 1703. Madame de Beauvilliers à Louville (1).

« .... Orry a dépêché un courrier la veille de votre départ. Nous l'avons trouvé fort déconcerté en partant. Je ne sais si vos longues audiences, et la sienne, qui fut courte, ne lui ont point fait peine.... Nous avons de bonnes nouvelles d'Allemagne et du Tyrol, mais nos inquiétudes au sujet du Portugal ne font qu'augmenter.... »

18 juillet. Louville à Torcy.

« .... J'ai trouvé ici que le danger devenoit de plus en plus pressant. Le Portugal va vous attaquer, soyez-en certain. Il n'y a dans tout le royaume que vingt-quatre ou vingt-cinq mille hommes, dont environ seize mille à pied et huit mille à cheval, encore fort mal entretenus. Cadix, Gibraltar et Ceuta occupent près de neuf mille hom-

(1) Nous rappellerons au lecteur que notre correspondance est rapportée, tantôt par extraits textuels, tantôt en forme d'analyse, afin d'éviter des répétitions et des détails inutiles. On ne doit donc pas s'étonner de voir le fil du discours souvent interrompu.

mes de pied. Il en faut plus de sept mille pour les places d'Estramadure et de Galice. Ajoutez ce qu'il faut en Catalogne et au Port-Mahon, et vous verrez que nous n'avons pas un seul régiment d'infanterie à mettre en campagne. Notre cavalerie seroit bonne si elle était soutenue.... Il est à craindre que les Anglois ne débarquent en Andalousie, parce que l'affaire de la flotte y a fait bien des mécontens. Envoyez-nous donc douze ou quinze mille hommes de pied et deux ou trois mille chevaux....

» Le cardinal est toujours abreuvé d'humiliations. Dernièrement, la nouvelle de la victoire du maréchal de Bouflers lui étant arrivée à onze heures et demie du soir, c'est-à-dire, une heure et demie après la clôture du palais, il remit au lendemain à porter la nouvelle; mais madame des Ursins, qui se vit ainsi privée de l'annoncer elle-même, fit traiter le pauvre ambassadeur publiquement, par la reine, comme un vieux chien, à quoi il n'opposa que beaucoup de modération.

» Madame des Ursins est maintenant détestée des Espagnols. Elle est sordide et voleuse, que c'est merveille. Elle prend tout

le bolsillo de la reine et une partie de celui du roi, soi-disant pour les habillemens de la reine; plus, les trente mille ducats qui sont destinés à ces habillemens; et, avec tout cela, elle fait retourner les habits. Elle a vendu le gouvernement de Campêche six mille pistoles. Orry en fait autant; cela est si fort, que le marquis de Ribas a fait apporter en plein despacho des fournitures d'habillement pour les soldats, acceptées par Orry: il s'est trouvé des chemises de toile à torchon, des bottes de carton, etc.; cela fait un bruit effroyable. Le cardinal Porto-Carrero dit que la faiblesse de Charles II pour sa femme n'étoit rien, auprès de celle du roi régnant pour *Madama* (c'est madame des Ursins qu'il désigne ainsi); quant à moi, je gagne auprès des grands tout ce que perd la princesse. Il n'en est aucun qui ne me soit venu voir; le duc de Medina-Celi, le comte d'Aguilar et le duc de Veraguas, entre autres. Ils n'en sont pas moins dangereux.

» Le roi catholique a écrit à M. de Bavière pour le gouvernement de Courtray, que je me suis résolu à demander selon vos avis. Il a toujours pour moi les mêmes bontés:

mais d'Aubigny va tous les jours chez lui, depuis trois heures jusqu'à cinq, sous prétexte de lui enseigner les mathématiques, et dans le fond pour lui apprendre le grand art de régner comme il fait.... »

Torcy à Louville. 1er. août 1703.

« .... Enfin, je vous le dis, parce que cela est très-vrai, nous commençons à trouver ici l'Espagne trop lourde; prenez-y garde... »

Louville à Beauvilliers. 28 et 29 juillet 1703

« .... MM. de Tessé et de Cavoye sont mes ennemis jurés, dites-vous; je n'en suis pas surpris : le premier, parce qu'il a envie de venir en Espagne; le second, parce qu'il est créature de M. d'Harcourt et de madame des Ursins, et parce qu'il est janséniste. Or, la cabale des jansénistes est déchaînée contre moi pour bien des raisons : premièrement, ils croient que j'ai fait arrêter leur père Quesnel en Flandre. Voici le fait : ma sœur est chanoinesse du chapitre de Loo, comme vous savez. L'abbesse de Loo ayant appris que le père Quesnel avoit été arrêté à Bruxelles, se figura que le coup partoit du roi catholique, et que j'y avois pris part. Elle me fit donc

circonvenir par ma sœur, et m'écrivit directement au mois de juin dernier à ce sujet. L'official de l'archevêque de Malines, me mandoit-elle n'auroit jamais osé mettre la main sur un si grand homme, s'il n'avoit été poussé par un bras puissant ; on avoit indignement saisi tous les papiers de cet excellent serviteur de Dieu. Je devois savoir aussi bien qu'elle combien il étoit utile de conserver les gens qui faisoient si bien connoître la vérité, etc. : là-dessus, je répondis que la chose ne me regardoit pas ; que l'official avoit fort bien fait ; et que le grand serviteur de Dieu étoit, à mon avis, un grand fripon. Autre cause de haine : madame des Ursins étoit à Rome la protectrice du parti ; elle a écrit à l'abbé Renaudot, dans le temps que j'avois parlé fortement au pape contre les jansénistes, et m'a fait ainsi prendre en horreur par la comtesse de Gramont et par tous les adeptes.

» Cavoye est un des leurs. Il fit autrefois une fausse conversion entre leurs mains, chez Du Charmel. C'étoit Racine, et son directeur le curé de Saint-Jacques, qui l'avoient conduit là ; mais, tous ces saints ne purent l'emporter sur son goût pour la cour, et

il y rentra, excité par le cardinal de Noailles, sans conserver autre chose de sa dévotion, que du babil sur la grâce et de la rage contre les jésuites. Dernière cause de haine : un nommé Bulifon, libraire de Naples, le plus ardent des jansénistes et leur agent dans ce pays, s'étoit fait comprendre par M. de Marsin dans ses équipages, espérant de la sorte répandre ses livres dans l'armée à l'abri de l'ambassadeur ; je le sus, je dénonçai le monsieur et le fit chasser. Il n'avoit, dans sa boutique à Naples, que les livres de Calvin et ceux de la secte nouvelle, avec tous les portraits des chefs.

» D'après ce que je viens de vous raconter, n'admirez-vous pas ma destinée, qui me rend odieux aux jésuites ? c'est que je ne saurois être assez jésuite pour pardonner à d'Aubenton sa passion de dominer, et sa perfidie envers moi. Il se mêle de tout ; de politique, de guerre, de finances, des emplois ; il est chez le roi et la reine du matin au soir. En vérité, si vous ne le faites revenir, ce sera un second père Nittard. Quoique je l'aie établi près du roi et de M. de Torcy, je sais qu'il travaille plus que personne à me perdre. Il écrit mille calomnies sur mon

compte au père La Chaise. Au surplus, il joue deux jeux à la fois dans cette correspondance. Il avoit donné à Orry de belles lettres contre le cardinal d'Estrées, pour le père La Chaise, et en même temps il en avoit remis de toutes contraires pour la même personne, à un certain abbé qui est domestique de Saint-Estevan; de sorte que le père La Chaise a pu recevoir, le même jour, le pour et le contre; mais il n'a pas été embarrassé pour cela. Il étoit convenu entre eux que l'une ou l'autre version serviroit suivant l'air du moment.

» .... La Catalogne est prête à se révolter au seul nom du prince de Darmstadt. L'empereur a envoyé un riche présent à Notre-Dame-du-Montserrat. Les moines l'ont refusé, mais un chanoine l'a recueilli à Barcelone, et tout le monde le va voir. — Le duc d'Orléans avoit grande envie de nous servir, dès l'Italie. Seroit-il hors de propos de l'envoyer ici? Vous verriez qu'il combattroit vaillamment, qu'il se feroit adorer des Espagnols et prendroit acte de ses droits à la succession qu'on ne peut trop assurer à tout événement... La princesse a fait jeter des pierres au cardinal d'Estrées, et casser ses vitres. »

Louville à Torcy. 20 août 1703

.... « Le plan de madame des Ursins s'exécute peu à peu. On vient de renvoyer les trois quarts de la maison françoise, et c'est par cette belle œuvre qu'on a voulu couronner les vœux du président de Castille qui se retire décidément. Maintenant M. Vazet, le valet de chambre de la reine, peut faire le grand seigneur tout à son aise, car il est dans la plus haute faveur auprès de d'Aubigny. Les Espagnols ne savent plus que penser du roi de France. Le désenchantement est complet. Les grands voyant qu'il n'y a qu'à vouloir pour nous dépecer, se sont mis de la partie, et cherchent à détruire les mousquetaires en changeant leur esprit et leur composition. Ils y font entrer à chaque instant leurs valets comme dans l'ancienne compagnie des gardes de la Cochilla (1). A propos des grands, il est écrit que je ne

(1) Les archers. — Il y a maintenant encore de ces archers appelés *monteras di spinosa*, du nom de leur coiffure, *montera*, et de leur pays qui est situé dans la Manche. Il sont spécialement préposés à la garde du corps du roi. Deux d'entre eux couchent tous les soirs dans les appartemens.

vous dirai de bien d'aucun, car je vais aujourd'hui vous dire du mal de l'un d'entre eux que j'avois d'abord loué, du duc d'Albe. Je m'applaudissois de l'avoir fait nommer à l'ambassade de France; eh bien ! ne voilà-t-il pas qu'il ne part point, en disant toujours qu'il part et mangeant d'avance l'argent qu'on lui donne ! Cet homme, le plus triste et le plus sérieux que j'aie jamais vu, est devenu amoureux d'une dame du palais, sœur du duc d'Ossuna, aussi laide que lui. Comme il n'y voit goutte, c'est son valet qui fait de loin les signes pour lui. Il joue la douleur et se fait continuellement saigner et purger pour faire ce qu'on appelle un beau désespoir d'amant. C'est de famille, car son père est demeuré trois ans couché sur le même côté, parce qu'il avoit promis à sa maîtresse de ne se retourner que quand elle le viendroit voir; or, comme elle ne vint point, il y mourut à la peine. Ce duc d'Albe a envoyé, pour reconnoître la France, un frère naturel à lui; et ce frère, qui est maintenant à Paris, est une des causes du retard de l'ambassade. Il a mandé à sa belle-sœur que Paris étoit un lieu affreux, sans aucune espèce de ressource de vivre ni de société. Il lui conseille d'ap-

porter jusqu'à de l'eau, parce que, dit-il, dans cette vilaine bicoque, il n'y a que des eaux empoisonnées. Vous saurez que ces relations fidèles font fortune au palais. Ne vous étonnez donc plus que le cardinal d'Estrées ne soit guère à la mode.

» L'autre jour la reine trouva mauvais que son éminence, qui avoit présenté le matin au roi le nouvel ambassadeur de France à Lisbonne, M. de Châteauneuf, ne le lui eût pas ensuite présenté. S'il l'eût fait, elle auroit trouvé qu'il empiétoit insolemment sur la charge de la princesse. Je cherchois donc à l'excuser de ce crime involontaire, et, tandis que j'étois en explication à ce sujet chez *Madama*, la reine, qui avoit tout entendu derrière la porte, entra vivement à demi-nue de la ceinture en haut, avec un tout petit jupon de toile, et se mit à dire mille duretés contre le cardinal. La princesse lui dit avec une grande familiarité, en lui mettant la main sur le sein : « Madame, madame, » cachez donc cette bosse. » Mais Sa Majesté ne se déferra point, et continua de crier et de gesticuler sans se mettre en peine si je voyais ou non son équipage que je voyois à merveille. On peut, à mon avis, juger par

là de la petite personne, et que ses mœurs ne sont point assurées. »

13 août 1703. Torcy à Louville.

.... « Quand je reçois des lettres de vous tous, je suis toujours tenté de dire comme feu l'évêque de Boulogne, Breteuil, disoit, après avoir consulté tous les docteurs de son diocèse : « Je suis plus embarrassé qu'auparavant. » Je vous réponds donc par des conseils au bas desquels je mets, comme le charlatan italien sur ses pilules : *Dio ti la manda buona !*.... Tâchez du moins que la bonne harmonie qui règne entre le cardinal et son neveu ne soit point troublée. On ne manqueroit pas de publier que l'abbé d'Estrées a chassé son oncle, et cela feroit un effet détestable.... Je pense comme vous, rien n'est plus grotesque au monde que de voir Orry premier ministre d'Espagne : mais enfin il a des vues, vous en convenez; nous n'avons que lui. On ne veut pas nous en donner un autre, il faut donc nous en accommoder. Après tout si, lorsque nous venons à considérer la profondeur de nos maux, le désespoir est près de nous saisir; quand nous regardons ceux de nos ennemis, il nous

semble qu'il y a du remède. Tout est comparaison dans nos jugemens. »

Louville à Torcy. 25 août 1703.

« ..... Encore un trait de fausseté niaise de d'Aubenton. Il me vint trouver l'autre jour, et me dit qu'il trouvoit le roi triste, et qu'il attribuoit en grande partie ses vapeurs à l'excès de sa passion pour la reine. Il me pria bonnement ensuite, de lui apprendre à distinguer l'usage de l'abus sur cet article; attendû que n'ayant pas été marié, nécessairement il étoit fort inhabile à donner des conseils au roi catholique dans cette occasion. — Mon père, lui répondis-je, » comme je n'ai pas été plus marié que vous, » je ne dois pas en savoir davantage, et vous » vous adressez mal. J'ai pourtant ouï dire » aux médecins, que je ne garantis pas, que » ces sortes de choses ne comportoient point » de règles fixes. La constitution des per- » sonnes, l'âge, le climat et la saison peuvent » influer sur ce qui est utile ou nuisible en » ce genre, et c'est au bon sens de la per- » sonne, aidé de sa modération naturelle, » qu'il appartient de peser le pour et le con- » tre, ou si vous l'aimez mieux, le plus ou le

» moins. Par exemple, j'ai entendu fort mal
» parler de la canicule à ce propos. — Mais,
» reprit le confesseur, vous connoissez notre
» prince et le climat d'Espagne; expliquez-
» vous positivement et par nombres. — Ah!
» mon père, m'écriai-je, vous l'avez volé à
» Sanchez. Je vous conseille de retourner à
» ce savant homme, car il fait assez souvent
» les demandes et les réponses. — Bon, dit-
» il, voilà qui est de la plaisanterie; parlons
» sérieusement. Estimeriez-vous qu'un tête-à-
» tête tous les deux jours fût une mesure
» sage? — Vraiment, répliquai-je, votre
» proposition, mon père, est toute des plus
» raisonnables, et les gens seroient de bien
» méchante humeur qui ne s'en accommo-
» deroient pas. — Donc, dit-il, si le roi ca-
» tholique se renfermoit dans son intérieur
» deux fois par chaque jour, il y auroit abus.
» — Oui, mon père, et encore plus s'il s'y
» renfermoit trois. — Eh bien! c'est que
» justement le roi se trouve dans ce cas-ci.
» — Eh bien! mon père, Dieu lui soit en
» aide! au surplus, ajoutai-je, il seroit mal-
» heureux qu'il se fatiguât pour une aussi
» mauvaise besogne, car on assure que nous
» n'avons point encore de reine d'Espagne. »

— Là dessus, notre homme me conta que la nature qui n'avoit rien refusé aux deux époux, tant s'en faut, ne les avoit point créés l'un pour l'autre; et, pour aider mon intelligence, il se servit, en parlant de la reine, du mot *arcta* qui est du latin de casuiste espagnol. J'essayai de le calmer à ce sujet, et je tâchai de lui faire entendre que le tems réparoit (1) d'ordinaire de pareils inconvéniens, sans qu'on s'en mît fort en peine, et j'en appelai au témoignage du P. La Chaise, ainsi qu'à celui de son ami l'évêque de Chartres. Notre conversation finit là. J'espère m'en être tiré de façon à ne pas déplaire à la reine. Mais vous voyez que le bon père aime les détails de ménage.

» Pour la reine, les flagorneries de madame des Ursins la gâtent de jour en jour; elle est devenue ambitieuse, fausse et avare. Elle est maintenant et pour toujours en possession du roi, car le sort en est jeté, le ressort qui détermine les hommes n'est pas en lui. Il a reçu du ciel un esprit subalterne ou même subjugué..... Comment pouvez-vous conclure de

(1) Il remédia si bien à celui-ci, que la jeune reine eut depuis quatre garçons, et elle était morte en 1714.

536338

tout cela qu'il faut se résoudre à confier ces deux êtres à la plus méchante femme de la terre! Non, non, il faut enlever cette femme de force, ou la chasser, ou la faire s'en aller d'elle-même; choisissez l'un de ces trois partis, il n'y en a pas un quatrième de bon; et ne dites point: s'il est ainsi, abandonnons le roi d'Espagne; car, ne vous en coûtera-t-il rien pour l'abandonner? et avez-vous le droit de le faire, vous qui avez favorisé sa faiblesse, vous qui lui avez donné des guides si mauvais, vous enfin qui lui avez appris à céder à l'intrigue, en livrant le cardinal d'Estrées? vous ne m'accusez pas, je le pense bien, d'avoir en ceci des vues particulières, connoissant, comme vous faites, mes intentions.

» A propos de ce qui me concerne, j'avois eu l'idée, au moment où la guerre va sans doute éclater en Espagne, de demander la compagnie des mousquetaires. Il me sembloit que ce parti étoit plus convenable que celui de m'en aller précisément lorsque la campagne commencera. J'en avois parlé à M. de Beauvilliers, mais il ne l'a pas voulu. Cette place, dit-il, convient mieux au comte

d'Ursel. Cependant ma naissance vaut celle du comte d'Ursel. Enfin, tout est dit. J'aurai ce que vous savez, le gouvernement et le bailliage de Courtrai, avec cent cinquante mille liv. d'argent, voilà qui est décidé... Le roi catholique me demanda l'autre jour, au sujet d'un valet de chambre qu'on lui avoit recommandé, s'il devoit le prendre. Je lui répondis par une anecdote de M. de Montausier. Il demandoit au roi je ne sais quel emploi pour un homme nouvellement entré dans son alliance, qui n'étoit d'aucune portée. Le roi lui ayant répondu avec étonnement : « Mais, M. de Montausier, me conseillez-vous de faire ce que vous me demandez-là ? » « Non, par ma foi, sire, dit-il, mais votre majesté fait tant de choses sans mon conseil, qu'elle peut encore faire celle-ci..... »

Torcy à Louville. 21 août 1703

« ..... Vos lettres me font grand plaisir ; ne croyez pas que ce que je vous en ai dit soit une marque de fatigue. Non ; continuez de m'écrire avec la même ouverture..... Tout, du reste, est assez calme pour vous ici maintenant. Je ne vous conseille pour-

tant pas d'abandonner vos projets de retour en leur temps. Le moindre choc peut rendre leur exécution nécessaire; et il se peut présenter de ces chocs à toute minute, malgré la fidélité que vous mettez à remplir vos promesses à la reine, de ne plus parler de rien au roi..... On approuve ici vos cent cinquante mille livres, et votre bailliage. Quant à M. votre frère, je sens bien que, lorsque vous ne serez plus en Espagne, il ne sera pas avantageux pour lui d'y demeurer, et dans les mousquetaires surtout; mais, à cet égard, adressez-vous directement à M. Chamillart. Je ne suis pas le régnant..... »

23 août 1703. Louville à Chamillart.

« ..... Voici, monseigneur, la vérité que je vous ai promise. Tout le temps que nous avons passé ici depuis trois ans, a été perdu pour la monarchie, parce que les ambassadeurs n'ont été occupés que de leur crédit à établir ou à soutenir. La grande erreur du ministère françois a été de croire que l'empressement que les Espagnols avoient montré pour un fils de France, dans la vue d'empêcher le démembrement de leur monarchie, tenoit à une parfaite union de vues et

d'intérêts, et de conclure de cette idée générale, qu'ils étoient propres à gouverner le pays. Le fait est que les Espagnols, j'entends ceux qui ont part aux affaires, et surtout les grands, n'ont vu dans un fils de France qu'un pis aller, dont ils devoient profiter pour accroître leur autorité dans l'intérieur, et, à l'extérieur, pour se donner gratuitement toutes les forces de la France. Une autre erreur encore fut de croire que toute la nation espagnole étoit taillée sur le modèle des grands d'Espagne, tandis qu'au contraire ils forment un peuple à part d'elle; et de croire qu'ils étoient forts, tandis qu'ils n'ont de pouvoir que celui qu'ils ont usurpé sous les rois fainéans. Si l'on n'eût fait aucun état de cette fausse puissance, et qu'on eût, à l'aide de quelques troupes étrangères, fait respecter l'autorité royale; protégé le commerce des Indes entravé par les conseils; soulagé le peuple, élevé le clergé séculier ainsi que l'ordre des nobles; et remis la profession des armes en honneur: nous serions aujourd'hui plus avancés. Les plans de M. Orry sur ces divers points peuvent servir infiniment, s'ils sont soutenus par la volonté ferme de la France. Voilà ce qu'il faut faire;

mais si l'on souffre encore que les bureaux, les secrétaireries, les régimens soient remplis de valets des grands ; si l'on assujettit le roi à la plus folle étiquette ; si l'on ne donne de grâces qu'aux seuls Castillans : on ne fera jamais rien. J'attachois du prix, monseigneur, à vous arrêter sur ces points de vue, au moment où l'on vient de se décider à rappeler M. le cardinal d'Estrées. M. son neveu va entrer dans un monde nouveau ; ces considérations peuvent diriger de loin sa conduite ; je les crois sages et importantes..... »

28 août 1703. Louville à Torcy.

« ..... Pourquoi venez-vous de traiter le cardinal si rudement? Il a été douloureusement affecté que vous lui ayez fait donner son congé par Orry, quand il l'alloit prendre de lui-même deux jours après. Nous lui avions persuadé de s'exécuter doucement, et ce parti si brusque a tout gâté. Cependant, votre lettre a un peu rajusté les choses. Il prendra ses longueurs pour quitter ce pays-ci, qu'il ne regrette guère, et avec raison ; et il a promis à son neveu de guider ses premiers pas. Ainsi, point de scandale domestique. Le maréchal de Tessé l'a salué

d'une lettre de louanges si fades, que nous en vomissions. « Tout ce qui vous approche, » y disoit-il, s'en revient avec plus d'esprit » que les autres hommes. » Comme nous croyions que le cardinal s'en alloit rire de ces sottises, nous commencions à les ridiculiser; mais il a pris la chose au sérieux, et nous a dit : « Le maréchal de Tessé est un » brave homme qui a fort bien défendu Man» toue..... » Quant à la guerre, le péril presse, l'archiduc et le roi de Portugal vont incessamment entrer en campagne; soyez-en sûr. Il y a de fréquens conciliabules chez les d'Aguilar, les Medina-Celi, les Leganez, et chez le comte de Palma. Saisissez sur-le-champ toutes les places de la Catalogne et de la Navarre avec les milices de Guyenne, et préparez-vous. J'ai de bonnes raisons pour vous dire encore de faire occuper sans délai toutes les places de M. le duc de Savoie, de désarmer ses troupes, de les envoyer en Anjou, et de l'enlever lui-même, pour le conduire au château de Loches, comme on fit autrefois au duc de Milan, moins traître, moins perfide et moins noir que lui. Pour moi, je ne songe plus à m'en aller au moment du danger, et je suis résolu

de servir comme volontaire. Nous attendons impatiemment le prince de Sterclaës, et d'autres bons officiers. Je pense que, d'après ma conduite présente, qui n'est guère que celle d'un spectateur, on souffrira que j'aille me battre. Je suis assez content des procédés personnels d'Orry. Nous en avons arraché, l'abbé d'Estrées, et moi, l'aveu qu'il feroit beaucoup mieux, s'il n'étoit pas empêché par la princesse. Mais comment faire le bien avec une personne qui manque d'honnêteté, quand, comme Orry, on n'en a pas beaucoup soi-même! Je pense que l'abbé d'Estrées doit tâcher de s'attacher cet homme; c'est le seul moyen qu'il ait de rompre, ou du moins d'affoiblir les ressorts de la cabale..... Le duc de Veraguas demande une grande récompense pour avoir accepté le régiment de la reine : encore, à condition de ne le point commander. Ce régiment, et celui des Asturies, coûtent un million de livres au roi, quoiqu'ils n'aient à eux deux que sept cents chevaux. La compagnie des mousquetaires, quand elle seroit doublée, c'est-à-dire, portée à quatre cents hommes, ne coûteroit que quatre-vingt mille écus, et les grands crient *tolle* contre elle.....

C'est une belle chose que l'étiquette espagnole. La reine vient enfin d'avoir les agrémens de ses quatorze ans accomplis. La fête, en pareille occasion, est grande dans ce pays-ci ; on l'a célébrée, comme vous allez voir, avec un haut éclat. Il y eut baise-main général, et Vazet entra solennellement au milieu de toute la cour, en disant à haute voix : « Messieurs, *la reyna tiene sus reglas.* » Je crus qu'il étoit devenu fou ; mais je fus le seul à le croire. On me dit que cela se publioit toujours en Espagne, non pas tout-à-fait par les hérauts d'armes qui publient la paix, mais par les gens du service de la maison. Le cardinal d'Estrées ne voulut jamais aller au baise-main dans cette circonstance, disant que cela était une vilainie pour un homme de son état. On l'a trouvé bien difficile..... »

« ..... Nous eûmes ces jours passés l'abbé d'Estrées, et moi, une conversation familière avec la reine, qui, par parenthèse, me traite fort bien. Nous parlâmes des grands, et tombés sur le chapitre du duc d'Albe : « C'est sa femme qui est bien folle, » me dit la reine ; et, là-dessus elle conta l'histoire que voici : « La duchesse d'Albe a un fils

qu'elle nomme Nicolas, qui, de même que son cher père et sa chère mère, est perdu de vilaines maladies, et tombe en pièces. Isabelle sa mère (car elle veut qu'on la nomme ainsi tout court, et son mari, Antoine, à la façon des rois et reines de Castille), Isabelle donc envoya demander des reliques à des moines, pour guérir son fils. Aussitôt, comme c'est une fort grande dame, les moines envoyèrent le doigt d'un certain saint. Isabelle prit ce doigt, le pila bien dans un mortier, le réduisit bien en poudre, et puis elle en fit deux parts, l'une qu'elle fit prendre à son fils, dans un breuvage; l'autre, qu'elle lui administra en lavement, afin de porter le remède partout en même temps. Il faut convenir que M. Nicolas est une belle châsse de reliques; et puis, jugez d'Antoine et d'Isabelle! (1). »

(1) Il règne dans le ton de ce passage une certaine légèreté qui peut scandaliser des personnes respectables. Nous les prions de se reporter au temps, et de considérer qu'à une époque où la foi est générale, les plaisanteries sur la crédulité sont innocentes. Si nous avions aujourd'hui à raconter ce dont il s'agit, nous nous exprimerions autrement que ne le fait ici M. de Louville.

CHAPITRE XVI.

L'abbé d'Estrées, ambassadeur. Affaire de M. le duc d'Orléans. Intrigues du père d'Aubenton. Louville rappelé.

TANT que le cardinal d'Estrées n'est point parti, madame des Ursins ne se croit qu'à demi victorieuse. Elle garde extérieurement des mesures, et les choses n'en vont que plus mal. L'ambassadeur domine encore dans le despacho, mais les décisions du despacho ne sont rien, auprès de celles du cabinet de la reine. L'abbé d'Estrées, placé entre la crainte de blesser son oncle, et l'obligation de ménager la princesse et Orry, n'est réellement qu'une double machine; combinaison funeste au début d'un grand emploi, et qui condamne à jamais celui qu'elle frappe, à une existence subalterne. Les grands se rapprochent du cardinal, pour attiser le feu. Arias et Porto-Carrero ont presque absolument disparu. Quant à Louville, comme il ne fait plus rien qu'observer pour instruire

le gouvernement français, son attitude est moins gênante et plus naturelle, mais aussi n'a-t-il plus aucune influence. Telle est, en deux mots, la disposition du gouvernement espagnol, en septembre 1703. Il y aurait de quoi perdre courage, si les armées françaises sur le Rhin ne venaient de temps en temps, par d'heureux efforts, ranimer les espérances. Jetons un regard de ce côté.

9 septembre 1703.

Madame de Beauvilliers à Louville.

« Brisach est pris. Nous l'avons eue en quatorze jours de tranchée ouverte, cette place de si grande réputation. M. le duc de Bourgogne s'y est trop exposé, nous pouvons le dire. Méprisant les remontrances de M. de Vauban, il alloit voir travailler les sapeurs jusques au pied de la contrescarpe, et ne s'arrêtoit qu'au dernier gabion. M. Moreau pleuroit de joie de tous les discours que tenoient les soldats sur le prince, quand il avoit passé. Une chose qui lui a fait beaucoup d'honneur, c'est qu'il a déterré certains officiers, d'un mérite distingué, mais (comme cela est ordinaire) moins empressés que d'autres à se produire, et qu'après les avoir connus, il les a traités avec beaucoup de

faveur. Vous jugez de l'émulation qu'une pareille conduite a excitée dans l'armée, et ce qu'elle fait penser du prince qui l'a tenue de lui-même. Ses soins pour les blessés ont été égaux à sa libéralité ; aussi n'y a-t-il eu aucune déprédation dans les hôpitaux ; tout y a été excellent, et rien n'y a manqué..... Du reste, M. de Bavière fait à merveille dans son quartier, ainsi que M. de Vendôme dans le sien. » .....

On voit que le cabinet de Versailles se trouvait bien alors d'avoir confié les destinées de la France, non plus aux élus du palais, mais aux Villars, aux Bouflers, aux Vendôme et aux Vauban ; mais la réunion si heureuse de tous les avis, qui s'était opérée dans le conseil, pour toutes les affaires de la guerre, ne s'étendait pas aux délibérations relatives à l'Espagne, et ce n'était pas faute de voir la gravité du mal et la difficulté du remède.

M. de Pontchartrain à Louville. 15 septembre 1703.

..... « Le reste de votre lettre me fait un portrait trop juste de l'état présent où sont toutes les affaires du pays où vous êtes, pour

n'en pas être, dès aujourd'hui, consterné; et cet état nous est trop connu, d'ailleurs, pour ne pousser pas nos vues jusqu'à un avenir encore plus fâcheux et plus triste. Les remèdes ne sont ni faciles à imaginer, ni faciles à mettre en usage. On fera sans doute ici de son mieux, nature, intérêt, politique, tout y engage, mais tout manque où vous êtes, jusqu'aux premiers principes même, dont il n'y a aucun de solide ou de sain. Oui, tout y manque, car ce qui n'y manque pas, y est vicieux..... »

Lorsqu'on voit si juste, on est bien coupable de soutenir, ou même de tolérer les intrigans, qui perpétuent tant de désordres.

Ce reproche ne s'adresse pas exclusivement à MM. de Pontchartrain et Chamillart.

M. de Beauvilliers avait bien aussi ses préventions; mais chez lui, du moins, la vertu seule était la cause de ses erreurs; la manière dont il s'exprime au sujet du père d'Aubenton, en est une preuve touchante et courageuse; car, dans l'opinion où il était que le jansénisme allait ressuciter Calvin, nul sacrifice ne pouvait plus coûter à sa piété, plus alarmer sa foi, que celui d'un jésuite

puissant. Cependant le mal, de ce côté, en était venu au point qu'il ne pouvait plus être ignoré ni souffert des plus ardens ennemis du jansénisme. Quelque envie et quelque raison que l'on eût de maintenir les jésuites dans la possession du confessionnal, et quelque peur que l'on eût du père Cloche et des dominicains, il n'y avait plus moyen de soutenir un confesseur qui abusait à la fois de sa place et de son ascendant; et c'est ce dont malheureusement d'Aubenton se rendait coupable. Non-seulement il endoctrinait son pénitent sur les personnes de l'intérieur, de manière à les lui rendre toutes également suspectes, y compris la reine, afin de rester seul maître du champ de bataille; mais il faisait passer à Paris, de petits bulletins fort circonstanciés de ce qu'il apprenait de Phlippe, hors de la confession, et ce manége était conduit avec si peu de prudence, que les intéressés avaient toute facilité de le découvrir.

Le duc de Beauvilliers à Louville. 25 septembre 1703.

..... « Je crois avec douleur ce que vous me dites du père d'Aubenton, persuadé que vous êtes en état de m'en fournir les preuves. Je veux le bien, et jamais l'amitié ne me

fera sacrifier la justice ; mais considérez dans ceci l'avantage de l'église en même temps que l'intérêt de l'état. Je tremble que l'on ne rende le confessionnal aux jacobins ou aux dominicains, et que le parti janséniste, si redoutable et si fort dans les Pays-Bas, ne vienne, par ce moyen, à triompher. Pesez donc toutes choses, et prouvez-moi qu'il faut, que je dois sacrifier le père d'Aubenton, et je le ferai. J'ai trop à cœur de maintenir les heureux commencemens de concorde que je vois entre vous tous, pour m'opposer à rien de ce qui devra les affermir. Mais songez, encore un coup, que le père Cloche se démène terriblement ; que sans la maladie de M. d'Harcourt il eût obtenu la place dans le temps, et que les jansénistes espèrent en lui. Je ne dis pas, pour cela, que tous les dominicains soient jansénistes. Vous savez que les jansénistes se disent à présent simples thomistes, et que, pendant qu'ils cachent ainsi leurs vrais sentimens, ils abandonnent, en apparence, M. Pascal, qui tourne les thomistes en ridicule (1), dans ses Provinciales ; mais il n'est

(1) *Voyez* la deuxième lettre à un provincial, où

que trop certain que plusieurs dominicains, de simples thomistes, sont entrés dans les vrais sentimens des jansénistes, n'étant que trop commun de voir ainsi l'humanité se glisser dans les meilleures choses..... »

— Rien de tout cela n'ébranlera Louville. Il n'écoutera ni ces pieuses craintes, ni ces scrupules respectables d'ailleurs, ni sa propre amitié pour les jésuites; d'Aubenton s'est montré à ses yeux un homme à vues étroi-

---

Pascal se moque, à la vérité fort agréablement, d'une prétendue conformité de sentimens entre les jésuites et les thomistes, fondée sur ce que les premiers, admettant une grâce suffisante distincte de la grâce efficace, les seconds admettraient simplement les mots de *grâce suffisante*, sans y attacher d'autre idée que celle de combattre la *grâce efficace* des jansénistes. Remarquons, en passant, que Pascal a eu grand tort de jouer avec un pareil sujet. Il a autorisé ainsi par son exemple, sûrement sans le vouloir, les orgueilleux dédains du vulgaire pour des questions qui touchent, par un point, aux fondement de toute morale, et, par un autre, aux dernières limites de l'intelligence humaine; et il est encore cause, tous les jours, du décri dans lequel tombent, de plus en plus, ces vérités incontestables, que mépriser de pareilles questions est un signe d'infériorité d'esprit, et que les traiter mieux que n'ont fait les jésuites est une chose très-difficile.

tes, faux, ambitieux et indigne de son ministère; il ne cessera point d'en demander justice, convaincu que si l'on peut quelquefois pardonner de grands torts en faveur de grands talens, il est toujours inutile, pour le moins, de ménager l'homme à qui tous les moyens sont bons pour arriver à des résultats personnels. Toutefois, s'il vient à bout de persuader M. de Beauvilliers, il échouera, malgré l'aveu de ce seigneur, malgré le consentement de Louis XIV, malgré même la haine qu'Orry, d'Aubigny et la princesse ont pour le confesseur, parce que cette société léonine juge qu'il n'est pas encore temps de chasser un ennemi soutenu des jésuites; et ses efforts, dans cette circonstance, contribueront à précipiter sa perte, que madame des Ursins semble avoir différée, uniquement pour ne frapper qu'un même coup sur l'abbé d'Estrées et sur lui. Ainsi l'heure de sa chûte approche, mais ses ennemis vont bientôt également sentir le poids dont ils ont voulu écraser sa fortune.

Cependant une singulière destinée, toujours malheureuse, l'attache à l'Espagne, et son dernier pas dans ce pays, en 1703, fera précisement qu'en 1716 il y sera renvoyé,

pour être une seconde fois victime des favoris.

On se rappelle que M. le duc d'Orléans, frère du roi, avait été oublié dans le testament de Charles II. En supposant, ce qui pouvait être, que cette omission eût été involontaire, les prétentions d'un petit-fils d'Anne d'Autriche, fille de Philippe III d'Espagne, et femme de Louis XIII, équivalaient à de véritables droits éventuels, dès lors que, par l'effet du testament, les renonciations précédentes étaient regardées comme annulées. Ce prince avait protesté, dès le mois de décembre 1700, contre l'omission; mais Louis XIV n'ayant pas jugé à propos d'étourdir l'Europe de cette nouvelle prétention de sa famille, quelque bien fondée qu'elle pût être, s'était opposé pour lors à ce que la protestation de son frère fût envoyée aux puissances; et, le réclamant étant mort sur ces entrefaites, l'affaire en était demeurée à ce point. La face des choses était bien changée en octobre 1703. L'archiduc venait, avant de quitter Vienne pour s'aller mettre à la tête de l'expédition que les Anglais préparaient en sa faveur dans les ports de Hollande, de publier une proclamation hautaine, où il prenait le titre de roi des Espagnes. Phi-

lippe v n'avait point d'enfans ; après lui, le jeune duc d'Orléans pouvait, par une seule (1) mort, être appelé au trône contesté ; d'un autre côté, la défection du duc de Savoie venait d'éclater ; et la nouvelle qui s'en était répandue à Madrid, y jetait le trouble et la consternation. Vainement ce perfide allié avait-il été désarmé (car il l'avait été à la fin, comme Louville l'avait conseillé depuis long-temps). Vainement la petite reine qui, cette fois désabusée pour un moment des promesses de son père, se montra vraimen reine, et vraiment espagnole, ne cessait-elle d'exciter de toutes parts les peuples à la guerre et à la vengeance ; le public, nous le répétons, demeurait confus et consterné. Louis XIV crut donc qu'il était sage de lui donner un gage éclatant de la solidité de la dynastie nouvelle, aussi-bien que de sa résolution à la soutenir, sans jamais tenter la réunion des deux couronnes. En conséquence, il permit au duc d'Orléans d'établir ses droits par un acte solennel, qu'il

(1) On pouvait, dès ce moment là, craindre pour la santé du duc de Berry. Ce prince n'avait pas dix-huit ans, et il était d'une obésité monstrueuse.

s'engageait à faire reconnaître de son petit-fils. Louville était entré dans les premières négociations de cette affaire, à son dernier voyage de Versailles ; il les continua donc à Madrid, et entretint pour cet objet, avec le duc d'Orléans, une correspondance intime, qui lui gagna pour toujours sa confiance ; car ce prince, tant décrié par les autres, et par lui-même, n'oublia jamais un seul de ses amis.

Le duc d'Orléans à Louville.

6 octobre 1702.

« M. le marquis de Louville, vous ne pouviez pas me donner de preuves plus assurées de votre bon esprit et de votre amitié, que par les lettres que vous m'avez écrites depuis votre retour à Madrid. J'ai fait tout l'usage que j'ai pu faire de la vue dont vous avez fait part à l'abbé Dubois ; mais j'ai cru devoir respecter les avis que le roi m'a donnés d'attendre avant de rien publier. Il me permet aujourd'hui de le faire, et je profite de sa permission pour suivre cette affaire dont il écrit à l'abbé d'Estrées. Je viens aussi d'écrire au président de Castille à ce sujet, je n'ai pas cru devoir envoyer personne en Espagne, persuadé que,

dans toutes les choses où la prudence vous permettra d'agir, vous ferez mieux que n'auroit pu faire tout autre exprès nouveau venu. Je vous prie de m'écrire le plus souvent qu'il vous sera possible, et d'être assuré que jamais je n'oublierai l'affection que vous m'avez montrée. Vous pouvez compter sur mon amitié. Je vous suis obligé de la part que vous avez prise à la naissance de mon fils, et suis avec une estime particulière, M. de Louville,

» Votre affectionné ami,

» PHILIPPE D'ORLÉANS. »

Cette affaire qui eut un plein succès, attira depuis à Louville de nouveaux chagrins, et au duc d'Orléans beaucoup de calomnies, dont il ne fut pas consolé par la gloire qu'il retira de ses campagnes dans la Valence et l'Arragon.

L'heure que le cardinal d'Estrées avait invariablement fixée pour son départ étant arrivée, ce prélat se mit en route.

25 et 29 octobre 1703. Louville au cardinal de Noailles.

« ..... C'en est fait, monseigneur, M. le cardinal est parti. Quoi qu'en dise le public,

nous souffrons vivement, M. son neveu et moi, de sa disgrâce. Votre éminence sait assez, sur cet article, à quoi s'en tenir, et combien nous avons été loin de manquer à nos devoirs, puisque les témoignages lui en sont venus directement par la partie intéressée. Veuillez donc, monseigneur, nous rendre hautement justice, dans le cas où nous serions accusés d'ingratitude, et publier ce qui est véritable, que M. le cardinal, en partant, nous a rendu publiquement cette justice... La princesse commence à se repentir de nous avoir soutenus, et surtout de nous avoir laissé dire la vérité sur le P. d'Aubenton. Ni la reine, ni elle ne pardonneront jamais au confesseur d'avoir abusé contre elles de la confession du roi; ce qu'elles ont fort bien su par le roi même, à qui elles ont fait conter ses confessions d'un bout à l'autre; mais elles tremblent que cette action d'éclat n'irrite leurs agens à Rome, et que cela ne nuise au chapeau de l'abbé de la Trémouille.... »

M. de Beauvilliers à Louville. 9 octobre 1703.

« ..... Le roi a consenti au retour du père d'Aubenton. Hâtez-vous, pendant que cette

nouvelle est encore secrète, de tout disposer pour lui faire donner un successeur jésuite; vous savez vous-même combien cela est important..... »

10 octobre 1703 Madame de Beauvilliers à Louville.

« ..... Madame Orry part enfin pour l'Espagne; elle ne se sera pas annoncée en vain. Je vous préviens que c'est une petite bourgeoise encore plus glorieuse qu'elle n'est jolie. Elle n'a fait de visite à aucune femme: elle croit ne plus pouvoir parler qu'à des ministres. Voilà, j'en ai peur, une nouvelle pomme de discorde jetée parmi vous..... »

Maintenant que l'abbé d'Estrées est seul ambassadeur, quelle attitude va-t-il avoir? On le devine aisément, puisque madame des Ursins n'a point été renvoyée.

8, 15, 16, 25 et 28 octobre 1703. Louville à Beauvilliers.

« ..... Nous sommes ici dans le lieu *ubi nullus ordo et sempiternus horror inhabitat.* Il n'y a rien de pareil à la conduite qu'on tient avec l'abbé d'Estrées, depuis qu'il est ambassadeur. Un marmiton ne voudroit pas l'être à ce prix; on lui cache tout, petites et grandes choses. Rivas apporte tous les

papiers chez la reine ; il sort, et ensuite on dépêche avec Orry et d'Aubigny. La princesse n'appelle plus l'abbé d'Estrées que M. l'ambassadeur de France, avec une dérision qui est révoltante, et comme elle diroit M. l'envoyé de Saint-Marin. L'insolence de d'Aubigny n'a pas de nom ; il fait trembler jusqu'à la princesse ; il reste enfermé le jour et une partie de la nuit avec la reine, et loge maintenant dans l'appartement des infantes, où la reine Marie-Thérèse a été élevée, qui communique par l'intérieur à celui de la reine ; ce qui est plus contre les mœurs d'Espagne, que s'il faisoit assassiner ses ennemis en pleine rue : car l'étiquette veut qu'il n'y ait de logé dans le palais, que le seul majordomo-major. Cela fait dire bien du mal du roi très-chrétien qui souffre de pareils scandales chez son petit-fils. Le cardinal Porto-Carrero disoit l'autre jour que le roi de France avoit perdu cinquante ans de réputation, par cette conduite. Savez-vous que toutes les dépêches que l'ambassadeur envoie à M. de Torcy sont faites doubles dans des sens différens, et présentées à l'approbation du triumvirat et de la reine, qui décident celles qui doi-

vent partir ? Voilà comme on communique avec la France. Le pauvre abbé est même quelquefois forcé d'écrire, sous la dictée, le contraire de ce qu'il pense. Il se repent bien maintenant de n'avoir pas suivi mon conseil, de faire ses conditions en acceptant l'ambassade. Sa place ne sert qu'à le compromettre dans l'opinion des badauds de Versailles, et, ici, à rabaisser son caractère. En vérité, monsieur, on joue gros jeu en France, et ceci devient bien sérieux.

» On est un peu revenu, dans le palais, de la douleur que la trahison de M. le duc de Savoye y avoit causée, et qui avoit été d'autant plus vive, que la duperie de nos gens fut complète. Encore la veille ils répondoient de l'homme corps pour corps. On commence aujourd'hui à se consoler, parce que la princesse dit qu'elle sait, par les émissaires de Savoye, que le duc ne songe dans tout ceci qu'à l'agrandissement de sa maison en Italie aux dépens de la France, et point du tout au mal de l'Espagne. Il est vrai qu'en même temps les mêmes émissaires disent à Lisbonne, pour exciter les Portugais, que ce n'est pas à la France qu'on en veut, mais seulement à l'Espagne. Ce d'Aubigny, qui est une bête

brute, s'opposa hier à ce qu'on arrêtât l'ambassadeur de Savoye comme le vouloit l'ordre venu de France. Orry, qui du moins a quelque amour pour son pays, eut beau lui faire des remontrances; il tint bon, car il est têtu comme un mulet par-dessus le marché. Ne nous imitez pas, et achevez le châtiment de ce traître allié, selon la maxime de M. le cardinal de Richelieu, qui est de faire le mal tout d'un coup et les grâces peu à peu.

» Voilà qu'on recommence à me faire méchante mine, mais selon vos conseils je me fais petit, et je ne sens rien. J'affecte d'être en commerce de plaisirs avec les grands à qui je donne de fort bons dîners. Si je voulois, ma maison ne désempliroit pas. Madame Orry nous est arrivée. Je m'en réjouirois à ne regarder la chose que par les yeux de la chair et du sang, car sa jolie figure et sa coquetterie ne manqueront pas de troubler la cabale; mais où le bien de l'état se trouve-t-il en tout ceci?

» Je vous préviens que le père d'Aubenton a près de la princesse une nièce dont le nom de guerre est Émilie. C'est par elle qu'il compte revenir sur l'eau. Prenez donc vos

mesures là-dessus, et ne m'en voulez pas d'avoir mis quelque suite à démasquer un tel (1) fourbe qui nous accusoit, l'abbé d'Estrées et moi, du double jeu dont lui seul étoit coupable.

» Je vous félicite de la place qu'on a donnée, dans les finances, à M. Desmarets, si ce n'est qu'il falloit le mettre en premier et non en second, car un homme de ce mérite-là donnera bientôt de l'ombrage à M. Chamillart. Toujours des demi-partis..... »

Au moment où Louville écrivait ces mots, il ne se doutait pas que la disgrâce frappait à sa porte.

Le sort qui semblait conspirer en faveur de l'archiduc, et vouloir trahir toutes les mesures que la prudence inspirait aux gens de bien pour le salut de l'Espagne, semait, nous l'avons vu, de plus en plus, la division dans

(1) L'abbé Millot n'a pas connu la vérité de toutes ces intrigues, principalement de celles qui regardent d'Aubenton. Il ajoute foi aux lettres de Philippe V à Louis XIV, et rien n'est plus suspect que ce témoignage, puisque Philippe ne faisait que signer ses lettres. Dans son meilleur temps, il ne les écrivait que sous la dictée; à la fin il ne les lisait même plus.

le palais, et déjouait obstinément l'abbé d'Estrées et le marquis, à chaque pas.

Il était réservé à Orry et à d'Aubenton de servir enfin contre eux d'instrument à cette destinée alors si funeste aux deux royaumes. Orry, abusant de la confiance qu'il avait obtenue de l'ambassadeur à force de protestations, livra, un beau jour à madame des Ursins, une dépêche secrète qu'il avait promis d'expédier sous son couvert, de peur d'accident, et qu'il avait approuvée. La dépêche était hardie et portait principalement sur les habitudes de d'Aubigny avec la grande Camériste. Ce fut assez. La princesse éclata. Mais sans le savoir, elle était déjà servie. Le 22 octobre, Louville reçut une lettre de M. de Beauvilliers, conçue en trois mots. « Il est arrivé ici deux courriers d'Espagne, » disait le duc; c'en est fait, nous sommes » battus. Le parti est pris, on vous rappelle » à l'instant. Je ne me mêlerai plus des af- » faires du roi catholique. Hâtez-vous de » revenir, j'ai besoin de vous voir.... »

Soit que d'Aubenton et le Père La Chaise eussent découvert le chiffre dont Louville se servait pour correspondre avec MM. de

Torcy et de Beauvilliers ; soit que la cabale de Madrid leur eût fait connaître que le marquis était la principale cause de l'orage qui grondait alors sur l'un d'eux, ils avaient pris l'alarme et fait jouer promptement toutes leurs machines, en sorte que Louville reçut, par M. de Torcy, un ordre de retour subit lorsqu'il attendait le rappel de d'Aubenton. Il alla sur-le-champ prendre congé de leurs majestés, fut traité du roi comme de coutume, comme s'il avait dû le revoir le lendemain. Sa retraite fut présentée sous la couleur d'un établissement. La reine lui fit cette question convenue : « *Eh bien, Louville,* » *vous nous quittez donc pour aller vous ma-* » *rier ?* » Après quoi tout fut dit. Il prit la route de France avec la douleur d'avoir vu s'évanouir en trois ans, chez le prince qu'il aimait, les promesses d'un naturel heureux, celles d'une admirable éducation, et de plus avec le sombre pressentiment des malheurs qui ne tardèrent pas à éclater sur cette cour imprudente.

CHAPITRE XVII.

MM. de Puységur et Renaud à Madrid. La cabale démasquée. Disgrâce de madame des Ursins. Rappel de l'abbée d'Estrées.

A PEINE Louville eut-il quitté Madrid, que la princesse laissant un libre cours à sa politique, et jugeant désormais au-dessous d'elle de donner des dehors à son ambition, se constitua ouvertement, au nom de la reine, la maîtresse absolue de toutes les Espagnes. L'abbé d'Estrées n'essaya plus dès lors d'avoir un avis sur rien; et Orry, quoique avec de grandes attributions, se soumit sans réserve à la favorite, afin d'avoir toute facilité de s'enrichir outre mesure.

Cependant l'année s'avançait. Les bruits de la prochaine descente des Anglais en Portugal s'étant changés en certitude, la peur commençait à gagner le palais. On consentit à former un régiment de gardes-

wallones ou flamandes, et quatre compagnies de gardes du corps de deux cents hommes chacune, sur le modèle de celles de France. Les mousquetaires et les gardes à cheval composèrent les deux premières. Ce fut la seule précaution militaire que prit Orry, qui s'était chargé bénévolement du soin de préparer la défense du royaume, suivant sa prétention de s'entendre à tout. Du reste, bien qu'il promît chaque jour au roi de lui créer des armées, des munitions, des magasins, comme s'il eût bientôt dû réaliser la fable des soldats de Cadmus, à la fin de l'hiver il se trouva que les préparatifs n'étaient rien moins qu'imposans.

Orry ne manquait pas de génie. Ce n'était pas, il est vrai, par le désintéressement qu'il brillait, et sa probité même était fort au-dessus des scrupules: néanmoins il y a pour les états, des situations financières si extrêmes, que l'homme qui sait le mieux prendre, peut, quelque temps, paraître l'homme nécessaire, parce qu'il est aussi celui qui sait le mieux trouver; et cette considération particulière parlait alors en faveur d'Orry; mais si son esprit de ressources avait son utilité pour les finances, l'expé-

rience démontra qu'il était nul pour les affaires de la guerre. Ce fut donc une faute capitale de les lui avoir confiées, et d'autant plus impardonnable, que la folle présomption du financier devait frapper les yeux les moins clairvoyans. Croira-t-on que, de peur de rencontrer un secours dans des circonstances où il en fallait tant, cet homme n'eut rien de plus pressé que d'ôter à Rivas la plus grande partie de ses attributions, entre autres le département de la guerre, dont il connaissait fort bien la marche, pour le donner au marquis de Canalès, parce que ce dernier étant tout neuf dans cette partie, en devait être d'autant plus souple. Ce fut sous ces fâcheux auspices que MM. de Puysegur et Renaud parurent en Espagne, envoyés enfin par Louis XIV, pour y aviser aux moyens d'attaquer le Portugal; car on pensait avec raison que l'agression était ici commandée par la justice autant que par la politique.

Puysegur avait, par-dessus le petit Renaud, une simplicité de mœurs, une rondeur de caractère, qui, sans cacher son mérite, le faisaient goûter à la première vue, mais qui l'exposaient en même temps à de

singulières méprises. Sans autre défense contre la séduction que l'expérience, il commençait toujours par estimer et par croire les gens sur leur parole, tandis que l'autre prenait le parti contraire pour arriver plus vite à la preuve. Les deux voyageurs débarquèrent chez l'abbé d'Estrées, qui les logea, et les accueillit avec cette simplicité de l'honnête homme, incapable d'affecter rien, parce qu'il n'a point de vues souterraines; mais Orry et d'Aubigny ne les surent pas plutôt arrivés qu'ils coururent à eux, les comblèrent de caresses, et leur cédèrent, en propos, le maniement absolu des affaires de la guerre et de la marine, en les proclamant d'avance les sauveurs de l'Espagne. Où était donc cette aversion pour la France, cette défiance des Français, cette politique étroite, sournoise et jalouse, dont il était si souvent parlé chez MM. de Torcy et de Beauvilliers? Puysegur se le demandait, sans y rien concevoir. En quelques jours les protestations, les confidences, et les tendres épanchemens de la princesse eurent fasciné ses yeux. La sécurité bannit de chez lui l'inquiétude, la confiance en chassa le soup-

çon; et, lorsqu'il eut pris connaissance des plans, des états, des tableaux qu'Orry avait fait dresser pour le mettre au fait de la situation militaire du royaume; il déclara que l'on pouvait attaquer le Portugal dès le mois d'avril, en faisant le siége d'Olivenza, et se hâta même de mander ces bonnes nouvelles à Versailles, avant d'entreprendre sa tournée d'Estramadure, qu'il allait faire, disait-il, par excès de précaution pour ne pas se départir de son principe de n'en croire que ses yeux. Renaud restait froid au milieu de tout cet étalage d'Orry, et ne cessait de répéter à son compagnon qu'il fallait partir pour l'Estramadure. Ils se mirent donc en route l'un et l'autre après un court séjour fait à Madrid, laissant l'abbé d'Estrées passablement triste et interdit de voir qu'un personnage du mérite de M. de Puysegur, se fût si vite laissé gagner aux apparences. Ah! qu'il fut bien vengé au retour d'Estramadure.

Le chevalier de Louville au marquis son frère (1). 6 janvier et 13 février 1704.

«..... M. de Puysegur ne revient point

(1) Après le départ du marquis, le chevalier de Louville, son frère, était resté en Espagne où il servit d'abord comme enseigne des mousquetaires, puis comme

de l'impudence des mensonges d'Orry qui lui avoit juré que tout étoit prêt. Nous l'avions prévenu de n'en rien croire, mais il ne vouloit pas nous écouter, disant que si M. Orry exagéroit, du moins y avoit-il quelque chose de véritable dans ses discours. Eh bien! non, il n'y avoit rien de véritable, rien, absolument rien. Tous ces beaux plans, ces magasins de vivres, ces munitions, annoncés à M. Chamillart, avec les prix d'achat, etc.; ces convois de blé, de paille, de poudre, de boulets, partis tel jours, arrivés tel jour; les noms des charretiers, des officiers d'artillerie: tout étoit faux. Il n'y a ni poudre, ni boulets, ni officiers d'artillerie, ni orge, ni paille, ni blé, enfin rien. Cependant, c'est avec ces provisions imaginaires

---

sous-lieutenant des gardes; mais son nom étant devenu pour lui une source de persécutions, il revint en France avec l'abbé d'Estrées, après la première campagne; fit la guerre dans l'armée de Flandre; et, ayant été fait prisonnier, il ne songea plus qu'à quitter le service. A la paix, il se retira dans une solitude près d'Orléans, où il construisit un fort bel observatoire, et dès lors il se livra tout entier à sa chère astronomie, qui lui fut plus favorable que le monde, car elle lui ouvrit les portes de l'Académie des sciences, où il ne trouva pas d'ennemis.

qu'Orry vouloit qu'on assiégeât Olivenza. Nous cherchons à remettre M. de Puysegur, qui ne sait plus où il en est de cette indigne et plate tromperie. Celui qui parle le mieux à ce sujet, c'est le petit Renaud ; il n'a que le mot *potence* à la bouche depuis son retour. Puysegur est plus calme. Il se contente de dire sa pensée sur l'incapacité des meneurs, et de nous donner raison en toute occasion, publiquement. Il dit l'autre jour à Orry, qui rejetoit ses fautes sur la princesse, que si cette femme-là gênoit pour le gouvernement, on n'avoit qu'à le laisser faire, et qu'il ne lui auroit pas donné le fouet huit fois par jour pendant quinze jours, qu'elle ne se mêleroit plus de gouverner jamais. Vous voyez qu'il n'a pas ici envie de faire son chemin.

» Au demeurant, quand les préparatifs de guerre auroient été aussi bien faits qu'ils l'ont été mal, nous aurions toujours la perspective d'une campagne difficile. Puysegur fait un triste récit de l'Estramadure. Tout y manque naturellement, comme tout abonde ailleurs. Ce ne sont que rochers. On est obligé d'aller à la terre au loin pour bivouaquer, comme on va chez nous au fourrage. La ressource de tout porter est même mé-

diocre, car ceux qui portent, mangent à peu prs ce qu'ils portent.....

« Nous attendons milord Berwick demain à Madrid. »

Madrid, 13 février 1704.

L'abbé d'Estrées au marquis de Louville.

« ..... Puysegur est bien revenu de ses premiers jugemens, et se repent bien de s'être pressé, contre mon avis, d'écrire au roi avant d'avoir visité la frontière. Il est honteux de ce qu'il a écrit et du bien qu'il a dit de la plus diabolique cabale du monde, séduit par des manières douces et artificieuses. Ce qu'il y a de révoltant par-dessus tout, dans le défaut absolu de provisions de guerre et de bouche, c'est que cela vient des manœuvres que nos meneurs ont imaginées pour s'enrichir plus vite. Orry et ses patrons sont intéressés dans la ferme des vivres et des tabacs qu'ils ont fait donner à un certain Lopez de Castro, lequel est plus que soupçonné d'être leur prête-nom. Ce Lopez a obtenu la ferme sur la caution qu'il fourniroit sur-le-champ en magasin pour six cent mille écus de blé. Mais vous sentez qu'on ne l'a point obligé à tenir sa parole.

De là, tous ces faux magasins qui figuroient si pompeusement sur le papier.

» Comme Orry est un homme de ressources, il avoit inventé, se voyant pris au dépourvu, un joli moyen de montrer des magasins réels; je dis d'en montrer, car d'en avoir, c'est autre chose : c'étoit, sous le prétexte de garantir les paysans du pillage en cas de guerre, de les forcer de trente lieues à la ronde des frontières, d'apporter et de voiturer à leurs *frais*, leurs grains et leurs fourrages dans les villes fermées. Le conseil de Castille a réclamé contre cet odieux moyen que Puysegur s'est hâté de faire avorter. Alors qu'a fait notre habile homme? Il a tout bonnement pris pour ses magasins l'argent particulier du roi qui étoit destiné à sa campagne, et cela n'a pas fait un pli. Voilà comme on remplit ses poches. Il paroît pourtant que la princesse et d'Aubigny ne trouvent pas encore qu'elles soient lourdes assez pour leur permettre de retourner à Rome y faire les grands princes, car ils ne se disposent point à s'en aller, quoiqu'ils en parlent toujours du bout des lèvres. *Scribere plura vetat pudor.....* »

Pendant que Puysegur était occupé à réparer

le mal du mieux qu'il pouvait, milord Bervick arriva de France pour y prendre le commandement de six mille hommes que Louis XIV envoyait à son petit-fils. Son début à Madrid annonça plutôt l'homme adroit que le grand capitaine qu'on vit depuis dans les champs d'Almanza. Il était fort l'ami de MM. de Villeroi et Chamillart, ainsi que de M. le prince de Conti, qui voulait arranger le mariage de sa fille avec Jacques III, roi d'Angleterre; il se crut donc engagé, envers la cabale, à toute sorte de ménagemens qui surprirent beaucoup les gens de bien. Mais les grands événemens qui ne tardèrent pas à éclater, vinrent, fort heureusement pour sa gloire, l'arracher à ces intrigues si peu dignes d'une âme comme la sienne, et le portèrent sur le théâtre qui lui convenait, celui des dangers et du malheur, que nul ne sut mieux vaincre, parce que nul ne sut mieux les soutenir.

L'abbé d'Estrées au marquis de Louville, 22 janvier 1704.

Ce fut le 13 mars 1704, que Philippe V apprit, par un courrier de M. de Châteauneuf, l'ambassadeur de France, le débarquement de l'archiduc à Lisbonne. Il en reçut la nouvelle à Placencia, où il s'était rendu, en toute hâte, dès le 1er. mars, avec sa maison militaire et quelques troupes, sur les

bruits menaçans qui s'étaient enfin frayé un passage jusqu'à lui. La lettre de M. de Châteauneuf annonçait que l'archiduc amenait environ sept à huit mille hommes de troupes; et donnait plusieurs détails affligeans sur la manière dont il avait été reçu. Le roi de Portugal l'avait envoyé saluer sur son vaisseau comme roi d'Espagne, et son entrée dans le port avait été accompagnée de vives et générales acclamations. Une chose consolante fut qu'à cette nouvelle Madrid retentit d'acclamations contraires. Dès que le peuple, jusque-là si souffrant, si misérable, si abattu, apprit que les Portugais prétendaient lui donner de force un nouveau roi, il se réunit spontanément autour du palais, et se mit à crier comme en 1701 *viva don Felippe quinto el nostro senhor! et mora el traïdor Amirante! meure le traître d'Amirante!* Ces cris d'amour pour le souverain sauvèrent l'indépendance espagnole. Rare et sublime leçon que, dans l'espace de cent ans, cette nation a deux fois donnée au monde, et qui doit la lui rendre chère!

Aussitôt après l'arrivée du courrier de Lisbonne, milord Berwick et Puysegur quittèrent le roi et parcoururent toute la ligne pour

inspecter et réunir les régimens qu'Orry avait éparpillés, faute de pouvoir les nourrir ensemble. Orry, de son côté, se mit à galoper en tout sens, ce qu'il faisait très-bien, car il était grand coureur, et ce fut un mouvement universel. Pour Philippe, on l'avait laissé à Placencia, sous la tutelle du père d'Aubenton qui était revenu sur l'eau par le secours d'Émilie et du père La Chaise, et sous celle de Vazet, l'homme de confiance de la reine. Cette princesse voulait d'abord suivre son époux, mais la grande camériste ayant enfin compris qu'elle ferait mieux de rester à Madrid pour exciter les peuples à la défense, que de multiplier sans profit les embarras de l'armée, la reine s'était résignée, non sans peine, à une nouvelle absence, en corrigeant toutefois les inconvéniens qu'elle pouvait entraîner pour son autorité, par des instructions auxquelles rien ne manquait, s'il en faut croire l'abbé d'Estrées et le chevalier de Louville qui ne quittèrent point le roi de toute cette campagne.

Placentia, 14 mars et suivans, 1704.

L'abbé d'Estrées au marquis de Louville.

.... « Nous sommes ici sous les ordres de Vazet et du confesseur. Le premier va nous

laisser respirer pendant quelques jours, parce qu'il s'est chargé de porter à la reine la nouvelle du débarquement de l'archiduc. Concevez-vous qu'un tel homme soit chargé de la conduite du roi catholique, et que ce dépôt sacré soit remis en ses sales mains! Il parle à son maître avec une insolence qui scandalise tous les Espagnols. Sa majesté est esclave ici de même qu'à Madrid. Comme on sait qu'elle aime les échecs, on lui a fait défense de jouer avec aucun des François de sa suite et même de leur parler, le tout à cause de quelques parties d'échecs jouées avec le chevalier de Louville. Il n'y a que le chevalier d'Espennes qui soit excepté de l'interdit, à cause du cardinal de Janson dont il est neveu, et qui peut être utile à Rome pour le chapeau de l'abbé de la Trimouille. C'est d'ailleurs comme vous savez un des leurs. Quant au père d'Aubenton, il est toujours de la race des *Guillaume*, parlant d'une façon, écrivant de l'autre et cherchant à caresser tout le monde; mais il ne plaît à Vazet qu'autant qu'il lui obéit et déplaît à tous les autres. Si nous restons encore long-temps ici, ce qui est à craindre, parce que rien n'est, dit-on, préparé pour marcher en avant, il se pour-

roit bien faire que, pour nous désennuyer, nous en vinssions aux mains entre nous, car la division est extrême. L'autre jour le caballerizzo major tomba à grands coups de fouet sur l'escorte du roi, en sa présence, parce que celui qui la commandoit, voyant que la voiture du roi étoit déjà loin, et que M. le duc ne pouvoit se démêler de ses étriers en montant à cheval, avoit pris son parti de regagner la voiture. Nous eûmes aussi une scène très-violente à l'occasion d'un garde de la Cuchilla, qui, d'après son privilége d'avoir la nuit les clefs de l'appartement dans sa poche, s'étoit mis en tête de faire entrer sa société au dîner du roi, quoique sa majesté eût défendu de laisser entrer personne..... J'attends milord Berwick avec impatience, pour savoir ce que nous ferons. Il est parti dans de meilleures dispositions à mon égard, grâce à Puysegur qui lui a fait voir bien des vérités. Il s'aperçoit d'ailleurs du mal qu'il souffre..... »

Placentia, 10 avril 1704.

Le chevalier de Louville à son frère.

« ..... Milord Berwick, Puysegur et Doyer arrivèrent hier ici, et dévoilèrent les turpitudes d'Orry. Ils disent qu'il est absolument

nécessaire de le pendre pour rétablir les affaires. Il a menti sur l'état et la caisse des troupes comme sur les magasins. Lorsqu'on arrive dans les endroits où il indique des régimens, on n'y trouve pas de régimens. Le peu de soldats qu'il y a sous les drapeaux vit aux dépens des officiers et du public. Il n'y a pas jusqu'aux capitaines, dans les gardes-wallones, qui ne soient forcés de nourrir leurs soldats de leur poche, et cela, depuis le mois de décembre dernier. Orry avoit donné rendez-vous ici à milord Berwick et à Puysegur, pour conférer avec eux des partis à prendre dans cette extrémité; ils sont vite accourus de vingt-cinq lieues; mais, quand le fripon a su qu'ils arrivoient, il a prétexté une affaire soudaine, et s'en est allé à Madrid, où l'intrigue va continuer d'en faire un *Josué* (car c'est ainsi qu'il se nomme depuis qu'il a promis d'arrêter l'archiduc). Le cœur saigne, quand on pense que sans cet homme-là, nous aurions pu ravager le Portugal tout à notre aise et faire la paix dès cette année; car nos ennemis ne paroissent pas avoir été plus sages que nous, et ne mettent jusqu'ici personne en avant... »

Elle s'ouvrit pourtant à la fin, cette campagne si bien préparée par le Josué de madame des Ursins; et, après beaucoup d'efforts, milord Berwick étant parvenu à joindre un assez beau corps de cavalerie et quelque infanterie espagnole aux troupes françaises qui lui étaient confiées, la frontière du Portugal fut franchie à la fois sur les deux rives du Tage, au commencement d'avril. La petite armée du roi catholique, au moins égale en nombre à l'armée débarquée, semblait, par sa petitesse même, d'autant plus propre à une invasion, parce que les difficultés du pays, par rapport aux subsistances, s'y faisaient d'autant moins sentir. Mais les Espagnols, qui n'entrent jamais en Portugal qu'en maîtres, voulaient s'y établir dès l'abord; c'était, d'ailleurs, une loi fondamentale de tactique, alors, de ne s'avancer sur un sol ennemi qu'en prenant les places. On se contenta donc d'aller assiéger Salvatierra, sur la rive droite du fleuve, et Port-Alègre sur la rive gauche; et, ces deux villes soumises, on attendit l'archiduc en s'amusant à enlever quelques villages mal fortifiés, qu'Orry décora sur-le-champ du nom de *villes*, parce que, d'après

une gageure qu'il avait faite avec la reine, il devait avoir autant de dix mille pistoles qu'il y aurait de villes prises. Ces conquêtes étaient d'une bien médiocre importance, surtout si on les compare à la perte qu'on fit de Gibraltar peu de temps après. Encore furent-elles enlevées par les ennemis sur la fin de la campagne. Néanmoins rien ne serait plus indiscret que de blâmer ici la conduite de milord Berwick. Bien qu'il eût pris l'attitude d'un agresseur, il devait se considérer réellement comme étant sur la défensive, par la connaissance qu'il avait du dénûment absolu de la monarchie et des lenteurs du gouvernement espagnol. Une bataille gagnée pouvait, à la vérité, rejeter les Anglo-Allemands sur leurs vaisseaux, mais une bataille perdue pouvait également renverser le trône de Philippe; et, dans une telle alternative, si les rois doivent souvent oser, les généraux sont plus qu'autorisés à craindre.

Le grand succès de cette campagne, celui dont il paraissait d'autant plus facile de tirer des résultats heureux, qu'on l'obtint dès le début, fut la disgrâce de madame des Ursins, suivie, peu après, de celle d'Orry. L'Espagne dut cet événement à la

franchise des rapports de Puysegur et de milord Berwick. Aussitôt que ces deux personnages eurent sondé les plaies de l'état, et reconnu les indignes tromperies d'une administration encore plus criminelle qu'ignorante, ils s'accordèrent pour écrire la vérité toute entière au conseil de Louis XIV, et le firent avec tant de force et d'énergie, que l'intrigue en demeura sans mouvement. Une indignation soutenue, et cette fois inflexible, s'empara du grand roi. Il envoya sur-le-champ, à l'abbé d'Estrées, l'ordre de rappeler les coupables, en lui enjoignant d'agir vite et sans ménagement : mais cette action de force fut encore entachée de faiblesse. On crut, à Versailles, qu'il fallait, après avoir blessé si profondément le cœur de la reine d'Espagne, lui donner quelques consolations; et, la vengeance ayant paru celle de toutes qui la toucherait le plus, on lui sacrifia l'abbé d'Estrées. La même dépêche qui apportait à cet ambassadeur l'ordre fulminant contre la cabale de Madrid, lui insinua donc de revenir en France vers la fin de la campagne, et la jeune reine reçut en même temps la nouvelle qu'elle allait être séparée de sès amis et de ses en-

nemis. L'abbé d'Estrées s'honora beaucoup par la conduite qu'il tint dans cette occasion. Il adoucit tant qu'il put la rigueur des ordres dont il était chargé, se garda bien de venir triompher à Madrid, répandit publiquement lui-même la nouvelle de son prochain départ, et de Placencia, où il était resté près du roi catholique, il fit donner de riches pensions à la princesse et à d'Aubigny, pour honorer la faveur et le rang dont ils avoient joui à la cour.

L'abbé d'Estrées au marquis de Louville. Placencia, 10 avril 1704.

« ..... Nos lettres vont diminuer de moitié, mon cher Louville, par le retour de la princesse, et notre correspondance cessera bientôt par le mien. Vous saurez de MM. de Torcy et de Beauvilliers si l'on est content de la manière dont j'ai pris mes mesures pour exécuter les ordres du roi sur cette femme. Ses meilleurs amis ont aidé à la poignarder, et le confesseur s'y est fort distingué. Vous ne trouverez peut-être à me reprocher que mon trop d'humanité à lui avoir procuré des grâces du roi d'Espagne en partant; mais la politique seule engageroit à faire un pont d'or à ses ennemis; et c'est as-

sez pour le service des deux rois, pour mes amis, pour l'honneur de MM. de Torcy et de Beauvilliers, et pour le vôtre, que l'on ait écrasé ces monstres d'insolence et d'iniquité. Avant d'avoir reçu l'ordre de faire chasser la princesse, j'avois pressenti le roi catholique sur votre compte, mais il m'avoit paru froid. Néanmoins vous serez payé de vos pensions; mon successeur n'est pas encore nommé. Je me mine, en attendant, à chercher ce qu'on fera de moi..... »

Ce successeur, que l'abbé d'Estrées ne connaissait pas encore, le 10 avril, était pourtant déjà nommé. Ce fut le duc de Grammont, homme d'esprit et d'honneur, mais nullement homme d'état. Louis XIV qui aimait en lui des manières conciliantes, et un religieux dévouement à sa personne, le croyait propre à faire aimer et à naturaliser l'influence française, à Madrid; en quoi il se trompait en principe, autant qu'en fait: car, dans les crises de l'intrigue, il ne s'agit pas de concilier, mais de trancher; ni d'user de souplesse, mais de force. Ce seigneur, arrivé en Espagne aussitôt après le départ de madame des Ursins, qu'il rencontra sur la frontière

de France, passa quelques semaines à Madrid, pour y essayer de la séduction sur l'esprit de la reine. Il trouva cette princesse dans la douleur. Toutes les habitudes de sa vie étaient changées par le départ de madame des Ursins, et ce qui la touchait davantage, son autorité en était fort baissée dans l'opinion du peuple et des grands. La bonne duchesse de Béjar, qu'on lui avait donnée pour grande camériste, n'était propre, il faut l'avouer, qu'à lui faire plus vivement regretter l'esprit et l'agrément de celle qu'on venait de lui ravir. Elle mit tant d'amertume dans ses plaintes au duc de Grammont, et néanmoins tant de résignation apparente; elle défendit son amie avec tant d'art et d'éloquence, que le duc, dès la seconde entrevue, entra dans ses chagrins, et crut qu'en effet le conseil de Versailles s'était laissé emporter trop loin; c'était ce que voulait l'enchanteresse. Par là s'évanouit tout le fruit d'une victoire qu'il aurait fallu rendre sévère pour en profiter.

M. de Grammont, dans l'espoir de consoler la jeune reine, prit bientôt congé d'elle pour se rendre à l'armée, en lui promettant de lui ramener promptement un époux,

sous le prétexte que la santé de cette auguste personne pouvait souffrir des chaleurs insupportables de la saison. Il atteignit le camp vers la fin de juin. Philippe reçut du même air les complimens du nouvel ambassadeur, et les adieux de l'ancien. Il avait bravé, sans se plaindre, les fatigues et les dangers, à côté de milord Berwick; il revint à Madrid sans peine, et même avec plaisir, sur l'invitation qu'on lui en fit, se ressouvenant qu'il avait laissé dans sa capitale une femme dont il ne pouvait se passer, toutes les fois qu'il était près d'elle.

L'abbé d'Estrées au marquis de Louville, 25 août 1705.

L'abbé d'Estrées n'ayant plus rien à faire en Espagne, se hâta d'achever les apprêts de son départ, et de retourner en France. Louis XIV l'accueillit à son retour avec bonté. Cet auguste suffrage acheva de détromper ceux qui s'imaginaient qu'on n'était pas content de cet ambassadeur, déjà justifié par les premiers pas de M. de Grammont. Il fut souvent question dans cette audience de la conduite et du caractère de M. de Louville. L'abbé d'Estrées parla de son ami, en ambassadeur qui sait rendre hommage à la vérité. Il loua son désintéressement, la rectitude et la pureté de ses conseils. Le roi

convint que cet éloge était mérité ; mais il ajouta ces paroles d'une malheureuse justesse, que l'on *ne devoit pas songer à rétablir un homme dans un poste d'où la calomnie l'avoit chassé, parce qu'elle lui avoit fait perdre à jamais tout ascendant.*

CHAPITRE XVIII.

L'Espagne, de 1705 à 1716.

Nous avons reconnu les premiers effets de cette fausse idée de la faiblesse, érigée par l'intrigue en système, que l'Espagne, aidée de conseils diplomatiques et de personnages subalternes, pouvait, pendant la guerre de la succession, conduire elle-même ses intérêts, sans compromettre son existence ni celle de son alliée, tandis que tout le ministère de France n'était pas trop bon pour elle; nous avons vu comment l'ambition sordide et l'insatiable cupidité avaient su profiter de la timidité du cabinet de Versailles, et comment, pour éviter de confier d'abord les affaires et la conduite de Philippe V à des Français considérés et capables, ainsi que le désiraient la plupart des Espagnols, on était devenu la dupe de Français intrigans. Maintenant observons, pour la justification de Louville, les suites mena-

çantes de ce triste début, en analysant rapidement les principaux faits écoulés entre la première domination de la princesse des Ursins, et le ministère d'Alberoni, où nous retrouverons notre correspondance.

L'Espagne commençait à respirer après la chute de madame des Ursins. Un témoin oculaire (1) dit que cet événement fut regardé par la nation comme une délivrance ; tant l'arrogance, les caprices et les déprédations de cette dame étaient devenus insupportables. Le même historien, en s'étendant sur le chapitre de la favorite, lui attribue la révolte des Catalans, qui éclata en 1705. Cependant, Philippe ayant quitté l'armée dès le mois de juillet, pour aller reprendre tranquillement ses chaînes, le duc de Grammont ne tarda pas à voir qu'il avait fait des frais inutiles auprès de la reine, et que les ménagemens les plus ingénieux et les plus délicats ne gagneraient point à la France une princesse qui voulait exclusivement deux choses, une autorité sans bornes sur son époux, et madame des Ursins pour la lui garantir. Les grands dès lors attirés au pa-

(1) Le marquis de Saint-Philippe.

lais avec plus de soin qu'on n'en avait mis à les écarter, et flattés de loin dans leurs prétentions, recommencèrent à murmurer hautement contre Louis XIV. Toujours mécontens, et par conséquent toujours prêts à fortifier l'opposition, quelle qu'elle fût, ils étaient la ressource ordinaire des partis renversés. Le duc de Veraguas, les comtes d'Aguilar et de Palma se mirent les premiers en avant, et servirent à découvert les projets des Medina-Celi, des Leganez et autres amis de l'Amirante. Une partie des grands se joignit à eux, du moins en paroles. Il fallait entendre discourir ces illustres frondeurs. S'agissait-il de troupes? L'Espagne avait besoin de soldats, sans doute; mais c'était à la France à en fournir, à condition que les généraux seraient Espagnols. De l'argent? La France en retirait assez de son commerce avec l'Espagne, pour payer les trois quarts des dépenses de la guerre : ce qui ne devait pas empêcher que les Indes ne fussent absolument fermées aux vaisseaux français, et ainsi du reste. Avec cela, une indolence, une incurie pour les premiers intérêts de cette patrie dont on se montrait si jaloux, que les esprits les plus prévenus

pour la grandeur castillane ne pouvaient que gémir à ce spectacle, ou s'indigner. La perte de Gibraltar fut un effet de cette orgueilleuse paresse. Gibraltar, la clef des deux mers, ce redoutable rempart qui faisait respecter l'Espagne des deux mondes, n'était pas gardé par cent hommes. Le duc de Grammont sut que les Anglais en méditaient l'attaque; il en prévint le conseil de Madrid, qui ne tint compte de l'avertissement, et Gibraltar tomba le 4 août 1704. Le 13, la France perdit la bataille d'Hochstet.

De tels désastres ont du moins ceci d'avantageux, qu'ils font taire l'intrigue par la terreur qu'ils lui inspirent; car elle est aussi prompte à s'effrayer, qu'à triompher après le péril. M. de Grammont, qui avait de la présence d'esprit et de la fermeté, malgré sa légèreté naturelle, profita de la stupeur générale pour faire de vives représentations à la reine, et en obtint le rétablissement de Rivas, qu'Orry avait éloigné des affaires, nous l'avons dit, parce qu'il était trop habile. Ce succès, et quelques autres du même genre, remontèrent pour un moment le crédit de la France à la cour de Philippe; mais la création d'un nou-

veau despacho de six membres, où se trouvaient les comtes de Montellano, de Monterey et de Montalto, fit bientôt prédominer de nouveau le système des grands, et les choses reprirent leur pente accoutumée, avec ce surcroît d'embarras, que la division se mit entre les deux hommes les plus nécessaires alors au roi d'Espagne, le prince de Sterclaes et milord Berwick. L'histoire s'explique peu sur la nature de cette fâcheuse querelle, dont, selon toute apparence, la préséance dans le commandement fut le motif; le général flamand ayant à faire valoir sa qualité de national, et l'Anglais pouvant s'autoriser précisément de celle d'étranger nécessaire. De quelque côté que le droit se soit rencontré, l'issue de cette division fut déplorable, puisqu'elle éloigna milord Berwick du théâtre de la guerre(1), pendant les deux années où il aurait été le plus utile, et qu'elle y amena le maréchal de Tessé, qui n'était pas né pour remplacer un héros.

La reine avait ses raisons pour préférer Tessé à Berwick. Il apportait à Madrid la souplesse d'un courtisan, la faveur de ma-

(1) Il revint en Espagne le 10 mars 1706.

dame de Maintenon, et les instructions de madame des Ursins. On le reçut en ministre autant qu'en guerrier, et il justifia cet accueil en ce sens, qu'il se mêla d'affaires de cour, plus que de guerre. Du jour de son arrivée, M. de Grammont se vit à l'écart; et, comme cette situation ne convenait ni à son humeur, ni à sa naissance, il changea sur-le-champ de batteries.

Ses nouvelles dispositions ne furent pas heureuses; elles consistèrent à établir, à l'insu de la reine, entre le roi catholique et le roi son grand-père, une correspondance dont il était l'intermédiaire; idée que Louville avait eue, un moment, en désespoir de cause, et à laquelle Philippe se prêta de bonne grâce avec le duc de Grammont, autant par faiblesse et par une sorte d'affection pour cet ambassadeur, que par un certain goût pour le mystère qu'il avait de commun avec la plupart des gens discrets; mais rien n'est moins raisonnable que le double jeu dans de pareilles affaires.

Comment espérer de gouverner de la façon dont on conspire? Le moindre inconvénient de ces ressorts clandestins est d'être découverts. Quand ils ne le sont pas, ils

produisent dans l'état une incertitude et un flottement qui augmentent le désordre, au lieu d'y remédier. Celui-ci fut bientôt connu de la reine, en dépit de toutes les précautions que prit l'inventeur, aidé du père d'Aubenton ; et le résultat de cette entreprise, qui demanda dans l'exécution beaucoup de peine et de dextérité, fut, en augmentant l'influence du maréchal de Tessé, de hâter le retour de madame des Ursins. Madame de Maintenon, fort adroitement, prit de là occasion d'exposer à Louis XIV qu'il devenait pour le moins inutile de sevrer plus long-temps la reine de sa favorite, dès que l'éloignement de cette dame ne réparait aucun des maux qui l'avaient fait juger indispensable. Elle alla même plus loin, et prétendit prouver que madame des Ursins n'était la cause réelle d'aucun trouble, en montrant que la cour de Madrid avait été plus agitée que jamais depuis son absence. Le duc de Grammont réfuta ce raisonnement, en demandant son rappel ; et là se termina son ambassade de onze mois. Les grands se réjouirent fort de son départ, d'autant plus que son successeur, d'un rang inférieur, ne paraissait pas avoir assez de consistance pour

leur porter ombrage. C'était le conseiller d'état Amelot, homme d'une sagesse et d'une habileté reconnues ; il ramenait avec lui le sieur Orry, comme un instrument de fine trempe, éprouvé sur le mal même qu'on voulait trancher, mais dont on devait se servir avec précaution. Il n'y avait point d'instrument dangereux dans de telles mains.

Cependant Amelot débuta par la même faute qu'avaient commise tous ses prédécesseurs, depuis, et y compris le duc d'Harcourt, à l'exception de MM. d'Estrées. Il crut qu'il fallait se rapprocher des grands, et gouverner par eux, en se bornant à guider leur inexpérience. S'il y avait eu moyen de réussir dans ce projet, c'eût été dans cet instant. La frontière d'Estramadure venait d'être insultée par l'ennemi ; il n'y avait pas un sou dans les coffres du roi catholique pour commencer la campagne ; le roi de France, quoique aux expédiens lui-même, avançait deux millions aux Espagnols ; certes, la jalousie devait alors, ou jamais, céder le pas à la reconnaissance et à la nécessité. Il arriva le contraire : une partie des grands se remit à gronder, et l'autre à con-

spirer. Les marquis de Leganez et de Cifuentès conduisaient ceux du complot. Le premier fut arrêté, mené à Pampelune, puis en France; le second prit la fuite. Le crime fut déjoué, les mécontens contenus, et Amelot converti.

Quand les hommes du caractère de cet ambassadeur sont une fois désabusés, il y paraît à leurs actions. Amelot n'avait aucune vue particulière. Son respect pour le roi et la reine d'Espagne, son zèle pour le service des deux couronnes égaloient sa franchise. Ses pouvoirs d'ailleurs étaient fort étendus. D'un mot, il eût décidé Louis XIV à retirer le bras dont il couvrait son petit-fils; il osa prophétiser une ruine prompte et certaine, au cas que l'on continuât de suivre les erremens du passé; demanda de bonne foi de la confiance et de l'autorité; promit à ce prix d'éclaircir l'avenir; ne montra nulle haine, nulle prévention contre les personnes; applaudit même au retour de madame des Ursins, puisque la reine le désirait avec tant d'ardeur; et fit parler enfin la vérité d'une manière si désintéressée, si forte et si imposante, qu'il devint tout naturellement le mobile des affaires. Alors ceux des grands qui étaient restés fi-

dèles, frappés de son calme énergique, se rangèrent en silence autour du trône, et, il faut le dire, déployèrent à dater de cette époque, à quelques murmures près, beaucoup de constance et de dévouement. La noblesse et le peuple d'Andalousie et des Castilles, provinces qui décideront toujours du sort de l'Espagne, mirent en lui leur espoir. Les finances, par son conseil, furent données à Orry, sous sa surveillance immédiate et rigoureuse. Don Joseph, marquis de Grimaldo, eut la guerre en dépit de ses talens et de son origine italienne. La fermeté se montra partout dans le gouvernement, et, avec elle, la vie reparut dans l'état.

On sent que madame des Ursins pouvait revenir impunément, tant que cette impulsion subsistait. Aussi Amelot ne s'opposa-t-il en rien à son triomphe. Il alla même au-devant d'elle avec le roi et la reine, quoique cette démarche, si peu digne de la majesté royale, fût très-choquante en Espagne, et bien plus qu'elle ne l'eût été en France. Il se concerta de bonne heure avec cette dame, aussi librement qu'il l'avait fait avec le roi et la reine, et s'empara tout d'un

coup de son esprit alors assoupli par l'exil et par l'imminence des dangers publics.

Les six premiers mois de l'année 1705 se passèrent ainsi en sages projets et en sages dispositions. On eût dit que le ciel préparait à l'Espagne des ressources proportionnées aux épreuves qu'elle allait subir. Cependant ce beau royaume était infecté d'impérialistes. La Valence et surtout la Catalogne recélaient le foyer d'une opposition redoutable dont nous avons vu le principe. Les Anglais, qui jouissent du privilége de porter la guerre partout où ils veulent, jetèrent tout d'un coup l'archiduc avec ses huit mille hommes sur les côtes de la Valence. Ce prince descendit à terre en octobre 1704; un mois après il était salué roi d'Espagne dans Barcelone, sous le nom de Charles III, et deux provinces rendaient hommage à son usurpation. Ainsi Philippe, aux approches de l'hiver, se voyait placé, avec une faible et unique armée, entre des ennemis maîtres d'une moitié de l'Estramadure, et un rival puissant, reconnu par une population rebelle.

Comme l'exemple de la Catalogne, loin de se propager, excitait partout l'indignation des peuples, la situation générale de

Philippe offrait des points de vue consolans ; mais sa position militaire était plus qu'alarmante ; et Tessé ne voyait que celle-ci, encore la voyait-il étroitement. Nulle activité pour assembler des troupes ; nulle ardeur pour le combat ; toujours des complaintes au conseil, et jamais une voie de salut. C'était bien peu pour un maréchal de France, surtout après la levée du siége de Gibraltar, dont la conquête avait été annoncée hautement. Tessé, pourtant, se laissa entraîner sous les murs de Barcelone, par les instances de Philippe, que la présence de l'archiduc avait piqué au vif.

Le siége de cette forte place fut entrepris par colère. Il échoua, et Philippe revint à Madrid où Amelot, en présence de la reine et de la favorite, dirigeait avec fruit Orry et Grimaldo dans leurs travaux sans relâche.

On avait fait enfin revenir Berwick en Estramadure. L'habile général ne songea point à couvrir Madrid, mais à empêcher lord Gallowai, Français réfugié qui commandait l'armée anglaise, et le Portugais Las Minas, de s'y maintenir. Il réussit à les rejeter dans la Valence, les séparant ainsi de l'armée ennemie d'Estramadure, et rentra

dans la capitale pour y jouir de l'ivresse des habitans. Le peuple avait pillé les maisons des partisans de l'archiduc, et brûlé les effets pillés pour montrer que l'appât du gain n'entrait pour rien dans des excès commis au nom de l'amour du roi. C'est un trait de délicatesse populaire, inouï dans l'histoire. De ce moment, les hommes qui observent purent juger que, pour sauver les Espagnols, il ne s'agissait que de persévérer, et qu'où le sol ne leur manquerait pas, la patrie ne leur manquerait jamais.

La France, ou plutôt son roi, montrait alors moins de constance. Peut-être aussi la journée fatale de Ramillies imposait-elle de nouveaux devoirs à un prince accablé de revers, qui aimait son peuple, et qui ne se croyait pas Dieu. Il est sûr que dès 1706 commencèrent ces instances tant de fois réitérées du cabinet de Versailles à celui de Madrid, pour obtenir de Philippe de sacrifier une moitié, ou même la totalité de sa couronne au bien de la paix. L'histoire a fort admiré la fermeté avec laquelle ce prince rejeta toujours de telles propositions; il suffisait de la louer. Le roi d'Espagne avait plus à perdre que le roi de France à une paix de ce genre,

et plus à gagner à continuer la guerre. Au surplus, ce que l'histoire ne dit pas et qui est vrai, c'est que les lettres de Philippe à son grand-père sur ce sujet, sont du style d'Amelot. Cet honnête homme qui décidait de tout en Espagne, croyait de sa probité d'agir en ministre espagnol, plutôt qu'en ambassadeur français; et ce fut à la ténacité de son caractère, jointe au courage actif de la reine d'Espagne, que la maison de Bourbon dut, sous ce rapport, la conservation de l'héritage de Charles II. Philippe n'y fut que pour son beau flegme ordinaire, qui, du reste, dans les extrémités où le sort le réduisit, ressemblait à du sublime.

La victoire d'Almanza, en signalant l'ouverture de la campagne de 1707, justifia cette honorable persévérance, et rendit pour lors à Louis XIV toute la sienne. Le duc d'Orléans, d'abord témoin généreux de la gloire de Berwick, ensuite son heureux émule, soumit, à la fin de cette même année, la Valence et l'Arragon. La prise de Lérida, l'un de ses plus beaux triomphes, parce qu'il effaçait l'ancien échec du comte d'Harcourt (1)

(1) Dans les années 1646—47.

et celui du grand Condé, fortifia les espérances de la nation, en consolant de la perte du Milanais et du royaume de Naples, et la naissance d'un prince des Asturies y mêla de la joie. Mais, l'année suivante, la prise de Tortose, par le vainqueur de Lérida, ne compensa point la perte qu'on fit par la retraite de milord Berwick. Le duc d'Orléans, impétueux et actif comme les héros de sa maison, ne goûtait pas la tactique profonde mais un peu lente du général anglais; il avait fini d'ailleurs par voir en lui un rival. Il est trop vrai que les plus nobles cœurs ne sont pas toujours à l'épreuve de la jalousie. Plus ils aiment la gloire, plus ils se la disputent.

Le comte de Bezons, depuis maréchal de France, ne put faire oublier Berwick, et quand il l'aurait pu, le duc d'Orléans ne lui en aurait pas laissé l'honneur; car ce prince, dont madame de Maintenon avait si malheureusement enchaîné les talens en Italie, avait, depuis son entrée en Espagne, pris la résolution de commander les armées en maître. A la fin, ses succès brillans et ses prétentions de général, firent présumer qu'il en pouvait avoir d'autres comme prince du sang; et véritablement il en avait, non pas de crimi-

nelles sans doute, quoique ses agens secrets, Flotte et Regnault (1) l'aient fort compromis avant d'être arrêtés; mais comme, dans l'hypothèse de la mort de Philippe, la seule vie d'un enfant de quelques mois l'éloignait du trône d'Espagne, et qu'on parlait journellement d'abandonner ce trône aux alliés, il songeait à se créer dans la nation un parti qui fût à l'abri des vicissitudes de la politique. Il n'eut pas le choix de ceux qui devaient composer ce parti : il fallait bien les prendre parmi les mécontens quels qu'ils fussent, et les grands se présentèrent à lui. De là, ces nouveaux déchaînemens contre la princesse des Ursins, moins justes que les premiers, moins accueillis, qu'elle sut présenter sous

(1) La liaison de ces deux personnages avec M. de Villaroel qui depuis passa dans l'armée de l'archiduc, autorisa les soupçons que M. le duc d'Orléans avait fait naître. Aujourd'hui le voile est tombé. Il est certain que ce prince voulait hériter du trône d'Espagne, en cas que Philippe V l'abandonnât. L'impossibilité où il était de parler au roi catholique de cet *en cas*, l'engagea dans des démarches secrètes qui firent tout son crime. Ce qui le prouve est qu'après l'expulsion de madame des Ursins, Flotte et Deslandes de Regnault furent mis en liberté avec éclat.

des couleurs sombres, et qu'Amelot lui-même n'approuvait pas. La détermination que prit Louis XIV, à la fin de 1709, de retirer toutes ses troupes d'Espagne, coupa court à ces agitations; ce fut un bonheur; mais Philippe l'achetait bien cher. Comment espérer de résister seul à tant d'armées, à celle de l'allemand Staremberg, à celle de Las Minas, à celle des Anglais, commandée alors par Stanhope, et au roi de Barcelone? Pour comble d'embarras, Amelot prit congé de la cour de Madrid. Il était trop opposé à la paix séparée que M. de Torcy avait sollicitée en vain à la Haye auprès du grand pensionnaire Héinsius, et que l'abbé Polignac allait redemander à Gertrudemberg, pour demeurer plus long-temps auprès du roi catholique. Il fut donc remplacé par Blécourt; mais, en partant, il laissa ses erremens à ses augustes hôtes, de sorte que la politique espagnole resta la même. Quant au poids de la guerre, il porta tout entier, jusqu'à l'arrivée de Vendôme, en septembre 1710, sur Villadarias et le marquis du Bai. Il en coûta aux Espagnols la bataille de Sarragosse.

Le contre-coup de cette nouvelle catastrophe se fit plus sentir en France qu'en Espa-

gne. Louis XIV, pour cette fois, crut son petit-fils perdu sans ressource, et lui envoya le duc de Noailles pour le résoudre à céder enfin à la destinée qui le détrônait, car il espérait peu d'effet de l'intervention de Blécourt dans cette affaire. Noailles ne réussit pas mieux que ne l'eût fait Blécourt; et, disons-le à sa louange, il remplissait sa mission à contre-cœur. M. de Vendôme, qui avait réuni à grands frais vingt-quatre mille hommes, avec lesquels il méditait un coup décisif, pour rétablir sa réputation compromise en Flandre, ne lui avait pas permis de désespérer. En effet, la victoire de Villa-Viciosa, du 10 décembre 1710, changea la fortune. Medina-Celi fut arrêté. De tant de puissances, il ne resta plus au parti autrichien que cinq mille hommes découragés pour tenir la campagne, quelques garnisons, et les places de la Catalogne, dont l'archiduc occupait toujours la principale. Bientôt après cet événement, Gironne céda aux efforts du duc de Noailles; le siége de Barcelone fut préparé, et les choses prirent un aspect plus favorable. Mais Amelot n'était plus à la cour de Philippe, et madame des Ursins y était encore. Orry, qui avait repassé en France,

revint à Madrid, appelé par la favorite. Peu à peu les intrigues et les déprédations recommencèrent ; une langueur funeste engourdit de nouveau toutes les parties de l'administration, et la vigueur de Vendôme en fut comme paralysée pendant le reste de l'année 1711. Une chose qui peint bien la présomption stérile de certaines gens, c'est ce qui se passait alors dans le palais du roi catholique. Les succès imprévus de Vendôme y avaient enflé les cœurs, et causé plus d'orgueil encore que de joie. On ne se disposait plus à la guerre, mais on ne parlait plus de paix que dédaigneusement, sans se mettre en peine de ce que souffrait la France, ce qui était tout ensemble injuste, insensé et ingrat. Non-seulement le conseil d'Espagne ne voulait plus céder ce qui restait des Pays-Bas espagnols à la Bavière, dans l'intérêt des négociations générales, mais il émettait des prétentions puériles. Faut-il rappeler que la reine d'Espagne insistait, par exemple, pour que madame des Ursins eût une souveraineté (1)? Le duc de Noailles en fut

(1) On peut lire, dans les *Mémoires* de Duclos, toute la suite des négociations de la princesse à ce sujet.

lui-même indigné, et se plaignit à Versailles. Les ministres de Louis XIV sentirent bien que Blécourt ne se démêlerait pas d'une telle complication d'intérêts, et le remplacèrent par le marquis de Bonnac.

A la vérité, ce n'était pas le cas de se montrer trop facile avec les Hollandais. L'empereur Joseph Ier. venait de mourir sans enfans; son frère, l'archiduc prétendant d'Espagne, héritier d'Autriche (2), et empereur élu, menaçait l'Europe d'un nouveau Charles-Quint. Les mêmes puissances, qui avaient tant redouté Louis XIV, devaient désormais, d'après leurs principes d'équilibre, le combattre bien moins que le soutenir, et la paix profitant à tous les contractans, le ton impérieux ne convenait à aucun. Ces considérations puissantes servirent avantageusement de base aux négociateurs français dans le congrès d'Utrecht, ouvert le 29 janvier 1712. Chose étrange, il était plus facile au maréchal d'Huxelles et à l'abbé de Polignac de fléchir les Hollandais, qu'à M. de Bonnac de persuader le conseil

(1) Il fut élu le 12 octobre 1711.

de Philippe. De ce côté, les prétentions de madame des Ursins n'étaient pas la seule difficulté. Le comte de Bergheick, qui arrivait des Pays-Bas, où il avait déployé des talens comme intendant espagnol, débattait aux dépens de la France les moindres intérêts de son maître, avec une ténacité qui n'était guère généreuse. Bonnac vit que la discussion, engagée à Madrid, ferait traîner la décision en longueur, et conseilla au roi de demander à son petit-fils un plein-pouvoir de traiter avec les puissances, en exceptant du blanc-seing l'Espagne et les Indes. On gagna madame des Ursins par un consentement donné à sa souveraineté, dont, au demeurant, l'Europe depuis ne s'occupa guère; et Bergheick céda, dans l'espoir de prendre bientôt sa revanche à Utrecht, où le roi d'Espagne l'envoyait comme un de ses représentans. Les pleins-pouvoirs furent signés. C'était le seul moyen de faire admettre au congrès les envoyés du roi catholique. Sans cette démarche, les puissances ne voulaient point entendre parler du *duc d'Anjou* comme roi. Ce grand préalable obtenu, Philippe renonça, sur les évangiles, à la cou-

ronne de France, et l'œuvre de la paix (1) s'accomplit.

De 1712 à 1715, la guerre continua pourtant en Espagne avec l'Autriche et les Catalans ; mais ce fut de la part de l'empereur, obstiné à ne pas traiter, une guerre sans objet, et qui n'eut d'autre résultat que de faire encore des victimes, et de couronner les éminens services de Berwick, par la réduction de Barcelone.

Cependant la reine Marie-Louise de Savoie avait succombé, le 14 février 1714, à une longue maladie, suite inévitable d'une jeunesse éprouvée par plusieurs couches pénibles, par des passions vives et des vicissitudes perpétuelles. Philippe regretta amèrement les habitudes conjugales ; il versa beaucoup de larmes, alla s'enfermer dans l'hôtel de Medina-Celi avec madame des Ursins, et laissa le soin de son état à cette dame et au marquis de Grimaldo. Une douleur de ce genre promettait bientôt à l'Espagne une autre reine. Cette consolation ne se fit pas attendre.

(1) *Voir* les détails des négociations, dans les *Mémoires* de Torcy.

On sait comment la princesse Farnèse de Parme arriva au trône le 24 décembre 1714. Un prêtre obscur et indigne fut, avec la reine douairière d'Espagne et le cardinal Giudice, l'artisan de sa fortune. C'est peut-être la plus habile intrigue connue et la mieux filée jusqu'au dénoûment. D'abord madame des Ursins cherchant dans toute l'Europe une femme docile au joug, pour la couronner et l'asservir ; pensant l'avoir trouvée dans une princesse qui a déjà son maître ; et se confiant précisément à ce maître artificieux, au plus rusé des hommes, à l'abbé Alberoni. A son tour Alberoni, alors envoyé de Parme à Madrid, s'appliquant à endormir madame des Ursins par les dehors d'un zèle à toute épreuve, pendant qu'il se donne contre elle l'appui du clergé d'Espagne, en séduisant, par l'appât d'une toute-puissance prochaine, le cardinal (1) Giudice, grand (2) inquisiteur, qu'Orry et (3) Macanaz avaient

(1) De la maison napolitaine de Cellamare, Giovonazzo, d'origine génoise.

(2) Il l'était devenu, par la mort de l'évêque de Ceuta, successeur de l'évêque de Ségovie dans ce poste éminent.

(3) Il était procureur fiscal de Castille.

récemment fait chasser du royaume, pour avoir défendu les immunités de l'église : tels sont les fils de l'action. Un illustre mariage sort de là, conclu par l'entremise de ceux mêmes qui devaient en être un jour les victimes, et portant tout d'un coup, par un effet magique, au faîte des honneurs et du pouvoir, celui qui n'en paraissait que l'instrument. Les passions et le ridicule en jeu, les obstacles, les ressorts variés; enfin, la confusion des dupes, enlacées dans leurs propres filets; et le triomphe du trompeur sur ses pareils, qui profite à la morale en montrant la fragilité des fortunes scandaleuses : rien ne manque à cet événement pour en faire une comédie politique du premier ordre.

Le renversement de madame des Ursins entraîna la chute de tous ses partisans et l'élévation de ses ennemis; Orry quitta pour la troisième fois l'Espagne, où il n'avait fait de bien que celui qu'Amelot lui avait fait faire. Le jésuite Robinet (1), confesseur de Philippe, fut contraint de remettre

(1) C'était un très-honnête homme, que madame des Ursins avait pourtant pris en affection, parce qu'il avait autant de simplicité que de vertu.

sa charge à d'Aubenton, qui avait disparu lors du retour de la princesse. Grimaldo, qui était tombé depuis peu dans la disgrâce de la favorite, y gagna la place de secrétaire d'état qu'avait Rivas; et le cardinal Giudice eut pour sa part un simulacre de crédit, avec le titre de premier ministre, le portefeuille des affaires étrangères, et la direction du prince des Asturies. Pour Alberoni, l'inventeur du drame, il en fut le héros, et reçut le prix de ses manœuvres consommées. Sans entrer d'abord dans le ministère, il jouit de la faveur entière de la reine, c'est-à-dire, de tout le pouvoir royal, et se fit bien venir de l'opinion publique, en la vengeant de ceux qui avaient été les fléaux de la nation. Le nouveau meneur était trop adroit, pour caresser personne aux dépens du peuple épuisé, lorsqu'il se sentait au-dessus de toute cabale.

Sa politique intérieure parut donc avoir, sur ce point, beaucoup de rapports avec celle que Louville avait conçue, que MM. d'Estrées avaient essayée, et qu'Amelot avait suivie. Une forte barrière retint les grands d'Espagne à distance du gouvernement. Cette multitude inutile de conseillers nou-

veaux, dont le conseil d'état avait été surchargé depuis le temps de l'ambassade de M. de Grammont, disparut bientôt, et l'ancienne forme du *despacho universale* fut rétablie. Restait toujours l'inconvénient de gouverner par la voie si traînante des tribunaux. Alberoni se flatta de corriger le vice de cette coutume par la seule force de son caractère, et, en effet, sa volonté, que personne ne pénétrait d'avance, que rien ne ralentissait ni ne faisait fléchir, en peu de temps eut remonté les ressorts d'un gouvernement usé de langueur, assez du moins pour donner aux Espagnols des illusions brillantes, et à l'Europe des frayeurs imaginaires. Louis XIV put entrevoir de loin cette ombre de prospérité. Il la salua de son lit de mort, en envoyant à Madrid, comme ambassadeur, le duc de Saint-Aignan, frère de M. de Beauvilliers, et ses yeux se fermèrent sur cette issue inespérée d'une entreprise dans laquelle il avait montré une fermeté d'âme égale à ses malheurs.

CHAPITRE XIX.

Le duc d'Orléans et Alberoni. Seconde mission de Louville à Madrid. Instructions secrètes de M. le Régent. Retour à Paris.

L'abbé Alberoni, sorti des derniers rangs de la société pour arriver en peu d'années au gouvernement d'un grand royaume, n'avait plus que deux pensées : la première, de mettre sa fortune sous l'abri de la pourpre romaine; la seconde (et celle-là révèle du moins un génie hardi), de signaler le début de sa faveur par l'occupation de l'Italie et l'abaissement de l'Angleterre, afin de donner à l'Espagne la suprématie maritime qui convenait à l'immensité de son système colonial. L'appui de la France était nécessaire pour l'accomplissement de ce dernier dessein. Quoique les flottes françaises eussent essuyé de grands revers dans la guerre de la succession, avec leur secours, toute entreprise restait encore possible; et, quant à la difficulté de s'approprier après le succès la

meilleure part de la gloire et des avantages obtenus dans l'intérêt commun, c'est de quoi l'Italien parvenu ne se mettait pas en peine. Mais, sans la France, les obstacles devaient naître les uns des autres, et les moyens décroître dans la même proportion. Vainement essaierait-on de suppléer aux forces réelles par un appareil imposant, et chercherait-on aux Anglais des ennemis jusques sous le pôle, il faudrait finir par céder. Peut-être même ne serait-on pas assez heureux pour engager sérieusement la lutte, auquel cas le ridicule viendrait se joindre au malheur des espérances déçues.

Alberoni sentait bien de quel prix était pour lui une alliance offensive avec la France, pourvu qu'il en pût diriger l'action à son gré; mais il rencontrait ici, dans M. le duc d'Orléans, un antagoniste qu'il n'espérait pas vaincre sans un coup hardi.

Ce prince à peu près déshérité de la régence par le testament du roi son oncle, avait aussitôt, après la mort de ce monarque, ressaisi les droits de sa naissance dans une séance du parlement, où des amis dévoués soutinrent fort à propos sa présence d'esprit et son éloquence; toutefois le res-

pect d'une partie du public pour la volonté de Louis XIV, que l'on venait de violer par cette action ; la haute existence des princes légitimés ; le crédit surtout de M. le duc du Maine, que le testament déclaré nul faisait chef de l'armée ; les préventions de la vieille cour ; les scrupules de beaucoup de gens recommandables, que la jeunesse licencieuse du duc d'Orléans scandalisait : toutes ces choses réunies composaient une certaine masse d'opposition qui rendait l'autorité incertaine entre les mains où elle devait être assurée. Il était d'autant plus important pour le nouveau dépositaire de la couronne et de la personne royale, d'affermir cette autorité provisoire, qu'à chaque instant, par la santé toujours menaçante de Louis XV, enfant, et la renonciation de Philippe au trône de France, faite en 1712, elle pouvait devenir un droit acquis à l'hérédité. Dans cette attente de l'avenir, s'il se trouvait un roi puissant dont la situation personnelle eût des rapports avec celle de M. le régent, ce dernier ne pouvait manquer de chercher de ce côté son allié naturel. Tel fut, comme chacun sait, le nœud de son amitié politique pour Georges Ier. de

Brunswick, nouvellement établi sur le trône d'Angleterre, par suite d'un traité, malgré les efforts d'une opposition redoutable. Cette amitié, préparée de loin par l'ambassadeur Stair et l'abbé Dubois, suspendit entre les deux nations une rivalité de cinq siècles, et peut-être aurait-elle dû la terminer pour toujours. Ici l'intérêt des peuples se rencontrait avec celui de M. le régent; car, supposé qu'une saine politique dût porter l'Espagne à secouer le joug dont les Anglais écrasaient son commerce, elle lui prescrivait avant tout de se préparer à cette lutte périlleuse par plusieurs années d'une administration sage et active. La France n'était pas moins fortement engagée à conserver la paix, après une guerre si longue dont elle était sortie comme anéantie, quoique à son honneur. D'ailleurs, rien ne la menaçait; l'épuisement à peu près égal des puissances qui avaient conclu le traité d'Utrecht ayant établi en tout sens dans les prétentions capables de l'alarmer, des contre-poids favorables à l'équilibre européen. Sans doute elle eût été généreuse de soutenir la maison de Stuart dans sa détresse; mais, après tant d'efforts malheureux, on ne saurait dire ni

que ce parti fût obligatoire, ni qu'il fût nécessaire au principe sacré de la légitimité des souverains, trahi quelquefois par le sort, mais toujours bien mieux garanti par la nature des choses que par la solidarité des rois. A l'égard de cette alliance offensive qu'Alberoni voulait fonder sur les liens du sang, l'œil attentif n'y pouvait voir qu'une séduction dangereuse. En général, le système des pactes de famille compromet la royauté au dehors, plutôt qu'il ne la sert; on peut le comparer au système des apanages qui l'affaiblit au dedans.

Ainsi, l'intérêt et l'inclination divisaient secrètement M. le régent et l'abbé Alberoni. Des deux parts il ne s'agissait que de savoir qui se trahirait le premier, et comment la division se manifesterait. Le duc d'Orléans aimait franchement les voluptés et la paix; Alberoni, qui avait à consolider sa fortune, ne les aimait qu'au pis aller. Ce fut lui qui attaqua. Selon Duclos, il avait déjà voulu faire valoir devant le parlement, par l'organe de l'ambassadeur Cellamare, les prétentions que Philippe V avait à la régence de France. Il parla hautement des droits éventuels de ce prince à la couronne de son

grand-père, et s'appuya sur les réserves consignées dans les lettres-patentes que Louis XIV, en décembre 1700, avait accordées à son petit-fils, et fait enregistrer avec solennité. C'était fouler aux pieds la fameuse renonciation de 1712, qui avait été la première condition de la paix. C'était décliner l'autorité même qu'on faisait valoir; car, si les lettres-patentes de décembre 1700 avaient pu consacrer un droit, celles de mars 1713, qui révoquaient les premières, pouvaient rendre ce droit nul, selon la maxime connue : *celui qui a fait* (1), *peut défaire;* et l'on ne devait pas alléguer que les sermens, les renonciations, les engagemens quelconques des rois sont comme non avenus, dès qu'ils blessent les lois du royaume et les droits de la couronne, *d'après cette règle canonique, manquez à vos promesses, quand vous avez* (2) *promis à tort;* car, si ce principe était vrai par rapport aux lois du royaume et aux droits de la couronne, rien ne disait qu'il dût s'appliquer

(1) *Eodem jure dissolvuntur quo contrahuntur.*

(2) *In malis promissis rescinde fidem.*

aux intérêts de l'homme (1) couronné. Où en eût été la société, d'homme à homme, de famille à famille, de peuple à peuple, si l'intérêt fût demeuré juge, en rescision des paroles données? Mais dans l'espèce dont il s'agissait, à quoi servaient de pareils sophismes? où étaient ces intérêts lésés? Le puîné d'un fils de France avait-il donc si mal calculé en renonçant à des droits incertains, pour la possession immédiate d'un grand empire, et Philippe V, en 1713, avait-il rien à envier au duc d'Anjou de 1700?

On s'autorisait, pour annuler du moins la renonciation à l'égard des infans d'Espagne, de cet axiome de jurisprudence : *le fils ne tient pas la couronne de la volonté de son père, mais de son sang et de la coutume* (2).

(1) Cette question fut traitée plus au long, par l'abbé de Margon, dans un petit volume intitulé : *Lettres de Filtz-Morice*, imprimé à Roterdam, en 1718. Nous nous sommes contentés ici de résumer cet ouvrage, moitié sérieux, moitié comique, où l'auteur paraît avoir voulu imiter les *Provinciales*, ce qu'il n'a pas fait, à notre avis, fort heureusement.

(2) *Filius à patre non capit regnum, sed à genere et consuetudine regni.*

Mais il fallait fermer les yeux pour ne pas voir que cet axiome déterminait la nature de l'héritage, l'ordre de la succession, et nullement les rapports personnels des héritiers. Dire qu'une couronne n'est point un patrimoine aliénable, que le possesseur puisse engager à temps ou à vie, ni dissiper; dire que la possession en est substituée de mâle en mâle à perpétuité, par ordre de primogéniture; ce n'était point priver les rois de la liberté qu'a le dernier de leurs sujets, de renoncer à une possession qui l'embarrasse; de régler sa famille; d'établir ses enfans dans un lieu plutôt que dans un autre; de les priver de leur part héréditaire, dans de certains cas. Dumoulins, cet oracle de la coutume parisienne, était positif sur ce point. Dès lors qu'il reconnaissait que le crime (1) de lèse-majesté, d'un prince du sang, pouvait entraîner la déchéance de ses droits, pour lui et sa race, il pouvait donc arriver que l'action du père nuisît au fils, quoique

(1) *Propter crimen læsæ majestatis per aliquem de sanguine regio, posset ille perduellis etiam cum futurâ suâ posteritate privari omni tempore, et jure futuro in successione regni.*

le fils ne tînt pas la couronne de la volonté de son père, et l'équité voulait que cela fût ainsi, puisque souvent l'action du père profitait aux enfans, comme on le voyait dans le cas des traités avantageux, des donations acceptées, etc. Mille exemples venaient fortifier le raisonnement. Il suffisait d'en citer un, celui de la renonciation de Charles-Quint à ses états héréditaires d'Autriche, en faveur de Ferdinand, son fils cadet, cession à laquelle le jaloux Philippe II s'était soumis. L'exemple des renonciations d'Anne d'Autriche et de Marie-Thérèse, révoquées, disait-on, par le fait de l'établissement de Philippe V en Espagne, ne concluait rien contre la validité des renonciations en général ; au contraire, puisqu'elles n'avaient pu être invalidées que par un testament du roi d'Espagne ; encore Charles II consacra-t-il en quelque sorte ces renonciations mêmes, en choisissant pour héritier un puîné de France, contre l'ordre naturel de la succession au trône.

Mais le point décisif et tranchant dans la matière, c'était l'intérêt des deux pays qui, repoussant également toute idée d'une guerre nouvelle, s'opposait à ce que l'un devînt ja-

mais une province de l'autre, et la loi fondamentale des deux états, qui écartait, en France, tout prince (1) étranger du trône, et ne permettait pas, en Espagne, où la couronne est regardée comme un grand majorat, que deux majorats se trouvassent réunis sur une même tête.

En résumé, d'après le droit, l'intérêt des peuples, la foi jurée, le duc d'Orléans, dans l'hypothèse de la mort de l'enfant roi, était appelé au trône de France, à l'exclusion de Philippe V et des infans d'Espagne, en dépit de la

(1) Lorsque le duc d'Anjou (Henri III) partit pour s'aller mettre en possession du trône de Pologne, il eut soin de prendre des lettres de naturalité du parlement, pour ne point laisser prescrire ses droits de prince français. Autant en firent, dit le père Daniel, François duc d'Alençon, en partant pour les Pays-Bas, et le prince de Conti, lorsqu'il alla briguer la couronne de Pologne. L'exemple de Henri IV, élevé à la cour de France, toujours dans les camps français, et roi d'ailleurs d'une petite province à demi-française, n'est point une infraction à la loi du royaume qui exclue les étrangers. Cette loi, ou, ce qui n'est pas moins respectable, cette coutume, date de loin, puisque Hugues-Capet s'en autorisa quoique à tort pour demander la couronne, devenue vacante, disait-il, par l'absence prolongée de Charles, duc de Lorraine, dernier rejeton de Charlemagne.

théologie et de la jurisprudence de l'abbé Alberoni. Mais, nous le répétons, il y avait beaucoup de gens à la cour qui, ayant vu le duc d'Anjou dans son enfance, à Versailles, élevé comme fils de France, ne pouvaient effacer de leur souvenir ses anciens droits à la couronne. La majeure partie du corps de la noblesse, que Louis XIV honora toujours particulièrement, voyait avec peine l'exclusion d'un descendant direct de ce monarque; et d'autant plus, il faut le dire, que les bruits calomnieux d'empoisonnemens, qui avaient tant affligé M. le duc d'Orléans autrefois, avaient jeté de profondes racines dans l'opinion des provinces. Le clergé était partagé. Les jésuites, et généralement tous les amis de la bulle, se rangeaient sous la bannière de Philippe V. Ce prince avait ses partisans jusques dans le gouvernement. Le maréchal de Villeroi, par son âge et sa place de gouverneur du roi, leur servait de chef et de lien commun. On citait encore le maréchal d'Huxelles, président du conseil des affaires étrangères, comme un homme qui ne serait pour M. le régent que pendant la régence. Il en était de même du duc de Noailles, président des finances, quoiqu'il mît bien plus

de prudence et de modération dans sa conduite, que les deux autres. En un mot, le duc d'Orléans, malgré l'appui qu'il trouvait dans la haute magistrature et dans les dispositions d'un grand nombre de personnes considérées de toutes les classes; était fondé à redouter la mort du roi et les intrigues d'Espagne, pour son repos et pour sa réputation, autant que pour le bien de la France entière.

Le prince de Cellamare, homme pénétrant et hardi, bien informé de toutes ces choses, attisait le feu sourdement, selon les instructions de son oncle, le cardinal del Giudice, ou plutôt pour plaire à l'abbé Alberoni, et rendait à sa cour un compte souvent exagéré des espérances qu'il concevait et qu'il faisait naître par ses démarches. C'était un autre marquis de Bedmar. Malheureusement le duc de Saint-Aignan, alors notre représentant à Madrid, était trop jeune, trop timide, et surtout trop pauvre pour balancer un pareil homme. On ne doit pas attendre de vigilance utile d'un ambassadeur qui recourt aux expédiens pour vivre; or, ce seigneur était souvent réduit à engager son argenterie, ainsi qu'il l'avoue dans

ses lettres au marquis de Louville. D'ailleurs, ses dépêches arrivaient directement au maréchal d'Huxelles, qui ne comprenait pas d'autre diplomatie que celle des gazettes; ainsi, plus de secret possible.

Le duc de Saint-Simon voyant les esprits s'échauffer, et chaque jour les ennemis de la régence s'accroître et s'enhardir, craignit les suites d'une agitation toujours à redouter en France dans les minorités. Ajoutons qu'il ne pouvait se défendre, pour M. le régent, d'un attachement véritable, quoiqu'il le blâmât souvent en face, et précisément par cette raison-là même. Des personnes justement honorées, comme lui, partagèrent ses sollicitudes. Chose singulière! le duc d'Orléans, qui finit par rougir de la vertu, ne la fit jamais fuir. C'est qu'il était de ces hommes nés pour les grandes choses, qui ne s'abandonnent eux-mêmes que faute de carrière pour déployer leurs forces. L'ensemble de sa vie le prouve assez. Une destinée qu'il faut plaindre, enchaîna ses penchans généreux, que la débauche ne put jamais étouffer. D'abord une éducation vicieuse souilla son cœur sans pourtant le corrompre; son jugement se troubla, et le flambeau de la morale perdit

pour lui ses clartés au souffle d'un nouveau Narcisse; alors l'hypocrisie, qui vint à prospérer à la cour, rendit par opposition sa franchise impudente; puis l'ineptie de ceux qu'on lui choisit pour maîtres, paralysa son ardeur et ses talens militaires, en même temps que la rivalité des aînés de sa maison lui fit un calcul de l'oisiveté. La noire calomnie, en lui supposant des crimes, acheva de lui inspirer le mépris de l'opinion; enfin, le sort, qui lui avait refusé toute prépondérance lorsqu'il était digne de commander, en lui confiant une autorité souveraine, quand il ne la méritait plus, lui tendit un dernier piége où son caractère périt : d'autant plus dangereux alors par son exemple, que, même en le réprouvant, on ne pouvait s'empêcher de l'aimer, et qu'il couvrait du charme de son heureux naturel les plus honteux égaremens.

Il faut bien du moins expliquer ainsi cette tolérance que des hommes tels que les d'Humières, les Saint-Simon, les Massillon, les d'Aguesseau, montrèrent pour ses désordres, ou même cette affection, ce goût intérieur qu'ils conservèrent pour sa personne en détournant la vue; on eût dit, à les voir ainsi se presser autour *de ses roués*, pour arriver

jusqu'à lui, qu'ils réclamaient leur bien dérobé.

Au surplus, lors même que l'inclination n'eût pas lié ces vertueux personnages à la cause de M. le régent, le seul besoin de l'ordre public et d'une administration sage et économique dont on entrevoyait l'aurore, les en eût rapprochés. Il se forma donc dans le conseil intime de ce prince, et sous ses yeux, une sorte de coalition aussi respectable dans sa composition que dans son objet pour surveiller et déjouer soit à Madrid, soit à Paris les machinations du ministère italien qui gouvernait alors l'Espagne et agitait la France.

Le marquis de Louville fixa aussitôt les regards. On résolut de l'envoyer à Madrid pour essayer ce que pourrait le souvenir de sa faveur et de ses services passés, contre la toute-puissance d'Alberoni. Depuis 1708, époque de son mariage, jusqu'à la mort de Louis XIV, il s'était retiré dans la demeure de ses pères, pour se livrer tout entier à l'étude, à sa famille et à ses amis. Marié à mademoiselle de Nointel, fille de l'ambassadeur à Constantinople (1), il goûtait, au sein

(1) Le conseiller d'état Béchameil de Nointel, le même

d'une solitude animée qu'il se plaisait chaque jour à embellir, tout le bonheur que donne une famille qui prospère, et le commerce intime des plus honnêtes et des plus illustres contemporains, lorsque ces heureux loisirs perdirent leur premier charme par la mort du duc de Beauvilliers, et finirent, bientôt après, par l'élévation du duc d'Orléans à la régence. Ce prince avait conçu pour le marquis une estime affectueuse, que M. de Saint-Simon crut ne pas devoir laisser inactive, et Louville rentra dans les affaires. Ses travaux, ses voyages, le rôle qu'il avait joué en Espagne, lui avaient fait acquérir des connaissances précieuses, en matière de finances, de commerce, d'administration générale et de politique. Plusieurs mémoires qui se sont trouvés dans ses papiers, sur les monnaies, les principes du change, les manufactures, et même sur quelques affaires spéciales, telles que celles des princes légitimés, prouvent que sans être toujours écouté, comme l'atteste l'établissement des con-

---

qui a rapporté les *Tables antiques*, chargées de noms guerriers, qui sont aujourd'hui connues au Musée royal, sous le nom de *Tables de Nointel*.

seils à l'instar de ceux d'Espagne, il ne fut étranger à aucune des mesures importantes prises par le duc d'Orléans, dans les deux premières années de la régence.

Ce fut pour lors contre son gré que l'on décida son départ, quoiqu'il eût été d'avis en général de la mission dont nous l'allons voir chargé. Il jugeait la démarche prématurée, et connaissait trop bien Philippe V pour ne pas prévoir l'issue d'une si brusque tentative. Aussi s'attacha-t-il à préparer du moins, en cas d'échec, les moyens de retirer quelques fruits de son voyage. Une machine diplomatique fut montée à l'insu du maréchal d'Huxelles et du duc de Noailles, et ses ressorts, mis en jeu par le duc de Saint-Simon, durent faire mouvoir de Paris ceux d'entre les Espagnols puissans que Louville trouverait attachés au parti français. Nous avons vu depuis, plusieurs imitations de ces négociations cachées, sans parler de la mission du comte de Broglie à Varsovie. La correspondance devait être immédiate entre M. le régent et Louville, sous le couvert d'un négociant de Bayonne nommé Moracin; et, à l'exception de Longepierre, l'auteur de *Médée*, qui fut choisi pour secrétaire, on ne mit

personne dans le secret. Du reste, le motif apparent de la mission du marquis fut le besoin d'exposer au conseil de Philippe, tous les avantages qui pouvaient résulter pour l'Espagne de son accession au traité de triple alliance que l'abbé Dubois négociait alors à la Haye et en Angleterre. Cependant le véritable but qu'on se proposait, était de décider cette accession par le renversement de Giudice et d'Albéroni. Pour y parvenir, Dubois arracha du roi Georges, sans que le parlement britannique en sût rien, une promesse de rendre Gibraltar aux Espagnols, afin d'intéresser le roi catholique à sacrifier la faction italienne ; mais Louville reçut la défense expresse de s'ouvrir sur cet article à d'autres qu'au roi. Au surplus, le lecteur pourra juger des intentions de M. le régent par les instructions suivantes signées de sa main, bien mieux que par tout ce que nous en pourrions dire.

Instruction secrète pour le sieur marquis de Louville. 26 juin 1716.

N'ayant rien plus à cœur que d'entretenir une parfaite intelligence avec sa majesté catholique, et de l'augmenter s'il est possible, en écartant tous les sujets de plainte qui pour-

roient détruire ou diminuer l'union qui est si nécessaire pour maintenir l'honneur et la réputation des deux couronnes ; j'ai cru devoir faire choix d'une personne, qui par son ancien attachement pour sa majesté catholique ne pût pas lui être suspecte, non plus qu'à ses ministres, et qui, d'ailleurs, eût toutes les qualités propres à s'attirer et à mériter sa confiance.

C'est par ces raisons que j'ai nommé le sieur marquis de Louville, et que je lui ai ordonné de se rendre en toute diligence auprès du roi d'Espagne, en lui donnant, pour cet effet, tous les pouvoirs dont il peut avoir besoin, pour empêcher que les gens mal affectionnés à la France ne puissent le troubler, au moins ouvertement, dans l'exécution de mes ordres, qui ne tendent qu'à procurer à sa majesté catholique une paix qui la puisse affermir à jamais sur le trône d'Espagne, et qui, en rendant son royaume florissant, assure en même temps à la France une tranquillité durable, et lui laisse la liberté d'un commerce, dont elle a joui même sous les rois de la maison d'Autriche.

C'est pour ces raisons si importantes, dont le roi catholique sentira aisément toute la

force, dès que le marquis de Louville sera en état de les lui bien expliquer, que je lui ai ordonné, sur toutes choses, d'essayer à s'introduire auprès de sa majesté catholique, et à regagner sa confiance.

Dans cette vue, il doit avoir une conduite si attentive et si mesurée, qu'il puisse écarter, par sa dextérité et sa sagesse, tous les ombrages que les ministres qui gouvernent à présent l'Espagne, et les personnes qui environnent le roi, ne manqueront pas de prendre du crédit qu'il a eu autrefois sur son esprit; sur tout si l'on s'imagine que son séjour doive être de quelque durée. Ainsi, il affectera de le faire envisager comme passager, et son retour en France comme ne devant pas être fort éloigné.

Et comme il est absolument nécessaire de ménager la reine, qui a tant d'autorité sur l'esprit du roi, et que l'abbé Alberoni s'est emparé de celui de cette princesse, je le charge de ne rien épargner pour se bien mettre auprès de la reine et de cet abbé. Tout le succès de sa négociation en dépend. Ainsi, ce doit être son premier et principal objet.

Mais comme le duc de Saint-Aignan, ambassadeur extraordinaire de France à la

cour d'Espagne, est actuellement mal avec Alberoni et les autres principaux ministres italiens, qui sont ceux qui ont tout pouvoir sur la reine, à l'exclusion entière des Espagnols; j'ordonne au sieur marquis de Louville de tâcher de regagner, par toutes sortes de souplesses et de marques apparentes d'attachement, l'abbé, afin de se servir de lui pour faire éloigner, s'il est possible, et renvoyer en Italie le cardinal del Giudice (1), qui est celui dont les vues sont le plus opposées au bien des deux couronnes, et aux véritables intérêts de sa majesté catholique.

J'ordonne aussi au marquis de Louville de s'efforcer de faire au moins rappeler de France le prince de Cellamare, dont les manéges en cette cour, soutenus d'une profonde habileté, d'une grande expérience dans les affaires, et de toute l'industrie d'un très-habile Italien, fomentent presque ouvertement, suivant les projets de son oncle, les intrigues

(1) M. le régent se trompait ici, comme il le reconnut bientôt. C'était par Alberoni qu'il fallait commencer. Ce qui faisait son erreur était la parenté qui unissait Cellamare à Giudice. La suite des événemens montra que l'oncle et le neveu n'étaient rien moins que du même parti.

des personnes suspectes et mal affectionnées, qui, prévoyant un avenir (que Dieu veuille à jamais détourner !), sans aucun respect, ni pour les traités, ni pour les volontés du feu roi, font tous leurs efforts, par leurs pratiques et leurs assemblées illicites, pour former un parti, qui, si nous venions malheureusement à perdre le roi, replongeroit la France et l'Espagne en de nouveaux malheurs, en rendant incertain, à l'égard de ces deux royaumes, ce qui ne doit plus l'être; et en allumant et nourrissant dans celui-ci une guerre civile qui seroit la destruction du royaume et de toute la maison royale, et dont on ne peut envisager la fin sans horreur, puisque cette guerre feroit de la France un pays de conquête pour tous les étrangers qui y entreroient, chacun selon ses vues, sous prétexte de soutenir celui des deux princes au parti duquel il se diroit attaché, mais, en effet, pour en faire le partage; ce qui a été leur unique dessein dans la dernière guerre.

Ainsi, sachant très-certainement que les ministres italiens, qui gouvernent aujourd'hui l'Espagne, veulent éluder l'effet des renonciations si solennellement jurées, et qui

seules nous ont procuré la paix, puisque, sans ces renonciations, elle auroit été impossible; comme je dois, de mon côté, faire tous les efforts imaginables pour m'opposer à leurs desseins si pernicieux aux deux couronnes, et que les désirs des Espagnols sont absolument conformes aux miens; ayant autant d'envie de conserver sa majesté catholique sur le trône d'Espagne, que j'en ai eu de l'y affermir; je charge expressément le sieur marquis de Louville, lorsqu'il se verra en état de le pouvoir faire sûrement, de représenter au roi catholique le tort qu'il se fait de donner toute sa confiance à des Italiens, et d'exclure de toutes les places les plus considérables de l'état, ses vrais et fidèles sujets, qui lui ont donné tant de preuves de leur attachement; de leur substituer des étrangers, qui lui doivent être suspects, ayant leurs biens et leurs familles sous la domination de l'empereur.

Je recommande principalement au marquis de Louville de faire valoir ces raisons dans toute leur étendue, afin qu'elles puissent faire toute l'impression qu'elles doivent sur l'esprit d'un prince qui écoute la vé-

rité, pourvu qu'on soit à portée de la lui faire sentir. Le marquis de Louville doit compter que le plus grand service qu'il puisse rendre à la France, à l'Espagne et à moi, est d'essayer de remettre les Espagnols dans leurs places naturelles, dont la facilité d'une reine étrangère, et l'avidité d'un petit nombre d'Italiens intrus dans la cour d'Espagne par l'ambition de la princesse des Ursins, les a fait sortir.

Mais si les obstacles qu'on apportera sans doute au succès des négociations du sieur marquis de Louville, et la crainte que l'on inspirera à la reine de son crédit sur l'esprit du roi, viennent à bout de l'éloigner de sa confiance, je lui ordonne, en ce cas, de faire au moins en sorte de pénétrer les vues de la reine et de la cour d'Espagne, en les mettant, pour ainsi dire, au pied du mur, par la proposition qu'il fera de ma part au roi d'un traité avec l'empereur, dont sa majesté impériale m'a offert d'être le médiateur; et il démêlera facilement, par le refus de sa majesté catholique et les difficultés qu'on apportera à la conclusion, quelles sont les véritables vues de la cour d'Espagne, en quoi je me remets

à sa prudence et à l'attachement que je suis persuadé qu'il a pour moi.

Je lui ordonne aussi de faire tous ses efforts pour faire chasser le confesseur, supposé qu'il puisse se mettre à portée d'y réussir, et de faire ôter, s'il se peut, le confessionnal aux jésuites, pour le rendre aux dominicains qui sont mieux disposés pour moi que les premiers.

Mais, quoiqu'il doive s'attacher les Espagnols autant que possible, il doit au commencement faire semblant de s'en éloigner, et ne prendre aucune liaison avec eux; mais, au contraire, se lier ouvertement avec l'abbé Alberoni; lui témoigner qu'il veut vivre dans une entière dépendance de toutes ses volontés et de celles de la reine.

Il tâchera seulement de l'éclairer sur le confesseur et ses amis, et de les lui rendre suspects, afin de se servir de lui, comme du plus puissant et du plus dangereux, pour éloigner tous les autres, et ne revenir aux Espagnols que supposé qu'il ait assez pris d'ascendant sur l'esprit du roi pour porter le dernier coup aux Italiens, et détruire enfin Alberoni lui-même; ce qui sera très-facile, lorsque tous les autres seront chassés.

Mais, comme il faut du temps pour venir à bout d'une telle entreprise, il doit se servir du prétexte du traité de commerce, et encore plus du projet d'une alliance étroite avec la France et de la paix du roi catholique avec l'empereur, pour prendre tout le temps qui lui sera nécessaire pour se bien mettre dans l'esprit du roi, qui est le but principal qu'il se doit proposer.

Il sera nécessaire aussi qu'il fasse bien sentir au roi catholique, que son intime liaison avec la France faisant sa sûreté et sa force aussi-bien que sa gloire et sa grandeur, sa majesté doit procurer à ce pays tous les avantages pour son commerce, qu'elle a bien voulu accorder aux autres puissances, et même de plus grands, s'il est possible, quand cela se pourra faire sans éclat et non autrement; de peur de s'attirer une rupture avec ces mêmes puissances, qui entraîneroit la France et l'Espagne dans une nouvelle guerre, que l'on ne seroit pas sitôt en état de soutenir.

On m'avoit mandé que M. le duc de Parme pensoit à s'aller établir en Espagne. Depuis quelque temps, cette nouvelle semble s'évanouir. Il sera bon d'essayer de dé-

couvrir au vrai ce qui en est, et quel en peut être le motif.

Comme le duc de Saint-Aignan est mal avec l'abbé Alberoni, il sera à propos que le marquis de Louville reste tout le moins qu'il pourra chez lui, afin de ne faire paroître aucune intimité, quoiqu'il soit du service du roi qu'ils vivent en bonne intelligence. En arrivant à Madrid, le marquis de Louville descendra chez ce duc, et dans le moment ils iront demander ensemble une audience au roi et à la reine, et il donnera à leurs majestés ses lettres de créance écrites de ma main. Il remettra aussi à l'abbé Alberoni la lettre que je lui écris, après l'audience de leurs majestés; et il ira seul chez lui pour la lui rendre.

Je le charge aussi de demander au roi catholique la toison pour le roi et pour mon fils. Il est naturel qu'étant aussi proches et aussi unis que nous le sommes, sa majesté catholique en use avec le roi et les princes de sa famille, comme les rois d'Espagne en usoient avec l'empereur et les princes de sa maison.

La personne qui s'est chargée du détail du commerce aura relation avec le sieur

marquis de Louville, et lui rendra compte de toutes ses démarches et de ses mesures. Comme le commerce fait une partie des raisons de l'envoi du marquis de Louville, il est nécessaire que cela soit ainsi.

Quant aux courriers, il en enverra lorsqu'il le jugera convenable; cependant, je lui recommande de les épargner autant qu'il le pourra.

Il ne mettra rien dans les dépêches qui doivent être vues au conseil de régence, de ce qui peut avoir rapport aux affaires secrètes qui font la principale partie de cette instruction, et qui me regardent directement. Je rendrai compte seulement de ce qui aura rapport aux traités en général, tant au traité d'Allemagne qu'à celui du commerce.

Et pour les choses secrètes qu'il croira ne devoir être confiées qu'à moi, il me les écrira directement, et par un chiffre que je lui donnerai, et sous l'enveloppe du sieur de Longepierre, par qui je lui ferai faire mes réponses.

Au surplus, je le charge surtout de démêler, autant qu'il lui sera possible, pour l'Espagne même, les correspondans que les

ministres italiens ont à la cour de France, et les mesures qu'ils prennent de concert, pour réussir dans leurs desseins.

Il ne dira rien au duc de Saint-Aignan du sujet de sa mission. Il lui marquera seulement que j'ai cru être obligé d'envoyer quelqu'un à qui les ministres d'Espagne pussent s'expliquer par rapport aux affaires du commerce, et au traité que je projette de faire avec l'Espagne, la mésintelligence qui est entre lui et Alberoni, le mettant hors de portée de pouvoir traiter directement avec lui.

Après la première audience, il en demandera de son chef, et fera en sorte, s'il est possible, de les recevoir seul; et, par ce moyen, d'essayer de rentrer dans la confiance du roi catholique.

Le marquis de Louville témoignera au roi et à la reine combien je désire sincèrement l'honneur de leur amitié, et les efforts que je ferai pour la mériter. Ils en verront l'un et l'autre les effets, dans toutes les occasions qui se présenteront pour leur service.

Il fera aussi mes complimens au prince d'Espagne, qu'il assurera, comme le roi et

la reine, de mon respect et de mon attachement.

Enfin, si, contre toute raison et toute apparence, l'ascendant que les Italiens ont pris sur la reine étoit si fort, qu'ils la portassent à empêcher le marquis de Louville de pouvoir approcher de la personne du roi, au mépris des pouvoirs dont il est chargé, et malgré la privance que lui doivent donner et son ancien attachement pour le roi, et sa clef de gentilhomme de la chambre (ce que l'on ne sauroit se persuader); si cependant un cas aussi extraordinaire arrivoit, je lui ordonne d'attendre à Madrid, sans aller à la cour, les nouveaux ordres que je lui enverrai à ce sujet.

Vu et approuvé,

PHILIPPE D'ORLÉANS.

Louville, ayant reçu ses instructions et ses lettres de créance, partit pour Madrid au commencement de juillet 1716, avec le titre d'envoyé extraordinaire et plénipotentiaire; mais il était devancé sans le savoir. Le maréchal d'Huxelles, emporté par son aversion pour la politique étrangère de M. le régent,

et par la jalousie que lui causait le duc de Saint-Simon, s'était avisé cette fois d'user de finesse, et avait dépêché, de son côté, d'accord avec le duc de Noailles, un agent secret, chargé de rompre d'avance toutes les mesures du marquis, afin d'empêcher, par ce moyen, l'accession de l'Espagne à l'alliance préparée qu'il voulait faire échouer. Ainsi, ce seigneur jouait à la fois deux rôles contraires, à sa cour; celui de ministre, et celui de chef d'opposition, sans être, à le bien prendre, ni l'un ni l'autre : ce qui explique pourquoi sa conduite ne le mena qu'au ridicule.—Le marquis de Caylus (1) fut l'heureux missionnaire du maréchal. Il avait fait partie, dans la campagne d'Italie de 1701, de cette

(1) Il ne faut pas le confondre avec le comte de Caylus de l'académie des inscriptions, auteur d'un livre de souvenirs, qui, pour être écrit en style académique, n'en est pas moins un ouvrage d'antichambre et un tissu de faussetés et de calomnies. On y voit que le duc de Noailles avait servi d'aide-empoisonneur à M. le régent; que le cardinal de Richelieu était l'amant de sa nièce, la marquise du Roure de Combalet (duchesse d'Aiguillon); que cette femme, aussi vertueuse que belle, et pendant cinquante-trois ans de veuvage, l'émule de saint Vincent de Paul dans les travaux de la charité, surpassait les courtisanes en fait de débauches, etc.

troupe de jeunes français dont Louis XIV avait voulu que son petit-fils fût escorté à la guerre, et qui avaient causé tant d'embarras par leur pétulence et leur frivolité. Philippe le goûtait assez dans ce temps-là, et lui faisait partager avec le petit Masserano et quelques autres l'honneur de jouer régulièrement tous les soirs au cheval fondu et à la marmite, chez lui, sous le canon du prince Eugène : ce qui, par parenthèse, faisait grande pitié à M. le duc de Vendôme, ainsi qu'à tout ce qu'il y avait de gens sensés dans les deux armées. Ces titres, qui lui paraissaient fort imposans, devaient faire la même impression sur l'esprit du maréchal d'Huxelles. Il justifia cette confiance honorable, sinon par beaucoup de discrétion sur sa route (car il questionnait les gens de poste en poste, pour savoir si le marquis de Louville ne l'avait point passé), du moins par une malice très-active, aussitôt qu'il eut mis le pied dans Madrid. Les négociations, qui demandent toujours tant de ménagemens, de suite et de prudence pour réussir, peuvent être renversées par un indiscret, en un jour, et d'un mot. Quélus n'eut pas plus tôt parlé, qu'il eut la satisfaction de voir fermer toutes

les portes au marquis, avant qu'il fût même arrivé. Grâce à ses avis, chacun, à Madrid, aiguisa ses armes, et se tint prêt; d'Aubenton, s'attendant à voir venir un adversaire irrité; Giudice, l'ennemi des Cellamare; Alberoni, un rival; et Saint-Aignan un remplaçant.

Les choses ainsi disposées, Louville arriva, et alla loger chez l'ambassadeur de France pour y prendre langue. A peine était-il installé que les fusées commencèrent. Leur jeu était concerté entre tous les ministres de la faction italienne, mais il parut ne pas l'être. Grimaldo se chargea simplement d'envoyer au marquis, au nom de son maître, une défense expresse de paraître à la cour et l'ordre de quitter Madrid sans délai. Les motifs donnés à cet acte de rigueur n'avaient pas de sens. Louville, disait-on, ne pouvait reparaître en Espagne sans la permission du roi catholique, en ayant été renvoyé en 1703. Or Louville, quoique de la maison de Philippe V, n'était pas sujet espagnol, et ne l'avait jamais été. Depuis le traité d'Utrecht, qui lui avait ôté le grand bailliage de Courtrai, il n'était même plus rien à l'Espagne. Il n'avait point d'ailleurs été

renvoyé de ce pays, en 1703 et ne l'avait quitté que sur un ordre de rappel de son souverain le roi de France. Il ne s'effraya donc pas, et répondit à Grimaldo par une lettre au roi d'Espagne, dans laquelle il justifiait respectueusement son voyage, d'après les raisons précédentes, en rappelant les circonstances de son départ en 1703. Il finissait par annoncer à sa majesté catholique des *choses agréables qu'il ne pouvait confier qu'à elle seule*, et par déployer son caractère de plénipotentiaire. *Ce caractère, disait-il, lui imposait le devoir de n'obéir qu'à des ordres de sa cour, et il s'empresserait d'en demander.*

Cette annonce *de choses agréables et secrètes*, mit Alberoni sur pieds. Ce n'était rien que de chasser Louville, il fallait en tirer l'objet de sa mission, et cela ne se pouvait faire sans souplesse. Alberoni se radoucit donc, et alla chercher le marquis qu'il trouva au bain dans les tourments d'une colique nephrétique. Duclos a rapporté cette scène très-fidèlement, dans ses mémoires. Nous n'en dirons rien autre chose, sinon que Louville en eut tout l'honneur, puisqu'il ne laissa point échapper son secret, et

que l'Italien en fit tous les frais, puisqu'il s'était flatté en quittant son terrain, d'apprendre ce qu'il voulait savoir, et qu'il ne sut rien.

Cependant le marquis s'était aperçu de l'inquiétude qu'il causait au duc de Saint-Aignan. La contrainte qui en résultait naturellement, était la chose la plus fâcheuse pour lui dans la conjecture où il se trouvait. Son premier soin fut de la faire cesser, en s'ouvrant sans réserve à cet ambassadeur. La démarche réussit. Une harmonie parfaite succéda dès lors à de secrètes défiances, et le marquis eut désormais toute la liberté de mouvemens dont il avait besoin, sinon pour s'établir à la cour (succès qu'il n'espérait plus), du moins pour ne pas rendre son voyage infructueux, et pour s'entendre avec les ennemis d'Alberoni et de Giudice, qui étaient nombreux. Pendant que Saint-Aignan harcelait le roi et la reine, et les ministres, afin d'obtenir l'audience que demandait Louville, et que, dans ses entretiens avec Philippe, il essayait vainement de réveiller dans l'âme de ce prince quelques souvenirs favorables à l'ancien ami de son enfance, au premier guide

de sa jeunesse, ce dernier profitait sans bruit du temps que lui laissait le courrier qu'il avait dépêché à sa cour, pour renouer amitié avec les Espagnols qu'il avait fréquentés jadis, se mettre au fait, par eux, de tout ce qu'il lui importait de connaître, les rattacher au système français, et jeter les fondemens d'une ligue dont l'ambassadeur de France restât le moteur. Les moindres précautions furent prises pour le secret de la correspondance; un chiffre fut convenu. On inventa un argot, où, pour le dire en passant, Alberoni était désigné sous le nom de l'homme au derrière, ou du derrrière tout simplement, par allusion au cynique hommage qu'il avait rendu jadis au derrière de M. de

(1) Voici quelques autres clefs de cet argot : *disette d'amusemens à Issoudun*, voulait dire, curiosité de savoir l'objet secret de la mission de Louville; *écrivez-moi plus que jamais*, signifiait, les liaisons de l'empereur à Madrid et en Sicile augmentent; *la comédie Italienne de Paris commence à tomber*, désignait le prochain rappel du prince Cellamare; *par les complimens du vicomte*, on entendait brouilleries entre Alberoni et Popoli; *par complimens à M. de Mesnard*, d'autres brouilleries entre Alberoni et d'Aubenton, etc., etc.

Vendôme ; des conciliabules se tinrent où l'on remarquait le marquis de Villadarias, les comtes de Saint-Estevan Gormas, de Montellano, de Guerra, Tinaquero de Moriana, du conseil des Indes, les marquis de Solera et de Ribas, le comte de Las Torres Val de Canas, le comte Capola, et le prince de Castiglione, tout Italien qu'il était ; enfin, en peu de jours, le parti espagnol de l'opposition, qui, jusqu'alors n'avait eu ni chef ni règle de conduite, reçut une forme nouvelle, et se mit en état de préluder aux coups qu'il porta si heureusement plus tard.

Sur ces entrefaites, le courrier de Louville revint, et lui apporta l'ordre de repartir sur-le-champ pour Paris. Cet ordre fut une grande faute dont Alberoni se prévalut aux yeux de toute l'Espagne, pour montrer son ascendant sur la France, en disant, ce qui était assurément très-faux, que M. le régent lui avait écrit une lettre d'excuses au sujet de la mission de Louville. Cette faute venait de MM. de Noailles et d'Huxelles, qui, dans le premier moment de l'arrivée du courrier du marquis, et pendant que M. de St.-Simon était à la campagne, arrachèrent

le consentement de M. le duc d'Orléans. Ce prince s'en repentit bientôt, ainsi qu'on le peut voir dans la première lettre que Louville écrivit au duc de Saint-Aignan, après son retour à Paris.

Louville à Saint-Aignan. 15 septembre 1716.

..... « J'ai été aussi bien reçu de M le régent que je pouvois l'espérer. J'étois entré chez lui par les appartemens de M. des Bagnets, et le moment n'étoit pas favorable, car ses carrosses étoient déjà arrivés (il étoit onze heures du matin) pour le mener chez madame la duchesse de Berry. On m'a annoncé. Il m'a fait entrer aussitôt, en disant : *C'est bien le cas de rester*, et m'ayant embrassé à diverses reprises publiquement, il m'a entraîné dans son cabinet, où nous sommes demeurés deux heures, avec parole pour le surlendemain pour plus de détails. Il m'a dit qu'il étoit content de moi, on ne peut plus, pour le fond et la forme ; il est convenu, de bonne foi, de la faute qu'on lui avoit fait faire par mon rappel précipité, en ajoutant : *au surplus, votre voyage ne sera pas inutile, il m'a éclairé sur beaucoup de choses.* »

Nous verrons dans le chapitre qui termine ces Mémoires, à quoi servit ce voyage, et quelles lumières il jeta sur la politique d'Alberoni.

CHAPITRE XX.

Correspondance Moracin. Triple alliance. Le czar Pierre à Paris. Conclusion.

Le marquis de Louville au duc de Saint-Aignan. 21 septembre 1716.

..... « La reconnoissance et l'amitié m'obligeoient à vous servir auprès de M. le régent; je l'ai fait, et j'ai le bonheur de pouvoir vous dire avec succès. Vous saurez qu'on étoit au moment de vous envoyer un adjudant pour vous tenir le menton, dans les affaires qu'on croiroit difficiles. J'en ai dissuadé en général, et particulièrement à l'occasion de l'homme (1) dont il s'agissoit, que j'ai représenté comme beaucoup moins capable de vous tenir le menton que de manger dans votre main. Soyez assuré que je me pique encore plus d'être bon ami que bon ennemi. Vous ne m'avez pas imité; car je

(1) L'abbé de Livry.

suis trop franc pour vous cacher que je sais que vous m'avez déguisé quelque chose d'important. Défaites-vous des demi-confidences avec ceux qui devinent. — N'oubliez pas les trois enveloppes : la première, à M. Moracin, à Bayonne ; la deuxième, à moi ; puis la troisième, à M. le régent. — Le maréchal d'Huxelles a mis de l'humeur à me faire rappeler, et M. le régent a été trop prompt à se soumettre. Ne suivez point les conseils timides du maréchal. Nous vous enverrons prochainement un ordinaire qui vous mettra en sûreté d'agir. Ainsi ne craignez rien, et n'ayez plus de foiblesse.....

» *P. S.* J'ai trouvé notre ami M. de Saint-Simon, plus méchant que jamais, et madame de Coureillas plus belle que je ne l'ai jamais été..... »

—*N'ayez plus de foiblesse!* voilà le procès du duc de Saint-Aignan fait d'un mot. Il voulait ménager tout le monde, parce qu'il avait besoin de tout le monde, et ne servait à rien, ne savait rien le premier, ne plaisait à personne, quoiqu'il fût homme d'esprit.

Louville à Saint-Aignan. 4 octobre 1716.

..... « Pourquoi restez-vous donc trois semaines sans m'écrire? Je le vois, avouez-le, on vous a dit qu'en m'écrivant vous vous compromettiez. N'en croyez rien. Allez votre chemin. Suivez vos instructions secrètes, même quand elles seroient contraires à vos instructions officielles. Les lettres de M. le régent doivent là-dessus vous enhardir. — M. l'archevêque de Cambrai me mande que le chevalier d'Espennes vient d'être chassé de Madrid. Cela ne montre pas une grande harmonie entre Alberoni et d'Aubenton. Pourquoi ne m'avez-vous pas appris cette importante nouvelle? Observez le baron de Capres et l'envoyé Bubb.... »

— Le baron de Capres Bournonville et le chevalier d'Espennes, tous deux ministres plénipotentiaires de madame des Ursins, cherchaient alors à renouer leur partie par le moyen du confesseur et de sir Bubb, agent commercial des Anglais. Mais Alberoni n'était par leur dupe. Tout en feignant d'écouter Bubb comme un oracle, il pressait jour et nuit l'armement des flottes espagnoles,

et cajolait l'Angleterre de plus en plus, à mesure qu'il approchait du moment où il espérait pouvoir lui tenir tête.

5 octobre 1716. Saint-Aignan à Louville.

..... « Il y a des brouilleries entre Alberoni et Popoli, aussi bien qu'entre le premier et d'Aubenton. Néanmoins l'homme au derrière est toujours triomphant. La flotte qu'il a prêtée aux Vénitiens, pour Corfou, a fait merveille en Italie. Quant aux Espagnols, ils ont beau le haïr, il est le maître de tout chez eux. Il descend dans tous les détails, et paye jusqu'aux souliers des nourrices. — Don Louis Curiel, conseiller de Castille, créature du cardinal Giudice, et qui a été autrefois exilé par Macanaz, a dit au baron d'Autresalle que le maréchal de Bezons alloit être envoyé à Madrid pour achever votre mission, ce qui a fort affligé beaucoup de bons Espagnols. Le cardinal de la Trimouille a fait parler à Rome contre le chapeau que le pape a promis; mais Corfou a été utile à ce chapeau. »

octobre 1716. Louville à Saint-Aignan.

..... « Encore une fois, prenez votre parti

sans faux ménagemens pour le maréchal d'Huxelles, et écrivez-moi au moins tous les quinze jours. On dit que l'abbé de Livry va résider à Parme. Peu importe où il aille, pourvu que ce ne soit point où vous êtes. J'ai fait comme les sonneurs quand il tonne. J'ai chassé la nuée, me souciant fort peu du lieu où elle éclatera hors de chez vous. »

Saint-Aignan à Louville. 14 octobre 1716.

« Vous me recommandez de caresser d'Aubenton, pour donner à l'abbé Alberoni de la jalousie de ce rival. En dernière analyse, que veut-on de moi? Faut-il travailler à perdre le confesseur par Alberoni, ou veut-on perdre celui-ci par le confesseur avant tout? Dans tous les cas, je vous avertis qu'il me faut un bon espionnage, et qu'on n'en a point sans argent. Ainsi, que M. le régent songe à me donner les moyens de le servir, cela est de rigueur. Le baron de Capres est toujours ici l'œil et l'oreille de madame des Ursins. C'est un détestable sujet. Il est ami de la comtesse d'Egmont, parent du duc de Noailles, et lié avec l'ambassadeur de Sicile. Il vient de négocier le mariage du prince de Pectorano, fils du duc de Popoli, avec la

fille du maréchal de Boufflers, qu'on fait dame du palais. Voilà qui sera une nouvelle source d'ombrage et de jalousie entre Alberoni et le duc, dont nous pourrons profiter. Il n'y a rien à espérer du cardinal Giudice contre l'abbé. Vous ne sauriez voir d'ennemi plus timide. Il hésite à donner sa démission de grand inquisiteur, que sa cour lui demande et voilà toute sa fermeté ! Il ne tiendra pas long-temps. Il n'a pas même fait usage de la dépêche de M. le régent, qui dévoiloit le mensonge d'Alberoni, au sujet de la prétendue lettre que ce prince auroit écrite à cet abbé, pour s'excuser de votre mission, tant il a eu peur de quelque procédé insolent dont, au reste, le derrière étoit fort capable. — Je sais que vous traitez avec l'Angleterre, mais ne vous laissez pas amuser par elle. J'ai lieu de penser qu'elle est engagée avec l'Espagne. Le sieur Bubb est au mieux avec Alberoni, qui le consulte sur tout..... »

Nous avons déjà dit qu'Alberoni se jouait du sieur Bubb. La vue de M. de Saint-Aignan ici n'est pas bien nette ; cependant il avait quelque raison de croire à des intelli-

gences entre Londres et Madrid. La même division qui existait en France et en Espagne dans le gouvernement, existait en Angleterre ; et l'opposition jacobite se rapprochait d'Alberoni, tandis que le ministère traitait avec l'abbé Dubois.

Louville à Saint-Aignan. 2 novembre 1716.

« ..... Maintenant que M. le régent a éclaté par sa lettre à Giudice, vous devriez bien voir que c'est décidément Alberoni qu'il faut perdre le premier, en excitant les Espagnols contre lui et tout le monde, sans cesser toutefois de le ménager dans vos relations officielles, et de compromettre d'Aubenton par des assiduités qui persuaderont à ce dernier que vous êtes sa dupe. Quant à l'envoyé Bubb, il changera de ton, on nous l'a promis ici de la part de Londres. Sitôt que le traité sera fait, Stanhope lui enverra d'autres ordres. Ce traité est arrêté et conclu, mais nous voulons, avec raison, qu'il soit signé le même jour par la Hollande. En voici les conditions principales : Réduire le canal de Mardick aux simples vaisseaux marchands ; confirmer les traités de Bade et d'Utrecht ; s'engager réciproquement à four-

nir, soit pour assurer l'effet des renonciations du roi d'Espagne à la couronne de France, et l'établissement de Georges Ier., soit pour garantir les limites d'Utrecht, savoir : la France et l'Angleterre, vingt mille hommes, en ce qui les concerne, et douze mille, en ce qui touche les Hollandois ; et la Hollande, huit mille, en ce qui touche la France et l'Angleterre : enfin, chasser le prétendant de France, et même d'Avignon. Je vous avoue que cette dernière clause me fait saigner le cœur. L'abbé Dubois qui fait le traité en Hanovre, a mandé que mon rappel précipité d'Espagne avoit un moment fait hésiter. On a douté de la bonne foi, ou tout au moins de la fermeté de M. le régent dans l'alliance, après le sacrifice généreux de Gibraltar, que le roi Georges nous avoit autorisé à proposer en son nom..... — Ménagez M. de Noailles dans vos lettres à M. le régent, parce que Longepierre (1) est son ami.

(1) Il y parut, car il révéla le secret de la correspondance à ce duc ; mais, selon l'usage des gens faibles qui trahissent, il ne révéla les choses qu'à demi, et c'est ce qui fait que l'abbé Millot n'est qu'à demi informé de tout ceci.

— » Vous nous écrivez par trop maintenant. Il n'est festin que de gens chiches. Vous nous faisiez jeûner, et aujourd'hui vous nous faites crever.

— » Voici mon sujet de querelle avec vous, puisque vous le voulez absolument savoir. Lorsque je fus envoyé à Madrid, le maréchal d'Huxelles écrivit à d'Aubenton, pour se disculper de ma mission, et vous chargea de remettre sa lettre, ce que vous mandâtes avoir fait, et ce qui a été d'un effet détestable pour nos affaires secrètes.

— » M. le régent a écrit au roi d'Espagne, pour se plaindre d'Alberoni. Sa majesté catholique a répondu en défendant son favori, et en demandant un autre envoyé pour achever l'objet de sa mission. On répond qu'il n'est plus temps, et tout est dit.

— » Vous pouvez demander la toison, si vous y tenez si fort. M. le régent ne s'y oppose pas ; mais il se moquera de vous. Permettez-moi de vous dire que c'est une pure enfance, et qui sent le lait dont vous faites votre principale nourriture..... »

Saint-Aignan à Louville. 24 novembre, 1er. et 2 décembre 1716.

« ..... Alberoni me persécute pour savoir

le secret de votre mission. Il prêche souvent le faux pour apprendre le vrai. Il me disoit l'autre jour, que nous le prenions en France pour une grue. Il est fort inquiet du côté de M. le régent. Observez bien le chevalier d'Espennes : j'ai des raisons pour vous le dire.

— » Il y a eu de vives brouilleries entre Alberoni et le confesseur. Je me suis donné accès auprès de ce dernier, pour qu'il place nos sujets dans les changemens projetés. J'espère que don Alonzo de Toralvas sera commissaire général de l'inquisition sous le nonce Aquaviva.

— Je vous confie que les bâtards légitimés entretiennent des intelligences à cette cour : il y a eu des lettres écrites de leur part. On annonce un voyage de M. le comte de Toulouse..... »

19 et 20 décembre 1716. Louville à Saint-Aignan.

« ..... M. le régent ne veut pas qu'on se laisse prendre, pour lui, aux avances d'Alberoni. Il faut continuer à exciter la jalousie de ce dernier, par une grande liaison avec le confesseur ; mais ne perdez jamais de vue, au milieu de cette grande liaison, que d'Au-

benton est un des plus mortels ennemis de M. le régent. Observez de près Grimaldo et la faction de madame des Ursins, et guidez-vous dans toutes vos démarches sur cette politique fondamentale, qui est d'entretenir la bonne harmonie entre les cours de France et d'Espagne. Point de Sardaigne, point de conquête pour le roi catholique. C'est une bonne et longue paix qu'il lui faut, et à quoi nous devons le borner. Il ne s'agit point ici d'incendier l'Europe de nouveau..... »

Saint-Aignan à Louville. 22 décembre 1716.

« ..... Mon dernier courrier a été arrêté en chemin pour Bayonne, et retardé d'un jour. J'en ai porté mes plaintes à Grimaldo; j'ai découvert qu'il y avoit ici de fortes brigues formées pour le rappel d'Orry à Madrid. Véritablement, les finances de ce pays sont dans une grande détresse. Le maréchal d'Huxelles et le marquis de Caylus traitent la chose avec d'Aubenton, auprès d'Alberoni. Caylus et l'abbé sont au mieux ensemble. — C'est Molinez qui sera grand inquisiteur.

— » Les Hollandois cherchent à profiter de la réforme des gardes wallones, pour les

engager, M. le duc d'Havré à leur tête, à passer en Hollande. Ne voudroient-ils pas s'en servir pour fomenter les idées de république dans les Pays-Bas ?.... »

7 et 8 janvier 1717.

Louville à Saint-Aignan.

« ..... Écoutez bien ceci. Nous croyons que les jésuites se lient avec Orry, madame des Ursins, lord Tinthmouth et les bâtards contre M. le régent. Vous savez sans doute qu'ils ont entrepris de liguer l'Espagne et l'empereur contre la France, en persuadant à ce dernier que nous voulions, avec le secours de la ligue protestante, ruiner la religion catholique en France. Gouvernez en conséquence, sans cesser de donner de la jalousie et de la méfiance à l'abbé Alberoni, par de nouvelles assiduités auprès de d'Aubenton, s'il est vrai que le confesseur travaille à Rome contre le chapeau de l'Italien. La constitution excite ici de grandes divisions. Les deux tiers des évêques sont pour elle; le bas clergé, les universités, les parlemens, la sorbonne et les femmes sont contre. Chacun se choque et prend parti selon ses intérêts, sans égard

pour la religion. Cela est déplorable des deux côtés (1).

— » On va taxer les gens de finance. Alberoni a mandé à M. le régent qu'il feroit une œuvre agréable à Dieu, de taxer Orry et Sardines et de lui envoyer l'argent, parce que c'étoit l'Espagne qu'ils avoient volée. M. le régent les taxera pour l'amour de Dieu et de la justice, mais il n'enverra pas l'argent à Madrid pour l'amour d'Alberoni, surtout maintenant que la triple alliance vient d'être conclue. La Prusse va, dit-on, entrer dans cette alliance. Ce seroit un coup de haute politique. »

---

(1) Nous ne ferons pas au marquis de Louville l'injure de le justifier ici d'une palinodie. Il haïssait le jansénisme et donnait toute raison aux jésuites dans la question de droit et de fait qui faisait le fond de la querelle religieuse entre les deux partis; mais il était loin d'adopter toutes les idées politiques et le système de droit public que Rome avait habilement voulu lier à la cause de la religion, dans cette circonstance. Sa conduite s'explique d'un mot. Il condamnait Jansénius et Quesnel de tout son cœur, avec l'autorité supérieure; mais il n'aimait pas qu'on élevât M. le duc du Maine et les infans d'Espagne, au mépris des constitutions de l'état, en vertu de la grâce suffisante.

12 et 25 janvier 1717. Saint-Aignan à Louville.

« ..... La secrétairerie des finances vient d'être retirée à l'évêque de Cadix, et donnée à don Joseph Rodrigo, fiscal du conseil de Castille, qui est assez bon pour les François. On parle, pour président du conseil des finances, de M. de Campo-Florido et du marquis de Castelar, tous deux amis de d'Aguilar. Ce seroit une chance heureuse pour la politique françoise. Quant au père Malboan, que vous me désignez toujours pour succéder à d'Aubenton, croyez-moi, vous dis-je, renoncez-y. Je le tiens pour une créature de Giudice et pour mon ennemi particulier. Son patron est parti hier pour Rome. Il passe par le Languedoc et Gènes. Sa disgrâce est complète. Il avoit fait demander la permission de faire ses adieux au roi catholique. On la lui a refusée.... »

26 et 30 janvier 1717. Louville à Saint-Aignan.

« ..... L'abbé Gauthier m'a prié de vous recommander ses intérêts. Je le fais de tout mon cœur. Il est l'auteur du traité d'Utrecht, c'est-à-dire d'une très-belle chose qu'il faut maintenir, n'en déplaise à tous les derrières

du monde. — Il vient d'y avoir une grande conférence au sujet de la bulle entre le cardinal de Noailles, les évêques d'Arras, de Mirpoix, de Châlons et d'Angoulême d'une part, et les cardinaux de Rohan, de Bissy, les archevêques de Bordeaux et de Bourges, et l'évêque d'Uzès de l'autre. Cela s'est passé fort en douceur, les deux partis admettant le corps de doctrine du cardinal de Noailles; mais la difficulté sur la forme d'acceptation de la bulle est demeurée la même, personne au monde ne voulant dire *j'ai eu tort*. Je ne devrois pas vous parler ainsi, car je vois bien que vous ne vous contentez pas d'être jésuite, vous êtes jésuitissime. Tenez-vous néanmoins pour averti que les bâtards légitimés viennent d'envoyer à Madrid le père Bourget. — Vraiment vous êtes admirable d'avoir peur du père Malboan, parce qu'il est de la clique Giudice qu'on vient de disgracier chez vous. C'est ici, et non là-bas qu'il faut plaire. Que vous fait la cour d'Espagne? A force de ménager les gens de ce côté, craignez de déplaire chez nous. Je le vois, tout cela vient de ce que vous êtes encore prévenu pour d'Aubenton. Et moi je vous le répète : point de d'Aubenton. Point

de père Malboan, si vous n'en voulez pas, car nous n'y tenons guère, mais point de d'Aubenton. »

1er. février 1727.

Saint-Aignan à Louville.

« ..... Enfin, nous venons d'apprendre la conclusion de la triple alliance. Le roi a reçu cette nouvelle sans mot dire. Le contre-coup de cet événement a frappé les pauvres Espagnols du parti françois. Tinaquero, du conseil des Indes, perd presque toutes ses places; il mourroit de faim sans les bontés de M. le régent. Mais les six mille livres que vous lui donnez le soutiendront. »

La voilà donc conclue cette triple alliance contre laquelle on a crié si fort de son temps. On s'est élevé de même contre tous les traités avec l'Angleterre, depuis celui de Bretigny! Pourtant la paix avec les Anglais nous a presque toujours plus profité que la guerre, en dépit de nos victoires. Aujourd'hui, moins que jamais, il ne doit exister d'inimitié entre eux et nous. Il faut que les préjugés du temps cèdent à l'évidence et qu'on ne dise plus, quand Dieu tonne ou que la terre tremble : « *C'est l'Anglais.* »

Ainsi parlaient nos pères ; ce sera bientôt la seule chose que nous aurons retenue d'eux : l'exception n'est pas heureuse. En général, il semble d'une politique peu avancée, de croire que deux peuples voisins sont nécessairement rivaux, et ne peuvent prospérer ensemble. L'industrie encouragée et contenue avec mesure, tend partout à s'égaler aux besoins, et le commerce, qui voit et agit de loin pour elle, en multipliant ces besoins mêmes, suffit d'ordinaire à ses efforts. La France, l'Angleterre sont appelées désormais à servir côte à côte de rempart à l'occident de l'Europe, et de foyer à la civilisation du monde.

Saint-Aignan à Louville. 30 mars 1717.

« ..... Burlet, premier médecin du roi catholique, vient d'être disgracié. Ce malheur lui est, dit-on, venu de quelques propos indiscrets qu'il a tenus sur le tempérament de la reine, et sur les obstacles que cette princesse avoit apportés sans le vouloir au prompt rétablissement du roi. Il est question de rétablir le conseil des médecins de la chambre, qui traitoit et purgeoit les rois d'Espagne à la pluralité des voix.

» Vous saurez qu'il y a entre les Espagnols des paris qu'Alberoni sera chassé avant le mois de juillet. Ils disent que cela est trop violent pour durer. »

22 mars 1717. Louville à Saint-Aignan.

« ..... Observez attentivement les démarches de votre nouveau nonce Aldovrandi, et ne fuyez pas les partis énergiques. Pour moi je les aime beaucoup, et mon étoile a été, jusqu'à présent, de traiter avec les personnes les plus foibles du monde. Cela, joint à ma néphrétique, doit faire mon purgatoire.

» Voulez-vous des nouvelles? Notre chambre de justice est heureusement finie. Elle a si bien taxé, qu'on en désire maintenant une autre, pour la taxer à son tour. L'abbé Dubois vient enfin de l'emporter sur le maréchal d'Huxelles. Il est entré au conseil avec la place de Callières aux affaires étrangères. Le maréchal avoit d'abord mis le marché à la main ; mais M. le régent lui a fait une si souple visite, que sa fermeté s'est évanouie. »

28 avril 1717. Louville à Saint-Aignan.

« Villadarias retourne à Madrid. Il est au fait de tous nos secrets. Confiez-vous à lui,

mais ne le voyez point en public. Correspondez avec lui par l'intermédiaire de Tinaquero. Il est de ces vrais Espagnols qui veulent une alliance offensive et défensive avec la France, mais qui la veulent uniquement dans l'intérêt de leur prince et de leur pays.

— » M. le régent vient de perdre heureusement le comte d'Egmont, qui étoit la cheville ouvrière du parti des Ursins et Cellamare.

— » On attend le czar à Paris. L'Angleterre prend ombrage de ce voyage secret. Elle dit qu'il est lié avec la Suède, contre la maison d'Hanovre. »

Saint-Aignan à Louville.

« ..... Le cardinal Giudice, en passant à Lerida, s'est fait montrer le fameux endroit où Magnani donna des coups de bâton à Alberoni, et il a fait, à cette vue, un discours très-pathétique sur les choses humaines. Il en va, je pense, régaler le sacré collége, pour en éloigner l'abbé. Ce dernier, dit-on, est mécontent de Rome. Il parle de mener *la flotte* aux Vénitiens, au lieu de la faire agir contre les Turcs. Il s'attendoit au chapeau qu'on vient de donner au cardinal Bor-

romée. Au surplus, Pasquin a déjà parlé contre lui, ce qui prouve que le chapeau est prêt. Voici la pasquinade : *Non erubuit à tradimentis, vult erubescere ab ecclesiâ; il n'a pas rougi de la trahison, il veut rougir de l'église.* Le père Cloche a réprimandé sévèrement ses dominicains de la rue Saint-Jacques de Paris, pour avoir écrit contre la constitution. »

1er. juin 1717. Saint-Aignan à Louville.

« ..... L'arrivée du nonce Aldovrandi a fait éclater entre Alberoni et d'Aubenton, une brouillerie sérieuse. Ce dernier soupçonne qu'on médite sa perte, et assurément il résultera de cette nunciature la perte de l'un ou de l'autre. Je regarderai faire, sans prendre aucune couleur, et j'attiserai le feu en secret. — Le duc de Popoli est devenu suspect aux Espagnols, à cause du mariage de son fils avec mademoiselle de Boufflers. — Caylus a eu l'autre jour une grande conversation avec moi ; en voici le résumé. « Louville, m'a-» t-il dit d'abord, n'a pas tant d'accès auprès » de M. le régent qu'il veut le faire croire. » A cela j'ai répondu avec indifférence. « Je » sais, a-t-il continué, le véritable objet de

» sa mission. Il s'étoit embarqué mal à pro-
» pos, mais pourtant, comme il ne devoit
» rien faire que par le cardinal Alberoni,
» il ne devoit pas s'attendre au traitement
» qu'il en a reçu. » Je ne me suis pas laissé entamer sur cet article, vous le pensez bien. Alors notre homme s'est jeté sur l'éloge du maréchal d'Huxelles, sur sa modération, sa prudence et ses autres qualités. « Le maréchal,
» a-t-il ajouté, m'honore de toute sa confiance.
» J'ai causé beaucoup avec lui et Orry avant
» de venir ici. Je vous prédis que tout ceci
» finira, et que l'Espagne rendra bientôt jus-
» tice à Orry, etc. » Ensuite on s'est répandu en louanges sur le compte du prince de Vaudemont; on a fort blâmé d'Aubenton pour me faire parler; on a tenu des discours très-vifs en faveur des princes légitimés, et, à ce propos, on a dit que le baron de Capres vouloit épouser une sœur du duc d'Harcourt. Enfin, la triple alliance est venue sur le tapis. J'ai laissé engager Caylus sur ce sujet, et il ne m'a rien refusé. Il s'est violemment emporté contre ce traité, en ajoutant que personne, même dans notre parti, n'étoit plus dupe des renonciations du roi d'Epagne; qu'il ne seroit plus question, en cas de dé-

chéance de la couronne de France, que du système de l'option. Il me parla ici de M. le régent, dans de fort vilains termes. « Ce » prince, a-t-il dit, perd chaque jour l'af- » fection des peuples, qui l'accusent, et ses » amis, de jeter les grâces au hasard, et de » sacrifier la religion à la politique. Il ne » faut plus qu'une étincelle pour allumer la » guerre civile, le royaume étant plein d'une » jeunesse bouillante qui ne respire que le » mouvement. » Faites votre profit de tout ceci. De notre côté, je vous dirai que Villadarias ourdit une trame avec don Joseph Rodrigo, le président de Castille, et une trentaine de militaires affidés. Le plan est d'engager toutes les villes principales, les tribunaux, les conseils, de faire une représentation générale au roi d'Espagne, et de lui demander le changement de ses ministres. Ne pensez-vous pas que l'expédient soit trop dangereux? Cependant il n'y a rien à craindre de la maison d'Autriche, qui perd, de jour en jour, ses partisans, tandis que le prince des Asturies est de jour en jour plus aimé. Je vous assure que les Espagnols ne donneront pas les mains à l'établissement de leurs princes en France. Ils savent, d'ail-

leurs, mieux que nous ne le supposions, que M. le régent est le seul qui pût s'établir dans ce royaume. »

Louville à Saint-Aignan. 17 juin 1715.

« ..... Si j'avois eu le loisir aujourd'hui, je vous aurois fait écrire par quelqu'un la relation de tout ce qui regarde le czar, car c'est un prince sur qui il y a bien des choses à dire, et je suis persuadé que les récits que vous en aurez par morceaux, seront très-imparfaits. Je vous dirai toujours, par avance, que c'est un prince qui a beaucoup plus de grandes qualités qu'il n'en a de mauvaises; car je trouve tous ses défauts médiocres et superficiels. Son extérieur n'est pas trop poli, mais son intérieur l'est infiniment. Il est peu galant, ce qui ne met pas les femmes dans ses intérêts, car il ne veut que des esclaves pour maîtresses. Il sait beaucoup; et nous n'avons aucun homme en France aussi habile que lui, ni dans la marine, ni dans les fortifications. Il est très-vrai; sa parole et ses traités sont inviolables. Il estime ses ennemis, et a une vénération singulière pour le roi de Suède, aussi-bien que pour le feu roi. Il est avare pour toutes les choses

inutiles; il aime tous les arts, et hait le luxe. Il a dit mille fois, depuis qu'il est ici, qu'il pleuroit quand il regardoit la France, et qu'il voyoit que notre petit roi perdroit son royaume par le luxe et les superfluités qui s'y trouvent. Il connoît la France et tous les sujets principaux, comme s'il y avoit été élevé. Il est bien fait de sa personne, un peu courbé; il a le teint extrêmement brun, comme s'il étoit né en Afrique. Sa taille est fort grande, sa santé robuste. Ordinairement sobre : quelquefois pourtant il boit beaucoup. Pour les gens de sa suite, on ne sauroit comprendre tout ce qu'ils boivent de vin. Son aumônier, entre autres, en boit à son ordinaire seize pintes; mais, par extraordinaire, il en boit le double : je dis par jour. Ce prince est d'une affabilité singulière pour ses domestiques, et très-haut, quand il va en public. Il n'est jamais un moment sans travailler; il se couche à neuf heures du soir, et se lève à quatre heures du matin. Ce qui vous surprendra plus que tout ce que je vous en pourrois dire, c'est qu'il va passer les fêtes de la Pentecôte à Livry. Vous ne vous seriez jamais avisé de croire que ce fût là où l'on dût aller recevoir le Saint-Esprit. Ne

soyez point surpris de ce que je vous dis des fêtes de la Pentecôte qui sont passées, il y a long-temps ici, mais qui sont tardives en Moscovie. Il n'a point entendu la messe depuis Calais, où il fit ses pâques, si ce n'est à Marly, qu'il la fit dire une fois le jour de Pâques. C'est Marly qu'il a choisi pour s'enfermer avec une maîtresse qu'il a prise ici, et à qui il a fait toutes ses prouesses dans l'appartement de madame de Maintenon. Au reste, Hercule ne l'égale pas dans ces sortes de travaux. Il fit l'autre jour à M. le duc d'Orléans, un conte que je ne puis m'empêcher de vous répéter : *dixit ei, se salutavisse quamdam meretricem decies nocte in unâ, et huic datis pro tanto labore tantùm duobus nummis, tunc illam exclamavisse :* « *Sanè domine, ut vir magnificè, sed parcis-* » *simè ut imperator, mecum egisti.* » Vous jugez bien que cela fit beaucoup rire les auditeurs. Il ne paroît pas fort scrupuleux sur ces sortes de choses ; et a passé une semaine à Marly très-joyeusement. Si j'ai le temps une autre fois, je vous en dirai davantage. Il part samedi pour aller faire dimanche ses dévotions à Livry, et s'en va gagner Charleville, où il s'embarquera sur

la Meuse, jusqu'à Maestricht, d'où il ira à Aix-la-Chapelle prendre les eaux, et retrouver la czarine, qu'il aime passionnément, quoiqu'il lui fasse bon nombre d'infidélités. On dit que cette princesse a tout l'esprit qu'on peut avoir, et qu'elle mérite tout l'attachement qu'il a pour elle. — Il y a eu un duel qui fait grand bruit, entre Contades et un capitaine aux gardes, nommé Brillac. Le premier a eu un grand coup d'épée dans le ventre, et l'autre s'est enfui en Lorraine. On croit qu'en faveur de Contades, l'affaire n'aura pas de suites; mais cela fera bien crier.

» Il vient d'y avoir une requête de la noblesse contre les pairs, signée de trente personnes de qualité, qui ont donné leur protestation au parlement contre le jugement que S. A. Royale alloit rendre entre les princes et les bâtards légitimés, et même trois d'entre eux ont eu la hardiesse de porter leurs représentations chez M. de Saint-Contest, qui doit rapporter l'affaire des princes au conseil de régence. Cela fait grand bruit, et nuira beaucoup à M. le régent, s'il laisse la chose impunie. On ne doute pas que cela ne soit excité par les bâ-

tards, pour empêcher le jugement. — Au reste, M. le duc, n'oubliez pas de savoir si l'arrivée d'Aldovrandi ne mettra point le chapeau sur la tête du derrière, et quel accommodement il y aura eu sur cela. Si la chose pouvoit être différée, ce seroit un grand bien, et un plus grand si la perte de d'Aubenton pouvoit s'en suivre. »

Malgré cet avis, le pauvre duc se laissa devancer par l'événement. Il croyait encore la flotte espagnole dans les ports d'Espagne, lorsqu'elle était en mer, naviguant vers la Sardaigne, et Alberoni, simple abbé, tandis qu'il était proclamé cardinal à Rome. Cette fois Louville ne put le sauver d'une demi-disgrâce, et M. le régent envoya sur-le-champ à Madrid, pour lui servir de second, le marquis de Boissimènes, qui ne marqua guère. Louville à Saint-Aignan, 22 août 1717.

Sur ces entrefaites, les vapeurs de Philippe V ayant pris un caractère alarmant, au moins pour sa raison, les factions de la cour d'Espagne redoublèrent d'activité. Alberoni, devenu cardinal, tenait ferme au milieu de tous ces orages. Il attaquait l'empereur en Sicile, les Anglais dans la Méditerranée, en

Angleterre même, et pressait M. le régent jusque dans le sein de ses voluptueux loisirs, sans être assuré pour lui-même d'un jour de liberté. Rare exemple de cette force de tête, qui n'a besoin que du succès pour exciter l'admiration des hommes. Cette contenance imposa au ministère français. Le marquis de Nancré avait été envoyé à Madrid, pour proposer à l'Espagne la médiation de la France auprès de l'empereur, qui s'était déterminé à entrer comme quatrième puissance dans l'alliance nouvelle, en cas qu'Alberoni refusât la paix. Ce cardinal la refusa, tant il comptait sur le succès de ses expéditions guerrières, et sur les machinations de Cellamare. Enfin la fortune le trahit; son secret éventé à Paris, ses flottes battues, et la guerre avec la France déclarée, préparèrent sa ruine, qui arriva quelques mois plus tard, et le duc d'Orléans resta maître paisible du terrain. — Jamais plus vaste champ ne s'était offert aux talens de ce prince; mais la fatalité devait l'emporter sur ses talens, selon l'oracle de sa mère (1). Son esprit se

(1) Élisabeth-Charlotte de Bavière, mère de M. le régent, disait de lui : « Quand mon fils vint au monde,

laissa séduire par les illusions d'un financier téméraire. Sa volonté disparut devant un conseiller aussi corrompu qu'opiniâtre. Il altéra l'administration du royaume, exila d'Aguesseau, s'éloigna de Saint-Simon, pour se précipiter dans les bras de Law et de Dubois. Alors les honnêtes gens se retirèrent de lui peu à peu; et, depuis cette époque, son gouvernement n'a plus été qu'un scandale, durant lequel nous sommes heureux de ne plus retrouver le nom de notre auteur mêlé aux événemens publics.

» les Fées se réunirent pour le douer de tous les talens;
» une seule, qui n'avait pas été conviée à la fête, voulut
» qu'il ne pût faire un bon usage d'aucun de ces dons. »

FIN DES MÉMOIRES.

PIÈCES DIVERSES

RECUEILLIES

PAR LE MARQUIS DE LOUVILLE.

Les Lettres qui suivent n'ont aucune connexité avec les Mémoires précédens, si ce n'est qu'elles se sont trouvées dans les papiers du marquis de Louville. Ce fut probablement aux anciens rapports qu'il avait eus avec la compagnie de l'Assiento des Nègres, pour le paiement des mousquetaires du roi d'Espagne, qu'il en dut la communication. Dans un moment où l'Amérique espagnole fixe les regards du Monde, il nous a semblé que ces Lettres, où sont rapportés des faits exacts naïvement exprimés, pouvaient offrir de l'intérêt : nous les présentons dans toute leur innocence, en laissant au Lecteur le soin de faire ses réflexions sur le grand sujet qu'elles abordent. Cependant, il nous a été impossible de ne pas trahir, de temps en temps, notre sentiment intime ; et quelques notes critiques se sont naturellement placées au-dessous du texte ; mais ce serait mal interpréter notre pensée que de n'y pas voir un respect sincère pour l'autorité légitime, partout où elle est.

BUENOS-AYRES

EN 1710.

Première lettre du directeur de l'Assiento des Nègres à M. le chancelier de Pontchartrain.

Paris, 18 octobre 1710.

J'ARRIVAY à Buenozaires en 1703, où j'ai résidé pendant sept années. Cette ville est située le long du rivage, sur la rive gauche de la rivière de la Platte; elle est fort grande et assés peuplée. Le port que l'on appelle Riotehuelle est en partie bouché par les bancs de sables qui s'y sont formés depuis plusieurs années. Il y entroit autrefois de gros vaisseaux chargés, et à présent il n'y peut entrer que des barques à demi chargées; la rade où mouillent les vaisseaux est à trois lieues de Buenozaires, nord, et sud de la ville, où ils sont obligez de rester pendant leur séjour. Les coups de vents y sont assés fréquents, et les vents du nord-est, qui viennent du large,

sont assés dangereux, parce que le fond du mouillage n'est pas des meilleurs, et ce n'est qu'à force de câbles que l'on évite de donner à la coste.

Le commerce de la province de Buenozaires consiste en bestiaux dont elle est abondante. Il sort tous les ans de cette province plus de deux cent mille vaches et mulles pour le Pérou jusqu'à Lima, où il y a mille lieues par terre.

Pendant le temps que j'ai été à Buenozaires, j'ai travaillé pour les affaires avec toute l'application possible; mais j'ai trouvé tousjours en mon chemin les gouverneurs (quoique pensionnaires de la compagnie pour être juges et conservateurs du bureau de l'Assiento), préférant leur intérest à tout autre, et n'ayant pour but que d'amasser de grands biens pendant les cinq années de leur gouvernement aux dépens de tout le monde. Ils ont fait sentir les effets de leur insatiabilité à la compagnie de l'Assiento, par une infinité de traverses et d'exactions, où j'ai été obligé de me réduire pour ne pas exposer les intérests de la compagnie à de plus fâcheux inconvéniens : ce n'a pas été cependant sans avoir fait beaucoup de remon-

trances et de plaintes; mais en vain : ces gouverneurs ne prêtent l'oreille qu'aux propositions, et, sous prétexte de juges conservateurs des intérests de la compagnie, ils veulent être informés de tout ce qui se passe dans la vente des noirs, et l'achat des cuirs, où ils ne manquent jamais de former des difficultés qui paroissent insurmontables, et qui ne s'applanissent qu'autant que le gouverneur y trouve son avantage; enfin, on peut regarder les gouverneurs de ce pays comme des tyrans, et les habitans leurs esclaves, de qui ils exigent des droits injustes et toujours nouveaux, et trouvent le secret de dissiper les fonds du roy d'Espagne par des dépenses qui ne paroissent point, et qui, en effet, n'ont d'autre employ que de sortir des coffres de sa majesté catholique, pour entrer dans ceux des gouverneurs; et l'on peut dire avec assurance, que les gouverneurs, qui succèdent les uns aux autres aux gouvernemens des Indes d'Espagne, y amassent des richesses immenses pendant les cinq années de leur gouvernement, par toutes sortes de violences et de concussions envers les peuples, et par les dissipations des fonds du roy, qu'ils tournent en entier à leur proffit, ce

qui est cause que les troupes sont mal payées, les fortifications négligées, le pays presque sans deffense, et sa majesté catholique privée des avantages qu'elle devroit tirer d'un pays si comblé de richesses.

Il y a long temps que le gouvernement des Indes est sur ce pied, et il semble que ce soit un droit aquis aux gouverneurs d'en user ainsi pendant le temps de leur règne, parce que, jusques à présent, on n'y a aporté aucun remède, et que les gouverneurs n'ayant point de frein à leurs vexations, ni de surveillans à leur conduite, ils donnent toute la licence et toute l'étendue à l'avidité qu'ils ont d'amasser de grandes richesses.

Il est vrai que lors que les cinq années du gouvernement sont expirées, celui que l'on envoye pour succéder, est chargé de faire des informations de la conduite de ses prédécesseurs, et d'en rendre compte à la cour; mais le remède est pire que le mal : ce nouveau gouverneur ayant la mesme envie d'aquérir autant que son prédécesseur, bien loin de rendre un fidèle compte à la cour des plaintes qu'il reçoit à son arrivée contre celui auquel il succède, il ne travaille qu'à calmer les esprits irrités par l'espérance d'un

gouvernement plus doux; et toutes les plaintes de ce peuple, accoutumé au joug de la tyrannie, se ralentissant peu à peu, le gouverneur quitte son gouvernement sans qu'il paroisse aucun sujet de reproches contre lui, moyennant une somme considérable dont il gratifie son successeur; et cette mesme somme sert à gratifier, en pareil cas, celui qui succède au dernier pourveu, qui n'est pas plustost en place, qu'il enchérit encore sur les traces de son prédécesseur (1).

C'est ainsi que les gouverneurs en ont usé jusqu'à présent dans les Indes d'Espagne, et

(1) Ce mal était inévitable, tant que la métropole concentrait l'administration de la colonie dans une seule main; mais, si elle eût pris le parti d'avoir à Buenos-Ayres un *cavildo* supérieur, ou assemblée administrative, elle eût, infailliblement et promptement, vu la colonie s'affranchir. Quand un souverain a des sujets au-delà des mers, à des distances infinies, il faut, de toute nécessité, qu'il renonce à les gouverner toujours; et qu'il soit despote, s'il veut les gouverner long-temps. J'aurais bien voulu voir le bon directeur de l'Assiento président du conseil des Indes. Mais quoi! faut-il donc que des sujets soient esclaves, parce qu'ils sont éloignés de la mère-patrie? Il ne s'agit pas de cela; ceci est une autre question.

ils continueront de le faire si l'on n'y met ordre ; et il n'est pas impossible (quoique cet usage tyrannique soit introduit depuis si long-temps) d'en introduire un autre plus convenable aux peuples, et plus avantageux à sa majesté catholique. Le seul moyen d'y parvenir est de donner moins d'autorité aux gouverneurs, de les réduire uniquement aux soins de la discipline militaire, des munitions de guerre et des fortifications, avec des apointemens raisonnables ; de choisir des sujets dignes d'occuper ces postes, et zélés pour le service ; de continuer les gouvernemens aux mesmes sujets lorsqu'ils remplissent leur devoir ; de leur faire deffense, sous des peines exemplaires, de tirer aucunes contributions des peuples ; que le cavildo (1), ou le conseil des magistrats inférieurs, prenne connoissance des plaintes contre les gouverneurs, dont il informera la cour si la chose le mérite ; et de suprimer surtout l'usage des informations dont un nouveau gouverneur est chargé contre celui auquel il succède ; ce qui

(1) La belle imagination de soumettre les gouverneurs à un *cavildo* inférieur! Autant valait-il faire surveiller le roi d'Espagne par les alcades de Madrid.

est nourir le vice, bien loin de le détruire par les raisons cy-devant expliquées; mais que le cavildo soit chargé de ces informations, ce qui, étant une fois établi, sera un moyen seur d'empêcher les vexations des gouverneurs, parce qu'ils sont toujours de parti contraire; mais le cavildo n'ose parler lorsqu'il n'est point autorisé par la cour.

A l'égard des finances du roy, qui est un objet qui mérite attention, le cavildo tiendra la main à ce que les droits de sa majesté catholique soient perceus régulièrement et sans fraude, et il aura, conjointement avec le trésorier, une clef des coffres du roy que l'on ne pourra ouvrir qu'en présence du cavildo assemblé, qui prendra connoissance, et tiendra registre des sommes qui seront tirées de ces coffres, et le trésorier sera tenu de faire controller les quittances d'employ par le cavildo assemblé. Par ce moyen, les fonds du roy ne seront plus détournez, les troupes seront payées, les fortifications rétablies, et sa majesté pourra faire passer tous les ans des sommes considérables en Europe.

Les peuples établis aux Indes sont do-

ciles; ils ayment leur roy, mais ils haïssent le gouvernement. Ils déclarent hautement que leur plus grande peine est de voir que des gouverneurs (dont le nombre est grand dans les Indes) s'enrichissent aux dépens du roy et des peuples, et que, si l'on rassembloit seulement la moitié des sommes que chaque gouverneur amasse dans le temps de son gouvernement, elle monteroit à des sommes immenses; et ces peuples ajoutent qu'ils aimeroient mieux que le roy en profitât, que les gouverneurs tyrans qui les désolent.

Chaque gouverneur (1) est autant de souverain qui exige des contributions sur toutes les marchandises et denrées qui passent d'un gouvernement à l'autre, comme si c'étoit un pays étranger: de sorte que tout l'argent du pays tombe entre les mains des gouverneurs qui s'embarrassent peu du service et des événemens que leur négligence peut causer par

(1) Chaque gouvernenr fait alors ce que probablement chaque directeur de l'Assiento eût fait à sa place! Est-ce à dire que chaque gouverneur ait raison d'en agir ainsi? Il ne s'agit pas de cela, c'est encore une autre question.

la suite; ce qui, cependant, demande une réflexion des plus sérieuses.

Il y a une peuplation d'Indiens réduits à deux cents lieues de Buénozaires, de l'autre côté de la rivière; cette peuplation est devenue si considérable, qu'elle compose plus de trois cent mille familles. Les jésuites gouvernent ces peuples despotiquement, et entretiennent plus de soixante mille hommes armés, tant cavalerie qu'infanterie, pour faire, à ce qu'ils disent, la guerre aux Portugais paulistes, et aux Indiens sauvages. Ils ont fait bâtir des villes, bourgs et villages, et des églises superbes, où l'or massif reluit de toute part. Ils ont établi une discipline militaire composée d'officiers par degrés, et de soldats; ils ont des fusils et autres armes en abondance. Ils font de la poudre à tirer, et ont toute sorte de métiers; et il y a lieu de croire que, si toute cette peuplation augmente comme elle a fait jusqu'à présent, elle composera un puissant royaume par la suite, parce que les jésuites les marient fort jeunes, à l'effet de multiplier. La terre y est fertile, et produit abondamment tout le nécessaire de la vie. Ces peuples sont doux et très-soumis, adroits et laborieux. Les

jésuites ont acquis un si grand ascendant sur eux, que quarante-deux (1) jésuites suffisent pour contenir un si grand peuple dans la règle la plus austère, et les châtient avec la dernière sévérité. Aucuns Espagnols n'ont communication dans ce pays; et ils font un principe de religion à leurs Indiens, de ne point apprendre la langue espagnole, lorsqu'ils viennent travailler aux fortifications des places par l'ordre des gouverneurs. Je ne veux point pénétrer dans la politique de ces pères, mais il me paroît que tant de précautions n'est pas pour rien.

Il est du devoir du gouverneur de Buénozaires de faire sa visite une fois pendant le temps de son gouvernement dans ce pays (que l'on appelle mission des jésuites), pour faire le dénombrement de ces peuples, qui doivent au roi un écu de capitation par tête

(1) Quarante-deux jésuites ont fondé un empire chrétien où tout le monde est nourri et vêtu. Ils ont créé des armées disciplinées dans un vaste désert. Ils ont bâti des villes où se trouvent des églises magnifiques; ils paient un tribut à la métropole; mais ils ne se laissent pas opprimer par elle; et le directeur de l'Assiento crie *olle!* que veut-il donc? Ce qu'il veut? Un cavildo.

chaque année ; mais une grosse somme que l'on présente au gouverneur de la part des jésuites, les dispense de cette visite. C'est ainsi que sa majesté est servie dans les Indes, où l'intérêt particulier est toujours préféré au service du roy.

Cette peuplation, dont sa majesté catholique ne retire aucun fruit, devroit lui produire plus d'un million par an ; et les jésuites ne se défendroient pas, s'ils étoient un peu pressés sur cet article, en leur faisant entendre que l'intention du roy est d'envoyer un gouverneur dans ce pays : ce qui seroit d'autant plus juste, que les jésuites profitent seuls de tous les avantages de ce pays, qui est très-abondant en mines d'or et d'argent, et qu'ils n'entretiennent de si grosses troupes, que pour en empêcher la communication à tout le monde (1). Il seroit encore juste qu'il se fît un détachement de ces

(1) Oui ; mais, si les jésuites n'avaient pas administré cette peuplation, vous n'auriez pas de million à convoiter, monsieur. Et si vous les chassez, adieu la peuplation et le million convoité. — Hé quoi! faut-il donc laisser quarante-deux sujets se révolter contre leur souverain? — Je ne dis pas cela ; c'est encore une autre affaire.

Indiens pour travailler à de nouvelles (1) mines, dont il sera fait explication ci-après, aux dépens de la mission; car il faut observer que ces Indiens en si grand nombre n'ont rien à eux : tout le fruit de leurs travaux tombe aux jésuites, qui ne donnent à ces Indiens que la vie et l'habit. L'on peut (sans qu'ils puissent se plaindre) faire un détachement de vingt à trente mille Indiens pour travailler aux mines, qui seroient relevés par d'autres, de six mois en six mois, ainsi qu'il se pratique au Pérou; ce qui seroit très-avantageux au service de sa majesté catholique, attendu que le travail des mines du Pérou est fort ralenti, faute de monde pour y travailler.

Il me reste à exposer à votre grandeur, une réflexion que j'ai faite dans mon voyage à la mer du Sud, avec l'escadre de M. Bauchesne.

Il n'y a qu'un seul port le long de cette vaste côte, où l'on puisse mouiller en seu-

(1) Il *serait juste* d'enlever de pauvres gens qui vivent tranquillement et commodément chez eux, pour les faire travailler à de nouvelles mines.... Oui, monsieur, ce serait juste, comme d'aller acheter et vendre des Nègres par privilége.

reté, que l'on appelle le port de Baldive, situé par les quarante-cinq degrés sud. Je fus envoyé en ostage à Baldive, sur quelques difficultés que les Espagnols firent de laisser mouiller un de nos vaisseaux, où j'eus le temps d'examiner les forteresses qui défendent l'entrée du port, et les troupes qui y sont en garnison. Ces forteresses se défendent assez d'elles-mesmes; mais elles étoient fort mal pourveues de soldats et de munitions de guerre. Cette garnison est composée de malfaiteurs condamnés à servir le roi, pendant plusieurs années, aux galères; c'est ce que l'on appelle les galères de Baldive. Ces malheureux sont peu propres à soutenir une attaque, si cette place étoit insultée. Je suis fort persuadé qu'elle est encore en plus mauvais état à présent qu'elle n'étoit alors par la négligence de ceux qui y commandent, et qui, pour être éloignez de l'Europe, se croient à l'abri de toute insulte. Cependant, il y a long-temps que les Hollandois méditent sur cette place, qui est la clef de tout le pays, et la plus importante à conserver dans le Pérou, et le seul port de toute la côte où l'on puisse tenir des vaisseaux; et, de la manière dont cette place est gardée, il n'est

pas difficile de s'en rendre le maître : ce qui seroit une perte irréparable pour le roi d'Espagne. L'entrée du port est assez large entre deux montagnes, au pied desquelles il y a des batteries qui la défendent ; mais l'on peut, à la faveur de la nuit, doubler ces forteresses qui sont mal gardées, s'enfoncer dans la baie, s'avancer entre le fond de la baie et une isle, qui est la principalle forteresse pour empêcher le mouillage ; et, lorsqu'on aura gagné le derrière de cette isle, il n'y a plus de batteries de ce côté qui empêchent de s'en rendre le maître, et en mesme temps des forteresses qui sont à l'entrée du port, à qui elle commande : cinq cents hommes vont faire cette expédition ; et il ne sera pas aisé de les en chasser, lorsqu'ils s'en seront emparez. Ce qui m'a réveillé sur cette réflexion, est une loterie qui s'est tirée en Hollande par les états généraux, le premier du mois de septembre passé, de six cent mille florins, et une que l'on doit tirer incessamment de pareille somme, dont les fonds doivent être employés au rétablissement de l'île Durk, dans la mer du Sud. Cette île n'est point connue, et il y a lieu de

présumer (1) que les Hollandois veulent faire une entreprise dans la mer du Sud, et qu'ils se servent de ce nom emprunté pour couvrir leur marche, et que, selon toute apparence, ils en veulent au port de Baldive. Ce port les rend maîtres de toute la coste ; il est à leur bienséance pour le commerce des Indes-Orientales, de la Nouvelle-Guinée, et le pays des Caffres, d'où ils tireront des noirs en abondance, et autres marchandises pour répandre dans le Pérou ; et, par ce moyen, amasser tout l'argent de cette contrée, au grand préjudice du roi d'Espagne et de ses sujets de l'Europe, dont le commerce seroit fort interrompu. Il est donc d'une importance infinie de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher que cette place ne tombe entre les mains des Hollandois, qui, selon toute apparence, ne peuvent avoir un autre dessein pour un armement si considérable ; et, supposé mesme qu'ils eussent un autre dessein, il est tousjours d'une importance extrême de mettre le port de Baldive à cou-

(1) Bon cela! voilà qui est d'un excellent citoyen, très-éveillé.

vert de toute insulte, d'y envoyer à cet effet des ingénieurs, pour assurer cette place par de bonnes fortifications, une garnison capable de se défendre, et que les munitions de guerre n'y manquent pas.

Pour achever de rendre compte à votre grandeur de ma direction à Buénozaires, j'ai reçu les derniers vaisseaux pour la compagnie, commandés par les sieurs de Griffolet et de Tilly, à un mois l'un de l'autre. Ils ont apporté dans les deux vaisseaux environ huit cents noirs, tant infirmes que sains; comme nous étions dans la saison de l'hiver, et qu'il y avoit du danger en les gardant d'en perdre beaucoup, je pris le parti de les vendre tous à la fois, les sains à deux cent cinquante piastres la pièce, et les infirmes, à cent cinquante piastres pièce. Cette vente a été avantageuse à la compagnie; car il est mort plus de la moitié de ces noirs, entre les mains de ceux (1) à qui je les avois vendus.

Deux mois avant l'arrivée des vaisseaux de l'Assiente, M. de Courbon vint relâcher du

(1) Il est mort la moitié de ces hommes, le lendemain du jour où nous les avions vendus! Ah! la bonne affaire!

cap de Horn, qu'il ne put doubler, dans la rivière de la Platte, et mouilla à l'isle de Flore, ayant perdu les deux tiers de son équipage.

Je donnai tous mes soins pour lui procurer un prompt secours : ce que j'ai continué jusqu'à son départ pour France ; et j'ose asseurer votre grandeur que je n'ai pas peu contribué à le mettre en état d'achever son voyage ; et M. de Courbon me doit cette justice, dont je ne prétends pas me faire valoir ; mais seulement que votre grandeur soit persuadée que je sais remplir mon devoir, lorsqu'il s'agit du service du roi.

A mon arrivée en France, j'ai remis mes comptes à la compagnie ; elle en a été satisfaite, et m'a donné mes décharges. Elle souhaite que je retourne à Buénozaires. J'y avois quelque répugnance, à cause de la difficulté de concilier les intérests de la compagnie avec ceux du gouverneur ; mais l'honneur de votre protection (1), monseigneur,

(1) Vous ne dites pas tout, monsieur le directeur; vous retournez à Buenos-Ayres, parce que vous y avez gagné beaucoup d'argent, et que vous espérez y en gagner encore beaucoup.

et l'intention de la compagnie, m'ont déterminé de faire encore ce voyage. Je supplie très-humblement votre grandeur de me la continuer, et de me permettre d'être avec un profond respect,

MONSEIGNEUR,

De votre grandeur, etc.

Seconde lettre du directeur de l'Assiento des Nègres, à M. le chancelier de Pontchartrain.

Paris, le 15 novembre 1710.

MONSEIGNEUR,

De tous les établissemens qui se sont faits aux Indes depuis la conquête de ce vaste pays par les Espagnols, il n'y en a point eu, et il n'y en aura jamais de si considérable que celui que les pères jésuites y ont formé. Cet établissement a commencé par cinquante familles d'Indiens errans, que les jésuites ramassèrent et fixèrent sur le rivage de la rivière d'Iapesur, dans le fond des terres; et

il a tellement augmenté, qu'il compose à présent plus de trois cent mille familles, qui occupent les plus belles terres de tout le pays, situées à deux cents lieues des Portugais paulistes, tirant vers le nord, et séparées par la rivière de Loruguay, qui tombe dans celles du grand Parava et d'Iapesur, et toutes se rendent dans la rivière du Paraguay. Cette dernière s'étend, suivant les découvertes des jésuites en 1702 et 1703, jusqu'au pied des montagnes du Potosi, qui sont les plus belles découvertes que l'on ait encore faites. L'air y est tempéré; les terres fertilles, les Indiens qui y sont habitués, dociles et laborieux, et ne sont point errans comme les autres Indiens sauvages. Les mines d'or et d'argent y doivent être abondantes. Ces Indiens se soumettroient sans peine, si l'on trouvoit moyen de les cultiver; les jésuites n'ont pu étendre leur mission de ce côté, faute de pères : ce qui l'augmenteroit de plus de soixante mille familles, et trois cents lieues de pays.

Pour reprendre le fil de ce mémoire, et la situation des terres de la mission, elle est, comme l'on vient de dire, à deux cents lieues des paulistes, du costé du nord; et,

du costé tirant vers le sud, elle est à deux cents lieues de la province de Buénozaires, cent quatre-vingts lieues de celle de Turqueman, et cent lieues de celle du Paraguay. Ces trois provinces sont séparées du royaume de Chily et du Pérou par les montagnes de la Cordelière, et composoient un royaume avant la réduction des Indes.

Les terres de la mission sont fertilles, traversées par beaucoup de rivières qui forment nombre d'isles; les bois de haute futaye et les arbres fruitiers y sont abondans, les légumes excellens; le bled, le lin, l'indigo, le chanvre, le cotton, le sucre, le piment, l'ypécacuana, le galapa, le machécacuana, les racines de lautrabanda, et plusieurs autres simples merveilleuses pour les remèdes, et l'herbe qu'on appelle paraguay y viennent abondamment; les savanes ou pâturages y sont remplis de chevaux, mulles, vaches, taureaux et troupeaux de moutons, et par-dessus tout cela, les mines d'or et d'argent y sont considérables : les bons (1)

(1) Les bons pères ne veulent absolument pas qu'on rende, au profit du roi d'Espagne ou de ses vice-rois, trois cent mille familles malheureuses! Voyez la malice!

pères n'en veulent pas convenir, mais il y a trop de preuves pour en pouvoir douter.

Ces peuples sont doux et très-soumis, adroits et laborieux, et font toutes sortes de métiers. Ils sont à présent divisez en quarante-deux paroisses, distantes depuis une jusqu'à dix lieues l'une de l'autre, en s'étendant le long de la rivière du Paraguay. Il y a, dans chaque paroisse, un jésuite qui gouverne son peuple souverainement, auquel tout obéit avec une crainte et une exactitude extraordinaire, et la moindre faute est punie avec la dernière sévérité.

L'usage du châtiment est un nombre de coups de fouet proportionné à la faute. Les cachiques et autres qui ont les premières charges de la guerre ou de la police n'en sont pas (1) exempts; et ce qu'il y a de singulier, est que celui qui a été rigoureusement châtié, vient baiser la manche du père, convient de sa faute, et le remercie du châ-

(1) Il est dit que nous ne nous entendrons pas avec M. le directeur; car il paraît beaucoup admirer le régime ordinaire des coups de fouet; et nous pensons, à l'encontre, qu'il ne faut fouetter habituellement ni les petits, ni les grands garçons.

timent qu'il a receu ; un seul homme commande de cette manière à dix mille familles, plus ou moins, et il faut convenir qu'il n'y a jamais eu de peuples plus soumis, ni de subordination plus parfaite.

Cette manière de gouverner est égalle dans toutes les paroisses de la mission ; mais ce n'est pas le tout, à cette soumission excessive est joint un désintéressement si grand (dont les jésuites ont pris le soin de pénétrer leurs Indiens, dans l'espérance des félicités du ciel dont ils leur font la répartition dez ce monde), que ces Indiens se contentent de la vie et de l'habit, et tout le produit de leur travail tourne au profit des bons pères qui tiennent à cet effet de grands magazins dans chaque paroisse, où les Indiens sont obligez d'apporter les vivres, étoffes et généralement toutes choses sans excepter, n'ayant pas mesme la liberté de manger une poulle de celles qu'ils élèvent dans leurs maisons : de sorte que l'on peut regarder tout ce grand nombre d'Indiens, comme autant d'esclaves (1) qui servent les jésuites pour leur pain,

(1) Esclaves, non : enfans, oui. Ces peuples étaient de vrais enfans pour la civilisation, et les jésuites les faisaient hommes peu à peu.

et l'on ne peut mieux apliquer le vers de Virgile : *Sic vos non* (2) *vobis fertis aratra boves.* L'on doit concevoir en mesme temps les grands avantages que retirent ces souverains pères du travail de tant de gens, et quel est le commerce qu'il font dans toutes les Indes des marchandises dont on vient de parler, et surtout de l'herbe du Paraguay, dont ils font un débit considérable, parce qu'elle ne vient que dans les terres de la mission, et dans la province du Paraguay. Cette herbe se prend à peu près comme le thé; les Espagnols des Indes en boivent le matin et le soir, maîtres et esclaves; on estime que le commerce de cette herbe, à la prendre de la première main, monte à plus d'un million de piastres par an, dont les jésuites en font plus de la moitié, ce qui, joint aux autres marchandises (1) qu'ils ven-

(1) Ah! voilà qui est impayable! En sorte donc, monsieur le directeur, que vos Nègres travaillent pour eux-mêmes!

(2) La culture des terres, l'industrie, le commerce, une sage exploitation des mines, la facile récolte de la poudre d'or, qui se rencontre dans le *laiser* des fleuves; enfin le travail doux, constant et payé, tel était le secret des bons pères. Ils avaient compris cela, monsieur le directeur. Ils

dent aussi avantageusement, et à la poudre d'or que les Indiens vont chercher dans les ravines où l'eau a couru (après que les débordemens des rivières sont écoulez) produit aux jésuites un revenu de souverain : et, pour en donner une idée plus juste, l'on suppose que chaque famille d'Indiens ne produit aux jésuites que cinquante livres par an, toute dépense faite ; le produit général, à raison de trois cent mille familles, se trouvera monter à cinq millions de piastres : mais la réflexion suffit pour faire comprendre que cela doit monter à beaucoup plus haut. Cependant, à entendre parler ces bons pères, leur mission leur donne beaucoup de peines et peu de proffit ; mais ce peu doit s'entendre à la manière des moines, qui veut dire : *nunquàm satis*.

Les matières et espèces d'or et d'argent que les pères jésuites envoyent en Europe, par toutes les occasions qui se présentent, la magnificence de leurs églises, où l'or et l'ar-

---

avaient compris également que l'impôt modéré enrichissait leur fisc *assez*, puisqu'il augmentait beaucoup le nombre des imposables. Et puis, riez, avec votre *nunquam satis*.

gent massifs reluisent de toutes parts, et leur commerce considérable, ce qui est connu de tous les Espagnols, en font juger autrement.

Il est à propos de faire une description de l'église et du logement du père d'une des paroisses, telle que l'ont raportée deux François de l'équipage du vaisseau du sieur de la Folluve d'Escaseau de Nantes.

Ce vaisseau étant au port des Maldonades leva l'ancre pour mettre à la voile; ces deux François, l'un capitaine d'armes et l'autre sergent, étant à terre et éloignez du bord de la mer, arrivèrent trop tard pour s'embarquer dans la chaloupe, et, ne sachant quel parti prendre, parce que toute cette coste est déserte, s'avancèrent dans les terres, n'ayant d'autres ressources pour vivre qu'au bout de leurs fuzils, trouvèrent, le troisième jour, des Indiens qui avoient un chapelet au col; ces Indiens les arrestèrent et leur firent bon accueil par signes, parce qu'ils aiment naturellement les François, et les distinguent de toutes les autres nations; ils les conduisirent à une des paroisses de la mission, à plus de deux cents lieues d'où ils les avoient rencontrez, et vécurent en che-

min de vaches sauvages que les Indiens prennent à discrétion, avec une adresse inconcevable. Ils leur jettent un lacs au col de plus de quatre pas, leur coupent ensuite le jarret, et les égorgent. Ces deux François, arrivez à la mission, furent bien reçeus du jésuite, y restèrent quatre mois sans sortir de l'enclos de la maison, et revinrent à Buenozaires avec un détachement d'Indiens, que le gouverneur avoit demandé. Voici ce qu'ils ont rapporté : L'église de cette paroisse est longue et large à proportion; à l'entrée principale, est un portail où il faut monter plusieurs degrez, au haut desquels sont huit colonnes de pierres travaillées avec beaucoup d'art; ces colonnes soutiennent une partie de la face du portail. Au-dessus de l'entrée de l'église, est un jubé fort grand pour y chanter la musique dans le temps du service; cette musique est composée de plus de soixante personnes, tant voix qu'instrumens. Il y a dans l'église le quartier des femmes qui est entouré de balustres; le reste de l'église est rempli de bancs, où les hommes prennent leurs places suivant leurs charges et leurs âges. Le grand autel est fermé d'une balustrade d'un bois des Indes fort bien tra-

vaillé. A gauche de l'autel, est un banc pour le cachique et les officiers de police, et à droite est un autre banc pour les officiers de guerre : enfin tout y est placé suivant son état. La face de l'autel est superbe; trois grands tableaux, avec de riches bordures d'or et argent massifs, en font la première magnificence; au-dessus de ces tableaux et à costé, sont des lambris et bas-reliefs d'or; et au-dessus, jusqu'à la voûte, règne une sculpture de bois enrichie d'or; aux deux costez de l'autel sont deux pieds d'estaux de bois couvert de plaques d'or ciselées, sur lesquels il y a deux saints d'argent massif; le tabernacle (1) est d'or, le soleil, où l'on expose le saint-sacrement, est aussi d'or, enrichi d'émeraudes et autres pierres fines; le bas et les costez de l'autel sont garnis de drap d'or avec des galons; enfin, les chandeliers et les vases d'or et argent dont l'autel est orné lorsqu'on fait le service, avec un grand nombre de cierges, le tout ensemble fait un aspect qui surpasse toute magnificence. Il y a

(1) Le tabernacle est d'or, le soleil d'or, les saints d'argent : quel scandale! Allons, il faut fondre tout cela, et en faire de la monnaie pour acheter des Nègres.

deux autres autels à droite et à gauche qui sont ornez et enrichis à proportion du grand autel ; et dans la nef, vers la balustrade, est un chandelier d'argent à trente branches, garni d'or, suspendu avec une grosse chaisne d'argent qui va jusqu'à la voûte. L'on peut, après cette description, juger quelle est la richesse de cette mission, si les quarante-deux paroisses sont sur le mesme pied, comme il y a lieu de le croire.

Le presbytère, ou la maison du père, consiste en plusieurs salles garnies de beaucoup de tableaux et images : c'est où les Indiens se tiennent, en attendant que le père sorte de son appartement, pour donner audience. Il y a de grands magasins où les Indiens apportent tout le produit de leur travail ; le reste de la maison consiste en cour, jardins, et plusieurs logemens pour les Indiens domestiques ; et ce tout, y compris l'église, fait un enclos de murailles d'environ soixante arpens.

Les quarante-deux jésuites qui ont chacun leur paroisse à gouverner, sont indépendans l'un de l'autre, et ne répondent qu'au principal du couvent de Cordua, dans la province de Tuqueman. Le père provin-

cial vient faire sa visite une fois l'an dans les missions, escorté d'un grand nombre d'Indiens. Lorsqu'il arrive, tous les Indiens font des démonstrations (1) de joie et de respect inconcevable; les principaux ne l'approchent qu'en tremblant, et tousjours la teste baissée; et les autres peuples sont à genoüil les mains jointes lorsqu'il passe; il fait rendre compte, pendant son séjour, au jésuite de chaque paroisse, de tout ce qui est entré dans les magazins, et de la consommation qui en a été faite, depuis sa dernière visite.

Toutes les marchandises dont on a parlé au commencement de ce mémoire, sont transportées par eau des missions à Santafé qui est le magazin d'entrepôt, où il y a un procureur général de l'ordre, et de Santafé à Buenozaires par terre, où il y a aussi un procureur général; c'est de ces deux endroits où l'on distribue les marchandises dans les trois provinces de Tuqueman, du Paraguay et de Buenozaires, et dans les royaumes du

(1) Je voudrais bien savoir si vos esclaves font de ces démonstrations quand ils vous voient venir; et, s'ils n'en font aucune, cherchez donc pourquoi, au lieu de dire que les jésuites avaient rendu ces peuples esclaves.

Chilly et du Pérou; et l'on peut dire avec assurance, que la mission des jésuites fait seule plus de commerce que les trois provinces ensemble.

La principale fonction des cachiques ou officiers de police, est de connoître le nombre de chaque famille, de faire savoir à un chacun les ordres et intentions du père, de visiter les maisons, d'examiner le travail de chacun suivant son talent, et de promettre pour récompense, à celui qui travaille le plus et le mieux, de lui faire baiser la manche du père, qui est une relique en grande vénération parmi ces Indiens, et le premier degré pour parvenir à la béatitude de l'autre vie. Il y a d'autres inspecteurs pour le travail de la campagne, auxquels les Indiens sont obligez de déclarer tout ce qu'ils recueillent, jusqu'à un œuf dont ils ne peuvent disposer, et sont obligez de porter tout dans les magazins, sans rien excepter, sous des peines rigoureuses. Il y a ensuite des distributeurs pour distribuer à chaque famille suivant le nombre, deux fois par semaine, de quoi subsister. Cela se fait avec un ordre merveilleux en présence du père jésuite; et l'on doit dire à la louange de ces pères que

leurs travaux sont infinis, parce qu'ils veillent à tout pour ne laisser prendre aucun mauvais pied à leurs Indiens; mais ils sont bien récompensés d'ailleurs par les profits immenses qu'ils tirent du travail de tant de gens. Ils étoient autrefois deux dans chaque paroisse, et depuis leur agrandissement il n'y en a plus qu'un, jusqu'à ce qu'ils puissent en faire venir d'Espagne.

Les Indiens ne boivent point de vin ni autres liqueurs chaudes; les bons pères suivent en cela la loy de Mahomet qui deffendit ces boissons, pour ne point exciter ses sujets à des mouvemens qui pouvoient nuire à son gouvernement despotique, et les écarter du joug où il les avoit réduits.

Ils marient les Indiens de bonne heure, à l'effet de multiplier; et le premier catéchisme qu'ils apprennent aux enfans, est la crainte de Dieu et du père, le dégoût des biens temporels, la vie simple et humiliée. Ces dispositions sont pieuses, il en faut convenir, mais il faut convenir aussi que les jésuites trouvent de grandes ressources dans cette instruction politique.

Le gouvernement militaire est aussi bien établi que la politique. Chaque paroisse doit

avoir un nombre de soldats disciplinez par régimens de cavalerie et d'infanterie, suivant la force de la paroisse; chaque régiment est composé de six compagnies de cinquante hommes, un colonel, six capitaines, six lieutenans et un officier général, qui fait faire l'exercice tous les dimanches après vespres. Ces officiers qui sont élevez de père en fils à la guerre, entendent fort bien à discipliner leurs soldats, et conduire leurs troupes lorsqu'ils vont en détachement: ce n'est qu'en cette occasion que les paroisses se communiquent pour former un corps d'armée, que le plus ancien officier général commande sous un père jésuite, qui est le généralissime. Les armes de ces Indiens consistent en fuzils, épées, bayonnettes et frondes; leurs pierres à fronde pèsent jusqu'à cinq livres. Ils s'en servent fort adroitement.

Les missions ensemble peuvent mettre soixante mille hommes sur pied en huit jours de temps; et le prétexte dont ils se servent pour tenir tousjours un si gros corps de troupes en état, est à cause des Portugais paulistes, qui viennent faire des courses dans les missions, pour enlever des Indiens; mais les Espagnols les plus sensés en jugent d'une

autre manière, et décident que les jésuites ne tiennent tant de troupes sur pied, que pour empêcher à tout le monde, sans exception, la communication de leur mission.

La précaution qu'ils ont de ne point apprendre à leurs Indiens la langue espagnole, et de leur faire un cas de conscience de fréquenter les Espagnols lorsqu'ils vont dans les villes travailler pour le service du roy, découvre assez la véritable intention des pères jésuites. Les étrangers qui tombent par hasard dans leurs missions, comme les François dont on a parlé, les Espagnols mesmes qui sont quelquefois obligés d'y aborder, allant et venant sur la rivière du Paraguay, ne sortent point de l'enclos du presbytère. Si quelques Espagnols demandent à se promener dans la ville, le jésuite ne les quitte point; et les Indiens, qui sont prévenus, ferment les portes de leurs maisons, et ne paroissent point dans les rues : ce qui doit faire comprendre que les jésuites ont de fortes raisons pour observer tant de circonspections avec les gens de leur propre nation. Ils ont encore la précaution de faire des détachemens de cinq ou six mille hommes par troupes de quatre à cinq cents, pour battre la

campagne le long de la côte, depuis les isles de Saint-Gabriel, jusqu'aux montagnes des Maldonades, et la rivière que l'on appelle Rio de los Patos, pour empêcher la communication de ces terres aux Européens et gens du pays, par raport aux mines d'or et argent qui y sont abondantes.

L'on raportera plusieurs preuves des courses de ces Indiens le long de la coste. Le vaisseau le Falmouth, de Saint-Malo, ayant fait naufrage vers les isles de Flore, en l'année 1706, les Indiens pillèrent une partie des marchandises que le gouverneur de Buénozaires fit rendre, et qui sont actuellement au fort; le vaisseau l'Atlas, qui périt aux Castilles au mois de décembre 1708, d'où les officiers sauvèrent quelques hardes et voiles pour faire des tentes, le tout fut pillé par les Indiens, dans l'intervalle que l'on fut allé par terre aux Maldonades, pour revenir par mer, chercher l'argent que l'on avoit heureusement enterré, qui montoit à plus de deux cent mille piastres.

Il y a des mines considérables au pied des montagnes des Maldonades, à vingt-quatre lieues du port, et quatorze lieues de Montevideo, qui ont été découvertes par

dom Juan Pacheco, habitant du Buénozaires, et ancien mineur de Potosi. Il en donna avis au gouverneur de Buénozaires, dom Alonso Juan de Valdez Inclan, qui fit un détachement de quinze hommes commandez par dom Joseph de Vermude, capitaine d'infanterie et ingénieur à Buénozaires. Ils s'embarquèrent avec dom Pacheco, pour passer de l'autre côté de la rivière, et se rendirent à la tête des montagnes des Maldonades, où ils fouillèrent la terre, et raportèrent des pierres de mines d'or et d'argent; mais le gouverneur, gagné par les jésuites, fit entendre qu'il en avoit fait faire l'épreuve, et qu'elles ne valoient pas la peine d'y travailler. Dom Pacheco, qui avoit conservé les siennes, comprit bien que c'étoit une intrigue des jésuites, pour empêcher un établissement du côté de leurs missions.

L'on a raporté en France de ces pierres de mines dont on pourra faire l'épreuve pour en connoître la valeur, avec cette circonstance qu'elles ont été tirées à raze de terre avec pioches seulement; comme dom Pacheco, connu pour le plus expérimenté mineur qu'il y ait eu au Pérou depuis longtemps, asseure qu'il n'y a pas de meilleures

terres à foüiller que celles qui environnent les montagnes des Maldonades, et les rivières qui y sont, où il soutient que l'on trouvera de la poudre d'or au même titre que celui des Portugais paulistes, et avec la mesme facilité, les Indiens de Saint-Domingue, de Suvillant, ont aporté plusieurs fois à Buénos-Aires de pareil or, qu'ils ont trouvé dans les terres de la mission, d'où l'on doit conclure qu'il y en a beaucoup, puisque l'or dont on parle se prend à la dérobée par des jeunes Indiens moins scrupuleux que les autres.

En l'année 1706, le sieur de la Folluve d'Escazeau, de Nantes, étant moüillé au port des Maldonades, fut accosté par des Indiens qui étoient en détachement avec un chef sur cette coste, pour ramasser des vaches, et les conduire aux missions; le sieur Descazeau leur ayant fait quelque présent, ils lui proposèrent par reconnoissance que, s'il vouloit s'avancer dans les terres à certaine distance (qu'ils lui firent voir), il y trouveroit des mines d'argent, qu'il foüilleroit sans peine : ce qui prouve que ces mines ne sont pas enfoncées dans la terre, et qu'elles sont abondantes.

Les jésuites ont tousjours apréhendé la

découverte de ces mines par les Espagnols, et feront tout ce qu'ils pourront pour en détourner le travail, parce que l'établissement que l'on feroit sur cette coste, seroit de plein pied à leur mission, et les obligeroit à fournir des Indiens pour y travailler. Ils ont mesme détruit tous les chevaux qui étoient de ce costé, pour ôter la commodité à ceux qui s'y voudroient établir.

Il s'agit à présent de faire une juste aplication de la conduite des pères jésuites, sur tout ce qui vient d'être dit, et de faire connoître que leur ambition de gouverner souverainement, et le désir insatiable d'amasser des richesses immenses font leur unique objet; la manière dont ils élèvent et gouvernent leurs Indiens, de qui ils tirent tout le fruit de leurs travaux, leur laissant seulement le nécessaire de la vie frugalle; la précaution qu'ils prennent d'empêcher que ces Indiens se communiquent avec les Espagnols; leur circonspection lorsque les Espagnols ou étrangers tombent par hazard dans leur mission; le nombre des gens armés qu'ils tiennent tousjours sur pied; les détachemens continuels qu'ils font le long de la coste pour en empêcher la fréquentation:

sont des preuves sensibles qu'ils veulent être (1) indépendans, et que, non-seulement ils veulent oster la connoissance des avantages des terres qu'ils occupent, mais encore de celles qu'ils n'occupent pas. Cependant ce pays apartient, sans contredit, au roy d'Espagne, comme maître et souverain des Indes. Tant de peuples ne doivent avoir été assujettis que sous son autorité; ils doivent être libres avec des terres, et la disposition de leur récolte et travail; ce seroit pour lors une colonie en règle; chacun feroit valloir son talent; et avec l'or et l'argent des mines du pays, l'on batteroit monnoye; et le tout ensemble formeroit une circulation de commerce, ainsi qu'il se pra-

(1) Oui, c'est une chose assurée; ces bons pères veulent décidément repeupler l'Amérique; la rendre chrétienne, accoutumer peu à peu les Indiens à la liberté, par l'union, le travail et les vertus; ils veulent conduire des hommes et non des troupeaux à face humaine; ils ne veulent point que les spéculateurs d'Europe viennent sucer le sang de leurs enfans, et ils se contentent de payer tribut et hommage au souverain de la métropole; enfin, ils font oublier les frères Pizarre en ressuscitant Las Casas! Il n'y a pas moyen d'en douter : cela crie vengeance!

tique dans les autres colonnies. L'autorité du roy y seroit reconpüe, et ses domaines conservez ; mais rien de tout cela, les jésuites se sont rendus maîtres et souverains de tous ces Indiens réduits, des terres qu'ils occupent, de leur récolte et travail ; ils s'étendent tous les jours sans titre ni permission. Les Indiens n'ont rien à eux, tout est aux jésuites ; et ces peuples, qui devroient être libres, s'étant volontairement assujettis, sont traitez en véritables esclaves ; et enfin, trois cent mille familles, et plus, travaillent pour quarante-deux jésuites, ne reconnoissent qu'eux, et n'obéissent qu'à eux. Une circonstance qui les fait connoître, est que, lorsque le gouverneur de Buénozaires reçeut l'ordre de faire le siége de Saint-Gabriel (où il avoit un détachement de cavalerie de quatre mille Indiens, un jésuite à leur teste), le gouverneur commanda au sergent major de faire une attaque à quatre heures du matin. Les Indiens refusèrent d'obéir, parce qu'ils n'avoient pas l'ordre du jésuite (qu'on avoit envoyé chercher). Lui arrivé, ils se rangèrent, et n'exécutèrent les ordres du commandant, que par la bouche du père. L'on doit juger de là combien ces

pères sont jaloux de leur autorité à l'égard de leurs Indiens, jusqu'à leur deffendre d'obéir aux officiers du roy, lorsqu'il s'agit du service.

Le droit de capitation, d'un écu par tête d'Indien, que les jésuites doivent payer au roy par an, se trouve non-seulement absorbé par le payement que l'on fait aux Indiens pour les travaux du roi, mais il n'y a point d'année que sa majesté catholique ne soit à retour, par trois raisons également frauduleuses. La première, que les jésuites n'accusent pas la moitié de leurs Indiens pour la capitation; la seconde, que le gouverneur de Buénozaires (qui doit faire une fois sa visitte dans les missions pendant les cinq années de son gouvernement, pour faire le dénombrement des Indiens) est prévenu par les jésuites, qui, moyennant une grande somme d'argent dont ils lui font présent, l'engagent de ne point faire sa visitte, et de se contenter de l'état qu'ils lui fournissent; et la troisième, que lorsque, dans un détachement d'Indiens pour les travaux, il y a cinq cents hommes effectifs, on en passe quinze cents, que le roy paye comme présens; c'est ainsi que sa majesté est servie

dans les Indes, où ses revenus sont consommez en faux employs, fraudes et pillages. Ces abus cependant méritent une attention des plus sérieuses; les revenus du roy qui devroient monter au moins à trente millions de livres en ce pays, chaque année (si sa majesté étoit fidèlement servie), se réduisent à rien, ou à peu de chose, parce que les gouverneurs et les trésoriers sont toujours d'intelligence; et c'est à qui pillera le mieux. Il ne s'agit à présent (pour satisfaire à l'intention de ce mémoire), que de trouver les voyes de réduire les pères jésuites à leur devoir, de donner un frein à leur puissance absolue, et de faire venir au profit du roy d'Espagne, une partie des avantages qu'ils retirent du travail d'un si grand nombre de peuples; rien ne peut dispenser les pères jésuites de s'y soumettre; s'ils ne veulent donner des marques de leurs désobéissances et mauvaises intentions. Cependant, on est persuadé qu'ils formeront des obstacles infinis, qu'ils allégueront beaucoup de raisons apparentes, mais aisées à détruire, et qu'ils ne se rendront qu'à la dernière extrémité.

Il y auroit un millieu à prendre qui pour-

roit convenir aux intérests du roy, et à l'ambition des jésuites, si sa majesté catholique le trouvoit bon. Ces bons pères peuvent sans peine (en détachant une petite partie de leur revenu) donner au roy deux millions de piastres par an, pour rester maîtres et indépendans comme ils le sont à présent. S'ils sont bien conseillez, ils accepteront cette proposition avec joye, et fourniront autant d'Indiens qu'il en sera nécessaire pour les travaux du roy, sans qu'il en coûte à sa majesté catholique que la subsistance.

Cette proposition n'a rien d'extraordinaire. Elle paroîtra au contraire fort modérée, lorsque l'on fera attention au produit que doit faire le travail de trois cent mille familles, et au peu de dépense pour la vie frugalle, et la simplicité des vestemens de ces Indiens; et, encore une fois, il ne peut tomber sous le sens, que tant de sujets d'un souverain travaillent uniquement pour des particuliers; que ces particuliers disposent et jouissent de tout, indépendamment de leur souverain; qu'il n'ait que le nom, et les autres l'utilité : c'est ce qui se trouve dans la conduite des pères jésuites de la mission des

Indes, qui, sous le prétexte d'enrichir le paradis de beaucoup de saints de nouvelle édition, s'enrichissent des dépouilles de ces Indiens dociles et élevez dans l'indifférence des biens temporels : ce qui doit passer plus tost pour une séduction, que pour une (1) éducation louable.

Si les jésuites se deffendent d'accepter cette proposition si avantageuse pour eux, le roy d'Espagne se trouvera obligé de faire valloir son autorité, et de faire construire une forteresse dans les missions, sur la rivière de Loruguay, du côté des Portugais paulistes. Les jésuites ne pourront former d'objections vallables sur la construction de cette forteresse, puisque ce sera un sûr moyen de les garantir des courses des paulistes dont ils se plaignent. Cette forteresse une fois établie avec une garnison de cinq cents hommes, et un commandant qui aura

(1) Franchement, monsieur le marchand de Nègres, vous vous servez là d'expressions fort inconvenantes. Au surplus, continuez vos réflexions; elles seront accueillies un jour ou l'autre, car la cupidité les dicte, et c'est à la cupidité qu'elles s'adressent. Mais, qu'arrivera-t-il dans cent huit ans?

le titre de gouverneur général de la peuplation des Indiens réduits, produira plusieurs effets avantageux pour le service de sa majesté catholique. Les jésuites ne pouront se dispenser de donner à connoître l'étendue de leur mission, le nombre des peuples, et les avantages infinis qu'il en retirent, dont sa majesté catholique pourra avec toute justice s'en attribuer la moitié, et laisser l'autre aux pères jésuites, pour le soin qu'ils ont pris de réduire et élever ces Indiens. Si l'on veut exécuter ce projet, il sera nécessaire d'avoir un homme pour le roy dans chaque paroisse, pour la perception des droits de sa majesté catholique.

La forteresse établie sur la rivière de Loruguay produira encore un autre avantage. Les Portugais paulistes qui ne veullent point avoir affaire aux gouverneurs du Brésil à cause de leur tyrannie, et ne souffrent pas de gouvernement chez eux, étans situez dans un endroit entouré de montagnes, où l'on ne peut les réduire, viendroient volontiers à la forteresse acheter des marchandises des Indes et de l'Europe, pour de la poudre d'or, et en paix ou en guerre, lorsqu'on sera d'accord avec eux. Ce commerce une fois établi,

attirera tous les paulistes de ce côté, et les détournera entièrement d'aller au Brésil, où ils ne vont qu'à la dernière extrémité, pour les raisons que l'on vient de dire ; et toute la poudre d'or, ou la meilleure partie des mines de Saint-Paul viendra à la forteresse, et de là en Europe ; mais il y a une circonstance nécessaire pour favoriser ce commerce, qui est que ce nouvel établissement doit estre composé de François sous la dépendance et autorité du roy d'Espagne, parce que l'antipathie et la défiance sont si grandes entre les Espagnols et les Portugais, qu'ils ne pouroient jamais être d'accord ; et il n'y a que les François qui puissent concilier cette intelligence.

L'esprit de ce mémoire, tant à l'égard des pères jésuites, que de l'établissement sur la rivière de Loruguay, n'est que pour donner une idée du vray de la chose ; et, si l'on veut y penser et former quelque projet, on donnera les mémoires nécessaires et circonstanciés pour parvenir à l'exécution.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

De votre grandeur, etc.

Troisième lettre du directeur de l'Assiento des Nègres, à M. le chancelier de Pontchartrain.

Paris, 17 décembre 1720.

MONSEIGNEUR,

L'on a expliqué, dans le mémoire précédent, les richesses immenses des pères jésuites de la mission des Indes sur la rivière du Paraguay, le nombre des peuples qu'ils gouvernent souverainement, et les soins qu'ils prennent de dérober au public la connoissance des avantages infinis qu'ils retirent de leurs Indiens. Mais en vain veulent-ils cacher leurs trésors, les précautions qu'ils prennent ne servent qu'à les découvrir davantage; et les sujets du roy d'Espagne, habituez aux Indes, ne cessent de s'étonner du silence de la cour d'Espagne sur cet établissement. Il y en a mesme qui poussent leurs réflexions jusqu'à se persuader que les jésuites se rendront par la suite maîtres de tout le pays; mais il n'y a nulle aparence, les bons pères bornant leur ambition à cultiver des âmes (1) pour le ciel, et à amasser

(1) Ne voilà-t-il pas un beau sarcasme!

beaucoup de richesses pour le couvent. Mais l'on raporte fidèlement ce que l'on a entendu dire par nombre d'Espagnols, pour faire seulement connoître que la puissance des pères jésuites n'est pas aprouvée des habitans : il n'y a que les gouverneurs des provinces voisines des missions, et particulièrement celui de Buenozaires, qui, pour leurs intérests, se déclarent en faveur des jésuites, et s'oposent autant qu'ils peuvent au sentiment général. Mais, loin d'oposer l'effet qu'ils soubaitent, cela ne sert qu'à fortifier celui des habitans, et faire remarquer que les gouverneurs, uniquement attachez au désir d'amasser des richesses pendant le temps de leur gouvernement, oublient entièrement leur devoir, et le serment de fidélité qu'ils ont fait au roy ; ce qui est d'autant plus sensible aux habitans, qu'ils sont véritablement attachez à leur prince. Avant que de parler des moyens de faire contribuer les pères jésuites, l'on exposera en peu de mots l'état du gouvernement des Indes.

Les Indes d'Espagne sont gouvernées par deux vice-roys, l'un du Pérou et l'autre du Mexique, sous lesquels sont les présidens et gouverneurs des provinces, et les

gouverneurs particuliers. Les vice-roys ont une autorité si absolue dans le pays, que les habitans, qui en sont tous les jours maltraitez, n'osent se plaindre; les autres, à l'exemple de leur chef, en usent de la mesme manière; et s'il faut accuser juste, on doit les regarder comme autant de tyrans qui s'enrichissent du sang du peuple et des trésors du roy.

Il y a une maxime à la cour d'Espagne sur les plaintes que les habitans des Indes, poussés à bout, veulent faire contre les vice-roys ou gouverneurs, qui paroîtra extraordinaire. Il est permis aux habitans de porter leurs plaintes au conseil d'Espagne, que l'on apelle conseil des Indes; mais, avant que d'entendre leurs griefs, ils sont tenus de présenter une délibération du cavillo, ou magistrat du lieu où ils demeurent, qui aprouve leurs plaintes, et un certificat du trésorier qui justifie que les plaignans ont consigné une somme considérable, qui va quelquesfois jusqu'à cinquante mille écus; et si, par l'événement, les plaintes paroissent mal fondées, la somme consignée reste au proffit du roy par forme d'amende. L'on doit juger de là qu'il faut que la mesure soit bien comble, pour que les

habitans des Indes ozent se pourvoir au conseil d'Espagne ; et il est encore à craindre qu'ils ne succombent, quelque légitimes que soient leurs plaintes, parce que les vice-roys et gouverneurs ont leurs partisans et pensionnaires dans ce conseil, qui, les uns pour les autres, détournent les plaintes que l'on y aporte contre le gouvernement des Indes, ou font si bien qu'ils y trouvent la justification de celui que l'on accuse ; de sorte qu'il est très-rare que les plaignans ayent satisfaction, ce qui réduit les habitans (1) à souffrir sans ozer se plaindre, ou se plaindre sans ozer espérer de justice. L'on parle peut-être (2) trop, mais le service de sa majesté catholique est si fort blessé dans ces brigues honteuses, que l'on aime mieux céder au pouvoir de la vérité, que d'observer un silence politique.

Une seconde maxime, aussi préjudiciable que la première dont on vient de parler, est qu'au changement des vice-roys et gouver-

(1) Ceci est bien pensé, et même bien exprimé ; à la bonne heure.

(2) Les mécontens parlaient déjà trop en 1710! Avis aux politiques, sur les mouvemens du nouveau monde.

neurs, celui qui succède est chargé de recevoir les plaintes contre celui qu'il déplace, lequel est obligé de rester six mois, ce que l'on apelle en résidence, et l'on fait publier au son du tambour, que tous ceux qui ont à se plaindre, produisent leurs griefs pour, après l'information faite et les témoins entendus, être le tout envoyé à la cour d'Espagne. Voilà en aparence un trait de justice bien éclatant; mais cette justice dure peu, et dégénère par la suite en abus et complots indignes du caractère de ceux qui sont chargez des ordres du roy, qui se croyent suffisamment quittes de leur devoir par cette première aparence de justice, et la vendent ensuite à qui plus leur donne, pour laisser le coupable impuni et accabler l'innocent, de sorte que le gouverneur de place, contre lequel tout gronde, est lavé de toutes les plaintes formées contre lui, et l'information où il y auroit matière à lui faire son procez, devient sa pièce justificative. Il faut donc revenir à la réflexion que cette maxime, de commettre pour juge celui qui doit être jugé à son tour en pareil cas, n'est pas régulière, puisque l'on doit tenir pour constant que tous les gouverneurs en place commet-

tront les mêmes exactions que leurs prédécesseurs, et que, s'ils font grâce à ceux auxquels ils succèdent, c'est pour avoir la mesme grâce de ceux qui viendront pour leur succéder. Ces abus cependant sont si préjudiciables au service du roy d'Espagne, que tant que les gouverneurs seront sur le pied qu'ils sont aujourd'hui, sa majesté catholique ne pourra espérer de grands secours de ce riche pays.

Les trésoriers du roy, dans les Indes, sont les seconds instrumens des malversations qui s'y commettent dans les finances de sa majesté catholique. Ces trésoriers, ainsi que les gouverneurs, étant en place, n'ont d'autres soins que de s'enrichir par des voyes illicites, et c'est par ces deux caractères d'officiers que les affaires du roy sont gouvernées dans les Indes. Il seroit trop long de raporter toutes les circonstances des prévarications des gouverneurs et trésoriers dans les Indes; l'on dira seulement l'usage qu'ils font des deniers du roy, et de ceux des particuliers qui tombent dans leurs mains. Il faut observer d'abord qu'il y a des contestations entre particuliers, où, sous prétexte de l'intérest du roy qui n'y eut jamais de part,

les gouverneurs obligent les parties de consigner des sommes entre les mains des trésoriers; et voici l'usage qu'ils en font ainsi que des fonds du roy.

Lorsqu'il arrive des vaisseaux aux Indes, les gouverneurs et trésoriers de l'endroit où l'on fait la traite, font acheter sous main pour autant de marchandises qu'il y a de fonds dans les coffres du roy. S'ils remplaçoient ces fonds après leurs marchandises vendues, la chose seroit plus tolérable; mais ils ne se contentent point d'employer l'argent qui n'est point à eux. Ils s'en attribuent la propriété, lorsqu'il est une fois entre leurs mains. Il faut cependant qu'il paroisse un employ spécieux des fonds du trésor, et le voici : celui du roy se consomme en réparations des fortifications ou nouveaux ouvrages, mais l'on quadruple la dépense, parce que le gouverneur est le maître de fournir tels états que bon lui semble. Personne ne le contredit, et les payemens qu'ils font aux travailleurs, sont en marchandises qu'ils ont achetées des fonds du roy, sur lesquelles ils ont un proffit de dix pour un au moins. Les autres employs sont pour réparations et augmentations des bâtimens du

roy, achat de poudre pour remplacer celle qui est gastée ou plustost vendue, dépenses pour la garnison et autres corvées; mais à examiner le vrai de tous ces employs, il ne se trouvera pas un sixième de dépense réelle. C'est ainsi que les fonds du roy se trouvent absorbés.

A l'égard des particuliers, celui qui a droit de retirer les fonds consignez par ordre du gouverneur, sollicite plusieurs années sans effet, et il est à la fin obligé d'en céder la moitié pour retirer l'autre.

L'on conviendra que cette conduite des gouverneurs et trésoriers, qui est égale dans toutes les Indes d'Espagne, jointe à mille autres vexations qu'ils font sur les peuples, mérite que l'on y fasse une sérieuse attention, et que l'on travaille enfin à réprimer des abus qui blessent si fort l'intérest du roy, et le repos des peuples.

Il s'agit à présent de reprendre les missions des pères jésuites, et d'ouvrir les moyens de les faire contribuer d'une partie de leur revenu au profit de sa majesté catholique; et, pour les y porter par des raisons invincibles, il faut les remettre sur la voye des droits des souverains, sur les terres con-

quises qu'ils savent fort bien, mais qu'ils oublient aisément.

La conquête des Indes par les rois d'Espagne prédécesseurs, est différente de celles qui se font entre les princes de l'Europe, où les habitans qui y sont établis ne font que changer de maîtres, suivant le sort de la guerre ; mais les Indiens conquis ont mieux aimé abandonner les terres qu'ils habitoient, et se retirer dans les lieux les plus reculés de leur vaste continent, que de reconnoître une nouvelle puissance. Cette disposition rend le prince maître de toutes les terres conquises ; et ses sujets n'ont pu y former d'établissement sans lettres de concessions, sous les conditions réservées : en cette conformité, les domaines du roy et autres droits ont été établis et augmentés, à proportion des colonies. Il n'y a que les pères jésuites qui, sous le prétexte (1) de fixer quelques Indiens errans pour les élever au christianisme, se sont agrandis au point où ils sont aujourd'hui. Sans avoir voulu se conformer

(1) Sous le prétexte de rappeler les gens chez eux et d'adoucir leur sort!!! Ces jésuites sont de vrais serpens.

aux autres colonies, ils ont cru (1) s'acquitter suffisamment envers leur roy, que de payer une piastre par tête d'Indien par an, et ne se font point de scrupule d'en soustraire autant qu'ils peuvent. C'est une fraude qu'ils blâmeroient en autrui, et qui est fort en usage chez eux; ce qui fait croire qu'ils ont une doctrine qui les met au-dessus du vulgaire. Cependant ils ne peuvent se défendre d'être sujets du roy, de lui obéir, et de partager avec le prince les grands avantages qu'ils retirent de leur établissement. Ils devroient même, s'ils avoient autant de zèle et de fidélité pour leur roy, qu'ils affectent de piété dans l'éducation de leurs Indiens, prévenir de bonne foi ce qu'ils doivent payer, sans que sa majesté catholique soit obligée de pénétrer l'intime de leur établissement pour les y contraindre; mais c'est en vain que l'on espère cette docilité des pères jésuites. Ils ne se rendront qu'à la force (2):

(1) Ils ont cru prévenir ce qui arrive aujourd'hui; y a-t-il là de quoi leur en faire un crime? Aimiez-vous donc mieux, monsieur, le directeur qu'ils fissent comme....? *Allez, vous me feriez dire quelque sottise.*

(2) Allons, vite, du canon contre les pères jésuites!

de sorte que, prévenu qu'ils ne conviendront jamais d'une vérité connüe de tout le pays, sa majesté ne pourra se dispenser d'interposer son autorité pour avoir connoissance de leur établissement.

L'on a parlé, dans le premier mémoire, de la construction d'une forteresse sur la rivière de Loruguay et des avantages qui en résulteront par raport aux Portugais paulistes dont on attireroit tout le commerce.

Les pères jésuites ne pouront vallablement s'opposer à cet établissement ; le prétexte, s'il en est besoin, est spécieux à leur égard ; ils apréhendent (à ce qu'ils disent) les courses des paulistes dans leur mission. Cette forteresse les garantira de tout événement : d'ailleurs, l'intelligence que l'on aura avec ces peuples pour le commerce le retiendra de faire des courses de ce côté.

La garnison de cette forteresse, si elle s'établit, ne poura être composée d'Espagnols, parce qu'ils ne s'accommoderoient jamais avec les Portugais paulistes; et il n'y a que le François qui puisse, sous les ordres et autorité du roy d'Espagne, conduire cette entreprise, et attirer les paulistes. Il

en doit être de mesme pour les officiers de justice et finances que sa majesté catholique commettra pour la perception de ces droits dans les missions, parce que les Espagnols ne seront jamais à l'épreuve des séductions des pères jésuites.

Pour donner une forme à ce nouvel établissement, il sera nécessaire que le commandant de la forteresse soit reconnu sous le titre de gouverneur général de la colonie des Indiens; qu'ils obéissent à ses ordres pour le militaire, pour le travail des fortifications et celui des mines; et que le père jésuite, au lieu d'être général d'armée, se contente d'être le patriarche de son église.

Que la garnison de la forteresse sera composée de quatre cents François, et deux cents Indiens.

Que, pour la disposition des affaires du roy et le recouvrement de ses droits, il sera nommé une personne sous le caractère d'intendant de justice, police et finance, qui demeurera dans la forteresse, dont le travail sera de faire le dénombrement des Indiens, un état de l'étendue des terres qu'ils occupent, de prendre connoissance du com-

merce des pères jésuites, et de leurs revenus.

Après la personne de l'intendant, il y aura deux subdéléguez et un trésorier, c'est ce qui composera le conseil de la colonie des Indiens, que l'on nommera ainsi au lieu de mission des jésuites, si l'établissement a lieu ; et, pour le recouvrement des droits, il y aura une ou deux personnes préposées dans chaque paroisse, pour tenir un état de toutes les marchandises qui entreront dans les magasins, sur lesquelles le conseil, au nom du roy, imposera tel droit qu'il jugera à propos ; mais le plus court, seroit d'imposer un droit de capitation par tête d'Indiens, au-dessus de dix ans, de dix piastres par an ; l'on éviteroit, par ce moyen, d'entrer dans le détail du produit de la colonie, et les pères jésuites continueroient leur administration en la manière accoutumée.

L'on peut asseurer que ce droit de capitation une fois établi, produira six millions au roy : ce qui est un objet qui mérite attention ; et, afin que les pères jésuites n'ayent pas lieu de se plaindre que ce droit de dix piastres par tête d'Indiens est au-dessus de

leur force, on leur laissera l'option, ou de payer la capitation, ou de céder la moitié de leurs revenus. Cette proposition est sans réplique, et confondra toutes les raisons qu'ils pouroient alléguer pour se dispenser de payer le tribut. Il y aura un obstacle à lever pour l'exécution de ce nouvel établissement, qui est l'obéissance des Indiens, à laquelle ils ne se rendront pas aisément, si les pères jésuites ne la leur inspirent, ou plustost ne l'ordonnent; et il est à craindre que ces pères ne profittent de la disposition de leurs Indiens, sous l'affectation apparente de faire leurs efforts pour les engager d'obéir aux officiers du roy. Si l'on a cité dans le premier mémoire un trait de la désobéissance de ces Indiens au siége de Saint-Gabriel, et leur soumission pour le jésuite qui les commandoit; ce qui décide que, si les Indiens refusent d'obéir aux officiers du roy, c'est aux jésuites seuls que l'on doit en attribuer la désobéissance; et l'on doit observer qu'il y a à présent dans les Indes d'Espagne, plus de huit cent mille Indiens rassemblés, qui ne veulent reconnoître d'autres maîtres que ces jésuites. Il est donc temps d'y penser, et de faire reconnoître le roy et ses officiers

par ces Indiens. Et les pères jésuites ne peuvent se dispenser de les y porter, puisqu'ils en sont les maîtres, sans être soupçonnez de mauvaises inclinations, ni refuser de payer la capitation que l'on demande, ou de remettre la moitié du produit du travail des Indiens. Mais avant toutes choses, il convient au service du roy de faire bastir la forteresse sur la rivière de Loruguay, qui est un moyen seur de mettre les jésuites à la raison, lorsque l'établissement sera formé de la manière qu'il est exposé dans ce mémoire.

Il reste à dire deux mots sur les avantages que l'on retirera des paulistes; si l'on bâtit cette forteresse, le commerce que l'on introduira avec cette nation sera très-considérable, et tirera toute la poudre d'or de ce pays. L'on a expliqué, dans le premier mémoire, les raisons qui engageront les paulistes de quitter la routte Riogenere, pour prendre celle de la forteresse de Loruguay; ainsi, ce n'est point une vision, et l'on oze asseurer que les paulistes avertis de cet établissement, prendront sans hésiter le parti d'y venir achetter leur nécessaire, et d'entretenir une bonne correspondance. Il ne

s'agit donc que de l'exécution ; et, si ce mémoire paroît assez réfléchi, et que l'on veuille y penser, l'on travaillera à former une compagnie qui en fera les avances, pourveu que le roy d'Espagne veuille bien accorder des patentes telles qu'on les demandera, sans s'écarter de la raison.

Monseigneur,

De votre grandeur, etc.

Quatrième lettre du directeur de l'Assiento des Nègres, à M. le chancelier de Pontchartrain.

Paris, 1^er^. janvier 1711.

MONSEIGNEUR,

L'origine de la peuplation des Indiens nommez Los Cessarez, est tirée de plusieurs manières ; mais celle qui passe pour la plus certaine parmi les Espagnols, est, qu'en 1519, sous le règne de Charles-Quint, roy d'Espagne, il partit une flotte de Seville, pour découvrir les terres qu'on apelle Magellaniques, parce que Magellan fut le pre-

mier qui reconnut cette coste de l'Amérique méridionale, et le détroit que l'on appelle aujourd'hui de Magellan.

Que cette flotte entra dans le détroit jusqu'au millieu, et ne pouvant gagner plus avant, ni ressortir à cause de la saison contraire, des vents variables et des courans, fut obligé d'y rester quatre mois; que les vivres ayant manqué, les équipages, pressez de la faim, contraignirent le commandant de mettre à la voille pour sortir du détroit; mais que partie des vaisseaux périrent à la coste, et les équipages s'étant enfoncez dans les terres en tirant vers l'ouest, pour chercher à vivre, trouvèrent des Indiens avec lesquels ils se joignirent: ce qui a composé par la suite une nation d'Indiens et de mestis; que ces Européans confondus ont apris aux naturels du pays, le labour des terres, l'usage des maisons, des habits, et plusieurs autres arts; qu'ils ont mesme basti des églises, où il y a des cloches: ce qui fait juger que ces peuples ont une teinture (1) du christianisme. Plusieurs Indiens

(1) Des cloches qui font juger d'une teinture! c'est du style à deux pour cent par an.

errans qui sont venus au Chily et à Buenozaires, ont asseuré qu'il y avoit une peuplation (1) entre Buenozaires et le détroit de Magellan, qui se nommoit Los Cessarez ; que ces peuples sont habillez comme les Espagnols, ont des maisons, des églises et des cloches. Ce nom qui est espagnol, et qui veut dire en françois le César, peut servir d'autorité au sentiment des Espagnols, et persuader que cette peuplation est effectivement meslée avec des Européans.

Sur la relation de ces Indiens errans, dom Augustin de Roblos, actuellement gouverneur de Cadix, qui étoit lors gouverneur de Buenozaires, fit un détachement de cent hommes, commandés par dom Juan Bays, commissaire général de la cavalerie, et quarante charettes de provisions pour aller faire cette découverte ; mais ils ne firent que la moitié du chemin, ayant été épouventez par un volcan ou montagne de feu qu'ils n'osèrent aprocher : ce qui les fit retourner sur leurs pas.

Le nommé Domingo Cabèche, fils d'un

(1) Toujours *peuplation*, dites donc *peuplatte* !

Espagnol et d'une Indienne, homme riche, à Buenozaires, a demandé depuis ce temps à tous les gouverneurs, d'aller à cette découverte à ses dépens : ce qui lui a été refusé jusqu'à présent. On n'en sait point la raison ; et la chose est demeurée sans exécution.

Dom Frédéric Alvarez, mestre de camp de la province de Cordua, homme digne de foy, asseure que cette peuplation existe, et a raconté plusieurs fois avoir apris de la femme d'un chirurgien françois établi au Chily, que son mari ayant été obligé de se retirer pour quelques affaires, trouva des Indiens errans qui le conduisirent à cette peuplation, où il fut bien reçeu, parce qu'il étoit chirurgien, et y resta quelque temps. Il revint ensuite au Chily, où il fit son raport au président, que ces peuples étoient paisibles, et se gouvernoient par les règles de justice et de police ; qu'ils étoient habillez, avoient des maisons et des églises, labouroient les terres, élevoient des bestiaux, et avoient des couteaux. Il proposa au président de lui donner le commandement de cent cinquante hommes ; qu'il les y conduiroit, et que l'on pouroit, par la

suitte, faire un commerce avantageux avec ces peuples, dont on tireroit beaucoup de matières d'or et d'argent. Le président lui promit le commandement, et lui manqua de parolle, et le chirurgien dépité, se retira à Cordua, où il est mort.

Il y a à Buenozaires, entre les mains de dom Domingo Gonsalve, ancien alcade et capitaine réformé, des ouvrages d'argent, dont la matière avoit été tirée de cette peuplation, et un habit du poil de loutre, sans couture, foulé (1) comme un chapeau, que des Indiens errans ont aporté du mesme endroit.

Tout ce que l'on raporte est pour faire connoître que cette peuplation est certaine; qu'il doit y avoir des mines d'or et d'argent, et que l'on peut présumer qu'ils ont beaucoup de matières faites, et que les premiers qui pourront s'introduire dans ce pays, en tireront des avantages considérables; mais

(1) Grand Dieu! vous verrez qu'ils vont fournir à Buenos-Ayres de bons chapeaux pour une ou deux piastres, en sorte que Buenos-Ayres ne voudra plus de mauvais chapeaux d'Europe pour un ou deux louis! C'en est fait, il faut réduire cette peuplation.

la difficulté est de trouver la route la plus convenable pour y parvenir. Celle de terre paroît difficile à pratiquer, à cause des montagnes et des rivières où il faudroit faire de grands détours ; et, par conséquent, il ne seroit pas facile d'y introduire des marchandises par cette voye du côté du Chily, dont les chemins sont impraticables en droitte route. L'on y pourroit aller plus aisément de Buenozaires ; mais le plus avantageux pour cette découverte, seroit de tenter l'embouchure de la rivière de Los Camaronos, située environ par les quarante-cinq degrez sud sur la coste déserte, entre Buenozaires et Magellan, proche du port Désiré. Il y a à l'embouchure de cette rivière, une isle chargée de bois, que l'on a reconnu en 1699, allant au Pérou. L'on fit tout le possible pour y entrer et y passer l'hiver, plustost qu'à Magellan ; mais les vents de terre en refusèrent l'entrée, et l'on fut obligé de passer outre. L'on remarqua à Sprinbaye, sur le bord de la mesme coste, une meule de fourage et un cheval mort : ce qui fait croire qu'il y a des habitans de ce côté, qui est l'endroit où l'on peut juger que les vaisseaux

dont on a parlé dans ce mémoire ont fait naufrage.

Tout semble concourir à l'avantage de cette découverte, où ces peuples ne paroissent pas avoir été pratiqués de personne; mais l'on estime qu'avant de se constituer en dépense d'un armement, pour chercher des trésors qui ne résident que dans la présomption, l'on doit tenter la chose par des moyens moins frayeux, et connoître le vray avant que de s'engager. Le moyen qui paroît le plus aisé à exécuter avec peu de dépenses, est que le directeur de l'Assiente à Buénozaires soit chargé des ordres du roy d'Espagne pour faire cette découverte; qu'il lui soit permis, à cet effet, d'y envoyer une barque dans la bonne saison, qui rangera la coste, jusqu'à l'embouchure de la rivière de Los Camaranos, où il mettra des gens propres à bien prendre connoissance du pays, et à pénétrer dans la rivière le plus avant qu'ils pouront, et enjoindre au gouverneur de Buenozaires de n'apporter aucun obstacle à l'exécution de cette entreprise. L'on se flatte qu'en moins de deux mois l'on aura des connoissances assurées de ce pays, et que, sur le mémoire que l'on

envoyera en Europe, l'on pourra avec solidité exécuter les projets que l'on jugera à propos pour cette découverte.

Monseigneur,

De votre grandeur, etc.

TRAITÉ DE COMMERCE

ENTRE

L'ESPAGNE ET L'ANGLETERRE,

Le 14 décembre 1715, à Madrid.

COMME depuis les derniers traités de paix et de commerce, conclus à Utrecht, les 13 juillet et 9 décembre 1713, entre sa majesté catholique et la défunte reine de la Grande-Bretagne, de glorieuse mémoire, il est encore resté quelques petites difficultés par rapport à la liberté du commerce, et que leurs majestés catholique et britannique souhaitent de maintenir et d'entretenir une ferme et inviolable paix et amitié entre elles; pour parvenir à cette fin salutaire, elles ont fait conclure et signer réciproquement, par leurs deux ministres, dûment autorisés, les articles suivans :

ARTICLE PREMIER.

Les sujets de la Grande-Bretagne ne seront point obligés de payer de plus forts ni

d'autres droits, sur les marchandises qu'ils font entrer et sortir par les différens ports de sa majesté catholique, que ceux auxquels lesdites marchandises étaient taxées du temps du roi Charles II. En conformité des ordonnances dudit roi, ou de ses prédécesseurs; et quoique, *el pié del Fardo* ne soit fondé sur aucune ordonnance royale, sa majesté catholique déclare pourtant, veut et ordonne que la chose soit observée, tant pour le présent que pour l'avenir, comme une loi inviolable, et que lesdits droits soient exigés dès à présent, et à l'avenir, d'une manière aussi favorable et aussi avantageuse, auxdits sujets de la Grande-Bretagne.

ART. II.

Sa majesté catholique confirme le traité fait par les négocians de la Grande-Bretagne avec les magistrats de Saint-Ander, en l'année 1700.

ART. III.

Permet sa majesté catholique, auxdits sujets, de ramasser et de prendre du sel dans l'île de Fastados, attendu qu'ils ont joui de cette permission sous le règne du roi Charles II, sans aucune interruption.

ART. IV.

Lesdits sujets de la Grande-Bretagne ne paieront nulles autres impositions que celles à quoi les sujets de sa majesté catholique sont assujettis dans le même endroit.

ART. V.

Jouiront lesdits sujets de tous les droits, priviléges, franchises, exemptions et immunités, de quelque nature qu'elles soient, dont ils ont joui avant la dernière guerre, en vertu de cédules royales ou ordonnances, et conformément aux articles du traité de paix et de commerce fait à Madrid en l'an 1667, lequel est ici pleinement confirmé; et lesdits sujets seront traités en Espagne de la même manière que la nation la plus favorisée; en conséquence, toutes les nations seront assujetties aux mêmes droits sur les laines et autres marchandises qui entreront ou qui seront tirées par terre de nos royaumes, que paieront lesdits sujets, lorsqu'ils feront entrer lesdites marchandises, ou qu'ils les tireront par mer, et tous les droits, priviléges, franchises, exemptions et immunités qui seront accordés ou permis à quelque

autre nation que ce soit, sont réciproquement accordés, observés et permis aux sujets d'Espagne dans les royaumes de la Grande-Bretagne.

Et, attendu qu'il peut s'être introduit quelques nouveautés dans le commerce, sa majesté catholique promet de son côté d'apporter tout le soin possible à les abolir et à empêcher qu'il ne soit rien innové à l'avenir; sa majesté britannique promet aussi de son côté réciproquement d'apporter tout le soin possible pour abolir toutes les nouveautés et pour les éviter à l'avenir par toutes sortes de moyens.

Le Traité de commerce, fait à Utrecht le 9 décembre 1713, subsistera dans toutes sa force et teneur, à la réserve des articles qui se trouveront contraires à ce qui est présentement conclu et signé, lesquels demeureront abolis et sans nul effet, principalement les trois articles appellés communément *explanatorios* (1), et le présent traité sera approuvé, ratifié et échangé de part et d'autre dans l'espace de six semaines, ou

(1) Mieux expliqués.

avant ledit temps, s'il est possible. En foi de quoi, et en vertu de nos pleins pouvoirs, nous signons le présent traité (1) à Madrid, ce 14 décembre 1715.

Signé, le marquis DE BEDMAR et GEORGES BUBB.

(1) Ce fut ce traité qu'Alberoni renversa en attaquant la Sicile, et quoique cet ouvrage du marquis de Bedmar et de sir Bubb présentât des avantages à l'Angleterre, l'Espagne eut depuis à le regretter.

MÉMOIRE

DE M. LE DUC DU MAINE,

DANS L'AFFAIRE

DES PRINCES LÉGITIMÉS,

ET

NOTES DU MARQUIS DE LOUVILLE SUR CE MÉMOIRE.

1718.

BNF

JAMAIS en France on n'a goûté ni souffert le despotisme systématique, et nos rois mêmes, qui toujours ont eu des lois à suivre et des bornes à respecter, les ont généralement aimées. C'est un grand honneur pour notre nation, et ce serait une grande erreur que de prétendre établir le contraire. Si le succès pouvait couronner une entreprise si ingrate, et si la vérité pouvait, à l'abri du talent, nous apprendre que nos pères étaient esclaves il y a cent vingt ans ; il faut espérer du moins qu'une telle découverte exciterait dans nos cœurs une douleur et une confusion profondes, loin de devenir pour nous un sujet de triomphe.

Louis XIV se mit trop au-dessus des pouvoirs qui devaient balancer le sien. Il partagea ce triste privilége avec la plupart des grands hommes couronnés. Il n'y a point de digue absolue aux volontés d'un certain ordre. Blâmons les excès du grand roi sans les grossir, sans oublier que nous avons hérité de sa gloire dont nous vivons encore, et qu'après lui d'ailleurs l'église, la noblesse, les parlemens, les communes se sont trouvés plus forts qu'avant lui. Ce ne fut pas une révolution qui cassa son testament ; ce fut l'action libre et régulière des pouvoirs qu'il avait laissés pleins de vie, tout en les comprimant outre mesure. On en peut dire autant à l'occasion de l'affaire des princes légitimés dont il va être parlé. Ces princes avaient un grand parti pour eux ; ils étaient armés d'un édit ; mais la loi l'emporta sur eux et sur l'édit.

Qui donc a ruiné l'ancienne monarchie? Ce n'est pas Louis XIV, qui doubla son existence en Europe ; ce n'est pas l'ignorance d'un siècle dont nos lumières, en tout genre, sont sorties : c'est le luxe, ce sont les systèmes et les mœurs de la régence. L'édifice croula surtout par les mœurs, ainsi que l'avait prophétisé le czar Pierre, et il ne se relevera complétement que par elles. Les réflexions suivantes confirment notre opinion à l'égard du despotisme de Louis XIV. Il y a tout lieu de penser qu'elles avaient été demandées au marquis de Louville par le duc de Saint-Simon, et qu'elles n'ont pas été inutiles à leur objet.

MÉMOIRE

DE M. LE DUC DU MAINE,

Dans l'affaire des princes légitimés.

Le duc du Maine apprend de toutes parts que M. le duc se prépare à présenter une requête, pour attaquer l'édit (1) solennel

---

Notes du marquis de Louville.

L'attente générale où est la nation de voir abolir la mémoire de l'édit de 1714, nous répond d'avance que personne ne se laissera surprendre aux faibles raisons sur lesquelles ce Mémoire est appuyé. On a cru cependant qu'il était à propos de faire part des réflexions suivantes, pour rassurer encore plus quelques esprits faciles à s'abandonner aux raisonnemens, vrais au faux, de celui qui parle le premier.

---

(1) Cet édit de 1714, qui rend les légitimés habiles à succéder, ne peut être appelé solennel que par le nombre et la dignité des personnes qui furent obligées d'assister, pour la forme, à sa publication, et par la surprise générale où l'on fut de voir émaner de l'autorité royale une disposition si contraire aux lois fondamentales du royaume et aux principes suivant lesquels la nation se gouverne depuis tant de siècles. Ce n'est pas d'ailleurs par un édit

qui fixe son état, qui lui assure, après le dernier des princes du sang légitimes, la succession à la couronne, et qui lui donne, en conséquence, toutes les autres prérogatives desdits princes.

Le duc du Maine soutient qu'on ne peut recevoir une telle requête en aucun tribunal, et cela par plusieurs raisons, dont voici quelques-unes.

Présenter cette requête au parlement, est lui demander (2) qu'il déroge à l'autorité

---

que l'état des légitimés a pu être fixé à celui de prince du sang. Le mariage seul nous donne des princes du sang, et nous ne devons pas les tenir du plus ou du moins de faiblesse que nos souverains auront eu pour les fruits de leurs plaisirs illégitimes.

(2) A qui l'auteur du Mémoire croit-il en imposer, lorsqu'il dit que le parlement ne peut recevoir aucune requête contre cet édit, puisqu'il l'a lui-même enregistré solennellement, sans aucune contradiction; que ce serait lui demander de juger ce qu'il a déjà jugé, etc.? Cette auguste compagnie avait-elle, lors de cet enregistrement, quelques moyens de s'y opposer? L'usage des remontrances lui avait été ôté dès 1667 et 1668. Il ne lui restait donc pour ressource qu'à désobéir formellement, ce qui n'aurait pu convenir ni à son zèle pour son roi, ni au caractère de ce prince qui ne voulait point de délai

d'un édit qu'il a lui-même enregistré solennellement, sans aucune contradiction ni remontrance, qui, en conséquence, a été enregistré dans tous les autres parlemens du royaume, que cet illustre corps a lui-même exécuté en différentes occasions, et notam-

---

dans l'exécution de ses ordres. Ce n'est donc pas que le parlement, ce tuteur né des rois, ce protecteur des lois de l'état, qui a su en soutenir les sages dispositions avec tant de vigueur, et particulièrement lorsqu'il fallut, en 1593 *, garantir d'atteinte celle qui en fait le principal fondement; ce n'est donc pas, dis-je, que ce parlement ne connût, et ne fût très-persuadé de l'irrégularité de la conduite que l'on tenait à l'égard des légitimés. Mais, convaincu du peu de solidité qu'elle avait, il préféra un silence respectueux à une résistance inutile par elle-même, et placée dans un temps où il était encore indifférent de quelle manière la succession à la couronne était réglée. Mais que parce qu'il a inséré dans ses registres la volonté d'un prince à qui il fallait obéir, l'on en conclue, qu'il y ait acquiescé; que cette soumission, forcée et involontaire, soit appelée un jugement libre : ce sont des conséquences qu'il n'est permis qu'à l'auteur du Mémoire de savoir tirer.

* Lorsque les Espagnols, sous le nom du duc de Mayenne, voulurent faire abolir la loi salique, et que le parlement de Paris, présidé par le Maître, s'y opposa dans un arrêt solennel. (*Note de l'éditeur.*)

ment dans l'assemblée du lit de justice, la plus solennelle qui fût jamais depuis les états généraux; c'est demander au parlement contre la loi, *bis non judicatur in idem* *, qu'il juge ce qu'il a jugé; que dis-

* L'auteur du Mémoire a tort d'invoquer ici le *non bis in idem judicatur*.

Que fait-on lorsqu'on juge? On déclare qu'un fait est ou n'est pas conforme à la loi, puis on applique la loi au fait reconnu. La certitude humaine ne saurait aller plus loin, et l'axiome *non bis in idem*, est ici fort raisonnable, car il ne tombe pas sous le sens que l'on puisse dire oui et non sur l'existence d'un même fait reconnu. Mais ce serait en abuser étrangement que de l'étendre à la loi elle-même; car la loi ne dit pas, *Ceci est*; elle dit: *Je veux*. Or, la volonté est essentiellement réformable. M. le duc du Maine ne tenait pas ses droits d'un jugement; il les tenait de l'édit de 1714, enregistré par les parlemens. En droit, si Louis XIV avait pu légalement rendre cet édit, et si les parlemens l'avaient pu légalement enregistrer, c'est que la plénitude du pouvoir législatif aurait été attribuée à la volonté royale, vérifiée par les parlemens; et, dans ce cas, il est évident que la faculté de stipuler plus tard contrairement à cette disposition aurait appartenu à la même volonté royale, vérifiée par les mêmes parlemens. Mais la cause de M. le duc du Maine était bien plus mauvaise encore; car Louis XIV n'avait pas pu, sans les états du royaume, changer légalement l'ordre de la succession au trône. Son édit de 1714 ne changeait rien à la loi, et le parlement, qui enregistrait l'édit de 1718, destructif du premier, rétablissait tout dans l'ordre. Au reste, ce corps fit moins qu'il ne devait faire dans cette circonstance, car il se laissa forcer la main pour l'enregistrement, dans un lit de justice, au lieu d'aller au-devant de cette juste et honorable mesure.

(*Note de l'éditeur.*)

je! c'est lui demander qu'il juge contre ce qu'il a jugé, qu'il s'en rétracte à la face de l'univers, et que, pour satisfaire M. le duc, une si auguste compagnie fasse soupçonner à tout le royaume, qu'elle n'aurait pas connu les conséquences de ce qu'elle faisait, lorsqu'elle promulguait une loi émanée de l'autorité royale, et encore moins lorsqu'elle l'a suivie en tant d'occasions depuis la mort du législateur. De plus, cette requête est odieuse en la personne de M. le duc, elle est attentatoire à l'autorité royale, seule arbitre des rangs et des dignités; elle est injurieuse à l'autorité du parlement, et, qui plus est, d'un dangereux exemple dans l'état.

(3) Odieuse en la personne de M. le duc

---

(3) Cette division du Mémoire en plusieurs parties, débute d'une manière bien flatteuse pour M. le duc. Une requête contre l'édit de 1714 *serait odieuse en sa personne.* Sans examiner si l'on n'aurait pas dû éviter de semblables expressions qui conviennent si peu, l'on ne voit pas comment il pourrait être odieux que M. le duc, dans un temps où l'on peut enfin suivre les lois *,

* *Enfin suivre les lois!* Il y avait donc des lois politiques en France sous Louis XIV. Nous ajouterons que ce prince ne les a pas tellement méconnues à son profit, qu'il ne fût en-

qui revient contre ce qu'il a lui-même autorisé, puisque, non-seulement il aurait ap-

veuille réclamer contre un édit qui déclare princes du sang les légitimés, et les élève aux rangs et aux honneurs qu'il ne doit qu'à sa naissance. Replaçons-nous dans la même situation où tout l'état était sous le règne du prince le plus autorisé que la monarchie ait vu. M. le duc avait-il autre chose à faire que de se soumettre à la disposition du roi? Sa soumission ne pouvait durer que peu de temps, puisque ce prince était dans un âge fort avancé. Ce que M. le duc aurait témoigné d'opposition aurait-il été de quelque fruit? aurait-il fait changer la résolution qui avait été prise? Quel autre avantage en aurait-il retiré, que de voir ses remontrances inutiles, et que de s'attirer l'indignation d'un prince que personne ne soupçonnera d'avoir aimé à être contredit? Qui sait même si de pareilles remontrances ne l'auraient point déterminé à rechercher d'autres précautions pour rendre sa volonté plus stable, contre lesquelles il serait à présent plus difficile de revenir? Il a été plus sage de laisser promulguer cette volonté sans qu'on ait observé les formalités essentielles lorsqu'il s'agit de succession à la couronne, que de réveiller par des remontrances à contre-temps l'attention sur cette nullité.

core incertain, vers la fin de sa vie, sur cette question fondamentale : *Le roi peut-il ou non mettre un nouvel impôt de sa seule autorité?* puisqu'il la soumit lui-même à son confesseur. La réponse, à la vérité, fut scandaleuse; mais la question elle-même annonce autre chose qu'un despote ordinaire.

(*Note de l'éditeur.*)

prouvé l'édit (4), lorsque avant que de le rendre public, le roi lui en parla, comme à M. le duc d'Orléans, et que madame la duchesse douairière, ayant pris la parole en sa pré-

(4) Mais, dit-on, M. le duc a approuvé cet édit, parce que madame la duchesse, sa mère, répondit au roi, quand sa majesté lui en parla, qu'elle voyait avec une extrême joie les grâces accordées à ses frères. L'auteur d'un pareil raisonnement pouvait, pour l'appuyer, ajouter encore qu'avant, et après la publication de cet édit, M. le duc en a toujours parlé comme il lui convenait, à ceux qui l'approchent le plus familièrement; qu'il leur a communiqué tout ce qu'il ressentait sur une disposition aussi extraordinaire; enfin qu'il fit tout ce qu'il put pour imiter M. le duc d'Orléans, et ne point assister à l'enregistrement; qu'il s'y fit attendre plus d'une heure, et qu'il n'y vint qu'après qu'on lui eut député pour lui dire qu'on l'attendait. Ces faits, connus de tout le monde, prouvent-ils, d'une manière fort démonstrative, que M. le duc consentait avec beaucoup de plaisir, et de plein gré, à cet édit? Ce qui a suivi le prouve-t-il mieux? A peine Dieu eut-il disposé du feu roi, que M. le duc se prépara à faire usage de la liberté où l'état se trouvait. Si son zèle pour la nation ne lui eût pas fait, le jour de la régence, préférer les affaires les plus pressantes à celles qui pourraient souffrir quelque retardement, qui ne sait pas qu'il avait une requête prête à présenter contre cette création de princes du sang, et qui ne sait pas qu'elle était impatiemment attendue de toute l'assemblée?

sence et en celle de M. le prince de Conti, remercia sa majesté, et témoigna qu'elle voyait, avec une extrême joie, les grâces accordées à ses frères, mais encore parce qu'il a donné son suffrage à l'enregistrement de cet édit. Il a vu plusieurs fois depuis, le duc du Maine, le prince de Dombes et le comte de Toulouse prendre, à ses côtés, la place de prince du sang, entre autres au lit de justice, et recevoir tous les mêmes honneurs que lui. C'était dans les premiers momens, où le feu roi semblait consulter avec bonté sa famille, et ne vouloir rien faire contre son gré, qu'il fallait marquer de la répugnance.

M. le duc aurait pu représenter ses intérêts avec respect, et il ne se serait tout au plus exposé qu'à s'entendre dire, qu'il était étonnant qu'il pensât autrement que le père du premier prince du sang; cependant a-t-il formé la moindre opposition pour lors, et même dans ce temps (qui est nommé temps de liberté par ceux qui en veulent abuser); n'a-t-il pas senti l'impossibilité (5)

(5) Ce n'est donc point parce que M. le duc a senti l'impossibilité de réclamer contre l'édit qu'il a différé de

de réclamer contre l'édit? Que prétend-il donc à présent? L'accroissement de sa haine change-t-il les choses de nature? et faut-il qu'un tel édit puisse être cassé ni modifié par (6) nul autre que par un roi majeur, et même sur des causes bien graves?

---

le faire depuis la régence, c'est parce que le bien de l'état même, à qui il devait un jour cette démarche, exigeait de lui qu'il ne la fît pas plus tôt. La sagesse et la retenue qu'il a témoignées lui doivent-elles être imputées comme des défauts, et méritent-elles cette expression de l'auteur, que l'accroissement de sa *haine ne changera pas les choses de nature?*

(6) Quelle est cette jurisprudence, d'avancer qu'un pareil édit ne peut être cassé ni modifié par nul autre que par un roi majeur, et même sur des causes bien graves? Ce n'est pas la gravité qui manque en l'affaire présente, puisqu'il s'agit de savoir si l'on peut créer des princes du sang, et si l'on peut, sans le consentement de la nation, lui donner des maîtres qu'elle ne doit point avoir. Mais laissons cette question pour en examiner une autre, et voyons s'il faut un roi majeur pour abroger un pareil édit. *Le roi, en quelque petit âge qu'il soit* (dit Charles VI en son édit solennel du 26 décembre 1407), *doit être dit, appelé, tenu et réputé roi de France, et jouir de tous droits, prééminences, dignités et prérogatives appartenant au roi de France.* Le roi, actuellement régnant, est donc tout autant roi que s'il était

majeur; et, si son âge l'empêche de faire usage par lui-même de son autorité, elle est déposée toute entière entre les mains de l'auguste prince qui gouverne sous lui. Ainsi S. A. Royale peut, et a droit de faire de nouvelles lois *, d'abroger celles qui sont contraires aux maximes et au bien de l'état, et il le peut avec la même étendue de pouvoir que le roi lui-même, et de la même manière que l'ont pu les autres régens ses prédécessurs. Les régences, sous Charles VI et Louis XIV, ont pu changer les dispositions que les rois qui venaient de décéder avaient faites pour le gouvernement de l'état, et y en substituer d'autres toutes différentes. Celle de Catherine de
1561. Médicis a révoqué ce que François Ier., Henri II et François II, tous rois majeurs, avait réglé contre l'exercice de la nouvelle religion, et l'a permis; matière aussi délicate et aussi intéressante pour l'état qu'aucune autre. La même a pu décider des différens entre les premiers princes du sang contre ce qui s'était pratiqué sous les règnes précédens. Enfin, la régence de Marie de Médicis a eu, dans la même espèce d'affaire que celle dont il s'agit, le même droit que ce Mémoire refuse à M. le duc d'Orléans. César de Vendôme avait obtenu de Henri IV, son père, une déclaration qui lui donnait rang immédiatement après les princes du sang. Cette déclaration, qui fut enregistrée le 4 mai 1610, n'eut lieu que pendant les dix jours qui suivirent jusqu'à la mort de Henri IV;

* Ni plus ni moins que les rois, c'est-à-dire jamais sans le consentement de la nation, en ce qui change les lois fondamentales. (*Note de l'éditeur.*)

(7) Un arrêt du parlement ne saurait casser un édit qu'il a reconnu.

---

dès l'instant de cette mort elle cessa de valoir; et, dans le premier acte de la régence, on y donna atteinte. Tout le monde sait le bon mot que le duc de Vendôme essuya en cette occasion.

Personne ne peut disputer à la régence de son altesse royale qu'elle n'ait le même pouvoir que les régences précédentes. D'ailleurs, casser un édit qui est insoutenable, c'est faire un acte de justice. Or, voyez ce que le parlement pense à l'égard d'une minorité : *Quand, Sire, vous ne seriez âgé que d'un jour, vous seriez majeur quant à la justice, comme si vous aviez trente ans, puisqu'elle est administrée par la puissance que Dieu vous en a donnée en votre nom.* La régence de son altesse royale peut donc, et doit, en faisant un acte de justice, abolir cette disposition que toute la nation regarde comme monstrueuse, et elle peut être persuadée que dans cette émulation, elle suivra la pluralité des suffrages à laquelle elle a bien voulu se soumettre. En 1563.

(7) L'auteur du Mémoire ne niera pas apparemment qu'un arrêt du parlement peut révoquer un enregistrement qui aura été fait dans un temps non libre, d'un édit contraire aux lois; de même qu'il ne niera pas que le parlement enregistre tous les jours des révocations d'édits qu'il a enregistrés. L'enregistrement des lettres qui donnaient un rang extraordinaire, et contre l'usage, à deux favoris de Henri III (les ducs de Joyeuse et d'Épernon),

(8) Un conseil de régence pourrait-il, sans confusion, faire parler un roi de six ans?

Pour dans un fait qui ne saurait partir que de sa propre connaissance, renverser l'ouvrage d'un roi, son bisaïeul, en flétrissant (9)

---

et l'enregistrement de la révocation de ces lettres par Henri IV, en sont un exemple, dont on voit la conformité avec l'affaire présente.

(8) Quel rapport la confusion peut-elle avoir avec ce que la régence rendrait à la mémoire du feu roi, en détruisant un ouvrage si peu digne de la grandeur qu'il a témoignée en toute autre occasion? Quels éloges ne mériterait-elle pas, si elle enlevait pour toujours aux yeux du public ce monument de la faiblesse unique qu'il a eue, faiblesse qu'il a portée à l'excès pour des enfans dont il pleurait si amèrement la naissance dans le même temps qu'il renversait toutes les lois pour leur former une élévation illégitime?

(9) Serait-ce flétrir celui à qui l'honneur de l'éducation du roi a été déféré que de lui rendre le rang qui lui était dû? la flétrissure, au contraire, ne tomberait-elle pas sur tous les princes du sang, s'ils ne travaillaient à ôter le niveau qui est à présent entre eux et les enfans de madame de M.; c'est cependant ce que le mémoire ose appeler *les injustes prétentions de M. le duc.* On y demande si son altesse en sera plus grand prince du

celui à qui l'honneur de son éducation a été solennellement déféré; mais d'ailleurs, quand la chose serait faisable, qu'en reviendrait-il à M. le duc, s'il réussissait en ses injustes prétentions? En serait-il plus grand prince du sang? Non; mais il aurait la satisfaction d'avoir dégradé (10) le frère de sa pro-

---

sang; et on répond que non : l'auteur du Mémoire aurait pu faire une autre question, et elle aurait été beaucoup plus juste : M. le duc est-il prince du sang, si les légitimés sont dans le même rang que lui? la qualité de prince du sang doit-elle le flatter, si elle lui est commune avec eux? La nation voit en lui un maître possible, cela est vrai; mais elle vient d'en faire une nouvelle et nombreuse recrue dans les enfans d'un amour le moins légitime qu'il y ait eu : le respect, la vénération des peuples doivent se partager entre lui et ces fruits d'une honteuse inclination.

(10) Si l'on fait ces réflexions, qui sont si naturelles, à quoi peut servir la longue énumération de degrés auxquels le feu roi a voulu que M. le duc fût parent de ses enfans légitimes? L'alternative est indispensable; ou il faut que M. le duc dégrade ces princes qui sont ses parens à tant de titres, ou qu'il se regarde lui-même comme déshonoré : en ménageant leur prétendu honneur, il perd le sien, que dis-je, il abandonne celui de la nation qui y est si intéressé, et à quoi il se doit préférablement

pre mère, l'époux de sa propre tante, le frère de l'épouse du prince régent, le fils du plus illustre de ses grands-pères et de son roi qui l'a comblé de biens, souvent même à la prière de celui qu'il attaque?

Attentatoire à l'autorité royale. Quoi donc! dès qu'un grand prince aura les yeux fermés, sa volonté (11), revêtue de toutes

---

à tout; ses lois sont attaquées dans ce qu'elles ont de plus sacré et de plus inviolable; à qui en appartient la défense? qui en sont les dépositaires, lorsque cette même nation n'est point assemblée? Les princes du sang se dispenseraient-ils de cette obligation par le reproche qu'on leur fait ici d'avoir obtenu du feu roi *des grâces à la prière de celui qu'il faut attaquer*, et par le titre qu'on lui donne de fils du plus illustre des grands-pères de la maison de Bourbon?

(11) La volonté d'un grand roi sera toujours respectée lorsqu'elle ne sera pas contraire aux lois. Parce que Charles VI était un prince qui a mérité le surnom de Bien-Aimé, parce que sa volonté, qui faisait passer la couronne à un étranger, avait été exécutée, et que cet étranger avait pris le titre de régent et d'héritier de France; enfin, parce qu'elle fut dans la suite revêtue de la plus auguste de nos cérémonies, je veux dire, du sacre et du couronnement, fallait-il que la nation l'adoptât, et que Charles VII fût privé de ses droits? On voit

les cérémonies les plus augustes, reçue par tous les peuples, exécutée par tous les parlemens, même dans ces temps de liberté si souvent allégués par M. le duc, approuvée(12) dans un lit de justice, *nemine contradicente*,

---

à quoi peuvent conduire de tels principes ; c'est pour y remédier en partie que l'on a établi cette sage maxime, que nos rois * sont toujours mineurs ; ils se relèvent par là des dommages que la dissipation, l'égarement ou la faiblesse de leurs prédécesseurs leur pourraient avoir apportés. L'application dans l'affaire présente est sensible.

(12) On répète dans deux ou trois endroits de ce Mémoire que la volonté du feu roi pour les légitimés a été approuvée dans l'assemblée du lit de justice, la plus solennelle qui fut jamais depuis les États-Généraux. 1.° Cette assemblée ne fut pas plus solennelle que toutes les autres de cette espèce. 2.° On a déjà fait voir ci-dessus que la seule attention qu'eurent les princes du sang pour le bien présent de l'état leur fit, en cette occasion, différer la discussion de l'édit de 1714. On ne pourrait dans une seule séance traiter de plus de matières, et qui

* Il n'y a rien de plus beau que cette maxime de l'ancienne monarchie : *Les rois sont toujours mineurs.* Là où les rois sont toujours mineurs, peut-on dire qu'il y ait despotisme systématique? Du despotisme accidentel, à la bonne heure ; mais Dieu nous garde de celui-là, car nul établissement ne nous en saurait garder, quand il se présentera l'épée à la main, avec de l'audace et du génie! (*Note de l'éditeur.*)

sera sujette au (13) caprice du premier venu qui s'avisera de réclamer, et l'on croira plus de solidité à l'ouvrage d'une régence (14), qu'à celui du plus grand roi du monde ! Si un homme moins considérable faisait une telle entreprise, comment serait-il regardé du public ? La qualité (15) de prince du sang ne

---

fussent plus pressées que celles qui y furent réglées. Ce n'est pas à dire pour cela que celles dont on ne put parler alors ne fussent pas regardées comme affaires qui intéressaient la nation, et qui méritaient d'être examinées dans un autre temps.

(13) Si M. le duc réclame contre cet édit si insoutenable, cela s'appellera, dans le style de l'auteur, *le caprice du premier venu*. On ne peut croire que ce soit avec réflexion que ces expressions et d'autres semblables sont échappées.

(14) Il est inutile de relever la malignité de cette comparaison *de la solidité de l'ouvrage d'une régence avec celle de l'ouvrage du plus grand roi du monde*; elle est trop palpable; il vaut mieux faire remarquer à l'auteur que les lois et les matières de l'état doivent être la balance qui juge de la solidité de l'un et l'autre.

(15) Bien loin que la qualité de prince du sang donne un privilége pour aller contre les lois et la raison, elle emporte au contraire avec elle l'obligation de soutenir ces

me paraît pas être un privilége pour aller contre les lois et la raison.

Cette requête (16) est injurieuse à l'autorité du parlement, en ce qu'elle demande que cette autorité soit méprisée, qu'on la regarde comme chose non avenue, qu'on trans-

---

lois et de s'opposer à ce qui peut y donner atteinte. Il n'y a que l'auteur du Mémoire à qui s'acquitter de ces devoirs indispensables en cette occasion, puisse paraître un crime.

(16) Que l'on consulte le parlement, et l'on verra s'il croit qu'une requête présentée par M. le duc contre l'édit de 1714, lui paraîtrait injurieuse : ce serait au contraire une occasion pour cette sage compagnie de faire voir à toute la terre qu'elle n'a jamais consenti que par force à l'enregistrement d'une disposition si opposée aux lois et à ses principes, qu'elle n'a point eu la liberté d'opiner, que les ordres du prince exigèrent d'elle qu'elle ne formât aucune difficulté : elle les fit assez sentir par la manière dont elle donna son avis. Le doyen seul parla, et son opinion se réduisit à dire qu'il était de l'avis des conclusions : tout le reste opina d'une seule inflexion de tête, gardant un silence aussi triste que l'édit qu'on l'obligeait d'enregistrer lui paraissait honteux. Ainsi, sans altérer la pureté de ses oracles, et pour effacer au contraire cette marque de la violence qu'elle a soufferte, elle verrait avec plaisir M. le duc prendre le parti de présenter une requête.

gresse les bornes qu'elle a si sagement posées, qu'un tribunal si célèbre et si respectable, altère, par complaisance, la pureté de ses oracles, et qu'il aille contre un édit pour (17) réjouir seulement les princes du sang, qui ne sont point lésés, et dont le premier, qui devrait être leur boussole, est trop sagement conduit pour se mettre en cause.

Enfin, elle est d'un (18) dangereux exem-

---

(17) *Pour réjouir seulement les princes du sang qui n'y sont point lésés.* Que de malignité et d'absurdités en peu de paroles! La lésion des princes du sang en cet édit est manifeste, comme on l'a déjà fait voir.

(18) Ce n'est pas l'exemple de cette requête qui pourrait être dangereux, mais c'est celui de l'édit; et, pour en convaincre l'auteur du Mémoire, parcourons quelques conséquences qui en résultent naturellement. Si les lois les plus inviolables, les maximes les plus constantes ne peuvent donner un frein aux volontés les moins légitimes d'un monarque, s'il est en droit d'appeler à la couronne ceux qu'il lui plaira de choisir, il n'y a plus rien de fixe dans le gouvernement, l'ordre de la succession est interverti; les droits sacrés de la naissance deviendront inutiles toutes les fois qu'un roi voudra satisfaire sa passion; il approchera du trône ses plus vils favoris, s'il le juge à propos, et éloignera les héritiers

ple dans l'état, puisqu'elle apprendrait au

nécessaires : il fera autant de princes du sang que le feu roi a fait de ducs et pairs, et le fera avec autant de choix : chaque jour donnera de nouveaux maîtres à l'état, qui ne pourront se céder les uns aux autres pour le rang, parce qu'ils seront également fondés pour leurs prétentions à la couronne. C'est à cette horrible confusion qu'on est réduit quand on n'a plus de principe, et qu'on foule aux pieds les lois qui ont conservé depuis tant de siècles la monarchie dans un état si florissant. On voit déjà de tristes effets de cette confusion dans l'esprit de ce Mémoire, mais encore plus dans un libelle qui paraît bien n'avoir qu'un même père ; je veux parler de la Lettre d'un Espagnol à un Français. En suivant le système que l'on tâche d'établir dans l'un et l'autre ouvrage, qu'un prince, sans s'embarrasser des lois, peut faire des princes du sang de ses légitimés, et les rendre habiles à succéder à la couronne ; on est obligé de louer la modestie de ceux qui ont été appelés en 1714, de s'être contentés du rang qu'on leur a donné au-dessous des vrais princes du sang ; leur naissance les rendait les aînés de ceux-ci. C'est donc par bonté qu'ils ont bien voulu passer après leurs cadets ; bonté dont ils pourront se défaire un jour pour rentrer alors dans l'ordre que l'honneur d'avoir été reconnus par Louis XIV pour fils, leur donne nécessairement. Je laisse à juger lequel peut être de plus dangereuse conséquence, ou un édit qui autorise de pareilles prétentions, ou une requête qui, demandant la cassation de cet édit, restituerait à la nation ses lois et ses maximes qui y ont été violées.

peuple (19) qu'il n'y a plus rien de fixe et d'assuré, qu'on peut mépriser les édits et les arrêts, qu'on peut les interpréter à sa fantaisie. Elle serait capable, ce que je ne puis dire sans horreur, d'insinuer aux esprits inquiets (20) et mal intentionnés, qu'on pour-

(19) Ainsi par cette cassation on n'apprendra point au public qu'il n'y a plus rien d'assuré, on lui apprendra seulement qu'un édit opposé, contradictoire aux lois, doit être révoqué aussitôt qu'on a la liberté de le faire; sans cela, ce qui aurait été une fois promulgué, fût-il plus injuste que tout ce qu'on peut imaginer, fût-il propre à renverser l'état, devrait subsister, par cette seule raison, qu'il a fallu en souffrir la publication dans les temps où il n'était pas permis d'y former la moindre opposition.

(20) Encore moins faut-il craindre que cette cassation de l'édit de 1714 soit capable d'insinuer *aux esprits inquiets*, qu'on pourrait attaquer impunément l'arrêt de la régence. Ce n'est point cette partie de l'arrêt, par laquelle la régence de S. A. R. est déclarée qui serait attaquable; cette déclaration est conforme aux lois de l'état, et la nation a vu, avec une joie inexprimable, que celui de ses princes le plus digne d'avoir la régence, celui en qui elle aurait le plus souhaité trouver les droits d'y prétendre, les avait effectivement. Mais une autre partie de cet arrêt, à qui *ces mal* intentionnés pourraient entreprendre de donner quelque atteinte, ce serait celle qui

rait attaquer impunément cet arrêt sacré de la régence, unique fondement de la tranquillité publique; oui cet arrêt qui a nommé pour nous gouverner ce prince qui s'en acquitte si dignement, cet arrêt rendu par le roi séant en son lit de justice, le même (21) qui a déféré au duc du Maine, ce que M. le duc prétend lui disputer.

Attaquer cet arrêt dans un de ces points, c'est l'attaquer en toutes ses parties, et ce (22) serait même commencer à en ébranler un

---

regarde la surintendance de l'éducation du roi; il n'y a point de loi qui l'autorise : c'est le pur effet d'une bonne volonté, qui, n'ayant aucun fondement, peut être rétractée quand on le voudra.

(21) Ce n'est point l'arrêt de la régence qui a déféré aux légitimés le rang qu'on leur dispute à présent; qui oserait douter qu'ils n'y prétendraient pas, si le feu roi eût attendu jusqu'au 1^er^. septembre 1715 à le leur donner?

(22) Ceci devrait bien servir d'avertissement pour se prémunir contre les mesures qu'il semble qu'on ait prises pour attaquer les renonciations. L'auteur du Mémoire a déjà insinué ci-dessus, que l'arrêt de régence est attaquable; il finit par faire sentir la même chose de celui de

autre, à qui la France doit l'heureuse paix dont nous jouissons.

---

renonciations. De pareilles menaces sont sérieuses, et de quelle dangereuse conséquence ne serait-il point de les mépriser!

CONSEIL DE RÉGENCE

TENU AUX TUILERIES,

Le dimanche 26 *janvier* 1721, *à quatre heures après midi.*

Le roi y étant, et y assistant, M. le duc d'Orléans, M. le duc de Chartres, M. le prince de Conti, M. le comte de Tholoze, M. le Chancelier, M. le duc de Saint-Simon, M. le duc de la Force, M. le maréchal duc de Villeroi, M. le duc de Saint-Aignan, M. le duc de Noailles, M. le maréchal duc de Villars, M. le duc d'Antin, M. le maréchal duc de Tallard, M. le maréchal d'Estrées, M. le maréchal d'Huxelles, M. l'ancien évêque de Troyes, M. de Torcy, M. de la Vrillière, M. le marquis de Canillac, M. l'archevêque de Cambrai, M. l'archevêque de Rouen; MM. Darmenonville et Le Blanc, secrétaires d'état, M. de la Houssaye, contrôleur général des finances, ces trois derniers ayant été mandés. M. le comte de Charollois, prévoyant qu'il pourrait être

d'avis différent de M. le duc, s'abstint de s'y trouver, M. le duc de Grammont était incommodé, M. le maréchal duc de Berwik, actuellement dans son commandement de Guyenne, M. le maréchal de Bezons et M. le maréchal de Montesquiou, malades; M. le Pelletier avait obtenu depuis quatre jours la permission de ne faire plus aucune des fonctions attachées à ses emplois, à cause de son grand âge. Depuis le changement du ministère des finances, et la disjonction de tous les droits et revenus royaux d'avec la compagnie des Indes, excepté la seule ferme du tabac, tout est resté dans une inaction qui, jointe au défaut de confiance, achevait la perte du crédit du roi, et laissait une incertitude extrême dans la fortune des particuliers. Tout se passait en ce genre, entre M. le régent et M. de la Houssaye, qui, outre le cahos des finances, n'y avait trouvé ni registres, ni notions, ni qui que ce soit en aucune place, personne qui se présentât, toute circulation arrêtée; en un mot, un épuisement et une confusion au-delà de tout ce qui s'en pouvait penser. M. le duc de Noailles avait montré l'exemple, du temps qu'il était chargé des

finances, d'en communiquer les affaires au conseil de régence, le moins qu'il pouvait, surtout vers la fin de son administration. M. d'Argenson, qui lui succéda, l'imita, par une soustraction entière, laquelle fut incontinent suivie de celle de toutes les autres matières; M. Law, qui exerça les finances dans la suite en diverses façons, passa jusqu'à ne donner pas même au conseil de régence connaissance des édits, des déclarations et des arrêts qui étaient criés et affichés par les rues.

M. de la Houssaye commença son administration de la même manière, et notamment par disjoindre de la compagnie des Indes, tout ce qui avait été uni des droits et revenus du roi. Résolu d'aller plus avant, il crut apparemment se devoir appuyer du nom du conseil de régence, quelque vain que fût ce conseil, et la première fois qu'il y entra, en qualité de contrôleur général des finances, ce fut en la séance de ce jour qui mérite bien d'être écrite, tandis que la mémoire en est encore récente de moins de vingt-quatre heures. Tout le monde assis, M. le régent dit au roi qu'il y avait une affaire fort importante à délibérer, qui re-

gardait la situation de la compagnie des Indes, et qui concernait les papiers royaux, qui méritait toute l'attention du conseil, dont M. de la Houssaye allait rendre compte; il y ajouta une période ou deux vaguement, après quoi M. le comte de Toloze rendit compte d'une bagatelle concernant Saint-Malo, laquelle finie, M. le régent donna la parole à M. de la Houssaye. Dans ce moment M. le duc se leva, fit un signe à M. de la Houssaye, de le laisser parler, se rassit, et dit au roi qu'il n'était informé que de ce matin même de ce qui se devait proposer présentement au conseil; qu'intéressé, comme il l'était avec la compagnie des Indes, il s'était d'abord proposé de ne point opiner, pour éviter que ce qu'il dirait, pût être imputé à intérêt particulier, mais qu'il avait depuis estimé plus convenable de se mettre en liberté, pour pouvoir dire ce qu'il croyait utile pour le bien de l'état; qu'il avait eu et déposé 1,500 actions qu'il avait encore, et 84 en outre, sous son nom, qui ne lui appartenaient pas; que si celui qui en était chargé s'était trouvé chez lui, il aurait déjà porté les siennes à M. le duc d'Orléans, pour qu'il eût la bonté de les remettre à sa

majesté, ou à la compagnie, ou de les brûler, comme il aurait voulu; que ce qu'il n'avait pu exécuter aujourd'hui, il le ferait le lendemain dans la matinée, et que le déclarant en si bonne compagnie, il croyait dès lors se pouvoir compter hors de tout intérêt, et en état de dire son sentiment sur la matière qu'on allait traiter, d'autant plus qu'il n'avait jamais été pour la compagnie, qu'autant qu'il avait cru le devoir pour le service de sa majesté, et pour le bien de ses sujets.

M. le prince de Conti prit alors la parole, et dit, que tout le monde savait bien que, depuis long-temps, il n'avait point d'actions; que ce qu'il en avait eu, il les avait rendues à Law, et qu'il offrait de remettre la terre de Mercœur, qui en était le bénéfice. M. le duc répliqua, assez bas, que des offres vagues ne suffisaient pas, qu'il en fallait la réalité et l'exécution.

M. de la Houssaye commençait déjà son rapport des comptes de la compagnie avec le roi : tout son rapport fut parfaitement beau, et il conclut à ce que la compagnie fut déclarée redevable de tous les billets de banque, et que ceux qui ne seraient point

éteints par les 1500 millions de récépissés retirés par la compagnie, elle devrait l'excédent au roi, attendu que le roi s'en charge, que c'étoit une suite naturelle de l'union qui avait été faite de la banque à la compagnie des Indes au mois de février dernier, où le roi avait donné à la compagnie le bénéfice et la charge de la banque.

M. le duc prit la parole, et dit que, par la même assemblée, il avait été réglé qu'on ne ferait plus d'achats d'actions, qu'il ne serait point fait de billets de banque que par une assemblée générale ; qu'il n'y en avait point eu, que, s'il avait été fait des achats d'actions et des billets de banque, cela avait été par ordre du roi et arrêts du conseil, de son propre mouvement, qu'ainsi c'était le roi qui en devait être tenu.

M. le régent a répliqué que M. Law était l'homme de la compagnie aussi-bien que celui du roi ; que ce qu'il avait fait, il le croyait être le bien de la compagnie, que cela était si vrai, que, dans l'arrêt qui ordonnait l'achat des actions, il était dit : que le dividende accroîtrait aux autres actionnaires ; que c'était aussi M. Law qui avait

fait faire des billets de banque pour cet emploi, afin de faire valoir les actions.

M. le duc a répliqué que M. Law ne pouvait pas engager la compagnie, puisqu'il était l'homme du roi comme contrôleur général; qu'il n'y avait eu d'arrêt que pour 1200 millions de billets de banque; qu'il avait même été dit dans l'assemblée générale qu'on supprimerait les billets de banque de 10 francs; que, loin de cela, on en aurait fait pour plus de 100 millions des mêmes, et qu'il y aurait dans le public pour plus de 4 milliards 700 millions de billets de banque; que cela ne pourrait jamais être regardé comme un fait de la compagnie.

M. le régent expliqua que l'excédant des billets de banque avait été fait par des arrêts du conseil, rendus sous la cheminée; que le grand malheur venait de ce que M. Law en avait fait pour plus de 1200 millions au-delà de ce qu'il en fallait; que les 600 premiers millions n'avaient pas fait grand mal, parce qu'on les avait enfermés dans la banque; mais qu'après l'arrêt du 21 mai dernier, lorsqu'on donna des commissaires à la banque, il se trouva pour autres 600 millions de billets de banque que M. Law

avait fait faire et répandre dans le public à son insu, de lui, M. le duc d'Orléans, et sans y être autorisé par aucun arrêt; pourquoi (1) M. Law méritait d'être pendu; mais que lui, M. le duc d'Orléans, l'ayant su, il l'avait tiré de cet embarras par un arrêt qu'il fit expédier et antidater, qui ordonnait la confection de cette quantité de billets.

Là-dessus, M. le duc dit à M. le régent: Mais, monsieur, comment, sachant cela, l'avez-vous laissé sortir du royaume? C'est vous, monsieur, répliqua M. le régent, qui lui en avez fourni les moyens.

Je ne vous ai jamais demandé de le faire sortir du royaume, reprit M. le duc. Mais

(1) Ce fait, d'une audace inouïe jusque-là, ne saurait s'excuser; mais on le conçoit très-bien, du moment que le sieur Law était persuadé que la fortune de l'état réside entièrement dans le crédit public, tandis que le crédit n'en est que l'expression. Probablement on verrait se renouveler en France, avec bien plus d'éclat, quoique avec moins de scandale, toutes les folies du système, si jamais notre chambre des députés adoptait la marche des créations de rentes indéfinies, autre système contre lequel il nous semble que l'on doit d'autant plus réunir d'objections morales, qu'on ne saurait l'attaquer avec des chiffres.

c'est vous-même qui lui en avez envoyé les passe-ports, continua M. le duc d'Orléans. Il est vrai, monsieur, reprit M. le duc; mais c'est vous qui me les avez remis pour les lui envoyer; mais je ne vous les ai jamais demandés, ni qu'il sortît du royaume. Je sais qu'on m'a voulu jeter le chat aux jambes dans le public, et je suis bien aise d'expliquer ici ce qui en est. Je me suis opposé à ce qu'on mît M. Law à la Bastille, ou dans quelque autre prison, comme on le voulait, parce que je ne croyais pas qu'il fût de votre intérêt de l'y laisser mettre, après vous en être servi comme vous avez fait; mais je ne vous ai jamais demandé qu'il sortît du royaume; et je vous prie, monsieur, de vouloir bien dire, en présence du roi et devant tous ces messieurs, si je vous l'ai jamais demandé. Il est vrai, répondit M. le régent, que vous ne me l'avez pas demandé; je l'ai fait sortir, parce que sa présence en France nuisait au crédit public et aux opérations que l'on voulait faire. J'étais si éloigné, monsieur, de vous le demander, ajouta M. le duc, que, si vous m'aviez fait l'honneur de m'en demander mon avis, je vous aurais conseillé de vous

bien garder de le laisser sortir du royaume.

M. de la Houssaye continua ensuite son rapport; il lut la requête de la compagnie, à ce que la banque lui fût unie, et que tous les profits d'icelle lui fussent donnés : on lut aussi les deux articles de l'arrêt du conseil, qui faisait trait à la question qui intervint le lendemain de cette requête; et M. de la Houssaye conclut que la compagnie serait débitrice envers le roi des billets de banque.

M. Darmenonville proposa, en opinant là-dessus, que la compagnie fût entendue : M. le maréchal d'Estrées appuya cet avis : M. le régent fit diverses objections; et tout le conseil, excepté ces deux avis, fut de celui de M. de la Houssaye : ensuite il proposa que, comme il y avait plusieurs particuliers qui avaient mis tous leurs biens dans les actions, sur la foi publique, il n'était pas juste que par la dette immense de la compagnie envers le roi, ils se trouvassent ruinés; et réciproquement, que ceux qui étaient sortis de la compagnie dans le bon temps, qui avaient converti leurs actions en billets, ou qui les avaient achetées à vil prix sur la place, ou employées en rentes

perpétuelles et viagères, actions rentières ou en comptes en banque, profitassent du malheur des actionnaires de bonne foi ; qu'ainsi, il fallait nommer des commissaires pour liquider tous ces papiers et parchemins, et annuler ceux qui ne procéderaient pas de biens réels.

M. le duc dit à cela : Il y a 80,000 familles au moins, dont tout le bien consiste dans ces effets : de quoi vivront-elles pendant cette liquidation ? M. de la Houssaye répliqua qu'on nommerait tant de commissaires, que cela serait bientôt fait. M. le duc dit ensuite que, s'il y avait des gens à liquider, ce n'était pas ceux qui étaient anciens porteurs des effets publics, que le discrédit les ruinerait assez ; mais qu'il fallait chercher ceux qui avaient réalisé en or, en argent ou lettres, et en maisons, ou qui avaient vendu leurs immeubles à des prix exorbitans, dont ils avaient arrangé leurs affaires aux dépens de leurs créanciers.

M. de la Houssaye dit qu'on les taxerait aussi par rapport à ceux qui avaient des immeubles ; mais que, par rapport à ceux qui avaient réalisé en argent, c'était une chose fâcheuse par la peine qu'il y aurait de

les connaître ; qu'il arriverait cependant un bien de l'arrangement que l'on proposait aujourd'hui, parce que le roi reprenant un nouveau crédit par la liquidation, et absorbant une grande partie de ses dettes, les réaliseurs en argent le mettraient au jour pour le prêter au roi, vu la facilité des billets au porteur.

M. de la Houssaye continua son discours, et, après qu'il fut fini, il fut arrêté, tout d'une voix, qu'il serait nommé des commissaires pour liquider les rentes sur le roi, tant perpétuelles que viagères, les actions rentières et intéressées, les comptes en banque et billets de banque.

M. le duc d'Orléans dit qu'il fallait faire un règlement qui serait porté au premier conseil de régence, pour prescrire aux commissaires les règles qu'on devait tenir, après quoi il ne s'en mêlerait plus, et renverrait tout aux commissaires, et ne ferait grâce à personne.

M. le duc lui dit là-dessus que ce serait le moyen que tout se passât dans la règle ; sur quoi M. le duc d'Orléans, s'adressant au roi, le supplia de lui permettre de dire, qu'il lui avait défendu de s'en mêler et or-

donné de laisser tout faire par les commissaires. M. le maréchal de Villeroy s'écria : N'êtes-vous pas revêtu de toute son autorité? (en parlant de celle du roi); et n'avez-vous pas aussi toute la confiance ? et à l'instant on leva le conseil.

On a omis plusieurs propos de ceux qui n'ont aucune importance ; mais il ne faut pas oublier que M. le comte de Tholoze offrit ses actions, que M. le duc d'Orléans ne voulut pas les accepter, comme provenant effectivement des remboursemens qu'il avait reçus. M. le duc d'Antin déclara aussi qu'il en avait 400, qu'il apporterait le lendemain.

LETTRE D'ABDICATION

DE

PHILIPPE V.

Six mois après son abdication, Philippe remonta sur le trône, par la mort de son fils, le roi don Louis, qui mourut sans enfans, et il ne parut pas attacher plus de prix à la couronne, la seconde fois que la première. Charles-Quint aurait probablement joui plus que lui d'une pareille destinée, et l'Espagne y aurait plus gagné qu'elle ne le fit avec Philippe II.

LETTRE D'ABDICATION

DE PHILIPPE V,

EN FAVEUR DE SON FILS AINÉ,

L'INFANT DON LOUIS.

A Saint-Ildefonse, le 14 janvier 1724.

La majesté divine ayant bien voulu, par son infinie miséricorde, mon cher fils bien-aimé, me faire connaître, depuis quelques années, le néant du monde et la vanité de ses grandeurs, et me donner en même temps un désir ardent des biens éternels, qui doivent, sans comparaison, être préférés à tous ceux de la terre, lesquels sa majesté ne nous donne que pour cette unique fin : j'ai cru ne pouvoir mieux correspondre aux faveurs d'un si bon père, qui m'appelle pour le servir, et qui m'a toujours donné de si grandes preuves d'une protection visible, tant en me délivrant de diverses maladies, que des occurrences fâcheuses de mon règne, où il m'a protégé et conservé la couronne contre tant

de puissances unies qui prétendaient me la ravir, si ce n'est en lui sacrifiant, et mettant à ses pieds cette même couronne pour penser uniquement à le servir, pleurer mes fautes, et me rendre moins indigne de comparaître en sa présence, quand il voudra bien m'appeler à son jugement, qui est beaucoup plus redoutable pour les rois que pour les autres hommes. J'ai pris cette résolution avec beaucoup plus de ferveur, quand j'ai vu que la reine, que Dieu, pour mon bonheur, m'a donnée pour épouse, entrait en même temps dans les mêmes sentimens, et était résolue avec moi, de mettre sous les pieds le néant des grandeurs et des biens périssables de cette vie. Nous avons donc résolu tous les deux, depuis quelques années, d'un commun consentement, avec le secours de la Sainte-Vierge, de mettre en exécution ce dessein, et je le mets en œuvre aujourd'hui, avec d'autant plus de plaisir, que je remets la couronne entre les mains d'un fils que j'aime avec une extrême tendresse, digne de la porter, et dont les qualités me donnent des espérances certaines qu'il remplira les devoirs de la dignité royale, beaucoup plus terribles que je ne pourrais l'exprimer. Oui, mon cher fils,

vous devez bien connaître tout le poids de cette dignité, et penser à la remplir en tout ce qu'elle vous oblige, avant que de vous laisser éblouir de l'éclat flatteur qui vous environne. Songez en ce que vous ne devez être roi que pour que Dieu soit servi et que vos peuples soient heureux; que vous avez au-dessus de vous un seigneur qui est votre créateur et votre rédempteur, et qui vous a comblé de biens; à qui vous vous devez vous-même. Appliquez-vous donc au soin de sa gloire, et employez votre autorité à tout ce qu'il conviendra pour protéger et défendre son église et la religion, de toutes vos forces, aux risques même de votre couronne et de votre propre vie; et n'épargnez rien de tout ce qui pourra contribuer à l'étendre, dans les pays même les plus éloignés, estimant comme un bonheur beaucoup plus grand de les avoir sous votre domination, pour y faire servir et connaître Dieu, que par rapport à l'étendue qu'ils donnent à vos états; évitez, autant qu'il vous sera possible, les offenses de Dieu dans tous vos royaumes, et employez tout votre pouvoir à le faire servir, honorer et respecter dans tous vos domaines; ayez toujours beaucoup de dévotion

à la très-sainte Vierge, et mettez-vous sous sa protection, comme aussi vos royaumes; car vous ne sauriez mieux obtenir, par aucun autre moyen, ce que vous avez de besoin, tant pour vous que pour eux. Soyez toujours, comme vous le devez, bien soumis au saint-siége et au pape, comme vicaire de J.-C. Protégez et maintenez toujours le tribunal de l'inquisition, que l'on peut appeler véritablement le soutien de la foi, et auquel les états d'Espagne doivent sa conservation dans toute sa pureté, sans que les hérésies qui ont affligé les autres états de la chrétienté, et qui leur ont causé tant d'horribles et détestables désolations, aient jamais pu s'y introduire. Ayez toujours du respect pour la reine, et regardez-la comme votre mère, tant que Dieu me donnera de vie, et après mes jours si c'est sa volonté de me tirer le premier de ce monde, correspondant, comme vous le devez, à la tendre amitié qu'elle a toujours eue pour vous; faites ensorte que jamais rien ne lui manque, et qu'elle soit respectée (comme il lui est dû) de tous vos sujets. Estimez vos frères et regardez-les comme vos propres enfans, puisque je vous sub-

stitue à ma place ; donnez-leur une éducation qui soit digne de princes chrétiens. Faites justice également à tous vos sujets, grands et petits, sans exception de personne. Défendez les petits des violences et extorsions qu'on leur intentera. Remédiez aux vexations que souffrent les Indiens. Soulagez vos peuples autant que vous le pourrez, et tâchez de suppléer à tout ce que les temps fâcheux de mon règne ne m'ont pas permis de faire, ce que j'aurais voulu de tout mon cœur exécuter, pour correspondre au zèle et à l'affection qu'ils m'ont toujours témoignés, ce que je n'oublierai jamais, et que vous ne devez jamais oublier aussi.

Enfin, ayez toujours devant les yeux les deux saints rois qui font la gloire de l'Espagne et de la France, saint Ferdinand et saint Louis ; je vous les donne pour exemple ; ils doivent vous émouvoir d'autant plus, que vous êtes illustre par leur sang ; ils ont été de grands rois et de grands saints ; imitez-les dans l'une et dans l'autre vertu, mais surtout dans la seconde, qui est l'essentielle. Je prie Dieu de tout mon cœur, mon très-cher fils, qu'il vous accorde cette grâce et

vous comble de tous les dons dont vous aurez besoin pour votre gouvernement, afin que je puisse avoir la consolation d'entendre dire dans ma retraite, que vous êtes un grand roi et un grand saint. Quelle joie ne sera-ce pas pour un père qui vous aime et qui vous aimera toujours tendrement! Et j'espère que vous conserverez, toute votre vie, les mêmes dispositions que je vous ai connues jusqu'aujourd'hui.

Signé, yo el Rey.

FIN.

TABLE

DES CHAPITRES.

		Pages.
Chap. XIII.	Intrigues de cour. Le cardinal d'Estrées à Madrid. Cas de conscience politique. . .	1
XIV.	Réconciliations de cour. Nouvelles intrigues. Le courrier Lantineau. Louville et Orry à Versailles.	39
XV.	Correspondance. Scrupules du père d'Aubenton. Les quatorze ans de la reine d'Espagne. Recette de la duchesse d'Albe.	84
XVI.	L'abbe d'Estrées, ambassadeur. Affaire de M. le duc d'Orléans. Intrigues du père d'Aubenton. Louville rappelé. .	109
XVII.	MM. de Puységur et Renaud à Madrid. La cabale démasquée. Disgrâce de madame des Ursins. Rappel de l'abbé d'Estrées.	129
XVIII.	L'Espagne, de 1705 à 1716.	152
XIX.	Le duc d'Orléans et Alberoni.	

PAGES.

Seconde mission de Louville à Madrid. Instructions secrètes de M. le régent. Retour à Paris. 178

CHAP. XX. Correspondance Moracin. Triple alliance. Le czar Pierre à Paris. Conclusion. . . . 217

PIÈCES DIVERSES recueillies par le marquis de Louville. 247

Buénos-Aires en 1710. . . . . .

1re. Lettre du directeur de l'Assiento des Nègres, à M. le chancelier de Pontchartrain. 249

2e. Lettre du directeur de l'Assiento des Nègres à M. le chancelier de Pontchartrain. 266

3e. Lettre du directeur de l'Assiento des Nègres à M. le chancelier de Pontchartrain. 294

4e. Lettre du directeur de l'Assiento des Nègres à M. le chancelier de Pontchartrain. 309

TRAITÉ DE COMMERCE entre l'Espagne et l'Angleterre, en 1715. 317

MÉMOIRE de M. le duc du Maine dans l'affaire des princes légitimés. 325

CONSEIL DE RÉGENCE, tenu aux Tuileries le

PAGES.

26 janvier 1721. 347

LETTRE D'ABDICATION de Philippe V, 14 janvier 1724. 360

FIN DE LA TABLE DU TOME SECOND ET DERNIER.

RA

JUL 17 1956